Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 66, fascicule 309-310, Janvier-juin 1953. pp. 113-212.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 66, fascicule 309-310, Janvier-juin 1953. pp. 113-212.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1953_num_66_309_3311

BY: creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. Il paraît opportun de présenter à cette place une remarque que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire. Il arrive que des auteurs écrivent que telle lecture d'un éditeur a été « adoptée » par notre Bulletin, que telle interprétation a été « suivie », « followed », par les auteurs du Bulletin; il va sans dire qu'il s'agit alors le plus souvent de présenter une critique et, pour ainsi dire, de se chercher des adversaires supplémentaires; on est plus discret souvent quand on « suit » le Bulletin. Naturellement nous prenons la responsabilité des opinions que nous avons émises, et nous sommes prêts à en discuter plus en détail à l'occasion, à développer nos opinions ou à nous rétracter, toutes les fois qu'on nous opposera des arguments et non pas, il va sans dire, des imprécations confuses qui n'ont rien à voir avec la science. Mais nous nous dérobons devant la responsabilité des opinions que nous n'avons pas exprimées. Le premier objet de notre Bulletin est de rassembler — avec, nous osons le dire, beaucoup de travail, de peine et de frais — la production très dispersée, de la grouper de façon rationnelle et pratique et de l'analyser le plus consciencieusement possible. Il arrive assez fréquemment que, sur des sujet que nous connaissons un peu, nous émettions des critiques, des réfutations, des jugements favorables ou défavorables, que nous apportions des restitutions aux textes ou des compléments aux commentaires ; il nous arrive même de reprendre sans phrases l'interprétation d'une inscription entière ou d'une partie d'une inscription, au lieu de la développer à part dans une autre publication, ou en attendant une future étude plus complète. Mais nous devons avouer qu'il y a un certain nombre de sujets sur lesquels nous n'avons à exprimer aucune opinion originale et nous n'en exprimons pas. Nous dirons aussi qu'il nous arrive de n'exprimer aucune opinion, alors que nous avons de sérieuses raisons de douter de l'interprétation proposée, parce que nous réservons notre avis pour une autre occasion moins proche, par exemple dans l'ensemble d'un sujet (comparer par exemple *Bull.* 1949, 129 et 1952, 127), ou en attendant la fin de recherches entreprises. Il est piquant, pour l'un ou l'autre cas, d'apprendre que nous avons « accepté, suivi » telle opinion, alors

(1) Pour les abréviations, se reporter aux Bulletins de 1938 et 1939. Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-47, 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les n^os^, et non par les pages du Bulletin ou de la Revue, voir la note initiale au *Bull.* 1952.

Persée creative commons

que nous l'avons « reproduite » simplement, sans commentaire, pour la faire connaître à nos lecteurs, et alors que nous n'avons pas d'avis à ce sujet ou que nous le réservons pour plus tard. Il nous arrive aussi parfois de signaler aussitôt que telle inscription publiée comme inédite était déjà connue et de renvoyer à la première édition, ou de marquer que telle restitution ou interprétation présentée comme nouvelle était déjà connue. Mais qui pourrait songer à nous demander de faire les recherches nécessaires pour signaler tous les cas de ce genre, dans le domaine entier de l'épigraphie grecque, et cela immédiatement ? Or, voici un cas récent. V. Laurent, *Byz. Z.*, 45 (1952), 258, nous fait l'honneur de nous reprocher de ne pas avoir découvert dans notre Bulletin un tel cas. Il écrit : « V. Bechevliev, *Notes épigraphiques...* Rec. de L. Robert, *Rev. Ét. Gr.*, 64 (1951), 174. Ni l'auteur, ni le [*sic*] recenseur [*sic*] ne se sont rendu compte que la fameuse inscription mentionnant Bélisaire (n. 5) a été corrigée et rééditée par J. Pargoire, *Ech. d'Or.* 5 (1902), 302, 303 et 6 (1903), 62, 63 à quelques détails près exactement comme on nous la présente ici ». Nous nous dérobons à une tâche aussi gigantesque que celle que V. Laurent semble exiger naturellement de nous — et même il semble vouloir faire reposer la tâche sur un seul d'entre nous —, et dont il nous croit capables sans doute, alors que nous ne pouvons avoir une telle prétention et que nous n'avons pas une telle idée de nos forces. D'ailleurs, dans le cas présent, si nous avons dépouillé et analysé les récentes années des « Échos d'Orient », il faut bien dire que, dans la période à laquelle se réfère V. Laurent, ce périodique avait un caractère tel qu'il est assez normal que les peu nombreuses contributions scientifiques y restent oubliées et V. Laurent était un des rares qui puissent rappeler à l'attention ce périodique de famille. Nous ajouterons que, si un « recenseur », comme écrit V. Laurent, peut choisir seulement les études qu'il a la compétence et le temps de critiquer de façon originale, les auteurs d'un Bulletin annuel doivent tout analyser et dans un Bulletin qui ne porte pas seulement sur une région ou sur une époque spéciale et plus ou moins restreinte, ou sur les travaux parus dans un seul pays, mais sur toute l'épigraphie grecque. Nous prendrons un exemple susceptible de faire comprendre la situation à V. Laurent comme à tout le monde. Lui-même, *loc. cit.*, contribue notamment à la rubrique *Notizen und kleinere Mitteilungen*, en consacrant, p. 213, une dizaine de lignes à signaler des articles relatifs à des évêchés d'Asie Mineure écrits par R. Janin dans de récents fascicules du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* (1950-51 ; lettre C). Or plusieurs de ces articles sont d'une ignorance et d'une négligence étonnantes et ils sont propres à égarer et à mystifier le lecteur. Ainsi J. écrit que *Cestros*, évêché d'Isaurie, était quelque part dans la région d'Ermenek et qu' « on n'a pas encore réussi à l'identifier » ; or, depuis 1915, Ad. Wilhelm (*Neue Beiträge*, IV, 62-64) l'a reconnu dans une inscription, et Kestros était, loin d'Ermenek, sur la côte de Cilicie, près de Selinous, comme certains l'avaient déjà pensé (cf. *Hellenica*, IX, 50, n. 1); l'identification est signalée et adoptée par W. Ruge, *P.W.* s. v. *Kestros* (1921) (auquel J. renvoie !) et par Honigmann, *Le Synecdème d'Hiéroclès*. Sur la ville carienne *Cidramus*, J. écrit que « les ruines de la petite ville ont été découvertes près du village de Bucak » ; l'identification était entièrement fantaisiste, ne reposait sur rien, et la ville a été découverte en une région tout-à-fait différente (*Villes d'Asie*

Mineure (1935), pp. 203-234, chap. XI : *Kidrama*) ; selon J., on ne connaît aucun évêque de la ville ; E. Honigmann en a cité un (*Byzantion* 1936, 739). *Ceretapa* en Phrygie a été « identifiée près du village de Kayadibi » ; c'est ailleurs qu'il faut la placer (cf. *Villes d'Asie Mineure*, 105-121, chap. V : *Keretapa-Diokaisareia*). *Ceramus* de Carie est considérée à tort comme « colonie dorienne » alors qu'elle était ionienne ; on parle d'un arc de triomphe qui n'existe pas, et on ignore la principale description des ruines (Guidi et Maiuri, *Annuario Sc. Atene*, IV-V (1924), 386-396, avec photographies et 473-475, inscriptions dont l'une avec le nom d'un évêque). C'est que J. a suivi ou servilement ou inexactement les articles de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa, quelle que fût leur date et sans se soucier un instant de ce qui avait pu paraître depuis lors, c'est-à-dire depuis 30 ans ou davantage, même pas le répertoire d'Honigmann, *Le Synecdème d'Hiéroclès*. Irons-nous incriminer V. Laurent parce que, étant d'ailleurs spécialiste de la géographie ecclésiastique, il « ne s'est pas rendu compte » de la qualité de ces articles ? Non, nous n'y aurions même pas songé. Nous lui aurions été reconnaissants de le faire, mais nous ne blâmons pas le silence de sa notice bibliographique ; libre à lui de n'en rien donner d'autre que le titre ou l'analyse sans compléments et sans rectifications, et de ne rien voir ou de ne rien dire. C'est l'auteur seul de ces articles que nous blâmons, et non celui que nous appellerions le « recenseur », si nous nous exprimions comme V. Laurent.

2. **Recueils épigraphiques, mélanges et bibliographies.** — Il a paru un Corpus, celui des inscriptions de Calymna, travail posthume de Mario Segre (n° 154). D'autre part, on a publié le Corpus des inscriptions de la Tripolitaine, qui sont presque toutes latines (n° 257).

3. Ad. Wilhelm, *Griechische Inschriften rechtlichen Inhalts* (*Pragmateiai* de l'Académie d'Athènes, tome 17, fasc. 1 (1951 ; paru en 1952) ; 111 pp. in-4°). On accueillera avec reconnaissance cet ouvrage posthume d'Adolf Wilhelm. L'auteur est décédé avant d'avoir vu les épreuves. Sa préface, datée de janvier 1950, expose les vicissitudes auxquelles fut soumis ce mémoire. Envoyé en juillet 1944 pour paraître dans les publications de l'Académie allemande de Prague, il fut composé en placards et Wilhelm reçut les épreuves. Naturellement la guerre et l'après-guerre empêchèrent la publication prévue à Prague. L'Académie d'Athènes se chargea alors de l'ouvrage que W. revit pour la publication en y faisant des additions et des corrections. L'ouvrage apporte un profit certain pour bien des textes, et l'on y trouvera de ces corrections décisives que nous sommes habitués à lier au nom d'Ad. Wilhelm ; mais il y a aussi des corrections entachées d'arbitraire, comme dans les derniers travaux du maître (cf. *Bull.* 1951, 23 ; *Hellenica*, VII, 60 sqq. et 244), par le recours trop facile et rapide à l'hypothèse de fautes du lapicide soit dans le texte conservé, soit dans les lacunes. Les vicissitudes de la composition ont laissé trop apparemment leur marque sur l'ouvrage tel qu'il est publié aujourd'hui. Il n'y a pas eu avant l'envoi à Athènes une révision suffisamment systématique. W. a procédé à des additions et à des corrections ; mais, dit-il, « an meiner Abhandlung glaubte ich indes keine irgendwie erheblichen Aenderungen vornehmen zu müssen ». On peut regretter que W. n'ait pas alors refondu son travail, au moins dans les limites où il le pouvait au milieu des difficultés qu'il énumère. Il a laissé des paragraphes rendus inutiles par les pu-

blications même qu'il a lues et qu'il cite ; les livres qu'il avait sous la main, il les a utilisés dans un chapitre, négligés dans l'autre. Certaines lacunes viennent en fait d'une ancienne rédaction, bien avant 1939, qui n'a pas été refondue depuis lors (ainsi pour Gytheion, n° 77, ou Cos, n° 154). Nous signalerons ci-après dans nos analyses certaines erreurs, pour l'intérêt commun, sans nous départir de la vénération et de l'admiration dues à une vie de fécond travail et à une pénétration d'esprit dont bien des découvertes en ce volume témoignent clairement. — Voir n°s 44, 53, 55, 65, 76, 77, 78, 79, 90-93, 97-101, 103, 116, 128, 145, 146, 148, 154, 159, 164, 167, 168, 171, 173, 183, 185-188, 190, 197, 199, 230.

4. Il a paru en 1952 un volume de la *Realencyclopädie* de Pauly-Wissowa : *Polemon-Pontanene*. Il faut redire qu'on est surpris de la publication d'articles dus à des savants disparus depuis dix ans, tels Th. Lenschau et E. Ziebarth, dans un dictionnaire qui ne fournit pas d'idées originales, mais qui veut et qui doit donner des mises au point complètes et à jour. Il est facile d'envoyer à l'impression des articles qui sont depuis longtemps dans les tiroirs; il vaudrait mieux pour la mémoire de savants estimés, pour l'instruction des lecteurs et pour la réputation du dictionnaire que les articles aient été revus par des savants compétents ou, si c'est nécessaire, aient été refaits. Ainsi, à l'article *Polyperchon* de Th. Lenschau manque le document épigraphique essentiel, le décret d'Argos trouvé à Pallantion et publié par M. Guarducci en 1948 (*Bull.* 1950, 114), où l'on apprend la prise de Pallantion (dans la campagne de 318) et l'intervention d'Argos auprès de Polyperchon pour la libération de prisonniers. L'article *Poletai* de Th. Lenschau renvoie surtout à *CIA*, I, II et IV plutôt qu'à *IG*, II²; surtout il faudrait connaître et utiliser les importantes inscriptions de polètes trouvées à l'Agora (on ne cite que *Hesperia*, VIII, 145, n. 72) : cf. *Bull.* 1944, 62 (*Hesperia* 1941, 14-27, stèle de 83 lignes, le seul rapport de polètes qui soit intact); 1952, 45. Il aurait fallu débrouiller et corriger les deux lapsus qui rendent incompréhensibles les deux références sur Colophon : « *Bull. Hell.* 1936, 38; 1938, 357, Zl. 35 » signifie en réalité non point *Bull. Corr. Hell.*, mais ce *Bulletin épigraphique* 1936, p. 383 et 1938, n. 357; cf. surtout les observations *Bull.* 1939, 334. — L'article *Politeuma*, par E. Ziebarth, ne donne aucune idée de la question ni de la bibliographie ; il était à revoir et à refaire. — Parmi les personnalités historiques, à signaler surtout les *Polemon*, rois du Pont (W. Hoffmann), les *Pompei* (Miltner), les *Pompeiani*, les *Pomponii*. — Parmi les personnalités littéraires : *Polybios* (K. Ziegler, col. 1440-1578 ; col. 1442, dans la bibliographie la mention de deux articles de M. Holleaux (cités d'après leur première édition) ne suffit pas du tout à montrer ce que le travail de M. Holleaux, en tant et tant d'articles, a apporté à la critique de Polybe, à l'ordre des fragments, etc., etc.). *Polemon* le rhéteur (W. Stegemann, 1320-1357; on aura à y revenir (cf. *Hellenica*, VIII, 86 ; *Bull.* 1952, 139); comment peut-on enseigner en 1952, sur l'Agora de Smyrne (p. 1330), que « ihre genaue Lage ist unbekannt, vielleicht auf der Stelle der osmanischen Friedhöfe [*sic*] », alors que des fouilles la dégagent depuis plus de vingt ans, qu'il en est sorti tant d'inscriptions, de sculptures et, avant tout, de bâtiments énormes; on a déjà beaucoup publié là-dessus depuis le début des fouilles; comment l'auteur d'un article sur Polémon, le grand homme de Smyrne, peut-il s'en tenir au sujet de cette ville à un article ancien du P. W. (auquel il

renvoie pour l'Agora), et de plus à un article signé Bürchner ? Signalons à ce propos la négligence trop fréquente à se renseigner et à regarder une carte quand il s'agit d'un lieu : Lambertz écrit dans l'article *Pomponia* 84 (2352) : « in Hierocaesarea zwischen Magnesia am Sipylos und Smyrna (heute Kassaba) » ; Hiérocésarée n'est pas à Kassaba, mais à 30 km. de là, près de Sazoba, dans un site qui n'est nullement entre Magnésie du Sipyle et Smyrne, et cela est établi depuis 1886 ; et même Kassaba n'est pas du tout entre Magnésie et Smyrne. — *Polemon* d'Ilion le périégète (K. Deichgräber). Ce long article (1288-1319) doit être certainement très bien fait. Il est remarquable que, sur les deux points où l'épigraphie ou la numismatique sont en question, ce ne soit pas au point. Col. 1290, l'inscription de Delphes où P. Foucart a reconnu Polémon porte Πολέμων Μιλησίου Ἰλιεύς, et non Μιλήσιος comme l'imprime D. La col. 1300 offre un exemple étonnant de la façon dont certains philologues se transmettent depuis des siècles des références sans songer à jeter un coup d'œil sur les livres et les répertoires les plus courants d'épigraphie ou, c'est ici le cas, de numismatique. On peut dire que notre époque réclame à grands cris des « instruments de travail », qu'elle en fabrique même, mais qu'elle s'en sert rarement ; le travail est encore bien plus rare que les instruments de travail. D. écrit : « ...so ist zu berichten, dass Polemon richtig — Beweis die Münzen — die Einwohner der in der Nähe von Halikarnass gelegenen karische Stadt Euthane Εὐθηνῖται nannte (Steph. Byz. s. Εὐθῆναι = fr. [de Polémon, dans Preller] 31, o. Bd. VI, S. 1497) ». L'article même (de Bürchner), auquel on renvoie pour Euthenai, cite des inscriptions de Rhodes, mais pas de monnaies. On peut chercher dans les répertoires courants de numismatique sans y trouver aucune mention de monnaies d'Euthenai ; ainsi Head, *HN*[2] (1911), *BMC Caria* (1897) ; il ne s'agit pas de quelque attribution récemment rejetée, car il y a même silence dans tout le cours du XIXe siècle : Head, *HN*[1] (1887), J. Friedlaender, *Repertorium zur antiken Numismatik* (1885), Mionnet, *Suppl.* 6 (1833), Mionnet, 3 (Carie ; 1808), et le père de la numismatique grecque Eckhel, *Doctrina*, 2 (1794), ne connaissait pas lui non plus une telle monnaie. En fait, des monnaies d'Euthenai n'ont été alléguées que par Holstenius, c'est-à-dire Lucas Holstein, le commentateur d'Étienne de Byzance au XVIIe siècle. Nous ne perdrons pas de temps à rechercher d'où était la monnaie mal lue qu'il alléguait pour Euthenai, puisque déjà il avait été fait justice de cette erreur avant Eckhel et que, depuis au moins 150 ans, aucun numismate n'a vu ni cité aucune monnaie d'Euthenai. Mais la citation d'Holstein est passée sans vérification ni recours aux ouvrages de numismatique dans Preller (1838), dans Müller, *FHG*, III, p. 124, et dans Pape-Benseler ; c'est à la fois grâce à ce dernier volume, inutilisable aujourd'hui sans vérifications redoublées (cf. ci-après n° 240), et aux éditeurs de Polémon que « les monnaies » inexistantes viennent, en 1952, servir de « Beweis » ; de même G. Redard, *Les noms grecs en* -της (1949), 170, cite Εὐθηνίτης d'après Étienne de Byzance, d'après des inscriptions (renvois à *IG*, XII 1) et d'après les monnaies (sans références) ; D., lui, ne renvoie même pas aux inscriptions, qui fournissent l'ethnique (cf. *IG*, XII 1, comm. à 264). — Plusieurs bons articles détaillés (parfois un peu trop) sur les différentes *Polichne* (ou *Polichna*) en Laconie et Messénie (1-2, Bölte et Kirsten), en Crète (3, Kirsten ; d'après la liste delphique des théorodoques ; cf. *Bull.* 1952, 133), en Thessalie (6, discussion de l'opinion d'Axenidis sur

l'inscription *Bull.* 1941, 75), en Chalcidique, en Carie, en Ionie et en Troade (7-11, Kirsten ; discussion d'après les listes des tributs attiques), sur *Polis* dans la Locride occidentale et les Hyaioi (Kirsten), *Polyrrhenia* de Crète (Kirsten), *Polybotos* de Phrygie (Kirsten). — Cultes. *Polias* (Athéna) et *Polieus* (Zeus) par gr. Kruse (c'est-à-dire Grosskruse ou Gross Kruse), *Polo* (du même ; Artémis à Thasos et à Paros, cf. *Bull.* 1940, 93). Le très gros article *Pompa* (F. Bömer ; 1878-1994 et 2548-2549), dont la conception même est assez confuse (il traite en somme des *fêtes*), se perd dans un foisonnement autour du sujet, et l'auteur tombe dans un grand nombre d'inexactitudes, de mauvaises analyses, de confusions, souvent d'après une documentation vieillie ou insuffisante ; il y aurait des pages et des pages de corrections à faire ; nous ne pouvons ici que donner le conseil : agiter avant de s'en servir. — Pour terminer, un bon exemple des dommages causés par l'inexactitude d'articles du Pauly-Wissowa qui ne sont pas au courant. Dans un fort judicieux article sur le plan des Panthéons et sur les explications mystiques des plans ronds, Ernest Will, *BCH* 1951, 233-246 : *Dodékathéon et Panthéon*, utilise, p. 241, l'article *Pantheion* de K. Ziegler dans *PW* (1949) ; avec renvois à cet article, on apprend que « des Panthea sont connus de façon sûre, outre à Rome, à Antioche du Méandre et à Antioche sur l'Oronte, de façon probable à Laodicée du Lykos, douteuse à Amaseia et à Olympie ». Or, à Antioche du Méandre et à Laodicée, il ne s'agit que de restitutions condamnées depuis assez longtemps, avec vérification sur les pierres (*Rev. Phil.* 1927, 98 ; 1936, 123-126 : prytanée à Laodicée, et le mois Antiocheôn (non le « Panthéon des Antiochéens ») dans un décret de la même ville), et à Amaseia il s'agit, comme on l'a toujours pensé, d'un ἀνθεών, d'un jardin de fleurs ; cf. déjà *Bull.* 1951, 2, pp. 121-122. Donc 3 sur 5 des exemples n'auraient pas dû être allégués, même de façon probable ou douteuse. — Sur l'article *Polyeuktos*, voir ci-après n° 31.

5. M. N. Tod, *JHS*, 72 (1952), 20-55 : *The progress of Greek epigraphy 1948-49* (paru en juin 1952).

6. A. Merlin, *Année Épigraphique, revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*, *RA* 1951, II, 162-256. Du même, *ibid.*, 1952, II, 162-254. — A part : *Tables générales de l'Année Épigraphique*, VIe *série 1941-1950* (1952 ; 75 pp.).

6 *a*. G. Pugliese Carratelli a publié, en tête du Corpus de Calymna (n° 155), pp. XI-XIV une bibliographie complète des travaux de *Mario Segre*.

Pour l'*index* d'*Hesperia*, voir ci-après n° 40.

7. **Technique matérielle. Estampage.** — W. K. Pritchett, *AJA* 1952, 118-120 : *Liquid rubber for Greek epigraphy*. P. a appliqué aux inscriptions grecques le procédé de moulage par caoutchouc liquide employé par l'expédition américaine de Persépolis en 1946 sur le rocher de Behistun. Il explique la façon de procéder, avec la main, en mettant au moins deux couches, et il donne des photographies de ces « estampages » au latex. A l'intérieur, le latex sèche en 24 heures, ou mieux 48 heures ; au dehors, et avec du vent, il suffira d'une nuit et, si l'on passe seulement une mince couche, il suffira de quelques heures. P. énumère les avantages et les inconvénients du nouveau procédé. Ces derniers d'abord. Le latex liquide ne peut être employé sur une pierre friable, mais seulement sur un marbre solide, car il entraînerait, quand on relève l'empreinte,

de petits morceaux de marbre; cela l'exclut pour des régions entières, où les inscriptions ne sont gravées qu'assez rarement sur du marbre, mais le plus souvent sur des calcaires friables, comme en Égypte, en Lycie. Sur les marbres mêmes de certains lieux, une pellicule superficielle du marbre qui a subi l'humidité tend à se détacher par plaques (à Labranda, les pierres d'Iasos dans le jardin du Musée de Stamboul). Le temps du séchage est long et le nouvel estampage doit être au début manié avec beaucoup de précaution. Les avantages : l'empreinte est plus facile et plus « foolproof », tandis que l'estampage en papier dépend de la qualité du papier et de la brosse, de la frappe et de l'habileté de l'opérateur; il n'y a point danger de bulles d'air; le latex est plus exact que tout papier, « except the very best paper squeezes » et « the Agora workman, whose function it is to make squeezes », l'a immédiatement déclaré supérieur. C'est moins encombrant; au lieu de papier, d'une brosse et d'un récipient pour l'eau, il suffit d'un bidon de latex. Il est plus facile à manier, à transporter, et moins délicat. — Ce dernier point est intéressant. Il nous paraît aussi que le latex échappe au danger qui menace le papier : la pluie ou l'humidité; il peut être mouillé sans dommage. On évite ainsi le tube en *teneke*, ce qui paraît aussi bien intéressant. Mais il faut dire qu'actuellement le nylon peut rendre d'excellents services pour protéger efficacement un rouleau d'estampages de papier. D'autre part, il ne nons a pas semblé que l'exactitude, la finesse soient supérieures à celles du papier; mais il va de soi que nous ne comparons que le « very best paper », tel que nous le trouvons à Paris aux Papeteries d'Arches et qui est fabriqué spécialement pour cet usage; nous avons vu souvent, sous le nom de papiers d'estampage, des papiers qui ressemblent plutôt à du papier buvard ou du papier de boucher ou de journal, ou même à du carton; il va de soi qu'il faut aussi un latex convenable et P. explique comment le diluer, ni trop ni trop peu, et s'il a durci dans le récipient, on le ramènera à la fluidité nécessaire en le faisant chauffer. L'épigraphiste qui estampe au papier doit aussi avoir la brosse *ad hoc*, et il doit savoir faire au mieux ses estampages lui-même; mais ce n'est pas là une infériorité, loin de là. Ce qui nous inquiète, c'est la difficulté de l'emploi du latex « en campagne », pendant un voyage de trois mois dans le bled, à la fois pour le transport et pour le séchage. Certains de nos excellents confrères américains voient l'épigraphie essentiellement comme un travail de musée — il faudra revenir là-dessus pour expliquer certaines tendances — et n'ont pas l'habitude de l'épigraphie en plein air, où il ne s'agit pas seulement de porter le récipient d'eau ou de latex liquide à l'Acropole ou à l'Agora, mais vraiment dans la libre nature. Le transport à cheval du rouleau de papier et de la brosse ne fait pas difficulté; quant à l'eau, il suffit d'un sac en toile imperméable qui, vide et roulé, ne tient aucune place et qui, rempli à la fontaine du village ou à la source la moins éloignée du lieu où l'on se rend, s'accroche aisément à la selle, sans craindre les coups de pied du cheval. Les récipients de latex, bidons ou bouteilles, seront d'un transport bien plus délicat et surtout il sera impossible de se charger du nombre de bidons nécessaires pour un long voyage; on n'en trouvera pas partout comme de l'eau. Enfin, pour le voyageur, il est impossible d'attendre 24 heures que sèche un estampage, ni même 12, ni même quelques heures. Le papier sèche beaucoup plus vite (spécialement si l'on évite le pernicieux usage d'employer

deux feuilles à la fois) et le séchage peut-être accéléré si l'on enlève rapidement de la pierre l'estampage mouillé et qu'on l'expose à l'envers sur une pierre sèche au soleil (ou même devant un feu dans certains cas de mauvais temps). Il semble donc que c'est plutôt dans les musées, dans des centres comme Athènes ou Délos, etc., que le nouveau procédé marquera un progrès, car l'empreinte au latex ne craint pas d'être mouillée ou froissée; il ne s'agit pas tant de durée proprement dite, car, en s'abstenant naturellement de violence, l'estampage de papier est très durable, et par exemple les estampages de Le Bas, vieux de plus d'un siècle, nous ont rendu les mêmes services qu'ils pouvaient rendre dans leur prime jeunesse. — P. introduit ainsi cet article : « Since the year 1831, when the first paper impression (squeeze) attested in epigraphical literature was made by the Frenchman Le Bas during his travels in the Peloponnesos », avec renvoi à Hondius, *Saxa loquuntur*, 16. Il y a là une série d'erreurs. Le Bas a publié de 1835 à 1839 les inscriptions recueillies par la Commission de Morée, mais il n'avait pas fait partie de cette expédition. Son voyage en Grèce, au cours duquel il employa largement le procédé de l'estampage, date de 1843. Cf. d'ailleurs W. Larfeld, *Griech. Epigraphik* (1914), 158, sur l'estampage : usage « in grossem Massstabe » par Richard Lepsius (1842-45) et Le Bas (1843) ; nous ajouterons, au même moment, les estampages d'inscriptions lyciennes de Schönborn. Larfeld écrit justement : « Die gelegentliche Anwendung von Papierabklatschen geht zurück bis in das 16. Jahrhundert (Pighius) » (voyage de 1547-1555). Cf. aussi S. Reinach, *Conseils aux voyageurs archéologues* (1886), 36 : « l'estampage, déjà connu au XVIIe siècle, n'est guère employé par les épigraphistes que depuis 1840 ; c'est Philippe Le Bas qui s'en est servi le premier d'une façon systématique dans son voyage en Asie Mineure et en Grèce ». Nous avons relevé des preuves de l'emploi de l'estampage avant 1840. Ainsi Champollion, *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie en 1828 et 1829*, p. 32 (éd. de 1867; 1re édition en 1833) : « Je n'ai pas négligé l'inscription grecque qui dépend de la colonne [de Pompée] et sur laquelle existent encore quelques incertitudes. Une bonne empreinte en papier les fera cesser, et je serai heureux d'exposer sous les yeux de nos savants cette copie fidèle qui doit les mettre enfin d'accord sur ce monument historique » ; H. Omont, *Missions arch. fr. en Orient aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, I, 318, note 1, cite un passage de l'Éloge de l'abbé Banier (éditeur des relations de voyage de Paul Lucas), *Histoire Acad. Inscr.*, XVI (1751), p. 304 : « il prenait toutes les inscriptions, en quelque langue qu'elles fussent, en appliquant sur les marbres où il les voyait un papier mouillé, de la même grandeur, pour les y imprimer ». — Voir n° 40.

8. **Écriture et chiffres.** — E. Zinn, *Arch. Anzeiger*, 65-66 (1950-51), 1-36 : *Schlangenschrift*, étudie dans un large ensemble l'origine et l'évolution de l'écriture boustrophédon, notamment son précédent, le « Ur-Bustrophedon », « l'écriture serpentine », en utilisant des documents grecs sur pierre ou sur bronze, des documents d'Italie, et aussi les tablettes de l'île de Pâques.

9. A. E. Raubitschek, *AJA* 1951, 343-344 et pl. 35-37 : *The mechanical engraving of circular letters.*

10. S. Dow, *AJA* 1952, 21-23 : *Greek numerals*, relève les erreurs sur ce sujet, et notamment les fautes d'impression, dans l'*Oxford classical dictionary* (1949)

et dans quelques publications américaines pour l'enseignement de la grammaire grecque, et il cherche à dégager des conclusions des études de M. N. Tod.

Voir nos 45, 46, 81, 82, 205, 240, 267, 274, 280.

11. **Inscriptions céramiques.** — F. Icard, *Bull. Arch. Comité Trav. Hist.* 1943-1945 (paru en 1951), 615-631 : *Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines trouvées à Carthage*. Pp. 619-626, 24 anses d'amphores grecques, surtout rhodiennes. P. 621, pour le n. 5, I. écrit : « la première ligne de l'inscription ayant porté à faux, il ne reste de bien lisible que la seconde ligne : Ἐπικρατευς ». Mais, sur les dessins très soignés de la planche XXVII, nous lisons clairement : Φρου[ρ]άρχου ; il s'agit donc d'une amphore de Cnide.

Voir nos 45, 46, 213, 224, 232, 233, 259, 264, 265, 281, 288.

Marques de carriers et de maçons. — Voir nos 177, 258, 265.

Poids. — Voir no 63.

12. **Balles de frondes.** — I. Venedikov, *Bull. Inst. Arch. Bulgare*, 18 (1952), 368-370 : balles de plomb avec les inscriptions Ἀγάθωνος, Παπᾶς (et un double foudre), etc.

Tablettes d'imprécations et phylactères. — Voir nos 141, 268, 286, 287.

13. **Inscriptions gréco-juives.** — H. J. Leon, *Harvard Theol.*, 45 (1952), 165-175 : *The Jewish community of Ancient Porto*, procède à un examen critique des 21 inscriptions (Frey, *C. Inscr. Jud.*, I, 535-551 *e*) d'où l'on avait conclu à l'existence à *Portus Traiani* d'une communauté juive ou, tout au moins, d'un cimetière juif. Douze sont trop mutilées pour être utilisables ou n'offrent aucune trace de judaïsme. Sur les 9 autres, seul le n. 539 a été trouvé à Porto en 1866 par le prince Torlonia et il ne présente aucun signe de judaïsme; προάρχων n'est pas attesté dans les inscriptions juives. Les autres faisaient partie de la collection rassemblée dans son palais de Porto entre 1821 et 1829, par le cardinal Bartolomeo Pacca, secrétaire d'État de Pie VII ; or un bon nombre de pierres de cette collection ont été apportées de Rome (cf. Dessau, *CIL*, XIV, p. 3). Deux d'entre elles nomment les synagogues « des Hébreux » et des « Calcarésiens » qui sont à Rome. Dans le n. 539, L. lit justement non pas, avec Frey, τυγατέρες δύο πατρὸς τῶν Ἑβρέων Γαδία Τοσκάρα, mais : πατρὸς τῶν Ἑβρέων Γαδίατος (génitif de Γαδίας) ; or, il y a à Rome l'épitaphe (Frey, n. 510) de Σαλῶ θυγάτηρ Γαδία πατρὸς συναγωγῆς Αἰβρέων; c'est le même Gadias. D'autre part, une moitié de l'épitaphe 537 était au Latran, tandis que l'autre était à Porto. Enfin, ces plaques sont du même type que celles de la catacombe Monteverde et conviennent à une catacombe, alors que le sol alluvial de Porto ne permet pas le creusement de catacombes. Les pierres ont été portées de Rome à Porto par le cardinal pour sa collection lapidaire.

14. H. J. Leon, *Journal Amer. Or. Soc.*, 69 (1949), 87-90 : *Symbolic representations in the Jewish catacombs of Rome*.

15. D. Sourdel (no 217), 117-118, relève les rares traces de judaïsme dans le Hauran à l'époque romaine : deux inscriptions d'un cimetière et d'une synagogue, un relief avec le chandelier à sept branches et quelques noms de personnes.

Voir nos 194, 215, 221, 222.

16. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — Section *Epigraphik*, pp. 255-258, dans les *Bibliographische Notizen und kleinere Mitteilungen* de la *Byzantinische Zeitschrift*, 45 (1952).

17. F. Dölger et A. M. Schneider, *Byzanz* (*Wissenschaftliche Forschungsberichte*, 5 ; Berne, 1952 ; 328 pp. in-8°). Bibliographie analytique et critique, sous forme de rapport continu, des études byzantines entre 1938 et 1950. F. Dölger a rédigé ce qui concerne l'histoire, la littérature et la langue, pp. 11-252, A. M. Schneider l'art paléochrétien et byzantin, pp. 253-311. Il peut paraître paradoxal, mais il est en définitive normal, que cette œuvre de deux savants seuls soit infiniment plus riche et plus utile que la bibliographie polycéphale, consistant seulement en titres, rangés d'ailleurs dans un ordre artificiel, publiée sur le même domaine par l'Unesco et « l'Association internationale des études byzantines » (signalée *Bull.* 1951, 17). Il convient d'abord de rendre un sincère hommage à cet effort et à son résultat. Il nous faut dire cependant que la partie *Epigraphische Quellen* (pp. 42-47) n'est pas la plus réussie et par la maigreur de la documentation, et par le fait que souvent D. énumère ce qu'il n'a pas pris en mains — sans parler de l'avoir lu — et en donne une idée fausse. P. 11, D. expose qu'il n'a point prétendu tout citer, mais que « auf möglichste Vollständigkeit der Literaturangaben ist Bedacht genommen. Die weitaus meisten der zitierten Veröffentlichungen haben dem Verfasser des Berichtes vorgelagen ; doch musste er sich in manchen Fällen auf das in Besprechungen niedergelegte Urteil sachkundiger Referaten stützen ». C'est, croyons-nous, une voie très dangereuse pour une bibliographie scientifique, et l'on peut être ainsi amené à citer des ouvrages qui n'existent pas (le cas est arrivé ; *nomina sunt odiosa*), ou à citer dans des bibliographies sur l'Asie Mineure un ouvrage sur Abydos d'Égypte, et à confondre Philippe II de Macédoine et Philippe II d'Espagne. Pour nous, notre règle est de ne parler dans ce *Bulletin* que de ce que nous avons lu. Nous préférons attendre un an ou deux, ou même davantage, que de citer d'après d'autres, et nous avons dans nos dossiers une liste de nos *desiderata* que nous satisfaisons peu à peu. S'il nous paraît bon de citer un ouvrage ou un article hors de notre portée et que nous n'avons guère d'espoir de lire d'ici quelque temps, nous ajoutons *toujours* : « non vidimus ». Le lecteur a le droit de demander à ceux qui font des bibliographies tantôt d'après le document direct, tantôt par intermédiaires, qu'un signe spécial marque soit les travaux dépouillés directement, soit les autres ; cela met d'ailleurs l'auteur à l'abri de mésaventures et de soupçons désagréables. Voici quelques observations sur des ouvrages que D. n'a pas pris en mains, même s'ils sont parfaitement accessibles à Munich, et sur lesquels il n'a pas consulté non plus le moindre résumé ou compte rendu, même pas ce Bulletin-ci, que pourtant il cite et qu'il apprécie comme il l'avait déjà marqué à plusieurs reprises dans la *Byz. Zeitschrift*. P. 43, nos *Hellenica*, dont on cite les 9 volumes parus jusqu'ici, sont pris pour un « Berichtsorgan..., welches für die Epigraphik die Funktion der Berichtigungslisten von Preisigke für die Papyrusforschung erfüllt » [!] ; ce Bulletin-ci, sans parler de comptes rendus dans *Gnomon*, *JHS*, *Anzeiger für Altertumswissenschaft*, aurait pu montrer de quoi il s'agit ; comme D. n'a même pas vu le titre du tome IV, *Epigrammes du Bas Empire*, il ne s'est pas douté qu'il aurait eu sa place aux pages 205-206 (épigrammes). P. 43, le volume VI des *MAMA* est pris pour un « Grabungsbericht », alors qu'il n'est pas question de fouilles, pas plus que dans les volumes 1, 3, 4 et 5 ; l'erreur doit venir de ce que le volume II, *Meriamlık* (en 1930), le seul qui

soit exclusivement byzantin, était tout-à-fait exceptionnellement le résultat de relevés architecturaux d'une ancienne fouille. P. 44 : « Die Inschriften von Gerasa sind gesammelt von C. B. Welles... diejenigen Nubiens von T. Mina (*Inscriptions coptes et grecques de Nubie*) ». L'ouvrage de Togo Mina n'est nullement un recueil des inscriptions de la Nubie, mais la publication ou republication des inscriptions trouvées dans les fouilles de Monneret de Villard à Sakinya ; cf. *Bull.* 1946-47, 251. P. 44. « Die frühchristlichen, zum grossen Teil noch unveröffentlichten Grabinschriften Athens sind mit Sorgfalt gesammelt und ediert von J. S. Creaghan und A. E. Raubitschek ». Là non plus il ne s'agit pas d'un recueil rassemblant « les » inscriptions paléochrétiennes attiques, mais d'un groupe de documents ; cf. *Bull.* 1948, 61. Nous pensons que ces erreurs sont spéciales à la partie épigraphique. — P. 42-43, en tête de la section, D. énonce des *desiderata* sur l'urgence desquels nous nous permettrons de n'être pas d'accord. Dans ce domaine de l'épigraphie byzantine, cette « dünn fliessende Quelle », on manque de deux choses : 1° un Corpus, dans lequel chaque inscription en fac-similé pourrait être contrôlée (c'est-à-dire serait reproduite en photographie), et 2° une paléographie des inscriptions byzantines, permettant de les dater d'après l'écriture. D. reconnaît que ce serait très coûteux et admet que le profit historique en serait relativement mince, s'agissant « surtout d'épitaphes, d'un texte monotone à satiété », mais que ce serait « lohnend » pour la prosopographie et l'histoire sociale. Nous dirons très brièvement qu'il nous paraît beaucoup plus urgent de réunir les textes — qui ne sont point négligeables historiquement — dans des recueils critiques et complets, même s'ils ne sont point accompagnés de photographies. D'autre part, ce n'est sans doute point tant, là comme ailleurs, la paléographie qui permettra de dater et de classer les textes, mais une étude serrée des formules, des titres, etc., qui reste entièrement à faire, sur le modèle par exemple de ce qu'on a fait, il y a déjà longtemps, pour les inscriptions chrétiennes de l'Occident (notamment De Rossi et Le Blant). Sur l'état actuel des travaux relatifs aux recueils d'inscriptions byzantines, des indications sont apportées par les *Actes* du Deuxième Congrès international d'épigraphie grecque et latine, tenu à Paris en avril 1952, pp. 273-276.

18. Dans *L'hellénisme contemporain* (Athènes), D. A. Zakythinos a publié une série d'articles sur la Morée byzantine : *La population de la Morée byzantine* (1949, pp. 7-25, 107-132), *Les institutions du despotat de Morée* (1949, pp. 219-243 ; 347-366 ; 479-496; 1950, pp. 198-219), *La société dans le despotat de Morée* (1950, pp. 283-317; 1951, pp. 7-28, 101-126), *Les finances du despotat de Morée* (1951, pp. 197-214), *Mouvement économique dans le despotat de Morée* (1951, pp. 293-317). Il n'a pas beaucoup d'occasion d'utiliser des inscriptions ; les principales sont celles de Mistra. Nous n'avons pu voir celle à laquelle il fait allusion 1949, p. 481 : S. Kougeas, *Pragmateiai Akad. Ath.* 15 (1950), n. 3, 1-34 : Περὶ τῶν Μελιγκῶν τοῦ Ταϋγέτου ἐξ ἀφορμῆς ἀνεκδότου βυζαντινῆς ἐπιγραφῆς ἐκ Λακωνίας (XIVe siècle, dans le Magne) ; cf. *Byzantion*, 21 (1951), 346 et Dölger, *Byzanz* (1952), 43.

19. F. Halkin, *Analecta Bollandiana*, 80 (1952), 116-137 : *Inscriptions grecques relatives à l'hagiographie*, VI-VII, *Égypte*, *Grèce* (avec la Macédoine, la Thrace et la Mésie), *Italie*. Continuation de l'inventaire critique *Bull.* 1950, 19 ; 1951, 173. Relevons : p. 120, la mention de St Évariste à *Gortyne* dans *I. Creticae*, IV, n. 464,

est une « conjecture séduisante, mais audacieuse » ; — p. 134, sanctuaire des SS. Cyr et Jean à *Naples*. — *Ibid.*, 306-311 ; VIII, *Constantinople*.

20. A. Frolow, *Cahiers archéologiques*, 6 (1952) : *Quelques inscriptions sur des œuvres d'art au Moyen Age*, 164-166 : 2, *Aglao, Adrios*, ἅγιος, à propos d'une inscription sur une croix pectorale, réunit de nombreux exemples de la transcription complète du trisagion, sur des bijoux, amulettes, objets de culte (qui ne sont pas matière de ce Bulletin), et aussi dans des inscriptions monumentales, sur des linteaux, etc.

Voir nos 1, 29, 64, 70, 80, 83, 111, 115, 129, 155, 165, 170, 176, 177, 184, 193, 194, 205, 214, 218, 226, 231, 240, 242, 247, 257, 260, 263, 276, 279, 285.

Épigrammes. — Voir nos 49, 69, 83, 94, 107, 123, 142, 147, 148, 155, 165, 170, 176, 177, 193, 194, 211, 214, 218, 221, 226, 231, 232, 238, 239, 240, 257, 260, 267, 269, 270, 285.

21. **Tarif de Dioclétien.** — Cf. *Bull.* 1939, 361, n. 102 ; 1941, 21 *b* ; 1942, 19 *a* ; 1944, 19 et 20. I. W. Macpherson, *JRS*, 42 (1952), 72-75 : *A Synnadic copy of the Edict of Diocletian*, publie un fragment latin, trouvé à Synnada, donnant des morceaux nouveaux de 3 colonnes. Celle de gauche donne le texte latin de XVI 5-10 et de XVII 1 sqq. : ivoire et écaille de tortue. Elle permet de restituer le texte grec (Mégalopolis) : [Περὶ ἐλεφαντίνω]ν καὶ χελωνίνω[ν] · | [χελωνίνου] Ἰνδικοῦ νωτιαίου (le dos est la meilleure partie de l'écaille) ; puis, aiguilles ; enfin, début du tarif des transports. — La seconde colonne donne le texte latin des vêtements, XIX, 4-9 ; la troisième, réduite à quelques mots mutilés, un morceau encore du tarif des vêtements, à peu près XIX 15-16 : *fibulatorium* de Modène et de Laodicée. — M. fait connaître que E. J. Doyle publiera 2 fragments nouveaux trouvés en Eubée : l'un, à Aidipsos, est relatif au bronze, à l'orichalque et au cuivre ; l'autre, à Tamynai, à la pourpre et à la laine.

22. **Institutions.** — Fr. Pringsheim, *The Greek law of sale* (Weimar, 1950 ; 580 pp. in-8°). Cf. M. I. Finley, *Seminar* (*Annual extraordinary number of The Jurist*), 9 (1951), 72-91 ; Fr. Wieacker, *Gnomon* 1952, 218-225 ; M. Th. Lenger, *Ant. Class.* 1952, 213-218 ; Cl. Préaux, *Chronique d'Égypte*, janv. 1952, 304-309 ; J. V. A. Fine, *AJPhil.* 1952, 437-441.

23. M. I. Finley, *Studies in land and credit in ancient Athens, 500-200 B. C. The horos-inscriptions* (332 pp. in-8° ; Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, 1951 (1952)). L'étude de F. sur les *horoi* a été rédigée en même temps que J. V. A. Fine composait la sienne (cf. *Bull.* 1952, 46) ; il en a eu connaissance après l'impression et il a ajouté dans un appendice les textes inédits donnés par Fine. On ne peut, dit Finley, traduire en termes de droit moderne les trois catégories d'*horoi* : ὑποθήκη, πρᾶσις ἐπὶ λύσει, ἀποτίμημα, car il n'y a rien d'exactement comparable dans le monde moderne ; il faut éviter en tout cas « mortgage », notion anglo-américaine. Il étudie la fonction des *horoi* : rendre publiques les charges qui pèsent sur un bien, résultat de l'absence de cadastre à Athènes. Certains *horoi* mentionnent un engagement écrit déposé chez un tiers ; F. pense que c'était une exception. Il étudie au ch. III l'hypothèque et la πρᾶσις ἐπὶ λύσει ; au ch. IV l'*apotimema* (mineurs et dots) ; au ch. V, la propriété (terres, maisons, ateliers et divers) ; aux ch. VI et VII, les contractants, individus qui ont le droit de posséder et le niveau de vie économique et social que révèlent les

horoi; les groupes (l'état et ses subdivisions), associations religieuses, *eranoi*). Ch. VIII enfin, les cas où il y a plusieurs créanciers. Pp. 177-181, F. repousse la théorie de Ferguson, acceptée par E. Bayer (*Bull.* 1942, 26) et par S. Dow (*Bull.* 1944, 72) sur le rapport entre la législation de Démétrios de Phalère et l'apparition des *horoi* datés. Les notes, qui contiennent bien des discussions critiques et mises au point intéressantes, sont groupées à la fin du volume (pp. 195-300) d'une façon très gênante pour le lecteur. On sera sans doute amené à faire des objections à certaines interprétations et à repousser certains raisonnements. L'étude demandée p. 246, note 6, est déjà faite. Aux pp. 118-193, F. donne le texte de tous les *horoi* connus en Attique et ailleurs (quelques-uns dans certaines îles). Il se conforme à l'habitude qui se répand en Amérique de supprimer les traits d'union à la fin des lignes quand un mot est coupé en deux ; cela complique bien inutilement la lecture et donne aux morceaux de mots, dont chacun a l'air d'un tout, un aspect étrange et inattendu.

24. E. Bikerman, *Archives d'histoire du droit oriental et Revue intern. des droits de l'antiquité*, I (1952), 199-213 : *La trêve de 423 av. J.-C. entre Athènes et Sparte*, en expliquant Thucydide, IV, 118-119, précise des termes comme σπονδαί et ὅρκος, ἐκεχειρία et εἰρήνη, et analyse la technique des négociations par le moyen des ambassadeurs.

25. E. Manni, *Demetrio Poliorcete* (Rome, 1951; 127 pp. in-8°), procède à une révision chronologique et historique de l'histoire politique de Démétrios. L'essentiel de la documentation est d'ordre littéraire. M. semble inhabile à comprendre et à résumer exactement les quelques documents épigraphiques et leurs commentaires.

26. H. Bengtson a achevé son ouvrage *Die Strategie in der hellenistischen Zeit, Ein Beitrag zum antiken Staatsrecht* par la publication du tome III (München, 1952; 294 pp. in-8°), qui contient l'étude des stratèges en Égypte (pp. 1-136) et dans les possessions extérieures des Lagides : Chypre (pp. 136-152), la Cyrénaïque (pp. 153-165), la Syrie, l'Asie Mineure et la Thrace (pp. 166-188). Liste des stratèges Lagides (pp. 207-241). — Ce volume donne en outre, avec une conclusion générale sur les stratèges hellénistiques, création originale et durable sans aucun lien avec les stratèges des villes de l'époque classique, les index pour les trois volumes de l'ouvrage et des addenda aux deux premiers.

27. T. Zawadzki, *Quelques problèmes de la structure sociale et agraire de regions de l'Asie Mineure à l'époque de l'hellénisme* (*Société des Amis de la Science à Poznan, Publications de la commission historique*, XVI 3. Poznan 1952), 66 pages en polonais et résumé (pp. 67-77) en anglais. Z. traite de la condition des terres dans l'Asie Mineure séleucide et de celle des paysans, libres ou à liberté restreinte, et discute la théorie d'ensemble de M. Rostovtzeff sur « la terre royale » et son importance, en analysant notamment les inscriptions de Sardes sur les domaines de Mnésimachos (cf. *Bull.* 1952, 143; lire là : « pp. 395-401 » et non « 305-401 »), d'Ilion et de Milet sur les domaines d'Aristodikidès et de Laodice, les décrets de Zéleia, le décret de Samos *SEG*, I, 366 (pour ce dernier, il nous paraît inexact que le territoire entier des Samiens à Anaia ait été « déclaré propriété royale » ; il s'agit uniquement de certains domaines usurpés par des officiers royaux). Il distingue à son tour la terre royale exploitée directement ou

concédée à des particuliers de mérite, selon le système hérité des Achéménides, soit avec pleins droits (Aristodikidès, Laodice), soit en usufruit (Mnesimachos et Baitokaikè) ; ces derniers domaines, selon Z., formaient une immense part du domaine royal, la régie directe étant peu répandue et la pauvre administration séleucide étant trop peu nombreuse et trop mal équipée pour s'en occuper ; les paysans de ces domaines n'avaient pas la liberté de mouvement et dépendaient étroitement, en tout cas en pratique, de leurs propriétaires ; — puis, des paysans indigènes non libres dépendant de cités grecques (Héraclée du Pont, Byzance, Zéleia) ; — enfin des communautés autonomes de paysans libres et sans restrictions de mouvement, comprenant des unions de villages et copiant les institutions des cités grecques.

28. M. Guarducci, *Parola del Passato* 1951, 338-355 : *Atena oracolare*, en traitant des oracles d'Athéna, à propos de l'interprétation de la *mitra* d'Axos, étudie l'inscription d'*Argos Bull.* 1930, 193 ; 1931, 215 (Gu. se range à l'avis de ceux qui voient dans les χρήματα χρηστήρια des ustensiles oraculaires), et celle de *Mycènes* Schwyzer, *Dial. epigr.*, 97. — Cf. D. Levi, *ibid.* 1952, 41-47 : *Postilla sulla mitra d'Axos.*

29. J. M. C. Toynbee, *Some notes on artists in the Roman world* (*Collection Latomus*, VI ; 56 pp. in-8°, Bruxelles, 1951), étudie ce que nous pouvons savoir du nom, de la nationalité, de la condition sociale et juridique des artistes (architectes, sculpteurs, peintres, mosaïstes, toreuticiens, graveurs de gemmes et de médaillons) vers la fin de la république romaine et sous l'empire, surtout pour définir l'attitude des Romains devant l'art. — La documentation épigraphique n'est pas bien utilisée. Il ne s'agit point seulement des lacunes, mais d'abord de la façon de renvoyer à des recueils périmés, dont on a pris les références dans quelque vieux répertoire. Il n'est pas normal qu'en 1951 des spécialistes de l'antiquité citent toujours *IG*, III, sans connaître la nouvelle édition des inscriptions attiques réalisée de 1913 à 1940, et qu'ils recopient pieusement des renvois au *CIG* publié, selon les cas, il y a 110 ans ou 120 ans ou près de 130 ans, sans se demander si, par hasard, l'inscription n'aurait pas été reprise avec profit dans une publication plus moderne. Nous ne nous lasserons pas de répéter qu'il n'est n'est pas possible d'utiliser de cette façon paresseuse et négligente les inscriptions qui apportent tant à la connaissance de l'antiquité. Nous répéterons qu'il ne s'agit pas d'un pédantisme bibliographique exigeant des références rajeunies, mais d'un souci élémentaire de se constituer une saine documentation (cf. par exemple nos réflexions, avec preuves, *Bull.* 1944, 81 ; 1950, 28 et 86). Nous ne donnerons ici qu'un exemple des dégâts introduits par les vieilles références empruntées et reproduites sans rechercher les éditions qui ont pu être données depuis lors. P. 13, T. écrit ceci dans ses pages sur les architectes : « Among Roman-age architects known to us by name, of later, but incertain, date are Zenon, son of Theodorus, who signed in the theatre at Aspendus (*CIG*, 4342 *d*), Messalinus, who repaired the theatre at Ephesus (*CIG*, 2976), Illyrius, who restored the walls of Athens (*CIG*, 428), and Auxentius, who built a dam on the river Cydnus in Cilicia (*CIG*, 4410). The work of the last three is recorded in metrical inscriptions ». Que des archéologues puissent parler d'une inscription relative au théâtre d'Éphèse d'après un volume du *CIG* paru en 1835 et sans

songer à regarder les publications sur les fouilles d'Éphèse, et notamment sur le théâtre, on le comprend difficilement. En fait, depuis 1898, on connaît une seconde épigramme gravée avec *CIG* 2976 au théâtre d'Éphèse (les deux rééditées notamment dans *Ephesos*, II, *Theater* (1912), 43-44 ; Grégoire, *Recueil Inscr. gr. chr. Asie Mineure*, I, n. 100, 6 et 7; L. Robert, *Hellenica*, IV (1946), 87 sqq. avec lemme complet et commentaire), laquelle montre que Messalinus n'était pas un architecte, mais le gouverneur de la province d'Asie qui fit réparer le théâtre (sans doute au IVe siècle selon Heberdey ; certainement pas avant). L'inscription sur les murs d'Athènes réparés par Illyrius est citée d'après l'édition de 1825, où Boeckh admettait qu'Illyrios était architecte et poète. Illyrios est un proconsul qui a fait bâtir les murs d'Athènes, sans doute lors de l'invasion gothique de 253 ; cf. déjà la première édition des inscriptions attiques impériales (*IG*, III (1878), 399, où ce « restitutor moenium » est rapproché du proconsul du n. 705) et *IG*, II², 5199 (cf. 3689-3690, 5200) ; E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia* (1939), 94-95 ; en dernier lieu, *Bull.* 1951, 236 *a*, p. 207). Quant à Auxentius, il était bien architecte (*mechanicus* exactement ; pour le mot et pour la condition de l'architecte à cette époque, cf. G. Downey, *Bull.* 1950, 47), en même temps que *comes* ; il a construit, à la fin du IVe siècle, à Adana, sur le Saros (cf. Waddington, 1509) et non à Tarse sur le Kydnos, un pont (cf. H. Grégoire, *Byzantion*, 4 (1928), 465-468 : *Auxentius, comes et mechanicus, et ses travaux*), et non point une digue (bibliographie des éditeurs et des interprétations dans L. Robert, *Hellenica*, IV, 74).

30. W. Kunkel, *Herkunft und soziale Stellung der römischen Juristen* (*Forschungen zum römischen Recht* 4; 405 pp. in-8° ; Weimar 1952), porte à la fois sur l'époque républicaine et sur l'Empire. Pour chacune de ces périodes, il y a deux parties : une partie prosopographique avec monographie pour chaque juriste et une étude d'ensemble plus brève. Pp. 267-269, K. réunit les exemples de νομικός dans les inscriptions grecques et discute, pp. 354-365, de leur situation et de leur compétence (droit grec ou droit romain). La liste est presque entièrement empruntée à Broughton, dans T. Frank, *Economic Survey*, IV, 855 (cité p. 361, note 760, pour une opinion) ; K. l'aurait étoffée, ce qui l'eût amené à préciser certains points, en consultant les listes de νομικοί données par L. Robert, pour compléter Broughton : *Hellenica*, I, 62, note 9 (neuf de ces juristes ne sont pas connus de K.) ; II, 148 (un autre encore) ; V, 30-31, trois personnages dont on a célébré l'ἐμπειρία νόμων ; 34, à Beroia, un Poseidippos, θεσμῶν Αὐσονίων ἴδριδα μῆτιν ἔχων, témoignage très intéressant pour le droit romain ; un autre témoignage intéressant de juriste auprès des tribunaux romains dans *IGR*, III, 103 (cf. *Études Anatoliennes*, 147, note 6) ; un autre νομικός maintenant ci-après n° 194. Il y aurait bien des précisions à apporter. Par exemple, pp. 255-256, sur Licinius Rufinus, K. n'a pas connu l'inscription de Beroia et la monographie de L. Robert, *Hellenica*, V, 29-34 : *Un juriste romain dans une inscription de Beroia* ; K. n'est pas sûr que le personnage soit originaire de Thyatire, parce qu'il n'interprète pas bien une formule d'une inscription de cette ville (τῆς πατρίδος). P. 267, n. 34 et p. 359-360 : sur ce personnage et sur le Musée de Smyrne, cf. *Études Anatoliennes*, 147-148. La discussion des pp. 360-361 serait éclairée et modifiée si l'on savait qu'Apamée de Bithynie et Antioche de Pisidie étaient des colonies romaines.

31. **Chronologie.** — Dans *PW.*, s. v. *Polyeuktos 6*, 1623-1629, G. Klaffenbach relate en détail l'histoire des recherches sur la date de l'archonte athénien Polyeuktos. En définitive, reprenant les réserves de Belòch sur la « loi de Ferguson » et constatant que « ...wir vielmehr mit einer häufigeren Störung des Schreiberzyklus rechnen müssen », il choisit pour la date la plus probable les années 246-240. Pour la date *ca* 270, abandonnée par tous, « allein W. Kolbe hat mit dem ihm eigenen Starrsinn zeit seines Lebens daran festgehalten » ; cf. *Bull.* 1941, 70 ; 1943, 11. — *Ibid.*, 2530, en *addendum*, il apprécie ainsi le travail de E. Manni que nous avons signalé sans commentaire *Bull.* 1951, 52, en notant seulement que M. l'avait publié sans attendre de lire W. B. Dinsmoor, *The Athenian archon list* (1939) : « Nachtragsweise sei der Vollständigkeit halber auf die neue Liste der attischen Archonten des 3. Jahrhunderts hingewiesen, die E. Manni ...aufgestellt hat. Sie ist allein schon methodisch verfehlt, weil sie sich vorzugsweise auf dem Metonischen Schaltzyklus aufbaut, an dessen Verwendung also M. noch immer glaubt, obwohl es längst feststeht « that the attested intercalary years do not conform to any cyclic arrangement whatsoever » (Pritchett-Neugebauer, *The calendars of Athens*, 1947, 8). Sekundär wendet M. die lex Fergusoniana an mit zweimaligem Bruch (265-4 und 249-8). So ist seine Liste ohne jede Gewähr. In ihr kommt Polyeuktos auf 251-0 zu stehen; im übrigen wird seiner Datierung kein Wort gewidmet ».

Voir nos 56, 212, 214.

32. **Langue et vocabulaire.** — Sur la langue thrace, connue par les documents grecs et latins et avant tout par des inscriptions, voir le livre de D. Detchev n° 125.

33. G. Restelli, *Riv. Filol.* 1951, 246-257 : *La forma* Διόσκουροι *nelle più importanti epigraphi greche.*

34. L. Radermacher, *Anz. Wien* 1951, 325-327 : *Psilose in der Koine.*

35. N. M. Kontoleon, Μέγαρον (extrait des *Mélanges Octave et Melpo Merlier ;* 24 pages in-8°; Athènes 1952), étudie le sens du mot *megaron* en exposant sa théorie sur les rapports du megaron homérique et du megaron religieux ; il estime que le mot chez Homère, tout en ayant un sens profane, contient cependant l'idée du sacré, et qu'un des éléments essentiels du megaron religieux est l'existence du χάσμα représenté par le βόθρος. Il donne la liste des inscriptions concernant le megaron (déjà dans L. Robert, *Mélanges Bidez*, pp. 810-812 ; C. renvoie aux nos du Bulletin tenant cette liste à jour : *Bull.* 1940, 189, p. 212 ; 1948, 11 ; 1950, 226) ; nous ajoutons maintenant Rhodes *Hermes* 1902, 142. — On ne peut dire qu'en Cappadoce la forme *magaron* soit conservée dans le grec moderne (p. 7, note 4), car il faut voir dans ce μα(γ)αρα = grotte, le mot turc « mağara » d'origine arabe.

Voir nos 72, 257.

36. **Onomastique.** — Les recherches de F. Zucker, *Sitz. Berlin, Klasse für Sprachen, Lit. 1951, Nr. 1* (1952) : *Studien zur Namenkunde vorhellenistischer und hellenistischer Zeit* (32 pp. in-12°) portent surtout sur les papyrus, mais utilisent aussi du matériel épigraphique. I. *Anlass zur Namengebung* (pp. 3-6). Z. met en rapport le nom d'Olympiodore, lochage à Platées (Herod., IX, 21, 3-22, 1), et des homonymes de la même époque avec la mise en chantier de l'Olympieion (ou Olympion) par les Pisistratides. — Φρύνιχος et son père Ὀρχησάμενος dans

Andocide (*Myster.* 17) doivent se rattacher à la famille de Phrynichos, l'auteur tragique dont « l'orchestique » faisait grande impression. — II. *Aus dem Onomastikon der Zenon-Papyri* (pp. 6-26). Z. classe les noms qui apparaissent dans ces papyrus et qui sont intéressants : noms grecs de diverses origines, illyro-macédoniens, anatoliens, iraniens, sémitiques ou noms énigmatiques. Nombreuses observations. P. 10, pour ce Βούβαλος cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 25 (1929), 63. P. 12, sur Ἡπιόδωρος, cf. Letronne, *Œuvres*, III 2, 53-54. — P. 20, le Κιδραμύας de *P. Cairo* 59006 est rapproché, d'après Sundwall, de noms pamphyliens et pisidiens et de la ville « phrygienne » de Kidramos. Ce nom dans ce papyrus a déjà été considéré exactement comme pisidien par L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, 212, n. 5, dans le chapitre où il a montré que Kidramos (ou Kidrama) n'était pas en Phrygie, mais en Carie, sur les frontières de la Pisidie, en un pays peuplé de Pisidiens, entre Tabai et Kibyra, dans le Barzova. P. 20-21, il nous paraît que Ταρουθινας et tous les Ταρουσινας, Ταρουσινα cités ne sont pas d'origine anatolienne, mais thrace. P. 25, pour Ὀρύας (*P. Cairo* 59018, 15). Z. cite 2 exemples de ce nom à Polyrrhenia en Crète (Schwyzer, *Dial. epigr.*, 202). — Il est certain que cet homme est originaire de la Crète occidentale, car c'est là, et là seulement, que se rencontre le nom Ὀρύας : à Kydonia et Polyrrhenia (cf. *I. Cret.*, II, p. 343 : 12 exemples, alors que le nom manque dans les autres volumes de ce Corpus et dans les autres régions du monde grec) ; aussi a-t-on pu attribuer à cette région un Ὀρύας à Hermione (*IG*, IV, 729), dans une liste qui ne comprend que des Crétois (M. Guarducci, *Historia* 1935, 70; cf. *Hellenica*, I, 154); le nom paraît encore comme celui de deux Crétois établis à Milet (*Delphinion*, 38 *k* et *o*), dont nous plaçons l'origine dans la région de Kydonia et de Polyrrhenia. Nous voulions depuis longtemps établir l'origine crétoise (et ainsi délimitée) de cet Ὀρύας des papyrus de Zénon. — III. *Die theophoren Namen auf* -ῶναξ *und* -ώνασσα (pp. 26-32).

37. Th. Hopfner, *Archiv Orientalni*, 15 (1946), 1-64 : *Graezisierte, griechisch-aegyptische, bzw. aegyptisch-griechische und hybride theophore Personennamen aus griechischen Texten, Inschriften, Papyri, Ostraka, Mumientäfelchen und dgl. und ihre religionsgeschichtliche Bedeutung.* Après une esquisse de l'histoire des études d'onomastique égyptienne d'après les textes hiéroglyphiques, démotiques, coptes et grecs, H. classe les noms théophores égyptiens connus en grec, au nombre de 806, selon l'ordre alphabétique des divinités (Ammon, Anoubis, Apis, Bast, etc.), qui sont au nombre de 81. Pp. 57-64, index alphabétique des noms grecs.

38. E. Lüddeckens, *Z. der deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 102 (1952), 47-51 : *Das demotische Namenbuch, Bericht über die vorbereitenden Arbeiten.* Plan de ce répertoire et état des travaux, entrepris sous les auspices de l'Académie de Mayence et la direction de W. Erichsens. Il réunira tous les noms, grecs aussi bien qu'égyptiens, contenus dans les textes démotiques, et aussi les noms égyptiens contenus dans les textes grecs. C'est pourquoi nous signalons ici cette entreprise, conçue de façon aussi rationnelle et intelligente, et qui sera de la plus grande importance pour les hellénistes qui s'intéressent à l'Égypte grecque et romaine.

39. J. Gwyn Griffiths, *Ann. Ant.*, 51 (1951), 219-220 : *Is Chalbes a Greek name ?*

à propos de ce nom dans Phérécyde, *FHG*, I, p. 78-79, fr. 33. L'auteur conclut qu'il n'est pas égyptien, mais sémitique ou grec. Il cite le graffite du Sinaï, *CIG*, III (attribué à Boeckh), 4668 *d* : Μνησθῆ Αὐρήλιος Βόραιος Χάλβου, où le fait que Αὐρήλιος est latin et que Βόραιος pourrait, selon lui, être grec le fait hésiter sur le caractère sémitique (Gutschmid) de Χάλβης. — Sur les noms sémitiques Χαλβας, Χαλβεις, Χαλδιων, cf. notamment Preisigke, *Namenbuch*, 471 et 520; Wuthnov, *Semit. Menschennamen*, 119 et 146; Witkowski, *Aegyptus*, 13 (1933), 540; R. Mouterde, *I. Syrie*, II, 569, avec la bibliographie (Lidzbarski et Nöldeke); III, 699.

Sur les noms *thraces*, voir le livre de D. Detchev, n° 125, et les nos 112, 131, 133, 138. Sur les noms *illyriens*, voir nos 118, 119. Sur les noms *sémitiques*, voir nos 205, 206, 207, 209, 214, 217, 218. Voir aussi nos 78, 93, 112, 194, 202, 207, 214, 215, 217, 218, 221, 222, 226, 230, 240, 257, 261, 262.

40. **Prosopographie.** — W. K. Pritchett, *AJA* 1952, 161-168 : *Epigraphical honor and the Hesperia index*, critique l'index prosopographique de la revue *Hesperia* I-X (cf *Bull.* 1946-47, 54 ; 1950, 8) composé par A. Raubitschek : « The editor of the index has corrupted the indexed material and the evidence of the stones themselves by alterations so drastic and so irresponsible that simple correction is not enough ; the work, with the exception of a limited part, must be done anew ». Il lui reproche des restitutions inexactes (notamment des restitutions arbitraires, introduisant un nom par *horror vacui*, alors qu'il y a bien d'autres possibilités), des changements par centaines et sans raison valable concernant la date, l'attribution à un dème, des erreurs introduites dans les textes conservés et de sérieuses omissions. Il donne des exemples, reprenant minutieusement l'examen d'inscriptions où les noms lus ou restitués par les éditeurs des textes (surtout Dow et Pritchett) ont éte modifiés ou complétés à tort. Conclusions : « These individual indexes [annexés en leur temps à chacun des articles épigraphiques d'*Hesperia*], which are treated so cavalierly by the index editor, have nevertheless not been superseded by his own work, and must still be consulted by any reader who wishes to study the names of the citizens of Athens. Moreover, the editors of any second edition of an Attic prosopography will have to disregard to ten-year index and review for themselves the material which it covers... It is not the office of an index editor to incorporate his personal judgements into an index, this setting himself apart from, and above, such explanation. If he does so, the index departs from its fundamental purpose, that of being a tool, a guide to published material. This is the basic fault of the *Hesperia* ten-year index; it has, indeed, become an independent creative effort, in which much industry and expense have been sadly misplaced ». — Utilisant des estampages au latex (ci-dessus n° 7), P. fait remarquer, p. 161, que, étant transparents, ils peuvent être photographiés avec une lumière par derrière et il ajoute : « In the present study, the writer offers for the first time in Greek epigraphy this new type of translucent photographic evidence, by which the general reader may control the accuracy of his readings ». Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à ces détails de technique, nous devons faire remarquer que P. ne semble pas savoir comment on peut faire des photographies d'estampages en papier. Certes, le plus souvent, on photographie le revers de l'estampage et on obtient ainsi d'excellents résultats. Mais on peut aussi faire à l'occasion

des photographies du droit (à condition naturellement que l'estampage n'ait pas été fait avec deux ou plusieurs feuilles superposées, comme on croit trop souvent nécessaire de le faire, et qu'il soit assez fin), en plaçant une lumière par derrière. Nous avons fait faire, quand cela paraissait meilleur, de telles photos par transparence, et nous en avons publié déjà à l'occasion, sans juger utile de préciser le procédé employé, que l'on peut d'ailleurs reconnaître, et sans y attacher d'importance, par ex. *Études Anatoliennes* (1937), Pl. IX, 2 ; XXII 1 ; *Sanctuaire de Sinuri*, Pl. IV 14 ; on a indiqué que la photographie avait été faite par transparence pour les inscriptions cariennes *Hellenica*, VIII, Pl. XXVIII 1 et XXX (cf. *ibid.*, pp. 21, 103 et 104).

40 *a*. T. Robert S. Broughton, *The magistrates of the Roman Republic, volume II, 99 B. C.-31 B. C.* (*Philological monographs publ. by the Am. Phil. Ass.*, XV 2), 647 p. in-8°, New-York 1952, achève cette somme prosopographique d'une très grande utilité. « L'index des carrières », pp. 524-636, donne sa pleine commodité à l'ouvrage, en permettant de se reporter facilement à tout le reste de l'ouvrage, où les magistrats sont classés année par année.

41. A. Degrassi donne un répertoire à jour, qui sera des plus précieux, des consuls de l'époque impériale : *I fasti consolari dell' Impero romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo* (287 pp. in-8° ; Rome 1952).

42. A. E. Gordon, *Quintus Veranius Consul A. D. 49, A study based upon his recently identified sepulchral inscription* (*Univ. California, Public. Class. Arch.* II 5, pp. 231-352, avec six planches). Outre ce qui concerne Veranius, premier gouverneur de Lycie pour 5 ans, signalons la prosopographie des *curatores aedium sacrarum et operum locorumque publicorum*.

43. G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)* (Rome, 1952 ; 795 pp. in-8°), avec une étude, pp. 571-585, sur le terme ἡγεμών, « gouverneur ».

Voir n°s 60, 87, 158, 194, 241.

ATTIQUE

Sur les « bornes hypothécaires », voir le n° 23 ; sur la chronologie de l'archonte Polyeuktos, n° 31 ; sur l'index d'*Hesperia* et la prosopographie attique, n° 40 ; pour l'onomastique, n° 36.

44. *Athènes*. — Pour les premières lignes du « décret de Salamine » *SEG*, X, 1, Ad. Wilhelm (n° 3), 6, déclare « verfehlt » les restitutions de B. D. Meritt et de H. T. Wade-Gery enregistrées dans cette édition.

45. E. Vanderpool, *Hesperia* 1952, 1-8 : *The ostracism of the elder Alkibiades*, publie les neuf ostraca portant le nom d'Alcibiade (deux seulement étaient édités) et, d'après la forme des lettres, les circonstances de la trouvaille et le type de poterie utilisée, il en attribue 6 à Alcibiade l'ancien (Alcibiade II) et 3 au grand Alcibiade (Alcibiade III). Comme il y a partout le patronymique : fils de Kleinias, sa datation amène V. à modifier le stemma de la famille, en faisant d'Alcibiade II le petit-fils d'Alcibiade I et non son fils, le fils de Kleinias I et non son frère, et à dater l'ostracisme d'Alcibiade II non plus de 485, mais de 460.

46. E. Vanderpool, *ibid.*, 114-115 : *Kleophon*. Un ostracon trouvé à l'Agora en

1951 nomme le démagogue Kleophon « le fabricant de lyres », en faveur de 410 à 404, et donne le nom de son père : Κλεοφῶν Κλειππίδο (Pl. 31 *e*). Le patronymique n'étant pas connu, on avait cru qu'il était d'humble naissance. Kleippidès doit être le stratège de ce nom en 428 (Thuc., III, 3) ; ostraca à son nom, sans doute en 443. L'ostracon nouveau doit dater de l'année du bannissement d'Hyperbolos. — *Ibid.*, 113 et Pl. 31 f, H. A. Thompson publie le second ostracon inscrit au nom de Περικλῆς Ξανθίππο.

47. B. D. Meritt, H. T. Wade-Gery et M. F. Mc Gregor, *The Athenian tribute lists*, vol. III (1950 ; 366 pp. in-4°) ; série d'études sur l'histoire de la Confédération Athénienne. Comptes rendus de W. F. Mc Donald, *Am. Hist. Review*, 56 (1951), 854-855 ; A. E. Raubitschek, *Classical Weekly*, 45 (1952), 230-231 (sur les tomes II et III).

48. S. Accame, *Riv. Fil.* 30 (1952), 111-136 : *Note storiche su epigrafi attiche del V secolo*, donne une série de discussions inspirées par la publication du volume III des *Ath. Tribute Lists*. — *1. Chronologie*. — P. 119 sqq., *2. Decreto di Eritre*. A. donne son opinion sur les circonstances dans lesquelles fut rendu le décret réglementant la situation d'Érythrées vis-à-vis de la Ligue athénienne, republié en dernier lieu dans *Ath. Tribute Lists*, II, p. 54 sqq. Ne partageant pas l'avis de R. Meiggs, selon qui ce décret marquerait un retour d'Érythrées à la Ligue après qu'un mouvement médisant l'en eût écartée (cf. *Bull.* 1944, 53), il pense, comme L. J. Highby (cf. *Bull.* 1938, 65), qu'il s'agit de l'entrée d'Érythrées dans la Ligue et qu'Athènes aide Érythrées à assurer le triomphe du régime démocratique ; le texte ne daterait pas de 452, mais de 460 environ. Pp. 123 sqq., *3. Atene e i regimi democratici nelle città alleate*. — Pp. 127 sqq., *4. Alleanza di Atene con Regio e Leontini*. Discussion sur la date des traités entre Athènes et Leontinoi, Athènes et Rhegion, *SEG*, X, 48. A. pense que les premières alliances, dont ces textes sont le renouvellement, remontent pour Rhegion à 460 environ, aux années après la paix de Callias pour Leontinoi. Elles auraient été renouvelées en 433-2 ; on s'est contenté de regraver l'intitulé du traité avec Leontinoi sur la *rasura* du précédent, tandis que le lapicide même qui faisait cela gravait l'intitulé et le texte du traité avec Rhegion, en mélangeant les deux textes, ce qui aurait entraîné une *rasura* aussi dans le texte de Rhegion. — Idem, *ibid.*, 223-246 (suite). Pp. 223-237, *La pace di Callia e le liste dei tributi*. Nouvelle discussion sur la date de la liste 8 des tributs attiques et la restitution ὀγδόες ou *hεβδόμες* de l'intitulé (cf. *Bull.* 1944, 50 et 51 ; 1946-47, 61). — *6. Cassa della lega*. Selon A., il n'y a pas de raison suffisante pour admettre un trésor d'Athéna distinct du trésor fédéral, au moins pour une certaine période ; il utilise quelques inscriptions dans sa discussion. — *7. Thuc. II 13, 3-4*.

49. I. Papadimitriou, *Arch. Ephem.* 1948-49 (paru en 1951), 146-153 : Ἀττικά I, publie une stèle funéraire de la fin du ve siècle ou mieux du début du IVe, trouvée sur les pentes ouest de l'Hymette au nord du village Zographos, celle de la première prêtresse de Nikè, Myrrhinè fille de Kallimachos (peut-être l'archonte de 446-445), qui insiste sur la gloire de cette fonction et sur l'heureux sens de son nom :

Καλλιμάχο θυγατρὸς τηλαυγὲς μνῆμα
ἥ πρώτη Νίκης ἀμφεπόλευσε νεών·

εὐλογίαι δ' ὄνομ' ἔσχε συνέμπορον, ὡς ἀπὸ θείας
Μυρρινέη κλήθη συντυχίας· ἐτύμως
πρώτε Ἀθηναίας Νίκες ἕδος ἀμφεπόλευσεν
ἐκ πάντων κλήρωι, Μυρρίνη, εὐτυχίαι.

P. pense qu'Aristophane, dans Lysistrata, a tiré des effets comiques du nom de Myrrhinè donné à l'une des femmes parce que les spectateurs pensaient à cette prêtresse d'Athéna Nikè, alors en fonctions et devenue âgée; burlesquement aussi il lui aurait attribué pour époux le poète de dithyrambes Kinésias. — Dans le décret relatif à la nomination de la prêtresse d'Athéna Nikè, au milieu du ve siècle (Tod, *Greek Hist. Inscr.*, I, 40; *SEG*, X, 30), P. propose de restituer *h*ιέρεαν ἐχς Ἀθεναίων *h*απα[σῶν κληρόσ*h*]σθαι, d'après les mots de l'épitaphe ἐκ πάντων κλήρωι.

50. I. Calabi, *Parola del Passato*, 4 (1949), 250-254 : *A proposito di IG², I, 26.* Cf. *Bull.* 1949, 40; 1951, 67.

51. J. Tréheux, *REG* 1951, p. XVII : *L'aménagement intérieur de la Chalcothèque d'Athènes d'après une inscription récemment découverte* : *Hesperia* 1938, 281 sqq., de la même stèle que *IG*, II², 1438.

52. A. M. Woodward (n° 86), 110, restitue dans *IG*, 1495, l. 17 et 19, les nombres 2807 drachmes et 94 drachmes.

53. Ad. Wilhelm (n° 3), 72, dans le bail *IG*, II², 2494, écrit maintenant, l. 10 ἀπὸ τῆς κ[ρήνης ὅτι ἂν βούληται, ἕτερον οὐδέ]να κωλύων.

54. I. Calabi, *Parola del Passato*, 3 (1948), 258-262 : *Nota al IG², II, 236 A* (*Sylloge*³, 260 *a*; Wilcken, *Sitz. Berlin* 1929, 317), serment des Athéniens envers Philippe II lors de la constitution de la Ligue de Corinthe. C. exclut la restitution de l'εἰρήνη aux lignes 3-4 et écrit : ἐμμενῶ [ἐν τοῖς ὅρκοις]. Observations sur εἰρήνη et κοινὴ εἰρήνη.

55. Ad. Wilhelm (n° 3), 18-19, propose des compléments au décret des orgéons *IG*, II², 1289 (cf. *Bull.* 1944, 67, pour une autre ligne).

56. D. Feaver, *AJPh.* 1952, 414-417 : *The priest Timokles and the archon Euandros*, apporte une contribution à une question de chronologie attique en étudiant *IG*, II², 4441, dédicace à Amphiaraos et Hygieia par un prêtre Timoklès, sous l'archontat d'Euandros. Le premier commentateur du texte, Meliades, en avait fait un prêtre d'Amphiaraos. Mais les érudits l'ont considéré ensuite, sans en dire les raisons, comme un prêtre d'Asclépios. Dans *Chronology of hellenistic Athens*, W. K. Pritchett et B. D. Meritt en disaient : « In fact, this date became a pivotal point for the cycles of the priests of Asklepios, for it was one of the three known synchronism of the third century between the priests and the archons... ». Selon F., même si on restituait au-dessus de la première ligne [Ἀσκληπιῶι] comme dans *IG*, rien ne prouve que Timoklès était prêtre d'Asclépios : la pierre a été trouvée de l'autre côté de l'Acropole par rapport à l'Asclépieion, et surtout, dans les inscriptions de l'Asclépieion, Asclépios n'est jamais associé à d'autres divinités ou héros guérisseurs; il peut l'être dans le sanctuaire d'une de ces divinités. En outre, un examen de la pierre lui a montré qu'on ne pouvait restituer en tête Ἀσκληπιῶι, car il y avait la moulure juste au-dessus de la première ligne. Il conclut : « the date of the archon Euandros must be disassociated from the tribal cycles of the priests of Asklepios, and must be left to be determined by other means ».

57. A. E. Raubitschek, dans *Studies in Roman economic and social history in honor of Allan Chester Johnson* (Princeton, 1951), 49-57 : *Sylleia*, date les concours célébrés à Athènes en l'honneur de Sylla de 80-79 ou 79-78, et non de 84-83, l'archonte Apollodoros sous lequel il y eut une célébration de ces concours (*IG*, II², 1039, 57) ne pouvant pas être placé entre 84 et 80 (cf. pour les archontes de ces années l'étude de S. Dow signalée *Bull.* 1950, 75). R. publie une inscription trouvée à l'agora en 1936, dédicace à Hermès d'un vainqueur à la course aux flambeaux dans des Sylleia : [Ζη]νίων Ζηνίωνος [Μαραθώνιος | Σ]υλλεῖα λαμπάδ[α νικήσας | Ἑ]ρμῆι, παιδοτρ[ιβοῦντος | Φ]ιλοκλέους Κολ[ωνῆθεν, | ὑπ]οπαιδοτριβοῦ[ντος — — | .ους Ἀλεξανδρέ[ως ?]. R. retrouve la famille de Zénion à Marathon, et Philoclès et son père à Délos. Il pense que le concours célébré en l'honneur de Sylla n'est pas un concours créé pour lui, mais un concours déjà existant qu'on a rebaptisé en son nom, à savoir les Theseia et Epitaphia. R. republie plus complètement, après révision, les dédicaces d'éphèbes à Hermès *IG*, II², 2988 et 2992.

58. B. A. Theophanidis, *Arch. Ephem.* 1939-1941 (paru en 1948), *Arch. Chronika*, pp. 1-23 : *Nouvelles acquisitions du musée archéologique national pendant les années 1930, 1931 et 1932.* Les inscriptions de la série de stèles ou de vases funéraires attiques se trouvent, au moins pour la plupart, dans le Corpus des épitaphes attiques *IG*, II². Signalons que les lignes 2 et 4 du n. 15, p. 13, sont défigurées et qu'on trouve la lecture correcte dans *IG*, II², 12974 (où πατρωνύμιον est une faute d'impression, la première édition par W. Peek, avec photo, donnant, comme la nouvelle, παρωνύμιον) ; — la photographie, p. 6, n. 23, de la stèle à mains supines de Ζωσίμη Ἡρακλέωνος Ἀπαμῖτις, dont l'inscription est dans *IG*, II², 8334.

59. J. H. Oliver, *Hesperia*, 20 (1951), 350-354 et pl. 101 *a* : *On the Athenian decrees for Ulpius Eubiotus.* I. Le fragment donné dans *The Sacred Gerusia* (*Hesperia*, *Suppl.* VI, 1941 ; cf. *Bull.* 1944, 84) comme le n. 31 *a* faisait partie du n. 32 et doit se restituer par les lignes 24-33 du n. 31 ; il permet de son côté de corriger quelques restitutions de ce dernier texte, notamment l. 23-24 : καὶ σπονδῶν au lieu de χρεανομιῶν; l. 33-34 : au lieu de [ἔδοξεν τῷ δήμῳ —] : ἔδοξεν τῇ [ἐξ Ἀρείου πάγου βουλῇ], ce qui montre que le premier document du n. 31 n'était pas un *probouleuma*, mais le décret du conseil et du peuple, et que le second était un ὑπομνηματισμός de l'Aréopage. — II. Le fragment *d* de ce même n. 31 avait été identifié avec *IG*, II², 1064; O. a pu voir l'estampage (ici reproduit en photographie) et vérifier l'exactitude de la lecture de Kirchner.

60. J. H. Oliver, *AJA* 1951, 347-348 : *The senatorial but not imperial relatives of Calpurnia Ar*[*ria*], revient sur un point de l'inscription *IG*, II², 3548 *a*, dont A. Wilhelm a reconstruit le texte (*Bull.* 1938, 95) : il ne croit pas que Calpurnia Arria, qui élève la statue de son père adoptif le hiérophante Oinophilos, soit la fille de D. Junius Silanus Torquatus, et par suite une descendante d'Auguste. Mais, d'après les noms de ses descendants, on peut conclure que son père s'appelait aussi Calpurnius, qu'il devait appartenir à la famille du Nonius Asprenas Calpurnius, à qui Auguste donna le cognomen de Torquatus. Stemma de la famille. Le père de Calpurnius Arria devait être le légat de Galatie de 68-69 p. C.

61. J. H. Oliver, *Hesperia*, 20 (1951), 346-349 : *Athenian citizenship of Roman emperors*, revient sur les Αὐρήλιοι de *IG*, II², 1824 et 1825 (cf. *Bull.* 1950, 79 *in*

fine) pour discuter la riposte de Notopoulos (*Bull.* 1952, 52) à son interprétation. Remarques sur les empereurs romains qui ont accepté le droit de cité athénienne. — Il nous paraît impossible que le seul nom Αὐρήλιοι puisse désigner des empereurs, vivants ou morts, et condamnés ou non à la *damnatio memoriae*. Ne s'applique-t-il pas aux prytanes de ces listes ?

62. *Le Pirée.* — S. Eitrem, *Symbolae Osloenses*, 26 (1948), *Varia*, n° 103, pp. 173-175, commente un passage de la loi sacrée de l'Asclépieion *Sylloge*³, 1040 (*Leges Sacrae*, 18; *IG*, II², 1651). Hélios et Mnémosyne reçoivent des sacrifices parce qu'ils aideront, eux aussi, les incubants; leur rôle est illustré notamment par les papyrus magiques.

63. *Cap Zoster.* — Ph. D. Stavropoullos, *Arch. Ephem.* 1938 (paru en 1940), 1-31 : Ἱερατικὴ οἰκία ἐν Ζωστῆρι τῆς Ἀττικῆς. La fouille de ce bâtiment, situé à 150 m. du sanctuaire d'Apollon Zoster a livré deux poids de plomb (p. 7, en note, et fig. 7, et p. 21) du ve et du IVe siècle a. C., en plomb et en bronze, avec les lettres δεμο et δημο(σία), et avec différents types. — Pp. 23-25, un fragment d'inscription du ve siècle donne des débris de comptes : παρέδοσαν (l. 2, 13, 21), ταμίαν *hιερῶν* χ[ρεμάτων] (l. 11, 15), συνάρχοντες (l. 19), noms et chiffres.

64. *Salamine.* — D. Pallas, *Arch. Ephem.* 1948-49 (paru en 1951), 112-134 : Σαλαμινιακά, sur la topographie de l'île à l'époque paléochrétienne et byzantine. Fragments d'inscriptions pp. 114, 116 et 128.

65. Ad. Wilhelm (n° 3), 77-78, dans le décret des clérouques de Salamine *IG*, II², 1228, restitue l. 3-4 : [κατὰ τοὺς περὶ τούτω]ν κειμένους νόμους· καταβαλέσθω-[σαν δὲ λόγον ὧ]ν κτλ. Il explique le sens de ὑποθέτωσαν l. 5 : porter en compte pour remboursement les sommes avancées de sa poche par un magistrat ; il donne des exemples de magistrats qui ne se sont pas fait rembourser ces avances. Voir aussi n°s 145 et 164.

66. *Delion-Oinoè* (?). — *Arch. Ephem.* 1949-1941 (paru en 1948), *Arch. Chronika*, p. 11, n° 40 et fig. 16, p. 12 : relief de la basse époque impériale avec figures d'un couple : Τι. Φλάβιος Ὀνησίφορος. — C'est l'inscription *IG*, II², 12377, sans provenance.

Voir n° 49 (près de l'Hymette).

PÉLOPONÈSE

67. U. Kahrstedt, *Symbolae Osloenses*, 28 (1950), 66-75 : *Zwei Probleme in kaiserzeitlichen Griechenland.* I, pp. 66-70 : *Reliquae civitates in Achaia* dans Pline, IV, 22. Dans cette succession essoufflante de faux raisonnements et d'affirmations aussi erronées que péremptoires et arbitraires, K. traite encore avec une incompréhension obstinée les indications de la liste des théorodoques de Delphes. — II, pp. 70-75 : *Das koinon der Achaier.*

Sur le Péloponèse byzantin, voir n° 18.

68. **Égine.** — P. Orlandini, *Archeologia Classica*, 2 (1950), 50-58 : *Nuove considerazioni sulla grande iscrizione di Afaia in Egina*, étudie à son tour l'inscription du VIe siècle Schwyzer 111, examine les restitutions de ses prédécesseurs en y choisissant ce qui lui semble le meilleur, opte pour les restitutions courtes et propose : [Ἐπὶ Δρ]εοίτα ἰαρέος ἐόντος τἀφαίαι *hοῖqος* | [ἐποι]έθε χὸ βομός, χὸλέφας

ποτεποιέθε | [καὶ θόδο]ς (τὸ ἔδος, la statue de culte) περιεποιέθε, qu'il traduit : « Sous la prêtrise de Dréoitas, pour Aphaia fut faite la « maison » et l'autel, l'ivoire fut procuré et la statue (de la déesse) fut achevée (fut ornée) ».

69. **Corinthe.** — J. H. Kent, *Hesperia*, 21 (1952), 9-18 et pl. 2 : *The victory monument of Timoleon at Corinth.* Un second bloc en quatre morceaux de la base du monument de Timoléon complète à droite *Corinth*, VIII 1, 23. K. republie tout le texte et le restitue. L. 1, il restitue les noms des cités qui joignirent leurs forces à celles de Timoléon à la bataille du Krimesos en 341 : [Κορίνθιοι, Συρακούσιοι, Σικελ]ιῶται Κο[ρυ]ραῖο[ι, Ἀ]πο[λ]λώ[νιοι [pourquoi cette forme d'ethnique ?], Λευκάδιοι —]; la l. 2 fournit le verbe qui indique l'offrande, ἀ[ν]έθηκαν. K. insère entre Λευκάδιοι et [ἀπὸ τῶν] πολεμίων : [καὶ Τιμολέων ὁ στρατηγός] d'après Plutarque, *Tim.* 29, dont la source a utilisé l'inscription de Corinthe. A la ligne 3, où commence la partie métrique, l'apport de la nouvelle pierre est intéressant : κτιστῆρα Κ|όρινθον; K. restitue auparavant : [Αἵδε πόλεις νομίσουσαι] (telle est la nouvelle restitution qu'il nous prie de signaler, la précédente étant un lapsus); la l. 5 donne la fin du verbe : [ἐλευ]θερίας ἐπέδ|ησαν. K. suppose qu'il y avait sur la base un Poseidon de bronze et que ce pourrait être la statue commandée à Lysippe par les Corinthiens. — K. n'a guère commenté la mention de Corinthos, fondateur de Corinthe et, partant, ancêtre aussi des colonies corinthiennes. Il se peut que sa mention dans l'épigramme corresponde à un rappel de l'origine commune des dédicants. Mais on peut se demander si, en cette fin du premier vers de l'épigramme, cet accusatif ne désignerait pas l'objet de la consécration, qui aurait consisté en une statue du fondateur Corinthos, et non point de Poseidon.

70. J. H. Kent, *Speculum*, 25 (1950), 544-546 : *A Byzantine statue-base at Corinth*, publie, avec photographies, une inscription gravée sur un autel rond réemployé et trouvé à l'agora : [Ν]ικηφόρον Σεβαστὸν [Φ]λάβιον Κωνσταν (abréviation; pas de place pour une autre lettre) [ἡ] Κορινθίων πόλις. Il ne s'agit pas de Constantin, ni d'aucun de ses trois fils, mais de Constant II qui vainquit les Bulgares à Corinthe en 660 (cf. *ibid.* 502-543 : K. M. Setton, *The Bulgars in the Balkans and the occupation of Corinth in the seventh century*), et la statue a été érigée juste après sa victoire.

71. **Argolide.** *Argos.* — P. Amandry, *Hesperia* 1952 : *Investigations at the Heraion of Argos 1949*, 213-221 : *Inscriptions* (Pl. 60), publie des fragments d'inscriptions trouvés à l'Héraion. Pp. 214-219, n. 5-6 : deux fragments, dont l'un opisthographe, appartenant à une même stèle ou à deux stèles identiques, de la même série que *Jahreshefte*, 14 (1911), 142, n. 3. Les noms sont accompagnés de mentions de subdivisions de la cité, phratries et lieux d'origine. Phratries : Διϝω-ν[ύσιο]ς; la finale du mot, ailleurs mutilée, est assurée par le nouveau texte ; la même phratrie sans doute dans *IG*, IV, 530, l. 21; 553, l. 18, peut-être dans 512 (reproduit Pl. 63 *b*); — Δυμμάδας, mot nouveau ; A. le restitue dans *BCH* 1909, 456, n. 23, l. 9 : [Δυμ]μάδα, et lit Δυμμάδας Ἐλαιϝών dans les deux passages de décrets, *Mnemosyne* 1915, 366-367, où W. Vollgraff lisait Δυμά[ν]ς Σελλιγών; ce dernier nom disparaît de la liste des noms de lieux argiens, de même que la mention de la tribu (Δυμάν); — Λυκωτάδας, nouveau; A. le restitue dans *Mnemosyne* 1915, 375, F, l. 4, et le reconnaît dans le traité entre Argos et Tylissos, l. 43-44. — Noms de lieux : outre Ἐλαιϝών, Πολεμεία nouveau ; — Ποσίδαον, comme

dans l'arbitrage entre Mélos et Kimolos; après ce mot, les précisions ἐν Δαθ- et ὄρος (cf. *Mnemosyne* 1914, 332) ἐν Δαθ-. Remarquons que cette mention à elle seule détruit l'interprétation donnée par W. Vollgraff de l'inscription *Mnemosyne* 1914, 330 sqq., et que déjà cette interprétation était ruineuse et inacceptable; on en reprendra l'examen ailleurs. — Le caractère du document n'est pas fixé. Des nombres (80, 100) suggèrent un état de paiements. — Il nous semble en tout cas impossible de soutenir l'hypothèse, envisagée par W. Vollgraff, d'une liste de vainqueurs agonistiques : ἐνίκα[ν] et [ἐν]ίκα τὰν τιμάν, « τιμά pouvant désigner un prix d'honneur ». On peut se demander s'il ne s'agirait pas d'un document relatif à des procès concernant l'affranchissement (cf. pour les affranchissements à Argos, *Jahreshefte* 1911, *Beiblatt*, p. 146, n. IV; pour les « phiales d'affranchissement » à Athènes *Bull.* 1946-47, 87 *a*). On penserait à couper ainsi le titre des lignes 1-2 : — ι τοὶ ἀπὸ τ — [— ε]νοι ἐνίκα[ν τὰν τιμάν]. — P. 219-221, n. 7 : inscription en l'honneur de l'empereur Hadrien.

Pour des textes d'*Argos* et de *Mycènes*, voir n° 28.

72. *Épidaure*. — I. Papadimitriou, *Arch. Ephem.* 1948-49 (paru en 1951), 135-145 : Ἐπιγραφαὶ ἐξ Ἐπιδαύρου, publie, pp. 134 sqq., n. 1, un fragment de stèle opisthographe trouvé dans les fouilles de 1948 : comptes de construction relatifs à une fontaine (A 5 : τὰν κράναν), vers le milieu du IVe siècle; sur les 39 entrepreneurs nommés, 13 sont connus pour avoir travaillé à cette époque au temple d'Asclépios et à la Tholos; certains sont connus par les comptes de Delphes, d'Hermione et de Trézène. Cette fontaine serait peut-être celle que mentionne Pausanias, II, 27, 6. La mutilation du texte ne permet de reconnaître que des détails. Signalons quelques mots : κατῆρες (A 12 et 17), connu par Hésychius au sens de κεραμῖδες, sans doute pour l'eau (cf. κατηρικοῦ dans IG, IV², 102, II, 142); κάλων (A 13) = κήλων, pour puiser de l'eau (P. donne le même sens à κάλος); δύτα (A 17, 18; le mot à Trézène *IG*, IV, 823, 41 et à Thèbes, *IG*, VII, 2477, 7) et δύτας ἐκκαθάρσις (l. 20) où P. reconnaît un puits ou un réservoir, et non un petit temple; ζυγάστρια (A, 7 et 16; B, 16); ὕαλος (B, 6), peut-être au sens de conduit; χυτραί (A, 19; B, 4), sans doute bassins ou vasques, κίσηλις (B, 7) = κίσηρις, τόρανος (B, 20), sans doute un instrument pour creuser les puits. Remarquons que l'inscription de Thèbes a été rééditée par P. Wolters, *Das Kabirenheiligtum bei Theben*, I (1940; cf. *Bull.* 1942, 67), p. 28, avec un commentaire sur δυτή, où il relevait qu'à Trézène le mot était en relation avec des tuyaux ou des rigoles pour l'eau et des auges, et que Wilamowitz y voyait une sorte de trou d'écoulement. — P. 144, n. 2 et 3 : dédicaces mutilées à Apollon (ni photographie, ni aucune indication sur la date et la forme des lettres). — N. 4 : une plaque portant, en caractères du IIIe siècle (?), cet hexamètre : Ἀδ' ὁδὸς εἰς ἱαρὸν κλεινοῦ θεοῦ, ὦ παριόντες, a été trouvé à 3 km. environ au nord-ouest du sanctuaire, dans un profond ravin où l'on reconnaît différents restes d'une route qui menait à la ville d'Épidaure.

73. P. Amandry, *Hesperia* 1952, 218, note 20 : si l'estampage laisse un doute, l'examen de la pierre par I. Papadimitriou semble confirmer la correction de W. Vollgraff Λευκυρίδας dans l'inscription *Bull.* 1950, 108.

74. J. H. Oliver (n° 59), 351, note 1, étudie la date des décrets pour Statilius Lamprias (*Sylloge*³, 796; *IG*, IV², 80-84) et repousse celle de A. Momigliano, *Bull.* 1949, 67.

75. **Laconie.** — A. M. Woodward, *Historia*, 1 (1950 ; fascicule 4 paru en 1952), 616-634, donne un compte rendu détaillé du livre de K. M. T. Chrimes, *Ancient Sparta* (cf. *Bull.* 1951, 102 ; 1952, 60). Sur ce travail, « a curious mixture of sound and unsound historical method », il présente de nombreuses réserves ou critiques portant sur les faits, la documentation et la méthode. Il n'accepte pas que l'on puisse utiliser pour les institutions de Sparte archaïque celles de l'époque impériale. Il critique notamment l'usage qui a été fait des inscriptions, chronologie et interprétation.

Sparte. — Décret à Cos n° 152.

76. *Sanctuaire d'Apollon Hyperteleatas.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 60-67, étudie le décret *IG*, V 1, 931, pour deux citoyens qui ont rendu service à l'occasion de l'arbitrage d'un différend avec Zarax ; il l'attribue, avec Kolbe, à Épidaure Limera plutôt qu'à Asopos ou Kotyrta. Il traite surtout des lignes 29 sqq., sur les honneurs accordés ; il écrit : [δεδόσθαι δὲ αὐ]τοῖς καὶ εἰς ἀνδριάντα ἢ ε[ἰκόνα ἑκατέρωι ἐφ' ἡμί]σει ἀν' ἔτη δύο τὸ θαλάσσ[ιον τέλος, τῶν ἐφόρων ου τῶν πωλητῶν] ποτιγραψαμένων ποτὶ τᾶ[ι ὠνᾶι ὅτι ἔχουσιν αὐτὰν] ἔν τε τῶι ἐπὶ Εὐδαμίδα ἐνι[αυτῶι καὶ ἐν τῶι μετ'] Εὐδαμίδαν. — Nous aurons à revenir sur ce document.

77. *Gytheion.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 87-88, rectifie la ponctuation des lignes 10-15 du décret sur le culte impérial : la virgule est entre λογογραφῶν et ἐξελεγχθείς, et non entre ce mot et μηκέτι. — Il corrige ainsi l'édition princeps, négligeable, de Kougeas, suivi par L. Wenger ; mais la ponctuation évidemment juste se trouve déjà dans l'édition, originale elle aussi, de H. Seyrig, *RA* 1929, I, 85 sqq. avec traduction p. 87; d'où aussi M. Rostovzeff, *Rev. Hist.*, 163 (1930), 4. — L. 15-16 : il ponctue ainsi : ὧν δ' ἄν ποτε δημευθῇ (*scil.* ἡ οὐσία) τὰ ὄντα ταῦτα χρήματα ἱερὰ ἔστω. N'est-il pas beaucoup plus naturel d'écrire, selon ce que suggère d'abord W. : ὧν δ' ἄν ποτε δημευθῇ τὰ ὄντα (ponctuation des éditeurs), ταῦτα (τὰ) χρήματα ἱερὰ ἔστω ?

78. Ad. Wilhelm (n° 3), 90-100, apporte des améliorations à toute une série de passages de la fondation de Gytheion *IG*, V 1, 1208 (mieux que B. Laum, *Stiftungen*, II, n. 9), connue seulement par la copie de Le Bas (Foucart, n. 243 *a*). L. 61, W. remarque que le nom de la donatrice, Βωμάτιον, est « höchst sonderbar » ; or, la copie donne un intervalle d'une lettre entre Φαινι et α Βωμάτιον; W. restitue et corrige Φαινί[α] Ἀ(ρ)ωμάτιον. Le nom Ἀρωμάτιον, dit-il, est connu par l'inscription d'Arles *IG*, XIV, 2475; cf. aussi l'épitaphe d'Apollonia d'Illyrie *RA* 1929, II, 42, note 4. — L. 64 et dernière, on voyait dans les lettres OB, isolées à droite, les initiales de Ὀφέλλιος, κύριος de la donatrice, et de Βωμάτιον, ce qui était bien étrange. W. y reconnaît la date : [Ἔτους] οβ' ; l'an 72, calculé d'après l'ère d'Actium, est 41-42 p. C., ce qui s'accorde avec l'identification, due à Wilamowitz, de Σεβαστὴ θεά (l. 36) avec *Iulia Augusta*. — W. apporte de nombreux changements aux restitutions de P. Foucart et de Wilamowitz (dans *IG*). Il faudra se reporter à l'étude de W. avant d'utiliser un passage de cette longue fondation. Relevons ici le verbe nouveau (l. 100) : ἐκκολλήσαντ[α], que W. explique : retirer la plainte (pour la transmettre ailleurs) du registre des magistrats (κολλήματα).

79. *Gerenia.* — Wilhelm (n° 3), 75-77, discute un passage difficile, l. 6-8, du décret de Gerenia pour trois juges d'Hippola *IG*, V 1, 1336. Il écarte justement

les restitutions, sans appui et incompréhensibles, de Hiller von Gaertringen : ὅσαι [μὲν ἦσαν δ]ίκαι ὑποτ[ίμ]η[τ]αι (plusieurs lettres douteuses, incomplètes et pointées), τάσδε καὶ διέλ<ο>υσα[ν, ὅσας δὲ [βα]ρείας ἀνέλαβον, ἔκριναν κτλ. D'après les décrets de Gonnoi pour des juges étrangers et le papyrus de Halle, W. retrouve ici l'opposition entre les εὐθεῖαι δίκαι et les βόλιμοι δίκαι : l. 7, ὑπε[ρβόλ]ι[μ]αι, et l. 8 : [εὐ]θείας. — W. n'a pas connu E. Bourguet qui a repris le décret dans *Le dialecte laconien* (1927), 97-99, n° 26. B. estimait que « la restitution proposée dans le Corpus est inacceptable » ; il suggérait, avec beaucoup de réserves : [καὶ τᾶν δικ]ᾶν ἀκολούθως τοῖς νόμοις ὅσαι [μὲν...]ικαὶ ὑπόκεινται πάσας καὶ διέλουσαν (il explique la forme διέλουσαν), [ἃς δὲ] ἀπ[ὸ χ]ρείας ἀνέλαβον ἔκριναν κτλ. ; « je ne me dissimule pas les défauts de ce que j'ai écrit ci-dessus ; ... du moins ὑποτίμηται et βαρείας ont disparu ». — Notons que τάσδε ne peut subsister. Il faudrait τὰς δέ, d'après le formulaire habituel. — « Ueber die Zeit des Beschlusses hat sich Kolbe nicht geäussert ; ich glaube ihn der tadellosen Sprache und Schreibung wegen in das zweite Jahrhundert v. Chr. setzen zu dürfen » (c'est la date indiquée déjà par le premier éditeur, Forster, et par E. Bourguet) ; remarques sur l'écriture lunaire à l'époque hellénistique, spécialement dans cette région. — W. termine par cette phrase : « Nicht aufgenommen hat Kolbe in seine 1913 veröffentlichte Sammlung der Inschriften Lakoniens den in dem *Annual Br. School* X 1903-1904, p. 175 herausgegebenen Beschluss der πόλις τῶν Γερηνῶν zu Ehren dreier Ἱπποκλαῖοι aus Leuktra ». Mais le décret *ABS* est précisément *IG*, V 1, 1336, et le lemme de Kolbe renvoie à la première édition de Forster *ABS*.

Messénie. — Décret de *Messène* à Cos n° 152.

80. **Arcadie**. *Tégée*. — M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1952, 49-68 : *La legge dei Tegeati intorno ai pascoli di Alea*, revient sur le règlement concernant le sanctuaire d'Aléa *IG*, V 2, 3 (Schwyzer, 654 ; cf. *Bull.* 1938, 128 ; 1948, 74), en particulier sur le mot ἐνφορβισμός pour lequel elle n'accepte toujours pas le sens de droit de pâture, mais lui donne la même signification que dans son premier article : saisie, capture, avec cette réserve qu'elle envisage maintenant la saisie comme provisoire, et non définitive, n'étant pas une confiscation comme elle l'avait d'abord entendu. Pour καταλλάσσειν, elle n'accepte pas non plus l'interprétation de Vollgraff : substituer (des bêtes maigres à d'autres), mais lui fait signifier : outrepasser (la loi), dépasser (le nombre de bêtes permis).

Thelphousa. — Décret à Cos n° 152.

Élide. — Décret à Cos n° 152.

81. *Olympie*. — B. A. Theophanidis, *Arch. Ephem.* 1939-1941 (paru en 1948), *Arch. Chronika*, 17, n. 3 : au musée d'Athènes, deux casques archaïques, dont l'un porte une inscription en pointillé de deux lignes : Φεναῖοι | ΝΕΛΥΕΜ. La photographie ne permet pas de vérification.

82. Th. Bodkin, *Fasti Arch.*, 5 (1952), 122, n. 1446 et fig. 13 : le casque corinthien du VIe siècle, avec inscription en alphabet achéen Ξένος Ὀλυμπίο (*JHS* 1881, Pl. 11), est entré au musée de l'Université de Birmingham.

Achaïe. — Décret d'*Aigeira* à Cos n° 152.

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

Mégare. — Décret à Cos nº 152.

83. **Béotie.** *Tanagra.* — R. L. P. Milburn, *Journal of Theological Studies* 1950, 176-186 : *An early Christian epitaph from Tanagra*, reproduit la longue et intéressante inscription métrique publiée par N. Platon (*Bull.* 1946-47, 116) et W. M. Calder (*Bull.* 1949, 75). Il suit le texte de C. et il donne un commentaire. Au vers 5, l'offrande à la Trinité, Τριάδι πάντων μεδεούσῃ, n'indique point que l'église était dédiée à la Trinité, comme l'ont pensé P. et C. ; une telle dédicace ne se faisait pas encore à la date de l'inscription. Discussion sur l'Eucharistie commémorative pour les morts, fixée ici au vendredi (vers 6-10). Sur les lumières pour les morts κατὰ νύκτα, M. n'a pas connu les observations présentées *Bull.* 1949, 75, sur le sens très précis de cette prescription ; sa traduction de κατὰ νύκτα « in their [des défunts] darkness » (d'après C.) n'est pas d'accord avec sa note « perhaps κατὰ νύκτα means no more that : at night », et avec le commentaire qui rappelle justement les témoignages sur les lumières dans les rites funéraires chrétiens ; mais il n'a pas vu l'opposition suggérée avec la coutume du luminaire le jour. Le bref commentaire sur les malédictions n'est pas au point. — Nous n'avons pas vu un court article qui aurait paru dans *Theological Studies* (Woodstock, Md.) 1950, 567-569 : *A Christian sepulchral stele from Tanagra*, par H. A. Musurillo.

84. **Delphes.** — J. Bousquet, *BCH* 1951, 210-223 : *Observations sur l' « omphalos archaïque » de Delphes.* Ayant nettoyé l'omphalos en poros de F. Courby (*CRAI* 1914, 257-270), B. en a retiré un couteau moderne, daté de 1860, qui calait l'objet, et il lit sur la pierre, dans l'inscription tenue par Courby pour archaïque, le nom moderne Papalou(kas) ; l'objet était la coupole d'une iconostase ou *proskynetari* de la région de Delphes (photographie de ces édicules, p. 221), coupole taillée dans « un parpaing de poros archaïque dont le parement très bien dressé a servi de lit de pose ».

85. J. Pouilloux, *BCH* 1951, 264-306 : *Nouveaux fragments d'un compte delphique*, republie le compte *F. Delphes*, III 5, n. 61, en y ajoutant trois fragments nouveaux ; il rapporte le fragment *F. Delphes*, n. 76 au bas de la colonne I ou à un texte « rigoureusement semblable ». L. 2-3, P. lit : [π]αρ' Ἀλ[εξ]|άνδ[ρο]υ οὐκ ἐνεκάθ[ηντο] ; il tire de cela des conclusions sur les rapports politiques de Delphes et de la Macédoine (p. 297 sqq.), de même que de la date qu'il adopte pour l'archonte Théon : 323-322. L. 12, le hiéromnémon Pheidolaos est Κοροκαῖος, ethnique que P. rétablit dans la liste de l'archontat de Charixénos (*F. Delphes*, n. 20, l. 48), au lieu de Κοροφαῖος lu par E. Bourguet ; ce sont les Κοροκαῖοι ou Κροκαῖοι Magnètes de *F. Delphes*, n. 4, l. 36. — aussi dans le n. 47, col. II, l. 30, et 50, l. 25, d'après de nouvelles lectures. — L. 22, P. restitue πυλαίας ἐπὶ Ἀχ[αιμένεος ἄρχοντος τάλ]αντα. Renseignements que ce texte donne sur la comptabilité des trésoriers delphiques ; discussion sur le terme δοκιμεῖον aux l. 1 et 6 de la col. A. — Nous ne pouvons accepter la traduction à laquelle P. aboutit : « évaluation en monnaie courante », pas plus que son interprétation de l'inscription d'Oropos *IG*, VII, 303. — Appendice I, p. 301 sqq., P. publie un fragment de compte des naopes, de la même série que *F. Delphes*, 23-46. Appendice II,

p. 304 sqq., P. publie un renouvellement de proxénie pour un Athénien qui est l'exact doublet de *BCH* 1928, 217 ; il remonte à l'archonte Achaiménès, dont la date est étudiée et modifiée p. 271-274.

86. Ch. Dunant et J. Pouilloux, *BCH* 1952, 32-60 : *Comptes delphiques à* ἀπουσίαι, republiant après une révision minutieuse les comptes *FD*, III 5, 49 et 67, proposent des restitutions et donnent leur interprétation de ces comptes à *apousiai* et du sens de cette frappe de monnaies amphictioniques (cf. *Bull.* 1950, 124 ; 1952, 63, avec le texte décisif d'Athènes *IG*, II², 839, que nous avons introduit dans le débat). Étude du pourcentage de la perte à la fonte, à la frappe et dans les comptes. La restitution ἀργυρίου θλάσις (49, l. 38), pour désigner des monnaies usées, nous semble hasardeuse et elle n'est pas justifiée par les raisonnements allégués qui sont sans force et se contredisent (pp. 37-38; l'exemple des hiéropes déliens et des magistrats d'Oropos est cité à tort pour la « masse de pièces impossibles à identifier qu'ils évaluaient dans leurs réserves », car il n'y a rien de tel dans les textes auxquels on fait allusion). — L. 46, δεξιω reste énigmatique (pp. 39-41). — A. M. Woodward, *Num. Chron.* 1951, 109-111, Ἀπουσία, rapproche de ἀπουσία, non pas le texte d'Athènes contenant ce mot, mais les deux comptes donnant les mots ἀπόκαυσις (*IG*, II², 1495, l. 4-5 et 13 ; voir ci-dessus n° 52) et ἀφέψησις (*IG*, II², 1496 B, l. 201). Cf. aussi Ch. Dunant et J. Pouilloux, *loc. cit*, 42, note 1.

87. L. Pearson, *AJPhil.* 1952, 71-75 : *Aristobulus the Phocian*, propose de reconnaître Ἀριστόβουλος ὁ Κασσανδρεύς, l'historien d'Alexandre, dans le père du proxène de Delphes, *F. Delphes*, III 3, 207, l. 1 : Σοφοκλῆς Ἀριστοβούλου Φωκεὺς ἐν Κασσανδρείαι οἰκῶν.

88. J. Bousquet, *BCH* 1952, 136-140 : *Dropion roi des Péones*, corrige ainsi la lecture de la dédicace *Bull.* 1950, 120 : [Δρωπί]ων Λέοντος β[ασι]λεὺς [Παιόνω]ν [Α]ὐδωλέοντα τὸν [πάππον ?].

89. G. Roux, *BCH* 1952, 141-196 : *La terrasse d'Attale I à Delphes* (cf. L. Robert, *CRAI* 1951, 217-219), attribue, pp. 187 sqq., à la base monumentale placée devant le portique d'Attale les blocs d'orthostate avec la dédicace (*BCH* 1914, 21-23) : [Βα]σιλε[ὺς Ἄτταλος [Ἀπ]όλ[λ]ωνι —.

90. Ad. Wilhelm (n° 3), 47-48. Dans l'arbitrage entre Halai et Boumelita *F. Delphes*, III 1, 362, W. avait reconnu que les παῖδες étaient les serviteurs des juges, et non leurs fils ; prévenu (*Bull.* 1949, 81, et d'abord par lettre) que l'interprétation avait déjà été présentée par A. M. Woodward, *BCH* 1930, 322, n. 1, W. a borné sa note : « obgleich die Wörterbücher für παῖς in der Bedeutung Bursche, Diener, Sklave reichliche Nachweise geben, wird es erlaubt sein, einige wenige bezeichnende Stellen auszuschreiben » dans des auteurs et deux papyrus.

91. Ad. Wilhelm (n° 3), 48-51, écarte pour la ligne 28 du décret des Amphictions sur les Nikephoria (M. Holleaux, *Études*, II, 63 sqq.) le supplément de G. Daux, *Delphes au* IIe *siècle*, 295 : μηθένα ἄγειν πρὸς [ἴδιον σύμβολον], ou même συμβόλαιον qui, seul, donnerait le sens recherché par la restitution ; il écrit : πρὸς [ἔγκλημα μηθέν] (cf. maintenant l'édition *F. Delphes*, III 3, 261). Il montre que la situation est tout-à-fait différente de celle du nommé Damon dans le décret *Sylloge*³, 494, où se trouve la formule πρὸς ἴδιον συμβόλαιον. Dans ce décret, W., pp. 49-50, modifie sérieusement la restitution des lignes 7 sqq. en écri-

vant : τὴν δὲ πόλιν τῶν Δελφῶν καὶ τῶν ἄλλων ὃς ἂμ παρ[ατυγχάνηι Δελφῶν ἢ ξέ]νων Δάμω[νι κυρίους εἶναι κωλύον]τας. Dans le décret amphictionique relatif aux Technites dionysiaques (inscriptions d'Athènes et de Delphes), il faut : ἐὰν ἰδίου ἢ συν[βολαί]ου ὑπόχρεος, et non συν[βόλ]ου.

92. Ad. Wilhelm (n° 3), 51-55, traite de quelques passage des décrets relatifs aux fondations des Attalides (*Sylloge*³, 671-672 ; G. Daux, *Delphes au* IIe *siècle*, 683 sqq.) ; maintenant, l'un *F. Delphes*, III 3, n. 239.

93. Dans le document de Daulis *BCH* 1935, 96, Ad. Wilhelm (n° 3), 56, après αἱρεθέντες διαιτοί reconnaît le nom de personne Ἀδούσιο[ς].

94. M. Gigante, *Parola del Passato*, 2 (1947), 87-89 : *Note al I Peana delphico*, propose des restitutions ou interprétations nouvelles à trois passages : v. 8, [ὦι] κλυτὰ μεγαλόπολις Ἀθθὶς εὐγαιεῖ[τα]ι κτλ. ; — v. 4, il rapporte l'accusatif νιν à Φοῖβον et le rattache au verbe ἀναπίδναται ; v. 14-16 : Ἀθθίδα λαχ[ὼν σὲ Παιᾶν' αἴ]σει κλυτὸν παῖδα μεγάλου [Διὸς ἐριβρόμου πα]ρ' ἀκρονηφῆι τόνδε πάγον.

95. Chr. Dunant, *BCH* 1951, 307-315 : *Inscriptions trouvées au théâtre de Delphes* au cours de travaux effectués en 1950. N. 1 : base de la statue de Θεοκλέα Εὐδάμου φιλοκαίσαρα Νεικοπολείτην ἐπιμελητεύσαντα, personnage connu par trois autres inscriptions. — N. 2 : proxénie pour le Sicyonien Σωκλείδας Διονυσίου au milieu du IIIe s. a. C. *Ibid.*, p. 310, n° 2, proxénie pour le Sicyonien Νίκων Ἀνδρωνος. — N. 3-5 : actes d'affranchissements, complets ou mutilés.

96. **Étolie.** *Phistyon.* — F. W. Schehl, *AJA* 1952, 9-19 : *On an inscription from Phistyon in Aetolia*, reprend l'étude de l'inscription *Sitz. Berlin* 1936, 367 sqq. : donation d'un certain Léon, avec prescriptions sur l'érection d'une statue et la construction d'un hérôon. Il en donne une restitution complète, avec des suppléments plus longs à gauche, et sans épargner les corrections à la pierre ; les suppléments sont à l'occasion arbitraires et sans parallèles.

97. **Acarnanie.** — Ad. Wilhelm (n° 3), 26, n. VIII : *Zu einem Beschlusse der Akarnanen.* Cette brève note est en réalité un exemple caractéristique du danger de conjecturer une erreur du graveur dans une lacune que l'on a quelque peine à restituer, procédé que W. employait souvent dans ses dernières années. Dans le document *Coll. Froehner*, 35, à ἁ πόλις (l. 7) s'oppose καὶ ὁ | . ας ὁ ἐπιτυχών (avant l'alpha, au haut de la ligne, une barre horizontale). « L. Robert erklärt selbst : « Il faut sans doute un mot tel que πολίτας ou ἰδιώτας, mais plus court ». Der Graveur hat meines Erachtens bei dem Uebergang von einer Zeile in die andere, verführt durch die Wiederkehr des Iota, eine Silbe ausgelassen und statt ἰδιώτας geschrieben : ιώτας ; für das Iota ist am Ende der Z. 8, für das Omega am Anfang der Z. 9 Raum ». Une telle solution nous paraît téméraire et trop facile, et L. Robert, indiquant le sens, s'est gardé d'une solution violente, préférant attendre de l'avenir ou de la pénétration des « Fachgenossen » le mot convenable, de même sens que ἰδιώτας, mais plus court. De fait, ce mot a été trouvé il y a déjà longtemps par G. Klaffenbach, *D. Litt.* 1937, 1638 : ὁ [ἔ]τας (beaux exemples de ἔτης-ἔτας dans les textes et les inscriptions, dans Liddell-Scott-Jones). On y est renvoyé facilement par *Bull.* 1938, 184, bulletin qu'il est aisé de feuilleter en cherchant s'il y a quelque chose à la section Acarnanie.

98. **Corcyre.** — Ad. Wilhelm (n° 3), 68-74, traite du jugement relatif à un procès entre la ville et un nommé Sotériôn, *IG*, IX 1, 692.

Pour *IG*, IX 1, 878, épitaphe délienne, voir ci-après n° 148. Décret à Cos n° 152.

Thessalie. *Thèbes de Phthiotide.* — Décret à Cos n° 152.

99. *Larisa.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 37-43, procède à l'examen détaillé de l'inscription *IG*, IX 2, 522, et restitue entièrement les lignes 15-30 de ce document très original, relatif à un procès sur un terrain proche du théâtre et sur des travaux effectués là. On groupe des extraits de témoignages et d'actes. « Hoffentlich vervollständigt eines Tages ein glücklicher Fund die derzeit zum Teile unverständliche wichtige Urkunde ». — Aux lignes 10-20, ne s'agirait-il pas plutôt de la fourniture de briques tirées de ce terrain, et la ἀποσκαφία ἡ γενομένη ὑφ' ἡμῶν ne serait-elle pas l'excavation laissée par l'enlèvement de terre à briques ? Ne s'agirait-il pas de la même chose aux lignes 9-11 ? — Les restes du théâtre de Larisa ont été étudiés par Y. Béquignon, *Mélanges offerts à M. Octave Navarre* (1935), 1-10 (avec 2 photographies), qui a revu la pierre (notules sans importance, p. 9, note 2).

100. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 44, restitue dans l'arbitrage *IG*, IX 2, 521, l. 13-14 : κ[αὶ αὐ]τὸς ἐπίσταμαι, et non κ[αὶ μό]νος.

101. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 94, reconnaît dans l'épitaphe *IG*, IX 2, 931, l. 2 : ενε(ύ)χομαι μηδένα ἕτερον τεθῆναι, au lieu de ἐνέχομαι (copie de Giraud publiée par Spon).

102. *Gonnoi.* — *BCH* 1952, 226 : une stèle avec l'inscription Ἀσκληπιοῦ ; — épitaphe de Νίκαρχος Δημάρχου.

103. Ad. Wilhelm (n° 3), 15-20. Dans le fragment *Arch. Ephem.* 1912, 68, n. 94, W. écarte les suppléments par lesquels « ging Arvanitopullos seltsam und mir unbegreiflich in die Irre » et il donne un exemple « der abwegigen Erläuterungen mit denen Arvanitopullos die vorliegende Inschrift, wie so viele andere Θεσσαλικαὶ ἐπιγραφαί bedacht hat ». Il restitue : [ἀσφαλείαν καὶ ἀσυλίαν καὶ] ἐν πο-[λέμωι καὶ ἐν εἰρήνηι· ταγε]υόντων [τ]ῶν περὶ Λ[— · ἔδω]καν δὲ (addition au décret) καὶ γῆν ἐ[ν Γόννοις αὐτῶι] τὴν ἐπέκεινα τοῦ πο[ταμοῦ τοῦ π]αραρέοντος (le torrent à l'ouest de la ville, coulant du nord au sud) ἀπὸ τῆς χα[ράδρας] μέχρι τῶν ὅρων τῶν Λει[βηθρίων] κεκτῆσθαι πατρώια[ν, τελοῦντι] εἰς τὴν πόλιν τ[ὴν Γοννέων καθά]περ καὶ οἱ [ἄλλοι πολῖται]. Le commentaire sur τῶν ὅρων τῶν Λειβηθρίων semble déformé, p. 17, par une erreur de mise en place des phrases dans le manuscrit, il semble que W. envisage que le domaine arrive jusqu'aux limites du territoire de la ville de Leibethra (cf. ci-après n° 105) — ce qui nous paraît possible — ou jusqu'à un endroit appelé Leibethra parce qu'il abondait en eaux courantes, par exemple au nord-ouest de Gonnoi vers Dereli. Ne peut-on se demander aussi s'il ne faudrait pas écrire : τῶν ὄρων τῶν Λειβηθρίων « jusqu'aux monts de Leibethra » ?

Homolion. — Décret à Cos n° 152.

MACÉDOINE, ÉPIRE, ILLYRIE

104. **Macédoine.** — Ch. I. Makaronas publie dans le tome II des *Makedonika* (Salonique 1951, paru en 1952) une chronique archéologique des trouvailles faites de 1940 à 1950 (pp. 590-678 et 23 planches), pourvue d'un utile index. Certaines inscriptions y sont publiées ; nous les analyserons ci-après n°s 106, 109, 110, 113, 114. D'autres sont seulement signalées ou résumées, comme elles l'ont été déjà

à l'occasion dans les chroniques du *BCH* et du *JHS*; conformément à la règle de ce *Bulletin* qui n'enregistre pas les trouvailles, mais dépouille les publications, nous en attendrons la publication pour les faire connaître; ainsi notamment la très longue inscription opisthographe de *Beroia*, d'époque hellénistique, donnant le γυμνασιαρχικὸς νόμος (pp. 40-41, n° 71; la photographie, Pl. 16, n'a pas pour but de permettre le déchiffrement). On voit par cette chronique, comme par la précédente (cf. *Bull.* 1946-47, 135), qu'en ces vingt dernières années l'activité archéologique a été grande en Macédoine et les trouvailles très nombreuses; il est à remarquer que les documents hellénistiques, longtemps extrêmement rares, sont de plus en plus abondants. La chronique traite aussi de la Thrace grecque.

105. *Libethra et Dion.* — N. Ch. Kotzias, *Arch. Ephem.* 1948-49 (paru en 1951), *Arch. Chronika*, 25-40 : Λείβηθρα, Πίμπλεια, Πιερὶς ἡ πατρὶς τοῦ Ὀρφεως, traite de la topographie de cette région et d'un début de fouilles qu'il a faites en 1937. Il croit être le premier à avoir découvert et identifié le site de l'acropole de *Leibethra*, au débouché dans la plaine des torrents de Zulianas; mais sa revue de ses prédécesseurs est incomplète; nous renvoyons à *BCH* 1921, note 2, où A. Plassart identifiait déjà le site d'après un voyage fait en 1914 avec G. Blum, et, du même, *BCH* 1923, 172 : *Inscriptions de Piérie, d'Émathie et de Bottiée.* La mention de Leibethra, entre Herakleion et Dion, dans la liste des théorodoques de Delphes (*BCH* 1921, p. 17, l. 13) a été fâcheusement ignorée de K.; elle est importante pour le caractère urbain de Leibethra; elle eût simplifié les discussions de K. à ce sujet et lui eût donné une précision chronologique capitale. Il n'a pas connu non plus l'inscription de Gonnoi *Arch. Ephem.* 1912, 68, n. 94 (ci-dessus n° 103). Ces deux inscriptions sont ignorées aussi par Oberhummer, dans *P.W.* s.v. *Leibethra* (1924). K. identifie Pimpleia au lieu dit Palaia Malathria (ou Haghia Paraskevi ou Bara ou Kazania), au nord de Dion, et là aussi il a dégagé des murs comme à Leibethra. Au nord du théâtre de *Dion*, K. a découvert une base avec dédicace (p. 36) : Διονύσῳ καὶ τῷ (mot oublié par K. dans sa transcription) θιάσῳ Πριμίων Φολβίας (Φουλβίας K.) ἀγορανο[μ]ήσας ἐκ τ[ῶν ἰδίων]; au même lieu où il voit la ville de Pieris, une base, un autel et un cadran solaire portent des dédicaces latines *Libero patri et thiaso*, émanant de citoyens de la colonie romaine de Dion. Le n. 7 (cadran solaire) porte, selon K. : *T. Gravius Feti[us] Aed(ilis) Lib(ero) Patri et | thiaso d(e) s(uis) f(aciendum) curavit*; K. remarque que l'on pourrait rapporter *aedilis* à *T. Gravius* et y voir un » édile », un « agoranome »; mais il préfère rapporter le titre d'*Aedilis* au dieu Liber; ce serait une épithète du dieu, et ces dédicaces auraient le sens de πατρὶ προστάτῃ καὶ πνευματικῷ ἀρχηγῷ Διονύσῳ [! ; K. mêle à cela le titre de *pater* parmi les mystes de Mithra]. Car le n. 6 porterait : *-us Postumus-| [pa]tri Aedili Libero et thiaso | d(e) s(uis) f(aciendum) d(edit)*; pas de photographie. Il a dû y avoir quelque erreur dans la copie ou dans la gravure pour la place de *aedilis* et de *Patri* et nous avons ici comme certainement dans le n. 7 et comme dans l'inscription grecque, une dédicace d'un *aedilis*, ἀγορανόμος, à *Liber Pater*, Dionysos. La formule de la ligne 3 ne semble pas non plus régulière. Le n. 5 est ainsi transcrit : *Libero Patri et thiaso | L. Iulius Hyla et L. Aninius Pudens aedicaverunt* [*sic*]. La photo, comme la transcription en majuscules, donne à la fin de la ligne 2 : AED. N'est-il pas évident que c'est le titre des dédicants, *aed(iles)*? Ainsi les trois inscriptions latines et

l'inscription grecque sont toutes des dédicaces à Liber ou Dionysos émanant des *aediles* ou agoranomes ; c'était un usage ou une obligation pour ces magistrats de faire cette dédicace. Le thiase doit être ici une association chargée du culte (pour la forme de la dédicace, du type Διονύσῳ καὶ μύσταις καὶ τῇ σπείρᾳ, etc., cf. des exemples dans L. Robert, *Études anatoliennes*, 62-63 ; *Hellenica*, I, 131). — Deux dédicaces latines d'édiles de Dion *Libero et colonis* et *Libero Patri et thiaso*, avaient déjà été publiées par Ch. I. Makaronas, *Arch. Ephem.*, 1937 (*Centenaire*), II, pp. 528-529 (*Année Épigr.* 1950, n. 20-21).

106. *Kozani*. — Ch. I. Makaronas (n° 104), 638, note 2, avec fac-similé : dédicace sur un relief de Zeus Hypsistos par un esclave vigneron qui consacre au dieu deux rangées de vignes : Χρυσέρως Φιλίππου ἀνπελουργὸς Διὶ Ὑψίστῳ εὐχαριστήριον ὑπὲρ κυρίου· ἀπονομάζει δὲ αὐτῷ ἀμπέλων δύο ὄρχους ἐκ τῶν πεκουλαρίων. — De même provenance, au musée d'Athènes : Theophanidis, *Arch. Eph.* 1939-41 (paru en 1948), *Arch. Chronika*, p. 16, n. 36, photographie d'un relief de Zeus exactement du même type avec inscription mutilée.

107. *Région d'Héraclée des Lyncestes*. — R. Egger, *Der Grabstein von Čekančevo* (*Schriften der Balkankommission* de l'Académie de Vienne ; XI 2, 33 pp. in-4° et 7 planches ; 1950), en commentant une épitaphe latine trouvée à environ 25 km. au nord-est de Serdica (Sofia), avant le passage du Balkan par le col d'Araba konak, et qui se rapporte à un culte dionysiaque, reprend, p. 11 (cf. pp. 20 et 22), l'épigramme de Podmol *Spomenik Srpska Akad.*, 77 (1934), 34, n. 6 (ici pl. II 2), gravée sous un relief représentant la défunte tenant la phiale (ou une couronne ?) et le vase, près d'une pomme de pin :

Ἄνθεσαν αἱ δμωαὶ δῶρον προτέραις Ἀφροδίτης
ἐκ μερόπων μακάρεσσιν ἀναρπαχθεῖσαν Ἀρίστην
μήτηρ Ἀνλημψις κασιγνήτη δ' Ἀφροδιτώ·
αὐτὴ γὰρ σύνναον ἔμεν Κυθέρεια θέλησεν.

E. lit ainsi les derniers mots, la stèle étant complète, et non Κυθέρεια θεὰ ἡ[θέλη]σεν. — Nous entendrions l'ensemble un peu différemment et aurons à y revenir en étudiant des documents de la région.

108. *Émathie*. — B. Kallipolitis, *Monuments Piot*, 46 (1952), 85-91 : *Buste d'Olganos, héros éponyme d'un fleuve macédonien*, publie avec photographies et commentaire le buste avec le nom d'Olganos *Bull.* 1949, 90, trouvé près de Naoussa, qu'il date d'environ 150-180 p. C. Le nom Ὄλγανος dans Hérodien et Étienne de Byzance était donc bien exact. Mieza, Beroia et Olganos étaient les trois enfants de Bérès. K. est enclin à considérer le lieu de la trouvaille comme le Nymphaion de Mieza.

109. *Phytia*, à 10 km. au N. O. de *Beroia*. Ch. I. Makaronas (n° 104), 633, n. 80 : épitaphe d'époque romaine avec relief (cavalier et deux femmes).

Pella. — Décret à Cos n° 152.

110. *Thessalonique*. — Ch. I. Makaronas (n° 104), pp. 608-609, n. 29, donne une seconde édition du décret des *neoi*, en 96-95 a. C., pour le gymnasiarque Paramonos, en utilisant les restitutions proposées par nous *Bull.* 1949, 92, et par G. Klaffenbach.

111. *Environs de Thessalonique*. — M. Lascaris, *Annuaire Inst. Or. Bruxelles*, 11 (1951) = Παγκαρπεία, *Mélanges Henri Grégoire*, tome III, 212-221 : *Les sources*

épigraphiques de la légende d'Oleg, discute de l'inscription de Symeon, de 904 (*Byzantion*, 11 (1936), 601-604), et il en soutient l'authenticité par divers arguments.

112. *Létè*. — B. Kallipolitis (n° 108), 90-91, publie avec photographie un relief funéraire qu'il date de l'époque des Flaviens : Διονυσοφῶν Ἱπποστράτου χαῖρε, avec signature d'artiste : Εὔανδρος Εὐάνδρου Βεροιαῖος. — Publié aussi dans Ch. I. Makaronas (n° 104), p. 618, n. 42 ε. *Ibid.*, pp. 616 et 618, n. 42 α, β, un groupe de plaques funéraires de la même provenance, portant au sommet : — αιος Εὐλάνδρου, Ἀντίγονος Εὐλάνδρου, Ἀντίγονος Εὐλάνδρου. Sur une autre, p. 619, n. 42 η (avec photographie), les éphèbes honorent « le grand gymnasiarque » : Δημήτριον Περείτου τὸν μέγαν γυμνασίαρχον οἱ ἔφηβοι. Suivent 19 noms d'éphèbes dont 2 ont un double nom : Ἀντιμένων Νεικάνορος Παράμονος et Παυσανίας Ἀδαίου Ἀδαῖος (un signe est placé avant le second nom). Outre les noms grecs, des noms romains : T. Μουττιηνὸς Πολλίων, Λ. Κοίλιος Μοῦνδος et de nombreux noms macédoniens ou thraces ; ainsi, outre Ἀδαῖος : Λάνδρος Διονυσίου, Ἡλιόδωρος Ταρούλου (cf. *Hellenica*, IX, 72; la correction proposée dans une épitaphe d'Athènes est confirmée *Gnomon* 1951, 390), Κότυς Τηρηπου, Περείτας Πλουτιάδου, Ἀγάθων Ναρέως, Σεδάλας Βαστικείλου, Ἐπικράτης Βείθυος, Παράμονος Μεστύλου.

113. *Zankliveri*, au sud des lacs Langada et Bolbè : Ch. I. Makaronas (n° 104), p. 620, n. 43 : épitaphe hellénistique de deux personnages, père et fils, sur un relief avec banquet et cavalier.

Cassandreia. — Décret à Cos n° 152.

114. *Olynthe*. — Ch. I. Makaronas (n° 104), 624, n. 52 : épitaphe du IVe siècle (facsimilé) : Κηφισόδωρος Θευγέτονος.

Amphipolis. — Décret à Cos n° 152.

115. *Galepsos*. — G. Bakalakis et G. E. Mylonas, *Arch. Ephem.* 1938 (paru en 1940), 53-59 : Γάληψος Θασίων ἐμπόριον. P. 58 et fig. 6 (dessin), moitié de vase en marbre de l'époque chrétienne avec sur le bord supérieur l'inscription : μεμνῆσθαι ὑπὲρ τοῦ προσενεγκάντ[ος]. — P. 58, fragment d'inscription du IVe s. a. C., apparemment une épitaphe : — η Στράτωνος.

Philippes. — Décret à Cos n° 152.

116. **Épire**. *Dodone*. — Ad. Wilhelm (n° 3), 55-56 : sur la tablette oraculaire publiée par D. Evangelidis, *Praktika Arch. Et.* 1932, 52, n. 1, l. 1, au lieu de ἐπερωτῶντι τοὶ Δίαιτοι τὸν Δία τὸν Νάϊον, W. reconnaît des magistrats, les δίαιτοι (cf. Hesychius *s. v.*), analogues aux diétètes athéniens. — Cf. P. Roussel, *Bull.* 1934, 230 : « τοὶ Δίαιτοι (ou διαιτοί ?) ». — W. retrouve la formule de demande dans les deux premières lignes, et la réponse dans la troisième. Il propose la tentative suivante : Ἐπερωτῶντι κτλ. καὶ [τὰν Διώναν ἢ ἀναλισκόντοις τὰ τοῦ δεῖνος χρήμα]τα ἰς (et non ταῖς) τὸ πρυτανῆον τὰ πὰρ τᾶς πόλιος ἔλαβε δικαίως [ἐσσεῖται αὐτοῖς λώιον καὶ ἄμεινον]. Διαίτοις· ἀναλῶσαι ἰς τὸ πρυτανῆον δικαίως τοῦτα. — Aux exemples du nom Δίαιτος, ajouter *IG*, IX 1, 97 (Ténien dans un décret des Phocidiens); *BCH* 1925, 40 (Ténien à Delphes); *Inv. Wadd.*, 1554 (monétaire à Éphèse).

117. **Illyrie**. *Dalmatie*. — L'intérêt pour les villes grecques de Dalmatie s'est réveillé et récemment il a paru plusieurs travaux en Yougoslavie sur les antiquités grecques et l'histoire de cette région. Le Musée de Split a repris la publication du *Bulletin d'archéologie et d'histoire dalmate*, *Vjesnik za arheologija i historija dalmatinska*, publié autrefois par Mgr. F. Bulić, puis par M. Abramić.

Il a paru récemment deux volumes : tome 52, pour 1935-1949 (paru en 1950) et tome 53, pour 1950-1951 (paru en 1952). Les articles, qui concernent naturellement toutes les périodes de l'histoire dalmate, sont tous accompagnés d'un résumé, plus ou moins développé, en une langue étrangère.

118. D. Rendić-Miočević, *Bull. Arch. Hist. Dalmate*, 53 (1950-51), pp. 25-55 et résumé français pp. 56-57 : *Les Illyriens sur les inscriptions des colonies grecques de Dalmatie*, relève et classe les noms qui ne sont pas grecs des inscriptions grecques de cette région. Ce sont surtout des noms illyriens, soit illyriens des Balkans (Ἀνναῖος, Τυρος, Τρίτος), soit illyriens des deux côtés de l'Adriatique. De la présence de noms de l'Iapygie et de la Messapie (tels Δρόσσος, Βλάτιος, surtout Σάλλας) R. conclut que, si une partie des noms illyriens des villes grecques de Dalmatie viennent de la population indigène, d'autres attestent la venue de colons d'Apulie avec les colons doriens de Syracuse. La céramique de Gnathia trouvée dans les nécropoles d'Issa et autres villes (cf. n° 122) atteste les relations entre l'Apulie et la Dalmatie. Pp. 54-55, classement d'après l'alternance entre noms grecs et patronymiques illyriens ou noms illyriens et patronymiques grecs. — P. 35, dans la dédicace d'Issa à Artémis Pheraia *CIG*, 1837 (Brunšmid, *Inschr. der griech. Städte Dalmatiens*, 20-21, n. 7), R. a tort de conserver la correction Κ(ό)ιντος et de corriger Δρωνον — en Δρόσσου ; il n'a pas connu L. Robert, *Études épigr. et phil.* (1938), 209, où est justifié Κίντος par une série d'exemples et où est proposé Δρωπίον[ος], bien plus proche de la copie transmise.

119. Bien que toute la documentation soit empruntée aux inscriptions latines, il est utile de signaler dans ce Bulletin l'ouvrage de D. Rendić-Miočević, *Ilirska onomastika na latinskim natpisima Dalmacije*, 67 pp. in-8°, Split 1948.

120. *Kerkyra Melaina*. — P. Lisičar, *Crna Korkira i kolonije antičkih grka na Jadranu* (Diss. Belgrade ; Skopje 1951 ; 144 pp. et 19 planches), avec résumé français, pp. 138-141 : *Corcyre Noire et les colonies des Grecs antiques sur l'Adriatique*. Après une introduction sur les colonies grecques de Dalmatie, L. consacre une monographie à Kerkyra Melaina et réédite la convention conclue entre les Isséens d'une part, et Pyllos et son fils Dazos d'autre part, sur les κλῆροι (*Sylloge*³, 141 ; ici avec la longue liste des colons omise par Dittenberger). — P. 121, note 30, la liste de terres données aux proxènes *CIG*, 1840, n'est pas de Corcyre, mais de Kydonia en Crète (*Sylloge*³, 940 ; *I. Creticae*, II, p. 116, n. 1, comme il est établi depuis très longtemps). — L'épitaphe d'époque impériale de Kerkyra Melaina étudiée pp. 132-134 (= *IGR*, I, 556), est celle d'un homme d'Épiphanie de Cilicie (cf. L. Robert, *Istros*, I 2 (1934), p. 2 ; *Hellenica*, III, 6, n. 5).

121. *Issa*. — D. Rendić-Miočević, *Bull. Arch. Hist. Dalmate*, 53 (1950-51), *Inscriptiones dalmaticae ineditae* (en croate), publie, p. 212, n. 1 et Pl. XVI 2, un petit autel portant une dédicace à la Déesse Syrienne : Συρίαι | Κτησίας | εὐ[χ]άν (ainsi lisons-nous, et non : εὐ(χὴν ou εὐξάμενος) ἀν(έθηκε). — Par sa date, le monument est intéressant pour la diffusion des cultes syriens ; il semble de la basse époque hellénistique.

122. D. Rendić-Miočević, *Bull. Arch. Hist. Dalmate*, 52 (1935-1949), 19-34, et résumé français pp. 317-318 : *Contribution à l'ethnographie et à la topographie de la côte dalmate dans l'antiquité : les Iadastini*. R. rapproche de l'inscription triomphale de *Pharos* (*CIG*, 1837 *c* ; Brunšmid, *Inschriften der gr. Städte Dalma-*

tiens, 3), Φάριοι ἀπὸ Ἰαδασινῶν καὶ τῶν συμμάχων τὰ ὅπλα —, l'inscription de *Salone* (Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, III, 18-22, trois fragments ; avec un quatrième dans M. Abramić, *Bull. Dalmate*, 47-48 (1924-25), 3-7) relative, en 56 a. C., aux rapports de Rome et d'*Issa*, dont les ambassadeurs ont eu une audience de César à Aquilée ; dans un des fragments, il retrouve non seulement les [Τραγο]υρινοί, comme y avait pensé M. Abramić, mais aussi κ[αὶ Ἐπετινοὶ — — καὶ Ἰα]δαστιν[οί]. Il voit dans ces Ἰαδασινοί ou Ἰαδαστινοί les Illyriens du continent (τοὺς πέραν κατοικοῦντες Ἰλλυρίους), qui vinrent au secours des indigènes de Pharos contre les colons grecs (Diodore, XV, 14) (les noms en -st- sont fréquents en illyrien). On avait vu dans les Ἰαδασινοί de l'inscription de Pharos une tribu liburne habitant la ville de Iader (Zara). R. les localise, d'après le document de Salone, dans la région de cette ville et exactement près du petit fleuve Jadro. — A cette occasion, signalons, bien que cela sorte du cadre de ce *Bulletin*, la publication ou le commentaire de vases du type de Gnathia, trouvés à Issa, à Pharos et à Kerkyra Melaina, et d'un aryballe de style orientalisant à Salone par P. Lisičar, *ibid.*, 35-49 et résumé français p. 318 : *A propos des vases préhistoriques et grecs trouvés en Dalmatie*.

123. *Pharos*. — D. Rendić-Miočević, *Bull. Arch. Hist. Dalmate*, 53 (1950-51), 167-179 et résumé italien, p. 180 : *Tre iscrizioni storiche della Dalmazia*. 1, pp. 167-169 : *Grčki metrički natpis iz Phara*, publie avec photographie, Pl. XVI 1 et 3, une épitaphe métrique intéressante de haute époque, celle d'un Grec, Kallias, mort en combattant sur mer les Illyriens :

[Σ]ῆς ἀρετῆς πόλις ἥδε ποθὴν ἔχει | [ἧ]ς ποτ' ἔπλευσας·
ἀνδρῶν Ἰλλυριῶν | [νηὶ ?] ἐπιβάς, ἔθανες,
παῖδα λιπὼν σ.|.... ? Χάρμον ἐν ὀρφανίαι·
Καλλία, [τὴν ἀρ]ετὴν οὐκ ὀλίγην ἔλιπες.

C'est la première mention dans les inscriptions grecques, relève R., de la population indigène avec son nom, les Illyriens. — Au vers 4, nous préférons : [σὴν ἀρ]ετήν. Au vers 1, nous ne voyons pas la construction du supplément ἧ]ς, ni le lien entre ἔπλευσας et ἔθανες ; d'autre part, le verbe ἔπλευσας, seul en fin de phrase, paraît imprécis ; il nous semble qu'il doit se relier à la suite. Préférant au vers 2 [γῆς], auquel a pensé aussi R., à νηὶ (non pas abordage d'un navire, mais débarquement sur la côte), nous écrirons :

[Σ]ῆς ἀρετῆς πόλις ἥδε ποθὴν ἔχει, [ὅ]ς ποτε πλεύσας
ἀνδρῶν Ἰλλυριῶν [γῆς τ'] ἐπιβὰς ἔθανες,
παῖδα λιπὼν κτλ.

L'écriture est de haute époque ; notamment *sigma* à branches divergentes, *pi* avec hastes très inégales ; il peut être du IVe siècle, mais aussi de la première partie du IIIe. Les combats avec les Illyriens ne datent pas nécessairement de l'établissement de la colonie, au début du IVe siècle, mais se sont poursuivis pendant toute l'histoire de la colonie. On peut rapprocher à divers titres les épigrammes de Corcyre du IIIe siècle pour des soldats : un Amphilochien Ἰλλυριοῖσιν ὑφ' ἱππομάχοισιν δαμάσθης (Kaibel, *Epigr.* 183 ; *IG*, IX 1, 871, l. 3), un archer ayant combattu sur mer les pirates (illyriens), τόξῳ κλυτὸν, ὦι ποκα λῃστὰς | ἀνδροφόνους ἁλίαις κτείνεν ἐπὶ Στροφάσιν (Kaibel, 184, v. 5-6 ; *IG*, IX 1, 873 ; Geffcken, *Griech. Epigramme* (1916), 182) ; un texte en prose à Corcyre, relatif aux combats contre les pirates (*IG*, IX 1, 683, que nous commenterons).

124. L. Robert publiera prochainement une inscription de Pharos (cf. Polaschek, *P.W.* s. v. *Pharos 2*, 1861), qui se rattache au document qu'il avait étudié *BCH* 1935, 489-507 : *Inscription grecque de Dalmatie* (*IG*, XII *suppl.*, 200 ; cf. *Bull.* 1940, 93).

THRACE, MÉSIE, COTE NORD DU PONT EUXIN

125. **Thrace.** — D. Detschev, *Characteristik der thrakischen Sprache* (Sofia, Académie Bulgare des Sciences, 1952; 136 pp. in-8°) est publié en bulgare, pp. 1-62 et 120-124, et en allemand, pp. 63-119. Index précieux pour la toponymie et l'onomastique des personnes et des divinités, pp. 125-134. D. a rédigé un dictionnaire des noms thraces qui sera publié par l'Académie Autrichienne des Sciences de Vienne dans la série de la « Balkankommission » et qui réunit un matériel beaucoup plus considérable que n'avait pu faire Tomaschek en 1893-1894. Dans le présent ouvrage, D. tire du matériel réuni les conclusions linguistiques.

126. D. Detschev, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 18 (1952), 7-60 (en bulgare; résumé français pp. 50-60) : *Une triade familiale dans la religion des Thraces*. En partant du relief de l'Esquilin dédié par un prétorien Θεῷ Ζβερθουρδῳ καὶ Ἰαμβαδουλῃ ἐπιφανεστάτοις et rappelant les dix autres dédicaces Διὶ Ζβελθουρδῳ, D. étudie ce dernier nom, qu'il interprète comme « celui qui tient — ou qui projette — la foudre », et il voit dans Iambadoulè « celle qui crée le blé », d'où la nourriture et la richesse. Relations du dieu céleste et de la terre mère, de Zeus et d'Héra en Thrace. Dionysos en Thrace comme dieu-fils, dieu de la fertilité et dieu cavalier.

127. *Ainos et Maronée.* — Décrets à Cos n° 152.

Philippopolis. — Pour un relief anépigraphe, voir n° 139.

128. *Périnthe.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 13-15 : restitution de l'inscription publiée par E. Kalinka, *Jahreshefte*, 23, *Beiblatt*, 163, n. 107; la base n'est pas assurée, la lecture de K., en dehors des noms propres, de la mention de 50 drachmes (l. 5), de δίκη (l. 4) et de τὸ ἐπίγραμμ[α], ne conservant de façon certaine aucun titre de magistrat ni aucun verbe.

129. *Constantinople.* — E. Mamboury, *Byzantion*, 21 (1951), 425-451, dans son rapport sur *Les fouilles byzantines à Istanbul et ses environs et les trouvailles archéologiques faites au cours des constructions ou des travaux officiels et privés depuis 1936*, signale la découverte d'inscriptions ou en fait connaître quelques-unes qu'il transcrit en majuscules. P. 439, il publie avec une interprétation surprenante une dédicace votive trouvée entre Sainte Irène et Sainte Sophie, dans les fouilles de Muzaffer Ramazanoğlu (1946-1950) : « La hauteur des gravats provenant de la démolition de tous ces édifices lors de la construction de la muraille d'enceinte du Sérail, en 1478, atteint 7 mètres. Dans ces parages, la muraille a été entièrement construite avec les pierres et les briques des édifices dont on a retrouvé les bases. Dans les décombres, une partie d'une base [c'est une stèle] votive, disant que « Gaios fils de Skumnos a fait un vœu aux propylées (du temple d'Apollon) » Γάϊος Σκύμνου Ἀπόλλωνι προπυλαίῳ εὐχήν [nous transcrivons en minuscules] a été récupérée. Cette petite inscription, importante pour la topographie de la ville de Byzantion nous fait comprendre que le temple d'Apol-

lon se trouvait dans ces parages et qu'il était précédé d'un vestibule ou plutôt d'un propylée à portique où l'on plaçait des pierres votives ». Le sens de cette très simple dédicace est ainsi déformé et les conclusions topographiques que l'on veut en tirer s'écroulent avec le contexte grammatical. M. a cru que προπυλαίῳ marquait le lieu où a été faite la dédicace, alors qu'il s'agit d'une épithète d'Apollon Ἀπόλλωνι Προπυλαίῳ. Apollon est ici Προπύλαιος, dieu protecteur comme on en connaît beaucoup. Ajoutons, ayant vu cette stèle, qu'elle porte une double hache, ce qui est remarquable à Byzance. D'autre part, Apollon Propylaios était adoré à Eumeneia de Phrygie (son prêtre dans *IGR*, IV, 742; L. Robert revient ailleurs sur ce culte) et on a trouvé en cet endroit trois dédicaces où la double hache est gravée sur la stèle : Πριμιγένης Ἀπόλλωνι Προπυλαίῳ (Ramsay, *Phrygia*, 374, n. 195, copiée en 1887 à Koçak); Ἀπόλλωνι Προπυλαίῳ Ἀχιλεὺς εὐξάμενος ἀνέθηκεν (*Ann. Br. Sch.*, 11) 1904-5), 28-29, n. 1 ; copiée à Işıklı en 1903); [Ἀλέξ]ανδρος [Σω]σιπάτρου [θε]ῷ Ἀπόλ[λ]ωνι Προπυλέῳ εὐχὴν κτλ. (*JRS* 1926, 66, n. 187 (*SEG*, VI, 213), copié en 1924 à Işıklı). Il nous paraît assez probable que la stèle de Constantinople fait partie de la même série et que c'est une pierre errante, apportée de Phrygie à une époque indéterminée.

130. *The Great Palace of the Byzantine emperors, being a first report on the excavations carried out in Istanbul on behalf of the Walker trust* (*The University of St. Andrews*) 1935-1938 (108 pp. et 65 planches in-4°; Londres 1947). Dans le chapitre I, consacré à l'architecture par G. Martiny, p. 26 et Pl. 12,5, deux fragments d'inscriptions byzantines ; — pp. 28-29 et Pl. 14, briques estampées ; — p. 15 et Pl. 11,6, une stèle funéraire mutilée : Νίκανδρος Νυμφαράτο[υ]. — D'après la photographie, les lettres indiquent la haute époque hellénistique : première partie du IIIe siècle ou même IVe siècle. Dans la série très abondante des stèles funéraires trouvées à Bayazit et actuellement inédites, un certain nombre remontent au IVe et au IIIe siècle.

Voir n° 19 (inscriptions hagiographiques).

131. *Région de Stara Zagora.* — Dremsizova, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 18 (1952), 358-364 (en bulgare ; pas de résumé en une autre langue), publie une série de reliefs votifs portant l'image d'Asclépios ou d'Asclépios, Hygie et Télesphore, ou du dieu Cavalier thrace, ou des trois Nymphes. Plusieurs sont anépigraphes ; d'autres portent une dédicace Κυρίῳ ['Ασκ]ληπι[ῷ] ou Ἀσκληπιῷ (avec Asclépios ou avec le Cavalier). Noms de dédicants : Ῥαισκουτουρμη (n. 3), Σαμουσιος (n. 4 ; génitif), Δρησκ[οπο]ρις (n. 7).

132. *Apollonia.* — Ch. M. Danov (n° 133), 140-151 et 165-166, date l'inscription dorienne (Mesambria) *Bull.* 1950, 141, n. 13, de l'époque d'Antiochos III et rapproche Appien, *Syr.* 6.

133. *Mesambria.* — Nous avons annoncé *Bull.* 1952, 87 *a*, l'inscription publiée par I. Galabov, *Bulletin Musée Nat. Bourgas* (1950 ; paru en 1951), 7-22, avec photographie Pl. I, et avec résumé allemand (pp. 21-22). La stèle, brisée en haut et en bas, nous livre des parties de deux importants documents, séparés par un blanc. Le premier, dont on a les 15 dernières lignes, est un décret de la ville en l'honneur d'un bienfaiteur Sadalas : — Σαδαλαι ὡς κα δυνα[τὸν τ]άχιστα· στεφανῶσαι δὲ αὐτὸν χρυσ[έωι] στεφάνωι εὐε[ρ]γέταν ἐόντα τᾶς πόλιος Διονυσίοις ἐν τῶι θεάτρῳ · δεδόσθαι δὲ αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις πολιτείαν καὶ προξενίαν καὶ προεδρίαν ἐν τοῖς ἀγῶσιν καὶ εἴσ-

πλουν καὶ ἔκπλουν ἀσυλεὶ καὶ ἀσπονδεί· στεφανοῦσθαι δὲ αὐτὸν καὶ καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν στεφάνωι στατήρων πεντήκοντα (l. 2-10). « Le serment et les conventions » seront gravés sur une stèle que l'on consacrera dans le sanctuaire d'Apollon « à côté des stèles de ses ancêtres Mopsuestis, Taroutinos, Medistas et Kotys » : τὸν δὲ ταμίαν τὸν ὅρκον καὶ τὰς ὁμολογία[ς] γράψαντα εἰς στήλαν λιθίναν κοίλα γράμματα (cf. *Sylloge*³, 1011, à Chalcédoine) ἀναθέμεν εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος παρὰ τὰς στήλας τῶμ προγόνων Μοψυηστιος καὶ Ταρουτινου (nom bien attesté en Thrace) καὶ Μηδιστα καὶ Κοτυος (l. 11-16). D'après l'écriture — belle écriture soignée de haute époque hellénistique — G. date le texte de la fin du IVe siècle ou du début du IIIe ; il le rapproche d'autres documents de la région, qu'il reproduit en facsimilé et en photographie. Cette liste de rois ou de dynastes thraces, ancêtres de Sadalas, est du plus haut intérêt. Le nom de Kotys est trop répandu pour qu'on puisse identifier celui-ci ; Mopsuestis et Taroutinos n'étaient pas encore connus comme princes thraces. G. admet que Medistas peut être celui qui est honoré à Delphes par un décret (*Sylloge*³, 195) du milieu du IVe siècle : Δελφοὶ ἔδωκαν Ἰολάωι, Ποσειδωνίῳ, Μηδίσται, Τήρει Κερσεβλέπτου παισὶ Θραιξὶ κτλ. προξενίαν κτλ. Les lignes suivantes (17-20) sont le début du traité entre Sadalas et la ville de Mesambria : Ὁμολογία Σαδαλα καὶ Μεσσαμβριανῶν. Retrouvant ναῦλ[ον] l. 19, G. a vu qu'il s'agissait de dispositions sur la sécurité du commerce maritime et il a rapproché le texte de Xénophon, *Anab.*, VII 5, 12-14. Il nous semble qu'il faut plutôt, avec la coupe syllabique, ναυα[γίων] (*Bull., loc. cit.*). Le verbe ἐκπίπτειν a le sens technique de « s'échouer » (cf. notamment *Bull.* 1948, 15 ; 1952, 134). Le rapport est donc très étroit avec le texte de Xénophon et avec Strabon, VII, 319. On lit : Αἵτινές (il s'agit des navires) κα ἐκπίπτωντι Μεσσαμβριανῶν | [ποτὶ τ]ὰν Σαδαλα, ἀποδίδοντες τῶν ναυα|[γίων —]τηρας καὶ ἡμιστατῆρ[α]. Le texte est malheureusement brisé ici. Il s'agit, à notre avis, non point d'un règlement sur le commerce, mais d'un règlement sur le droit d'épaves. Au lieu que les indigènes de la côte aient la propriété des navires échoués ou de leurs restes, ils recevront une somme (sans doute proportionnelle) pour chaque navire échoué en dédommagement du droit qu'ils exerçaient auparavant. Jusque-là, la situation était telle que la décrit Xénophon. A la même époque où l'on place l'inscription de Mesambria, sur une autre rive du Pont Euxin, également dépourvue de ports, dangereuse et inhospitalière, celle de la Bithynie, le roi Ziaélas (*Sylloge*³, 456) promettait d'assurer la sécurité des marins de Cos (πειρασόμεθα... τῶν πλειόντων τὴν θάλασσαν ὅσοι ἂν τυγχάνωσιν τῶν ὑμετέρων προσβάλλοντες τοῖς τόποις ὧν ἡμεῖς κρατοῦμεν, φροντίζειν ὅπως ἡ ἀσφάλεια ὑπάρχῃ), et surtout de faire le possible pour que les naufragés ne fussent pas pillés (κατὰ ταὐτὰ δὲ καὶ οἷς ἂν συμβῇ πταίματός [τι]νος γενομένου κατὰ πλοῦν προσπεσεῖν πρὸς τὴν ἡμετέ[ραν], πασᾶν σπουδὴν ποιεῖσθαι ἵνα μηδ' ὑφ' ἑνὸς ἀδικῶνται). — Ch. M. Danov, *Annuaire Univ. Sofia, 1951-1952, Fac. Philos. et Histoire*, 105-140 (avec résumé en allemand, p. 162-165) : *Zur Geschichte Thrakiens und der westlichen Pontusküste von der zweiten Hälfte des 3. bis zur Mitte des 1. Jahrhunderts v. u. Z.*, donne aussi le texte de cette inscription communiquée par G. Il la date du milieu ou mieux de la seconde moitié du IIIe siècle. Il voit dans les princes nommés dans l'inscription une dynastie des Astiens (de Bizyè) dont l'influence a crû tandis que les Odryses étaient en décadence depuis les défaites infligées par Philippe et Alexandre.

134. Ch. M. Danov, *ibid.*, 151-156 et 166, revient sur l'inscription pour un officier de Lucullus (*Bull.* 1952, 87). Il reconnaît dans ce Caius Cornelius un familier de Sylla, peut-être un personnage de ce nom impliqué dans la conjuration de Catilina. Il lit aux lignes 11-12 : χειμασίας τὴν πᾶσαν πέποιται — σπουδ[ὰν] ὃς προν[οήσας]. Cf. *Bull. loc. cit.* Pour le mot [παρ]αχειμασίας que nous avons restitué, cf. encore le décret de Chéronée pour un officier thrace de Sylla (M. Holleaux, *Études*, I, 144, l. 4-5) : [ἀπολειφθείς]... εἰς παραχειμασ[ίαν ἐν τῇ πόλει ἡ]μῶν μεθ' ὧ[ν εἶχ]ε στρατιωτῶν.

135. R. Egger (n° 107), 25 (et Pl. 2) commente l'épigramme métrique de Iulia, devenue immortelle (cf. *Bull.* 1952, 79 et 97) et Hécate *Jahreshefte*, 26 (1930), 111 sq.

136. *Odessos.* — G. Tončeva, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 18 (1952), 83-91 (en bulgare, avec résumé en français) : *Contribution à l'iconographie du Grand dieu d'Odessos* (cf. *Bull.* 1952, 94). Terres-cuites figurant un dieu couronné de lierre et tenant la corne d'abondance, statuette en bronze de cavalier tenant la corne d'abondance remplie de raisins.

137. I. Venedikov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 18 (1952), 195-214 (en bulgare, avec résumé en français) : *Un sanctuaire thrace près du village de Liljače*, district de Varna. Un seul fragment de dédicace en grec (p. 206), mais plusieurs dédicaces latines de soldats, toutes adressées à Silvain, l'une *Silvano et Silvestri*; les reliefs représentant pour la plupart le Cavalier Thrace, un seul Silvain, et un autre le Héros tenant une faucille et un arbuste.

138. *Histria.* — S. Lambrino, *Miscelanea de filologia, literatura e historia cultural a memoria de Francisco Adolfo Coelho* (1847-1919), II (Lisbonne, 1950), 169-177 : *Le décret en l'honneur de l'architecte Épicratès*, a revu le décret *Sylloge*³, 707, au monastère de Dragomirna (Bucovine) où la pierre sert de stèle funéraire dans le narthex de l'église depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il en donne une photographie (p. 170); il y a une grande couronne au-dessous du texte. Les faibles restes de la ligne 1 ne permettent pas la restitution suggérée par Hiller von Gaertringen. La ville ionienne qui a rendu ce décret est, selon L., non pas *Olbia* ni *Tyras*, mais *Histria*. L. rapproche de l'Ὀλατικὸς πόλεμος du décret (B. Keil y avait bien reconnu un peuple barbare auquel appartenait l'esclave d'Alcibiade Ὄλας ἀνήρ de *Sylloge*³, 99) une brique inédite d'*Histria*, qu'il publie avec photographie; elle date du IVe siècle a. C. et porte le nom Ὄλας, dans lequel L. reconnaît un magistrat dont la famille était d'origine indigène. — L. pense qu'il faut rapprocher aussi les Ὄλα[τ]ες d'une liste des tributs attiques (*SEG*, V 2, col. I, l. 20; *IG*, I², 192), « colonie grecque établie en territoire thrace et qui a conservé le nom local, barbare, de l'endroit ». Cela fait une difficulté, car il faudrait « chercher les Olates plutôt sur le littoral thrace de l'Égée ou de l'Hellespont que sur le rivage de la Mer Noire » et L. suppose qu'il y avait deux tronçons du même peuple en ces deux régions. Mais ce peuple est cité dans la liste des tributs parmi des villes cariennes, — ce qui exclut tout rapport avec la Thrace — et on a maintenant reconnu, confirmant une conjecture de Koehler, que la lecture d'un *tau* (que ne suppléaient ni Köhler ni Kirchhoff) était impossible et on a lu : Ὀλα[ι]ῆς = Οὐλαιῆς ou Ὀλαιῆς (Meritt, *Anat. Studies Buckler* (1939), 189; Meritt, Wade-Gery et Mc Gregor, *Athenian tribute lists*, I (1939), pp. 10, 171 et 529-530), peuple de Carie.

139. **Mésie.** *Région de Nicopolis de l'Istros.* — D. Zontschew, *Feschrift für Rudolf Egger* (*Beiträge zur älteren europäischen Kulturgeschichte,* I (Klagenfurt, 1952), 37-40 : *Denkmäler der Verbindung von Herakles und Dionysos im Moesien und Trakien,* publie un relief trouvé à Suchindol (district de Sewliewo), qui donne un nouvel exemple de l'association d'Héraclès et de Dionysos en Thrace et en Mésie (cf. Kazarow, *P. W.* s. v. *Thrake*, 439 sq.; l'un à Suchindol même) : sous une vigne avec grappe, les deux dieux debout de face, Héraclès buvant, Apollon posant son bras sur les épaules d'Héraclès ; ils sont accompagnés de la panthère, tenant sans doute la ciste, d'un satyre tenant une corbeille de fruits et d'un Pan. Au-dessus et au-dessous, la dédicace : Διονύσῳ καὶ Ἡρακλεῖ | Μέστριος Μάξιμος εὐχήν. — Des environs de Philippopolis (Brani Pole; cf. *Bull.* 1949, 102), un relief semblable mutilé, anépigraphe ou dont la dédicace a disparu avec la partie inférieure.

140. **Côte septentrionale du Pont Euxin.** *Panticapée.* — A. P. Ivanova, *Vestnik drevnej istorii* 1948, IV (26), 154-158 : [*Stèle funéraire de l'affranchi Philophémos*], publie une stèle avec relief (photographies de la stèle et de l'inscription) : Φιλοφήμωι τῷ καὶ Λαιονάκωι (nombreux noms terminés en ακος dans la région) ἀπελευθέρωι Μηνοφίλου τὴν στήλην ἀνέστησεν Ποντικίων ὁ ἀδελφὸς μνείας (et non μνήμ(η)ς, comme écrit I.) χάριν ἐν τῶι μυ' ἔτει (l'an 440 de l'ère du Bosphore = 143 p. C.).

Bosphore Cimmérien. — Voir n° 152.

141. **Hongrie.** *Ságvár.* — Marie-Christine Kubinyi, *Archeologiai Értesitö* 1946-1948 (Budapest, 1948), 276-279 (texte hongrois et texte allemand) : *Zaubertext auf Silberplättchen,* publie une plaque d'argent (photographie Pl. 38), roulée dans un étui de 44 mm. de long, trouvée dans une tombe, sur la poitrine de la défunte avec une fibule d'or cruciforme ; elle était donc dans les plis du vêtement. Signes magiques, et mots latins et grecs. Les seuls mots grecs suivis seraient à la ligne 5 : ἐλέον καὶ ἀνέκλιτον ὄνομ(α) *Romulum.*

ILES DE LA MER ÉGÉE

142. **Délos.** — Fernand Robert, dans *Expl. Arch. Délos*, XX, publie *Trois sanctuaires sur le rivage occidental, Dioscourion, Asclépiéion, sanctuaire anonyme* (*Leucothion* ?) (Paris 1952 ; 123 pp. in-folio); la présentation matérielle des photographies et des dessins est très laide. *Dioscourion.* P. 41, n. 1, près du sanctuaire, urne funéraire en marbre, avec nom « en caractères du IVe siècle » : Δεξίης. Pas de reproduction de l'urne ni de l'inscription. — Pp. 42-45, R. republie l'épigramme sur le renouvellement du culte des Dioscures *BCH* 1934, 184-202, *I. Délos*, 2548. Pp. 47-49, utilisation des comptes pour la construction du sanctuaire; R. intervertit *IG*, XI 2, 144 et 145. — *Asclépiéion.* P. 52-70, 94-96, 97-105, utilisation des comptes et des devis pour l'identification des bâtiments du sanctuaire, leur chronologie et l'histoire du culte. — P. 106, R. publie, sans photographie de la pierre ou de l'estampage (un petit dessin très négligé), une dédicace métrique du début du IIIe siècle a. C. (prosopographie), époque de la construction des principaux bâtiments du sanctuaire, par laquelle le prêtre Nikon a consacré une statue du dieu; l'inscription était gravée sur l'un des deux montants d'une table à offrandes, et non d'un trône :

[Χ]αῖρε, δίδου δ' ἐρατὰν, 'Ασκλαπιὲ, Δαμονόοιο
παιδὶ χάριν, κεδνᾶς οὕνεκεν εὐσεβίας,
Νίκωνι, ξόανον τόδε τὸ κλυτὸν, ὅς ποτε ὄπασσεν
καὶ σφετέρας θῆκεν σᾶμα ἱεραπολίας.

P. 107, n. 6, R. publie un fragment de 2 lignes, sans qu'on puisse savoir comment étaient disposées les syllabes conservées. — *Leucothion* ? P. 108, examen de quelques passages des comptes de l'indépendance nommant ce sanctuaire. — P. 100, *I. Délos*, 1442 B, l. 53, ne parle pas de « 3 pièces rhodiennes » dans le tronc, mais exactement de drachmes rhodiennes, ce qui vaut mieux pour évaluer la recette. Signalons en passant que tout ce qui est dit, p. 40, d'un tétradrachme athénien du nouveau style, appelle plusieurs rectifications; l'auteur n'est pas du tout au courant des questions de numismatique.

143. M. A. Plassart nous a demandé d'insérer les compléments suivants à sa publication des *I. Délos*, n. 1-88 (*Bull.* 1951, 151 ; 1952, 119). « M. Daux a retrouvé au Musée de Délos ceux des fragments de *I. Délos*, 10 (archaïque sinistroverse) desquels je n'avais pu donner le fac-similé que sous réserves. Cette révision confirme pour A 1177 la restitution proposée, mais infirme (pour les deux premières lettres à droite du fragment) la copie utilisée de A 3121 γ : ἀ Θερσελε[ί]δης Φιλά[ρ]χο etc. (nom du dédicant), il faut substituer Θερσέλε[ως π]αῖς Φιλάρ[χ]ο. — D'autre part, M. G. A. Stamiris s'est aperçu que Kirchner (dans le commentaire de *IG* II² 8388) avait signalé le n° attribué, au Musée Épigraphique d'Athènes (inv. 1862), à l'épistyle qui porte la dédicace des *hieronautai* de Tyr (avec date en phénicien : *CIS*, I 1, 114), *I. Délos*, 50. Cette indication devra permettre de revoir utilement ce marbre, cherché en vain en 1947 dans ce Musée ».

144. Ernest Will, *Annales archéologiques de Syrie*, I (1951), 59-79 : *Le sanctuaire syrien de Délos*, étudie l'ensemble du sanctuaire syrien d'après les fouilles, complétées en 1950, et la comparaison avec les sanctuaires de Syrie. Les inscriptions *I. Délos*, 2200 sqq. sont ainsi mises dans leur cadre et elles servent à expliquer et à dater la plupart des édifices du sanctuaire.

145. Ad. Wilhelm (n° 3), 78-79, explique la ligne 17 de *IG*, XI 2, 110 : τῶν ἱματίων τοὺς μισθοὺς οὐ κατεθέμην τῶν εἰς τὰ Διονύσια ; l'archonte n'a pas mis dans ses comptes cette dépense (de même ὑποτιθέναι (ici n°s 65 et 164) et τίθεσθαι).

146. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 58-60 ; dans le passage de lecture incertaine *I. Délos*, 1416, B, II, 64, tente d'élucider la lecture douteuse επαιγλων ou επακλον : « Steht auf dem Stein nicht επαβολην, verschrieben statt αναβολην, mit irriger Wiederholung der Präposition επ statt αν nach ἐποχήν, oder ist επαβολην zu deuten als verschrieben statt ἐπαναβολήν mit irriger Wiederholung der Präposition nach ἐποχήν und Auslassung der zwei Buchstaben αν oder να ? »

147. B. A. van Groningen, *Mnemosyne* 1951, 302-303 : Ἀντίπατρος, étudie un mot du poème de Maiistas en l'honneur de Sarapis (ce n'est pas « post alios » que P. Roussel l'a édité dans *Cultes Égyptiens à Délos*, 71 sqq.; il en a été le premier éditeur à la fois dans *IG*, XI 4, 1299 (1914), sans commentaire, et dans *Cultes* (1916), avec commentaire développé). L. 16, le nom Ἀντιπάτροιο est gênant; il n'apparaît pas ailleurs dans l'inscription et il est peu vraisemblable que le prêtre Démétrios ait eu ce second nom. V. G. y voit un adjectif ἀντίπατρος, se rapportant à Démétrios, qui aurait été « viva effigies patris mortui ». — On ne

comprend pas à quoi V. G. rattache ce génitif. Il n'a malheureusement pas su qu'Ad. Wilhelm avait consacré en 1934 tout un article, *Symbolae Osloenses*, XIII, 1-18, à cette inscription : *Zu dem Gedichte des Maiistas IG XI 1299* (cf. P. Roussel, *Bull.* 1936, 375); p. 4-12, W. avait déjà supprimé le nom d'Antipatros, le corrigeant en ἀντὶ πατρὸς δέ.

148. *Rhénée.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 74, date la double épitaphe métrique de Rhénée *IG*, IX 1, 878-879 (c'est de ce texte qu'il s'agit, et non de 877), transportée à Corfou, en reconnaissant dans Ζήνων Ἡλιοδώρου, mort à 21 ans, l'éphèbe athénien de *IG*, II², 1009, III, l. 91, en 117-116, et le fils de l'épimélète, dont il restitue le nom, *I. Délos*, 1651. — Mais comment cela se concilie-t-il avec la mention dans 879, 7, de la guerre de Mithridate introduite par Dittenberger dans *IG*, πατρὶς δὲ πολέμοις ἐγ Κα[ππαδοκῶν κλινθεῖσα], et acceptée par W., *Beiträge*, p. 39 ? En fait, la pierre avait été revue par W. Peek, *Philologus*, 88 (1933), 134-138, qui lisait d'abord πατρὶς δὲ Πτολεμαΐ<ι>ς ἐγε[ί]νατο · [τ]ῇ δ' ἐπὶ [Κη]ρός, puis ἐγείνατο Δῆλο[ς εὐ]ιρός, Délos étant appelée « ptolémaïque ». P. Roussel, *Bull.* 1934, 234, a lu : πατρὶς δὲ Πτολεμαΐς, ἐγείνατο δ' Ἡλ[ι]ό[δ]ωρος, lecture qui nous est confirmée par G. Klaffenbach.

149. **Rhodes.** — P. M. Fraser, *Parola del Passato* 1952, 192-206 : *Alexander and the Rhodian constitution*, discute l'opinion de G. Pugliese Carratelli (*Bull.* 1951, 152) au sujet de l'influence d'Alexandre sur la constitution rhodienne qui ne remontait pas à la fondation de Rhodes. Il croit au contraire qu'Alexandre n'a joué aucun rôle dans cette transformation et que la constitution rhodienne date du premier quart du IVe siècle. Il pense que le décret de Camiros *IG*, XII 1, 694 (*Sylloge*³, 339) dans lequel n'apparaissent pas les μαστροί, n'est pas antérieur à celui de Lindos, XII 1, 761 (*Sylloge*³, 340), mais date du IIIe siècle d'après l'écriture et ne peut appuyer l'hypothèse de Pugliese. — L'observation sur un décret d'Athènes portant l'ethnique Ἰηλύσιος, *Hesperia* 1948, 54 sqq., se trouvait déjà présentée par nous de façon plus développée dans *Bull.* 1949, 42.

150. A. Momigliano, *JRS*, 41 (1951), 150-151, étudie le statut de Rhodes de Néron à Domitien, d'après les textes et les inscriptions, en datant le discours rhodien de Dion Chrysostome.

151. **Lesbos.** *Mytilène.* — D. P. Mantzouranis, *Platon*, 3 (1951), 257-259 : Ἀνέκδοτος ἐπιγραφὴ τῆς Λέσβου, publie une épitaphe, avec les noms de quatre personnes, trouvée au lieu dit Lakerda, près de la mer, à environ 4 km. de Mytilène; il y avait là une agglomération antique.

152. **Cos.** — Les inscriptions nombreuses et importantes trouvées par R. Herzog dans la fouille de l'Asclépieion de Cos sont restées pour la plupart inédites depuis un demi-siècle ou peu s'en faut. Le fouilleur de Cos devait les publier dans le Corpus de Cos et de Calymna, dont il était chargé dès ce moment et qui devait former le fascicule 4 du tome XII des *IG*. Il publia en diverses occasions quelques textes isolés, il donna des révisions minutieuses et des restitutions trop complètes de textes déjà connus, mais la grande masse des textes resta inédite et l'existence n'en était connue que par des allusions. On a souvent déploré cette situation et nous avons eu, comme d'autres, l'occasion de la signaler dans ce Bulletin et ailleurs. Or, le fouilleur et futur éditeur, parvenu à un grand âge, était réduit par sa santé à ne plus avoir d'activité intellectuelle. G. Klaffenbach

intervint alors pour l'Académie de Berlin, à laquelle tous les documents furent confiés. Malgré le travail accompli par R. Herzog, qui avait acquis une connaissance sans doute unique des inscriptions de Cos, on dut constater que rien n'était en état d'être publié ; quand il y avait des notes, et non pas seulement un estampage ou une copie, elles étaient ébauchées et on ne pouvait plus interroger là-dessus leur auteur, en sorte que la tradition était brisée. D'autre part, c'eût été retarder la publication que d'attendre une occasion, plus ou moins lointaine, de revoir les pierres sur place. C'est dans ces conditions que G. Klaffenbach s'est chargé de la tâche extrêmement méritoire de publier un groupe de ces inscriptions. Parmi les séries les plus importantes (lois sacrées, décrets pour des médecins, pour des juges étrangers, sur des fêtes de villes étrangères, etc.), il a choisi les documents relatifs à l'asylie de Cos, qui sont les plus importants au point de vue historique et qui, par la variété de leurs provenances, sont parmi ceux qui intéressent l'épigraphie de nombreuses régions très différentes du monde grec : R. Herzog et G. Klaffenbach, *Asylieurkunden aus Kos* (*Abh. Berlin, Klasse für Sprachen*, 1952, I; 30 pp. in-4°), les lettres et décrets acceptant l'asylie du sanctuaire d'Asclépios et l'institution des Asclepieia pentétériques. La copie de presque toutes les inscriptions est due à R. Herzog, de même que la plus grande partie des restitutions. G. Klaffenbach a revu les textes sur les estampages et a rédigé le commentaire de chaque inscription et le commentaire général (ce dernier, sections II-IV). Il publie le texte, complet ou mutilé, de 26 documents inédits ; les décrets des villes crétoises d'Istron, Phaistos, et Hiérapytna seront publiés par M. Guarducci dans le tome V des *I. Creticae* (*addenda*). Sont encore inédits un assez grand nombre de fragments (l'un en dialecte ionien, d'autres en dorien ou en koinè), qui ne contiennent pas le nom de la ville qui a voté le décret. — I *Die Texte*. Outre les lettres de Ziaélas de Bithynie, de Séleucos II (?) et de Ptolémée III, déjà publiées (en dernier lieu Welles, *Royal Corr.*, 25-27), il y avait les restes de trois lettres royales. 1. Ptolémée II, fragment de 29 lignes donnant seulement quelques mots par ligne, édité incomplètement par Herzog, *Hermes* 1930, 465 (d'où Welles, 21). La mention, l. 5, de [τ]ῆς ἀδελφῆς Ἀρ[σινόης] assure l'identification. — 2. Le rapprochement d'un fragment connu par un estampage a permis à K. de reconstituer la lettre royale *Hermes* 1930, 463 sqq. (Welles, 28; Wilhelm, *Königsbriefe*, 16 sqq. ; *Bull.* 1946-47, 162). « Es ist eine erneute erdringliche Warnung vor der vollständigen Ergänzung unzureichend erhaltener Inschriftenfragmente, zu sehen, wie die bisherigen Ergänzungen des Fragmentes *b* gegen die sich schon L. Robert mit Recht gewandt hatte, durch den Fund des neuen Fragmentes *a* nur zum geringen Teil ihre Bestätigung gefunden haben, aber auch lehrreich festzustellen, wie einige Besserungen von Ad. Wilhelm dem Wahren nahegekommen sind ». Il ne peut plus s'agir d'Attale Ier, mais peut-être d'Eumène Ier. — 3. Fragment fort intéressant d'une quarantaine de lignes, émanant d'un prince qui mentionne (l. 20-21) καὶ ἡ ἀδελφ[ή] μ[ου —] καὶ οἱ ἡμέτεροι πολῖται. Herzog l'attribuait au roi de Syracuse, Gélon, fils de Hiéron II, et on attendait ce document original qui avait été annoncé. L'attribution se fonde sur le fait que le décret gravé au dos de cette stèle opisthographe émane de Géla. Elle entraîne bien des difficultés qu'indique K., p. 10 ; dans un addendum, p. 30, K., devant les « weitgehende historische Folgerungen » de cette identification, et constatant

qu'une même stèle porte d'un côté les décrets de Néapolis et d'Éléa, et de l'autre celui de Pella, souligne que l'attribution à Gélon est seulement une hypothèse, « ja wohl eine gewagte Hypothese ». Nous remarquons l'importance donnée par ce roi à la « parenté » avec Cos et au fait que τινες Ἑλλήνων ont reconnu une parenté (l. 23-24); comme cette dernière est déclarée « véritable, authentique » (l. 23, τὴν συγγένειαν οὖσαν ἀληθινήν), il y a tout à parier que cette « parenté » avec les Grecs n'allait pas de soi, et qu'il s'agit d'un roi d'origine barbare hellénisé; cela fait penser aux parentés invoquées par Ziaélas de Bithynie ou par les Athamanes (nous en traiterons ailleurs en détail). Imagine-t-on Hiéron ou Gélon allant quérir de véridiques preuves de leur parenté avec les Grecs ? Considérant que le roi, auteur de cette lettre, parle de οἱ ἡμέτεροι πολῖται, qui suppose une ville, et dans un certain rapport avec le roi (ni un Lagide, ni un Séleucide, ni un Attalide ne parleront de « nos concitoyens »), nous croyons qu'il doit s'agir d'un roi du Bosphore Cimmérien. On voit par la lettre de Ziaélas que les gens de Cos se préoccupent alors de leurs navigateurs dans le Pont Euxin et les liens des rois du Bosphore avec la Méditerranée sont alors attestés par le papyrus relatif aux ambassadeurs du roi Pairisadès en Égypte (notamment *Symb. Osl.* 5 (1927), 1-5). Notre conjecture a été signalée par K. dans l'article indiqué ci-après (*Wiss. Annalen*), 202. — Villes du continent grec. N. 4, sur une stèle, 5 décrets bien conservés. Décret des *Lacédémoniens*, en dialecte, remarquable par son laconisme ; il tient tout entier en ces 4 lignes : Λακεδαιμονίων δόγμα· ἐφόρω Εὐξένω· δεξώμεσα τὰν ἐκεχηρίαν τὰν τῶ Αἰγλαπιῶ (cf. *Bull.* 1951, 54) ἀϝὴ, τὰν τοὶ Κῶιοι ἐφενέποντι, Ἀριστόλοχος ἀρχιθέαρος καὶ Ἡράκλειτος καὶ Μακαρεύς· δῶμες τοῖς Κώιοις ἃ αἰτίοντι, ἄσυλον τὸ ἱερὸν τὸ τοῦ Ἀγλαπιῶ τῶ ἐν Κῶι. Décrets de *Messène*, de *Thelphousa*, des *Eléens* et d'*Aigeira*, mais privés des intitulés qui nous eussent été précieux pour les institutions de ces villes. Les Aigeirates donnent au dieu une ἐπιβολά de 10 drachmes. — N. 5, stèle opistographe portant des décrets sérieusement mutilés. L'un est d'une ville indéterminée. Nous suggérerions *Démétrias*, ce qui expliquerait, l. 6, ἄλλωι ἔθνει τ[ῶν —] qui s'appliquerait alors aux Magnètes. L. 6-7, au lieu de [ἀπολογιζο ?] μένων δεῖν ἄσυλον, nous écririons : [οἰο]μένων δεῖν. Décret d'*Homo*[*lion*], qui était donc indépendante et n'a pas été englobée dans le synécisme de Démétrias, avec datation ἐφ' ἱερέως et [προστα]τοῦντος δὲ (ou plutôt suggérons-nous : [ἐπιστα]τοῦντος δὲ), de *Thèbes de Phthiotide* (Θηβαίων τῶν ἀ[π' Ἀχαίας τᾶς Φθιώτιδος], donnant aux théores τὸ θεωρικόν, de *Mégare* (l. 13 [Μεγαρ]έων et non pas [Αἰτω]λῶν avec H.; l. 19, Με[γαρέων]. — N. 6, stèle trouvée dans les fouilles italiennes (Laurenzi) et portant des décrets intégralement conservés. Décret de *Kassandreia*, rendu sur la proposition des stratèges et des nomophylaques, l. 2 : οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ νομοφύλακες εἶπαν. On y mentionne le dévouement de Cos envers le roi, l. 3-5 : ἀπολογίζονται τὴν εὔνοιαν τῆς αὐτῶν πόλεως ἣν ἔχουσα διατελεῖ πρός τε τὸμ βασιλέα Ἀντίγονον καὶ τὴν Κασσανδρέων πόλιν καὶ πρὸς τοὺς λοιποὺς Μακεδόνας πάντας (cf. l. 12-14). La ville accepte l'asylie κατὰ τὴν τοῦ βασιλέως βούλησιν (l. 10). Les théores sont invités εἰς τὸ ἀρχηγέτειον, lieu de culte du roi ἀρχηγέτης et κτίστης de la ville (Diod. XX 102, 3) ou plutôt sanctuaire d'Apollon Archégétès. Nous rapprochons le décret de Démétrias mentionnant le sanctuaire τῶν ἀρχηγ[ετῶν] et parlant de τῆς πρὸς τοὺς ἀρχηγέτας καὶ κτίστας εὐσεβείας (*IG*, IX 2, 1099 *b* ; Wilhelm, *Beiträge*, p. 151), et le décret d'Iolkos *Rhein.*

Mus. 1936, 367-376 sur le culte [τοῖς ἀρχη]γέταις καὶ κτίσταις. Nous croirions qu'à Kassandreia comme à Démétrias il s'agissait non pas d'Apollon, mais à la fois du roi fondateur de la ville et des héros fondateurs des localités réunies dans le synécisme. A la fin du décret, cette addition : ἡ θυσία εἰς ἐνάτην σελήνην, « le sacrifice aura lieu dans neuf mois ». — Décret d'*Amphipolis*, daté par le roi et par les magistrats locaux; l. 19-20, βασιλεύοντος Ἀντιγόνου ἔτους ἑνὸς καὶ τεσσαρακοστοῦ, ἐπιστάτου Ξενίου τοῦ Ὀργέως, ἐφ' ἱερέως Λυσιμάχου· ψηφίσματα Γορπιαίου ἑνάτηι ἐπὶ δέκα. Ceci a permis de dater l'institution des Asclépieia pentétériques, modifiant les dates répandues auparavant par H. Rappel là aussi du dévouement envers le roi Antigone (l. 25) et acceptation de l'asylie conformément aux intentions du roi (l. 30-31) : εἶναι δὲ καὶ τὸ ἱερὸν ἄσυλον καθάπερ καὶ ὁ βασιλεὺς Ἀντίγονος προαιρεῖται. Décret de *Philippes*, Φιλίππων (l. 35) comme sur les monnaies et non Φιλιππέων. Dans l'intitulé : Ἱερῶν (chapitre des affaires sacrées)· ὑπὲρ τῆς ἐκ Κῶ θεωρίας· γνώμη τῆς ἐκκλησίας. Là encore il est question (l. 40-42 et 46-47) de τὴν οἰκειότητα (ou εὔνοιαν) τὴν ὑπάρχουσαν τῆι πόλει τῆι Κώιων πρὸς τὴν πόλιν τὴν Φιλίππων καὶ πρὸς τὸν βασιλέα Ἀντίγονον καὶ πρὸς τοὺς ἄλλους Ἕλληνας καὶ Μακεδόνας. Les stratèges font escorter les théores grecs jusqu'à Néapolis par les mercenaires au service de la ville : l. 52-54, ὅπως δ' ἂν ἀσφαλῶς ἀποσταλῶσιν εἰς Νέαν Πόλιν, τοὺς στρατηγοὺς συμπέμψαι αὐτοῖς τοὺς ξένους (σ)τρατιώτας τοὺς παρὰ τῆι πόλει μισθοφοροῦντας. — N. 7. Décret de *Pella* rendu ἐφ' ἱερέως Ἀσκληπιοδώρου, Γορπιαίου (l. 2). Les Coiens sont dévoués (l. 5-6) πρὸς τὸν βασιλέα Ἀντίγονον καὶ πρὸς Πελλαίους καὶ τὴν λοιπὴν χώραν τὴν Μακεδόνων. — N. 8. Décret d'*Ainos*, dépendant de la monarchie lagide. Formules intéressantes, l. 3-11 : [δεδόχθαι] τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· τά τε ἀγαθὰ ἃ ε[ὔχοντ]α[ι Κῶιοι] δέχεσθαι ἐπὶ ὑγιείαι καὶ σωτηρίαι βασιλέως Πτο[λε]μαίου (Évergète) καὶ (β)ασιλίσσης Βερενίκης καὶ τῶν τέκνων καὶ τοῦ δήμου τοῦ τε Αἰνίων καὶ Κώιων· εἶναι δὲ καὶ τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀσκληπιοῦ τοῦ ἐγ Κῶι ἄσυλον· καλέσαι δὲ καὶ τοὺς θεωροὺς ἐπὶ ξένια πρὸς τὸν ἱερέα τοῦ βασιλέως· δοῦναι δὲ αὐτοῖς καὶ εἰς ἀπαρχὴν τὸν ταμίαν τὸ ἐκ τοῦ νόμου· προήδρευσαν (corrigé par K. en προ(σ)ήδρευσα]) πάντες. — N. 9, un débris du décret de *Maronée*. — N. 10. Début d'un décret de *Corcyre*, après celui de Philippes. [Κορ]κυραίων ἔχον (sous-entendu ψάφισμα) ἐπίσαμον γρῦπα (description du sceau, qui ne correspond pas aux types des monnaies ; cf. *BCH* 1928, 443; *Études anat.*, 326). L'intitulé est conforme à celui de *IG*, IX 1, 682 : [Πρύτανις —]ι μεὶς Πάναμος (nouveau), ἀμέρα τρίτα ἐπὶ δέκα, προστάτας Νίκαρχος Τιμο —. N. 11. En tête, ce titre : ψαφίσματα ἃ ἐκόμισαν θεωροὶ Ἐπιδαύριος Νικάρχου, Φιλόφρων Δαρδά(ν)ου. Décret de *Neapolis*. Νεοπολιτῶν ἔχον ἐπίσαμον ζώιδιον ἀνδρεῖον. Malheureusement pas de détails sur les institutions de la ville, sauf l. 7-8 : ἔδοξε τοῖς ἄρχουσι καὶ τῆι συνκλήτωι καὶ τῶι δήμωι. Début du décret d'*Élée* : Ἐλεατᾶν ἔχον ἐπίσαμον ζῶιον γυναικεόν καθήμενον. Ἔδοξε τοῖς ἄρχουσι καὶ τῶι δήμωι τῶι Ἐλεατῶν. — N. 12. Intéressant décret de *Kamarina*, 29 lignes conservées ; la fin du décret du conseil, et celui de l'assemblée; l. 8 sqq. : Βουλᾶς φερούσας ἔδοξε τᾶι ἁλ[ίαι]. Les Coiens ont participé à la fondation de la ville : ἐπειδὴ οἱ Κῶιοι συνοικισταὶ ἐγένοντο τᾶς πόλιος ἁμῶν (sous Timoléon), ὑπαρχόντων τε αὐτοῖς παρ' ἁμεῖν τῶν μεγίστων καὶ ἀναγκαιοτάτων συγγενείας τε καὶ οἰκειότατος καὶ ἰσοπολιτείας (l. 9-12). Cette inscription montre qu'on a eu tort de croire que la ville avait été détruite, et définitivement, en 258. — N. 13. Décret de *Gela*, rédigé dans les mêmes termes que le précédent pour les l. 1-30 ; à la fin, l. 31 sqq., les prescriptions : [διδό]ντω δὲ αὐτοῖς καὶ οἱ

πωλητῆρες εἴς [τε τὰν] θυσ[ίαν κα]ὶ τὰμ πομπὰν τῶι Ἀσκλαπιῶι ὅσσο[ν κ]αὶ τοῖς [τ]ὰ Ὀλύμπια περιαγγελλόντεσσι, ἀρ[γυ]ρίου δοκίμου [δέ]κα μνᾶς · θυσάντω δὲ καὶ οἱ θεωρο[ὶ μ]ετὰ τῶν ἱερ[ομναμόνω ?]ν καὶ ἱερ[α]πόλων (un ἱεραπόλος éponyme *IG*, XIV, 256) ἐπὶ τᾶς ἑστίας τᾶς κ[οινᾶς — ἄρ]νας καὶ ἐν τῶι [Ἀσκ]λαπιείωι, ἱε[ρεῖον τέλειον ὑπὲρ] τοῦ δάμου κτλ. Les citoyens de Géla avaient été établis à Phintias (Licata), par Phintias, tyran d'Agrigente vers 280. — N. 14. Petit fragment d'un décret de *Kios*. L. 1, Κιαν[ῶν]. — N. 15, fragment d'*Iasos*. L. 1 : — Ἰασοῦ. — N. 16, petit fragment attribué à Arsinoè, qui serait une des Arsinoè de Lycie, Pamphylie, Cilicie, Chypre ou celle de Kéos (Korésia). L. 5, on a restitué [Ἀρσιν]οητῶν. Or l'ethnique des Arsinoè est toujours Ἀρσινοεύς. Nous repoussons donc cette restitution et nous croyons fermement que le fragment émane de *Minoa* d'Amorgos, dont l'ethnique est, dans les inscriptions, tantôt Μινωηταί, tantôt Μινοηταί; donc ici [Μιν]οητῶν. — K. signale un décret étendu, rédigé en koinè, avec mention de τιμουχοῦντες et d'un stéphanéphore éponyme que H. attribuait à *Teos*, que K. classerait plutôt à *Priène*. Un petit fragment est à classer très vraisemblablement à *Rhodes*. — II. *Gliederung und Datierung der Asylieurkunden* (pp. 27-28). Contre Boesch et H., K. distingue deux séries de documents. Tous les décrets forment une même série, où l'on accepte les fêtes nouvelles pentétériques avec concours, en même temps que l'asylie. La date exacte de l'annonce et du voyage des théores a été fixée par le décret d'Amphipolis n. 6, à savoir 242, celle de la célébration par le décret de Kassandreia n. 6, neuf lunes après l'annonce, en 241. Les lettres des rois sont antérieures et ne concernent que l'asylie du sanctuaire ou l'asylie des participants à une fête de caractère local (Ptolémée II, Ptolémée III, Ziaélas, la lettre d'un Séleucide). — III. *Die koischen Theoren*. Tableau des théories envoyées dans le monde grec en 242. K. distingue les groupes suivants : Grèce continentale et (avec un des 3 théores en moins) Macédoine, Italie et, avec changement dans la composition, Sicile, côte occidentale de l'Asie Mineure, peut-être côte sud de l'Asie Mineure (Arsinoè-Patara ; en réalité Amorgos), Crète. — G. Klaffenbach, *Wissenschaftliche Annalen zur Verbreitung neuer Forschungsergebnisse* (publié par l'Académie de Berlin), 1 (1952), 197-205 : *Zu den jüngst veröffentlichten Inschriften von Kos*, après une introduction générale sur Cos, donne une analyse du contenu des inscriptions sur l'asylie et sur les fêtes. — [R. Herzog est décédé le 11 mars 1953].

153. Dans le Corpus de Calymna (n° 155), M. Segre réédite, avec d'excellentes photographies et avec commentaire, les inscriptions de Cos relatives à Calymna, notamment le groupe des textes publiés par R. Herzog, *Riv. Fil.* 1942 (*Bull.* 1948, 177-181). On trouvera là, p. 9, n. XII, avec un commentaire développé critiquant celui de Herzog, l'inscription sur l'ὁμοπολιτεία ; S. traite là de l'histoire des rapports de Cos et de Calymna. P. 11, n. XIV, S. conteste que le Praxilas honoré par ce décret soit nécessairement un médecin. P. 11, n. XIII, fragment inédit d'un décret de Calymna donnant le droit de cité à Πραξαγόρας Νικάρχου de Cos ; les magistrats principaux sont les δάμαρχοι, comme dans le décret pour Praxilas. P. 31, n. XXX, dédicace inédite, à Cos, d'un magistrat romain (?) : [— κ]αὶ Ἀσίας καὶ Παμφυλίας καὶ Λυκίας [— θεοῖς] Σωτῆρσιν, Ἀπόλλωνι Καλυμνίῳ [— χάρ]ιν (?) ὑπὲρ ὧν κατώρθωσεν ἔργων. — P. 31, n. XXXIII, dédicace du IIe s. p. C., émanant des porteurs de Calymna : [Διὶ Ὑ]ψίστῳ καὶ Ἥρᾳ [Ο]ὐρανίᾳ καὶ Ποσει[δ]ῶνι Ἀσφαλείῳ

καὶ [Ἀ]πόλλωνι καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς ὑπὲρ τῆς Κώιων πόλεως (supprimer ici le point) οἱ σακκοφόροι (cf. *Bull.* 1938, 498) οἱ ἀπὸ τῆς Καλυμνίας ἐποίησαν ἐκ τῶν ἰδίων. S. signale que d'autres inscriptions analogues sont inédites ; tout le groupe doit se rapporter à l'époque du tremblement de terre sous Antonin. — Calendrier de Cos d'après les nouveaux documents, p. 170.

154. Ad. Wilhelm (n° 3), 88-90, reprend le texte de la fondation de l'époque impériale à Asclépios et aux Empereurs, publiée par A. Maiuri, *Nuova Silloge*, n. 443. Il relève justement qu'il n'est pas question, comme le disait A. Maiuri, de la création d'une association religieuse. Au début (avant la première ligne conservée), au lieu de [ὑπὲρ τᾶς] πόλιος Ἀσκλαπιῶι καὶ τοῖς... Σεβαστοῖς, W. reconnaît avec raison un titre d'Asclépios et il écrit [τῶι πρὸ] πόλιος Ἀσκλαπιῶι, en commentant : « Die von mir durch Ergänzung... gewonnene Bezeichnung des berühmten Heiligtums : [τῶι πρὸ πόλιος] Ἀσκλαπιῶι scheint sich in den mir zugänglichen Inschriften von Kos sonst nicht zu finden ». Nous écrivons : [τῶι προκαθηγεμόνι τᾶς] πόλιος Ἀσκλαπιῶι ; cf. προκαθηγεμὼν καὶ σωτὴρ θεὸς Ἀσκληπιός à Cos même et προκαθηγεμὼν τῆς πόλεως en une série d'exemples dans L. Robert, *Études Anatoliennes*, 27 ; cf. maintenant aussi *La Carie*, II, ad n. 94. — L. 2, la coupe εὐσεβεῖ ἀνιερώσει, au lieu de εὐσέβειαν ἱερώσει, était déjà faite par G. De Sanctis, *Riv. Fil.* 1926, 61 ; de même l. 5, ἐπιψηφίσηται pour ἐνιψηφίσηται. — L. 7-8 au lieu de ἀπό τε σωφρο[σύνας — — ε]ἰς τὴν τοῦ βίου προαίρεσιν πεποιημένος, W. complète : ἀπό τε σώφρο[νος ἤθους καλλ]ίστην κτλ. — L. 8-9, il supplée, ἀναντί[λεκτον ou ἀναντίρητον) αὐτὴν φυλάττεσθαι βουλόμενος ?, καὶ οὐδὲν προ]τιμότερον ἡγημένος συν — —. Les nombreuses fautes d'impression de ce volume attribuent, p. 89, à Maiuri la lecture ἠψήμενος et à W. ἡ<ι>λήμενος, alors que tous deux ont ἡγημένος.

155. **Calymna.** — Le volume 22-23 de l'*Annuario At.* (1944-45), paru en 1952, est tout entier consacré à publier le Corpus des inscriptions de Calymna, préparé par Mario Segre : *Tituli Calymnii* (249 pp. in-4°). Cette œuvre posthume avait été entièrement rédigée par M. Segre; avant sa mort tragique (cf. *REG* 1946-47, pp. XXXVII-XXXVIII ; ce Corpus, p. X ; cf. ci-dessus n° 6 *a*), une partie était en épreuves, le reste corrigé. G. Pugliese Carratelli a revu le tout, a fait assurer et a surveillé l'impression du volume. Tous les épigraphistes et tous les amis de Mario Segre lui en seront profondément reconnaissants. Le volume comprend toutes les inscriptions de Calymna inédites ou déjà publiées ; les commentaires sont heureusement développés et très riches, parfois trop subtils. M. Segre nous a donné, en même temps qu'un recueil de documents, tout ce que l'on peut dire — sauf corrections — sur Calymna ; toute la matière historique (histoire et institutions) est exposée là. Les textes de Londres ont été revus et la photographie en est donnée, en sorte que l'on pourra négliger maintenant les publications antérieures telles que *GIBM* et *SGDI*, que ce volume remplace entièrement. Avec les commentaires, les prolégomènes où sont reproduits et commentés les textes relatifs à Calymna, et les introductions à chaque groupe d'inscriptions, on a toute l'histoire de Calymna avec une illustration photographique à peu près complète et d'excellente qualité. Les prolégomènes rééditent les inscriptions relatives à Calymna et trouvées ailleurs, spécialement à Cos (voir n° 152); le décret d'Héraclée du Latmos pour des Calymniens, p. 25, n. XXIII (*SEG*, II, 536), sera republié par L. Robert, comme il avait été dit, avec une restitution et une

chronologie différentes (cf. aussi *Études de numismatique*, 174, n. 4). Le volume est en latin; l'usage de cette langue oblige à des tours comme ceux-ci : « vetustissimo illo tempore quod neolithicum viri docti appellare consueverunt » (p. 1); « omnia depicta sunt more qui dicitur geometricus, vel Orientis artem imitante (« orientalizzante ») » (p. 7, n. 2). Nous signalons ici seulement les textes nouveaux. Parmi les trouvailles de Mario Segre à Calymna, beaucoup d'inscriptions avaient été publiées par lui dans *Memorie Fert* en 1938 et ont été analysées *Bull.* 1939, 272-280 (cf. *Bull.* 1951, 162). N. 8, nous traitons de Μῶγλα et Θηραῖος dans *La Carie*, II, n° 2. N. 18, décret donnant le droit de cité au Cyrénéen Φιλῖνος Ἀλέξιος. N. 31, fragment d'un décret pour des juges d'Iasos. Le dauphin est gravé en parasème; il se trouve aussi sur une inscription d'Iasos même que nous publierons dans le Corpus de cette ville. — N. 101-104, dédicaces à Apollon. Le n. 104 émane de Σατυρῖνος Ἀντιπάτρου Μιλήσιος. N. 104, dédicace à Aphrodite (IIIe s. a. C.) : Πραξαγόρας Φιλίττου Ἀφροδίτηι. N. 115, dédicace mutilée Δάματρι καὶ Κόρηι. N. 116, autel double Διονύσου, Ποσειδῶνος. N. 120, le peuple de Calymna dédie un autel à la *gerousia*. N. 121 sqq., dédicaces de statues de particuliers. N. 131, fragment d'épigramme sur une statue honorifique. N. 136, sous une statue honorifique (IIe-Ie a. C.), signatures d'artistes : Ὄλυμπος καὶ Αἴσωπος ἐποίουν; de même n° 138. N. 137 : [Ὄλυ]μπὸς Σόφωνος ἐ[ποίησε]. N. 140, le médecin Εὔδικος Εὐδίκου a été honoré d'une couronne d'or et d'une statue de bronze ἀρετᾶς ἕνεκα τᾶς κατὰ τὰν τέχναν. N. 141, statue d'Agrippa, patron de la ville : ὁ δᾶμος ὁ Καλυμνίων ἐτίμασε [M]ᾶρκον Ἀγρίππαν τὸν ἑατ[οῦ π]άτρωνα καὶ εὐεργέτα[ν]. — Les affranchissements forment une série imposante, n. 152-212 (pp. 170-206), avec une importante introduction. Beaucoup sont inédits. Plusieurs exemples de divinités éponymes, Asclépios monarque et Apollon stéphanéphore; cf. *Hellenica*, II, 51 sqq. — N. 229-231, inscriptions chrétiennes : construction (229, sur chapiteau), prière du type βοήθει sur une mosaïque (230 ; *Bull.* 1939, 280).

156. **Naxos.** — N. Kontoleon, *Praktika Arch. Et.* 1950 (1951), 269-280 : Ἀνασκαφαὶ ἐν Νάξῳ, signale p. 280, une dédicace Δήμητρι, Κόρηι, Διὶ Εὐβουλεῖ καὶ Βαυβοῖ (IIIe-IIe s. a. C.). Les trois premiers dieux connus déjà à Naxos (*IG*, XII *suppl.*, 196); les quatre dieux à Paros (*IG*, XII 5, 227).

157. **Paros.** — N. Kontoleon, *ibid.*, 258-263 , Ἀνασκαφαὶ ἐν Πάρῳ. Pp. 261-263, fragments d'inscriptions dont l'une (IVe s. p. C.) à côté de l'empreinte d'un pied droit (cf. *Bull.* 1944, 17) : Ζώσιμος Ἀρχιλόχου. — Sur une base, le nom de la déesse phrygienne [Ἀ]γδίστιος. Dans la même église en ruines, dédicace Μητρὶ Θεῶν (*IG*, XII 5, 239).

158. A. J. Gossage, *Rh. Mus.* 1951, 213-221 : *The family of Prosthenes at Paros*, cherche à dresser un stemma d'une famille de Paros à l'époque hellénistique.

159. Ad. Wilhelm (n° 3), 44-46, revient (cf. *Neue Beiträge*, VI, 15) sur un passage de l'arbitrage entre Paros et Naxos *IG*, XII 5, 128 (*IG*, XI 4, 1065 ; XII 9, 157; XII *suppl.*, p. 105) et y retrouve lui aussi l. 19-20 : δίκηι ν[ικηθέντες] ; « dieselbe Ergänzung freue ich mich jetzt auch von L. Robert, *Sinuri*, p. 67 f., empfohlen zu sehen » (*Bull.* 1944, 138). Ensuite, l. 20-21, il restitue : [εἶναι δὲ (τήνδε ?) τὴν σύλ]λυσιν (ou τήνδε σύλλυσιν) γεγενημένην ἐκ τῶν ἐπά[νω δικαστῶν (« l'accord conclu grâce aux juges ci-dessus mentionnés ») κυρίαν ἀπὸ πέ]μπτης κτλ.

160. **Syros.** — K. Latte, *Glotta*, 32 (1952), *Zur griechischen Wortforschung*, n. 7,

pp. 39-40, interprète l'inscription rupestre archaïque *IG*, XII *suppl.*, 244 : Σμ(ί)-*qῶν* τὸν *h*οπλοφόρον καλίστα ἐqολιάδη. Il ne s'agit pas d'une inscription pédérastique, comme l'a admis Hiller von Gaertringen d'après la première édition de W. Peek, où P. Maas avait rapproché Hesychius s. v. κολεάζοντες. Il rapproche Hes. s. v. κολιάσαι · ἀρχήσασθαι, ce qui s'accorde excellemment avec ὁπλοφόρος ; il s'agit d'une danse armée.

161. **Ténos.** — N. Kontoleon, *Praktika Arch. Et.* 1949 (1950), 122-134 : Ἀνασκαφαὶ ἐν Τήνῳ. P. 134, avec photographie, inscription du VIe s. a. C. : Πυρίης Ἀκήστορος οἰφόλης (cf. *IG*, XII 5, 97) (ἤ)θρησα (?) καταπύγων — Id., *ibid.* 1950 (1951), 264-268. P. 268, petit fragment d'une inscription de la série de listes de magistrats *IG*, XII 5, 885-909.

Amorgos. *Minoa.* — Voir n° 152.

162. **Lemnos.** *Hephaistia* — P. M. Fraser et A. H. Mc Donald, *JRS*, 42 (1952), 81-83 : *Philipp V and Lemnos*, reprennent la lettre de Philippe V publiée par S. Accame, *Riv. Fil.* 1941, 179 sqq. (*Bull.* 1944, 150) et dont la pierre a souffert depuis la découverte, en y insérant l. 12 un supplément peu compréhensible : ἵνα κομιζόμενος [τὸ] θ[ε]ῖον [μυ]ηθ[ῶ] (la restitution ne semble pas correspondre aux lacunes), qu'ils cherchent à interpréter ainsi : « Philippe, it seems, anticipated a spiritual experience of some sort, akin to that expressed in Christian writers by the phrase πλησθεὶς τοῦ ἁγίου πνεύματος ; hence τὸ θεῖον was the most suitable word ». A. lisait et écrivait, après πεμψ[άν]των δὲ καὶ γράμματα καὶ πρεσβείαν περὶ τ[ῶν] αὐτῶν ἵνα κομιζόμενο[ι κα]θη[κ]όν[τως Ἀ]θην[αῖοι] (la lecture de ce mot est repoussée catégoriquement par F. M.) καὶ πάντες εἰδῶσιν [Ἕλλη]νες ἣν ἔχω εὐσέβειαν κτλ. F. M. acceptent [Ἕλλη]νες en disant : « Not the only possibility, but the phrase is a frequent formula (*Sylloge*^3^ 443 = *FD*, III 3, 214, l. 23 ; *Sylloge*^e^, 613, l. 34-5). The alternatives [δαίμο]νες, [Μακεδό]νες need hardly be considered ». L'idée du supplément δαίμονες, évoqué par F. M., est d'une telle étrangeté dans ce contexte qu'il mériterait d'être exclu plus catégoriquement ou plutôt de ne pas être couché sur le papier, s'il est venu malencontreusement à l'esprit des auteurs. — L. 17, F. M. écrivent τὸ ἱερὸν Ἀνά[κων ?] en attribuant ce supplément aux Robert *Bull.* ; nous n'avons rien restitué de tel, même avec point d'interrogation, et nous avons reproduit le texte de A. τὸ ἱερὸν ἀνα —. — F. M. ne suivent pas S. Accame dans l'utilisation de ce document, de date indéterminée à l'intérieur du règne de Philippe V, pour le statut de Lemnos et la politique du roi envers les Athéniens. — La photographie de l'estampage, Pl. X 2, est déplorable.

163. **Thasos.** — M. Lang, *BCH* 1952, 18-31 : *A new inscription from Thasos* : *specifications for a measure*, de la seconde moitié du Ve siècle : τῶν ἀγγείων μέτρον δε —, et deux doubles séries de chiffres : *55* et *60* sur une ligne, *44* et *22* sur une autre.

164. **Eubée.** *Érétrie.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 79-83, traite d'un passage difficile du règlement des villes eubéennes sur les Dionysia et Démétrieia *IG*, XII 9, 207, l. 56. Il écrit et il explique : τὸ δὲ ἀνάλωμα τὸ εἰς τὴν στήλην ὑποθεῖναι ἑκάστ[ου]ς (chacun des peuples) παρ' ἑαυ[το](ῖ)ς (et non l'accusatif, impossible) τῶι θεάτρωι (ils mettront la dépense à la charge du théâtre ; cf. ci-dessus n°s 65 et 145) ὅταν ποή[σωνται τὴν μίσθω]σιν (lorsqu'ils procèderont à la location du théâtre) κατὰ τὰ ἐπιόντα Διονύσια. Ensuite commence un nouveau chapitre et il est tombé quelques

mots : Ὅπως ἂν γίνωνται (αἱ ἐργολαβίαι) ou (Αἱ ἐργολαβίαι) ὅπως ἂν γίνωνται, τὰς πόλεις κτλ.

165. **Crète.** *Crète occidentale.* — B. A. Theophanidis, *Arch. Ephem.* 1942-1944 (paru en 1948), *Arch. Chronika*, 1-38 : Ἀνασκαφικαὶ ἔρευναι καὶ τυχαῖα εὑρήματα ἀνὰ τὴν Δυτικὴν Κρήτην (1935-1938). Pp. 14-17, 9 inscriptions chrétiennes de *Kisamos* dont 5 se trouvent déjà dans *I. Creticae*, p. 98-101. Sont inédits les nos 2 (l. 4-5, écrire εἰς τὸν ἅπαν[τα χρόν]ον, plutôt que [βί]ον) ; 3 ; 8 : Ἰησοῦ Χριστὲ, υἱὲ Θεοῦ ζῶντος, μνήσθητι τοῦ δούλου σου Νίκωνος καὶ καταρίθμησον ψυχὴν αὐτοῦ εἰς κόλ-πους Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ ; — 9, fragments : l. 1, au lieu de σῆμα τόδ(ε ?)ις ορα[ν ?], nous lisons sur la photographie : σῆμα τόδ' εἰσοράας. — P. 30, fragment d'épitaphe chrétienne à *Polyrrhenia*. — P. 31 sqq., fouilles de *Kandanos*. P. 32, base de Septime-Sévère = *I. Cret.*, II, p. 86, n. 3. — P. 38, dans le sanctuaire de Pan sur l'acropole d'*Hyrtakina*, fragment de stèle.

166. B. A. Theophanidis, *Arch. Ephem.* 1948-1949 (paru en 1951), *Arch. Chronika*, 1-24 : Ἀρχαιολογικαὶ ἔρευναι καὶ εὑρήματα ἀνὰ τὴν Δυτικὴν Κρήτην κατὰ τὸ ἔτος *1938-39*. P. 11, n. 5, à *Lappa*, sur un tuyau de plomb provenant de l'aqueduc, l'ethnique Λαππαίων. — Les inscriptions publiées pp. 18-21, trouvées fortuitement et déposées soit au musée de Candie (pp. 18-19, n. 1-2, de *Kydonia*), soit à Rodovani (d'*Elyros*, *Lisos*, *Hyrtakina*), étaient presque toutes déjà publiées ou republiées dans *I. Creticae*, II, ouvrage auquel renvoie Th., et l'édition donnée ici est tout-à-fait inutile. Nouveautés : p. 21, n. 13, stèle (pas de photo) avec à gauche ΕΛΛΕΙΦΟΣ [?] | ἱεροῦ, et à droite : Τέμενος | ἱερόν.

167. *Gortyne.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 26-35, dans le décret commun de Gortyne et de Phaistos *SGDI*, 5019, fait disparaître les énigmatiques Κρανσοπεῖοι, si discutés par tous les historiens de la Crète (villages de périèques, *genos* ou thiase) et encore dans la dernière édition *I. Creticae*, IV, 165, comme une « gens vetustissima a Doriensibus subiecta ». Il coupe et corrige ainsi : κράν(α)ς (observations sur la place du substantif, typique de la langue juridique ancienne, notamment à Gortyne) ὀπεῖοι (pour le grec commun ὁποῖος ; W. retrouve heureusement cette forme dialectale dans un fragment de Gortyne gravé sur la même ante que le texte en question : *SGDI*, 5011, l. 8 : δι · ὀπεῖος δὲ κόρμ[ος], au lieu de la coupe des précédents éditeurs, et encore de *I. Creticae*, IV, 163 : Διοπεῖος δὲ κορμ —) <ο> κα δίκαια μὴ συνθίωνται : « ceux qui n'observent pas les conventions relatives à la source ». W. date d'après 221 a. C. cette inscription qui n'est pas la copie d'un document plus ancien, et il présente des observations sur la sympolitie de Gortyne et de Phaistos.

168. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 36-37, apporte quelques modifications au traité de 236 entre le roi Démétrios et les Gortyniens et leurs alliés (*AJA* 1897, 188, n. 17 ; maintenant *I. Creticae*, IV, 167). Signalons, l. 6 : dans Δημήτριο[ν τοῦ Ἀντιγόνου], l'article τοῦ (Halbherr) est intolérable, pas seulement à cause du manque de place, mais grammaticalement ; le nom du roi n'a pas à être accompagné du patronymique dans ces formules (cf. l. 9 et 14) ; aussi W. écrit-il : Δημήτριο[ν περὶ φιλίας καὶ συμ]μαχίας ; — l. 11-12 : τάδε συνέθεντο [Γορτύνιοι (sans l'article) καὶ οἱ ἐν τᾶι συμ]μαχ[ίαι αὐτῶν ; — l. 13 : [εἶναι] μὲν φιλίαν, et non [ἦ]μεν ; auparavant, pas le patronymique de Démétrios.

Voir n° 19 (inscriptions byzantines).

169. *Lato.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 20-24, modifie profondément la restitution des lignes 7-14 du traité entre Lato et Eleutherna, *I. Creticae*, I, 133, n. 17, notamment par le rapprochement d'une clause du traité entre Praisos et Hiérapytna, *ibid.*, III, 78, n. 1. Il écrit : ἦμεν δὲ καὶ πολί[ταν τὸν Ἐλευθερναῖον Λ]ατοῖ καὶ τὸν Λάτιον Ἐλ[ευθέρναι μετέχοντα θίνω]ν καὶ ἀνθρωπίνων πάν[των· ἔχειν δὲ καὶ Λατοῖ τὸν] (Ἐλευθερναῖον) δικαιοπραγήσαντα τοῖς ἰδίο[ις (ayant mis en ordre ses affaires, comme διαθέμενος τὰ ἴδια dans l'autre traité) καὶ παραιτησάμενον] τὰν ἰδίαν πόλιν (comme dans l'autre traité) ἔγκτησιν δημο[σίων καὶ ἰδίων πάντων] θνατῶν καὶ ἀθανάτων κατὰ τ[ὸς Λατίων νόμος· κατὰ τὰ αὐτ]ὰ δὲ καὶ τῶι Λατίωι Ἐλευθέρνα[ι κατὰ τὸς Ἐλευθερναίω]ν νόμος.

170. *Olonte.* — S. Eitrem, *Symbolae Osloenses*, 28 (1950), *Varia*, n. 112, p. 115, revient sur l'épigramme *I. Creticae*, I, p. 256, étudiée par Ad. Wilhelm (*Bull.* 1950, 183), pour détériorer, nous semble-t-il, le second vers et sans apercevoir les grandes difficultés de ce texte. Il y aurait une haplologie et il faudrait rétablir un τε pour écrire : νηόν τε Εὐδικίης ἡγεμόνων τε (τέ)μενος au lieu de ἡγεμόνων τέμενος. « Ut pentametrum perfecte evadat, ante τέμενος alterum τε supplendum est ». Mais, sauf erreur, la syllabe ajoutée par E. fait un pentamètre faux, avec précisément un pied de trop. D'autre part, il ajoute comme argument : « Ἡγεμόνες vero non sunt magistratus Romani in provinciam Cretensem profecti, sed ipsi imperatores ». Cette affirmation vient de ce que le texte a été considéré isolément et par occasion, en dehors de la série à laquelle il appartient. E. n'a pas connu l'étude consacrée à cette inscription dans *Hellenica*, IV (1948), 103-106, au terme de cent pages rassemblant les épigrammes qui honorent des gouverneurs romains et célèbrent leur εὐδικία (*Bull.* 1949, 15 et 143). Dans ces épigrammes du Bas-Empire, les ἡγεμόνες ne sont justement pas les empereurs — qui d'ailleurs ne sont plus appelés de ce titre depuis longtemps, s'ils l'ont jamais été —, mais le titre convient aux gouverneurs et c'est l'εὐδικία des gouverneurs que l'on célèbre et non celle des empereurs. Il ne s'agit certainement pas ici d'un « sanctuaire des empereurs ». Dans la transcription de W., une copule semble manquer, mais il a considéré τέμενος comme une apposition à νηόν et, selon lui, εὐδικίας ou Εὐδικίης (ayant pour complément ἡγεμόνων, « die leitenden römischen Beamten ») dépend à la fois de νηόν et de τέμενος « par une finesse spéciale et voulue ». Il nous paraît en définitive que W. a vu juste, une fois de plus, pour la construction et la restitution de cette épigramme. Son interprétation : Νίκη Ῥωμαίων (« Voici la Victoire Romaine ») · πάτρη δὲ ἀνέθηκέ μιν Οὔρσος, | νηόν τε κτλ., nous paraît aujourd'hui préférable à celles de J. Demargne et M. Guarducci : Νίκη Ῥωμαίων πάτρη δὲ ἀνέθηκέ μιν (le gouverneur Asklépiodotos)) Οὔρσος, | νηόν τε Εὐδικίης (le gouverneur lui-même, incarnation de la justice) ἡγεμόνων τε [γ]ένος, et à celle de L. Robert, qu'il n'avait pas connue : Νίκη Ῥωμαίων πάτρη δὲ ἀνέθηκέ μιν (Asklepiodotos) Οὔρσος, | νηόν τε Εὐδικίης ἡγεμόνων τε μένος. Elle a ceci de séduisant qu'elle donne une interprétation sans sortir de l'épigramme en rapportant le μιν à Νίκη Ῥωμαίων et non pas au proconsul Asklépiodotos honoré sur l'autre face de la base. Bien que, dans cette catégorie de documents, il soit très fréquent qu'une statue de gouverneur soit votée par la ville et érigée par un personnage, il paraît en effet bizarre que l'inscription en prose émanant du peuple d'Olonte soit gravée sur une face de la base et l'épigramme par laquelle Ursus consacre

la statue sur le côté opposé, et non pas au-dessous de la précédente ou sur un côté (mais peut-être la position de cette base permettait-elle de lire commodément les deux inscriptions) et surtout que l'épigramme prenne appui grammaticalement (μιν) sur l'inscription en prose de l'autre côté. L'hypothèse d'un remploi, comme l'a soutenu W., est plus naturelle; ce remploi de la base pour la statue du gouverneur Asklépiodotos — qui était en fonctions, comme l'a relevé L. R., à l'époque de l'affaire de l'autel de la Victoire à Rome — n'est d'ailleurs guère postérieur, d'après les écritures, à l'épigramme d'Ursus. Mais qu'a consacré Ursus ? Selon E., il aurait élevé, avec la statue de la Victoire Romaine, un temple d'Eudikia et un sanctuaire des empereurs ; ce n'est certainement pas le cas. Selon W., il a fait construire avec une statue de la Victoire un temple de la Justice des gouverneurs. Il faut bien marquer que, dans toutes les épigrammes de ce genre, « le temple de la Justice », ce n'est pas un sanctuaire spécial, c'est le tribunal, prétoire ou basilique. C'est donc tout cet édifice qu'aurait fait construire Ursus, en y installant une statue de la Victoire ; c'est dans ce bâtiment judiciaire qu'il a consacré la Νίκη Ῥωμαίων ; elle fut remplacée, sans doute assez peu après, par la statue du gouverneur Asklépiodotos. La statue du gouverneur était d'ailleurs bien à sa place en cet édifice, comme on l'a vu par maint exemple dans le volume de L. R.

171. *Itanos.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 24-26 : dans le serment des Itaniens *I. Cret.*, III, p. 89, n. 8, l. 32-33, le sens est celui que Blass avait seul reconnu, « von früher her » (*SGDI*, 5058) : νόμους... ὅσοις χρεώμεθα περυσινά, transformé par le graveur en πε[ρι]θινα. L. 35, W. restitue : ἢ πε[ρὶ τὰ ἱερὰ] ἢ περὶ τὰ πολιτικά.

172. F. W. Schehl, *Kretika Chronika*, 5 (1951), 302-312, rendant compte du tome III des *I. Creticae*, revient en détail sur les restitutions de quelques passages : dans le dossier du procès entre Itanos et Hierapytna (*I. Cret.*, p. 95, n. 9), trouvé à Magnésie du Méandre (*I. Magnesia*, 105 ; *Sylloge*³, 685), la lettre (l. 116-120) de Gortyne à Itanos ; — la décision de L. Calpurnius à Magnésie du Méandre, trouvée à Itanos, *ibid.*, n. 10, l. 75-85. Il s'agit de passages très difficiles ou, dans l'état actuel de la documentation, désespérés, et les suppléments imaginés ne sont pas réellement justifiés.

ASIE MINEURE

173. **Troade.** *Ilion.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 56-58, dans le décret pour un citoyen de Gargara *Troja und Ilion*, 451, n. XI, restitue à la ligne 11 : ἄφιξιν... αὐτοῖς τε (l'homme honoré et ses descendants) κα[ὶ ἀκολούθ]οις αὐτῶν, et non pas κα[ὶ τοῖς ἐκγόν]οις. Exemples de privilèges accordés aussi pour les ἀκόλουθοι ou les οἰκέται. — On peut rapprocher aussi l'asylie et l'atélie accordées pour les Ptôa d'Akraiphia aussi pour les ἀκόλουθοι et pour les biens (*Sylloge*³, 635,3 ; cf. *Bull.* 1950, 119) et le décret, à Kula, pour Lykinos (J. Keil et A. von Premerstein, *Erste Reise in Lydien*, n. 183), l. 7 : à chaque séjour (de Lykinos et de ses descendants), on fournit un mouton et on couvre leurs dépenses α[ὐτοῖς τ]ε καὶ το[ῖς] ἀκολουθοῦσι ὑποζ[υγ]ίοις καὶ σώμασιν.

174. **Ionie.** *Téos.* — W. Hahland, *Jahreshefte*, 38 (1950), 66-109 : *Der Fries des Dionysostempels in Teos*, publiant cette frise conservée au musée de Smyrne

(14 blocs) ou à Londres (2 blocs) ou connue par des dessins (2 blocs), traite de la date du temple hellénistique d'Hermogénès (p. 87 sqq.) en utilisant l'inscription *BCH* 1922, 312, n. 2 (*SEG*, II, 580; nouveaux suppléments et commentaire de L. Robert, *Études anatoliennes*, 39 sqq.) sur le cadeau d'un terrain fait par la ville aux Technites. Il repousse la datation soutenue par A. von Gerkan (seconde moitié du IIe siècle a. C.) et conclut : le temple et la frise datent de la fin du IIIe siècle et du début du IIe. Une restauration a eu lieu « vermutlich unter Hadrian » (p. 67-68) ; la date est sûre maintenant par le rapprochement des blocs et par la restitution de la dédicace dans *Hellenica*, III, 86-89 : *La dédicace du temple de Dionysos à Téos*. — Voir nos 181 et 182.

175. *Claros*. — Une inscription trouvée dans la basilique de Saint Jean à Ephèse a été apportée de Claros : J. Keil (no 177), pp. 294-295, n. 62, comme déjà une autre à l'Église de la Vierge (cf. *Études anatoliennes*, 328-330). Elle contient deux listes mutilées de délégations. La seconde, *b*, est de Phocée ; L. Robert l'a datée en y restituant l'éponymie de L. Aelius Caesar (cf. *Études épigr. et philol.*, 147-149) en 136 ou 137 p. C. Les textes de Phocée à Claros sont maintenant très nombreux après nos trouvailles de ces trois dernières années. — La première inscription *a* est très mutilée.

176. *Éphèse*. — Nous pouvons analyser ici deux fascicules de la publication des fouilles d'Éphèse, dont chacun contient des inscriptions, soit inédites, soit revues soigneusement. Le volume VI des *Forschungen in Ephesos* donne la publication définitive d'un édifice original et richement orné, la bibliothèque, dont le sous-sol contenait le tombeau de son fondateur, *Die Bibliothek* (84 pp. in-f°; Vienne 1944). L'édifice est décrit par W. Wilberg, le sarcophage par M. Theuer, les nombreuses sculptures par R. Eichler. J. Keil publie, après révision, l'ensemble des inscriptions (pp. 61-80). Le groupe entier des inscriptions se rattache étroitement à l'édifice et forme un groupe cohérent, illustrant et expliquant le monument ; les inscriptions apportées là par hasard seront publiées ailleurs. K. a disposé des copies d'Heberdey, qui avait rapproché la plupart des fragments, et de ses propres estampages. N. 1, inscription sur l'architrave de l'étage inférieur, commémorant la construction et rédigée en même temps sous forme d'inscription honorifique (*Jahreshefte*, 8 (1905), *Beiblatt*, 67, un peu modifiée) : Τι. Ἰούλ[ιον Κέλσον Πολεμαιανὸν] | ὕπατον, ἀνθύπατον Ἀσίας, | Τι. Ἰούλιος Ἀκύλας ὕπατος ὁ υἱὸς | κατεσκεύασεν τὴν βιβλιοθήκην, | [τὸ ἔργον ἀπα]ρτ[ι]σάν[τ]ων τῶν Ἀκύλα | κληρ[ονό-μων, ἐπιμε]ληθέντος | Τ:. Κλ. Ἀριστίωνος γ' ἀσιάρχου. — N. 2-3 : sur des bases pour statues équestres à gauche et à droite de l'escalier de la façade, inscriptions honorifiques pour Celsus Polemaeanus, émanant de son fils et donnant son cursus, celle du sud en grec (Cumont, *Bull. Acad. Belgique* 1905, 198; Ritterling, *Jahreshefte*, 10 (1907), 299 sqq.), celle du nord en latin dans une rédaction gauche (Heberdey, *Jahreshefte*, 7 (1904), *Beiblatt*, 56; Cumont, *loc. cit.*). K. commente et date chaque étape du cursus de Celsus, consul en 92 et proconsul d'Asie vers 106-107, mort avant 117, et fait l'histoire de sa famille : sa femme, ses deux filles, son fils Ti. Iulius Aquila Polemaeanus, consul suffect en 110 (fastes d'Ostie) et mort sans enfant peu d'années après 117, sans avoir encore achevé la bibliothèque. La statue cuirassée trouvée dans l'édifice le représente sans doute. Remarquer de nouvelles lectures dans le texte latin : *provinciae Cappadocicae*,

leg. Aug. pro pr. provinciae Ciliciae. — N. 4-5, deux bases identiques en l'honneur de Celsus, élevées par sa fille : Τι. Ἰούλιον Κέλσον Πολεμαιανὸν ὕπατον, ἀνθύπατον Ἀσίας, Ἰουλία Κυιντιλία Ἰσαύρικα τὸν ἴδιον πατέρα. — N. 6-7, deux bases, élevées l'une à Celsus (Cumont, *loc. cit.*, 199, note 1 *d*; Groag, *Die Reichsbeamten von Achaia*, 106 sqq.), l'autre à Aquila par leur petit-fils (n. 6) et neveu (n. 7), Κλαύδιος Ἰουλιανός, alors préteur, sans doute le fils de Julia Quintilia Isaurica. K. discute le cursus de Julianus et la chronologie. Si on admettait que c'est le Julianus consul sous Antonin (Cumont, Groag, etc.), il faudrait dater ces inscriptions et celles d'Isaurica d'environ 143 ou 144, vingt ans après l'achèvement de la bibliothèque; K. donne les raisons de repousser cette solution; il s'agirait bien plutôt du [Ἰου]λιανός proconsul d'Asie en 145 (*Sylloge*^{3}, 850) dont le consul sous Antonin pourrait être le fils. Les quatre statues (n. 4-7) étaient au premier étage de la façade. Les statues représentaient les vertus de Celsus : Σοφία Κέλσου (n. 8), Ἀρετὴ Κέλσου (n. 9), Ἐπιστήμη Κέλσο[υ] (n. 11); les statues elles-mêmes sont conservées. Sous la statue n. 10, également conservée, l'inscription n'est pas gravée, mais peinte en rouge, en lettres de basse époque : Ἔννοια Φιλίππου (on avait lu Εὔνοια Κέλσου ou Ἔννοια Κέλσου). Il est extrêmement vraisemblable qu'il faut voir en ce Philippos, comme le propose K., l'architecte qui, au Bas-Empire, a transformé la bibliothèque en un Nymphée pour un certain Stéphanos (cf. n. 15); on célèbre l'intelligence de cette transformation remarquable. — N. 12, petit fragment de l'inscription honorant un Σκρε[ιβωνιανός], procurateur de Cilicie sous Trajan, ἔγγο[νος] de Celsus, sans doute fils d'une seconde fille de Celsus (autre que Isaurica). — N. 13, texte revu et bien plus complet de l'acte de fondation de la bibliothèque par Aquila (*Jahreshefte*, 8 (1905), *Beiblatt*, 67; Laum, *Stiftungen*, II, 77); les l. 8-23 sont nouvelles. Les revenus annuels d'un legs de 25.000 deniers devaient assurer l'entretien de l'édifice et l'achat de livres; les attachés (l. 10), τοὺς προσμένον[τας αὐτῇ], recevaient une somme annuelle. Les statues et portraits étaient couronnés régulièrement, l. 14-16 : ὁμοίως καὶ στεφανοῦσθ[αι τοὺς ἀνδριάντας αὐ]τοῦ τρὶς τοῦ ἐνιαυτοῦ · ὁμοίω[ς κοσμεῖσθαι τὰς ἄλ]λας ε[ἰκόνα]ς κατ' ἔ[τος] ἐν τῇ ἑο[ρτῇ τοῦ Κέλσου ou ἑκάστου (chaque membre de la famille statufié) ou τῆς Ἀρτέμιδος]. Les dernières commémorent l'inauguration de l'édifice. Une somme fut prise sur le capital, à la mort d'Aquila, pour l'achèvement de la construction, qui fut terminée par les soins de Ti. Cl. Aristion. — N. 14, petits fragments du début d'une lettre d'Hadrien où il était question de livres (l. 6, — ν βιβλίω[ν]) et de παιδ — (l. 9). — N. 15, distique du Bas-Empire sur les travaux de Stéphanos (*Jahreshefte*, 8 (1905), *Beiblatt*, 69); trois mots avaient été effacés et remplacés par une nouvelle formule. L. Robert y revient dans une étude sur les statues et images dorées. — Les pages 81-84, ch. V, *Bibliothek und Heroon*, donnent une vivante synthèse du plan, de la décoration et de l'histoire de l'édifice; K. insère la construction dans l'histoire d'Éphèse et dans l'atmosphère de l'époque.

177. Dans *Ephesos*, IV 3, *Die Johanneskirche* (1951; paru en 1952; 308 pp. in-f° et 79 pl.), J. Keil publie, pp. 275-295, les inscriptions trouvées dans la basilique de Saint Jean. Les unes sont des inscriptions chrétiennes en rapport direct avec la basilique (n. 1-23), les autres étaient gravées sur des blocs remployés dans l'édifice (n. 24-61; pour le n. 62, voir ci-dessus n. 175). — N. 1, sur des fragments

d'entablement, les versets 15-16 du psaume 134 (*SEG*, VI, 552; plus complet ici). N. 2-3 et 7 : fragments de dates par l'ère du monde (vi^e^ et xe siècle). N. 9, fragment assez énigmatique, peut-être du xiie ou du xiiie siècle. Presque toutes les autres inscriptions chrétiennes sont des graffites inscrits un peu partout dans l'édifice et très difficiles à déchiffrer. Presque toujours sous la forme βοήθει ou βοήθησον (σῶζε n. 16 ; ἐλέησον n. 24; μνήσθητι n. 20 *b*), ils prient soit le Seigneur, soit Saint Jean (ἅγιε Ἰωάννη, ἅγιε Θεολόγε, Θεολόγε ; une fois, n. 18 *h*, ἅγιε Εἰω. εὐαγελιστὰ αὐτοῦ κὲ θεολόγε) d'aider son serviteur (τοῦ δούλου σου κτλ. parfois accompagné de ἁμαρτωλός; une fois ταπηνός, n. 19 *a*) ; comme désignations des personnes, un μαΐστωρ (n. 11 *c*), un ξυλινᾶς (n. 12 *a*), sans doute un σωληνοποιός (σοληνποηός, n. 15 *b*), des moines ou moniales (n. 12 *b*, *c*, μοναχοῦ ἀπὸ Σκάφης (?) ; n. 18 *h*, μοναχή), un diacre (n. 12 *a*), un δομεσ(τικός) (n. 13 *a*). Deux sont bien plus développés (n. 11 *a* (cf. F. Halkin, *Anal. Boll.*, 70 (1952), 356); n. 18). — N. 22, marques de maçons. — Inscriptions remployées d'époque grecque ou romaine venant notamment de l'Artémision. N. 24 : 8 lignes mutilées d'un document d'origine romaine (l. 1 : θέλετε κελεύετε · ἵνα Μᾶρκος Ἀν[τώνιος], le triumvir), où il devait s'agir du culte de César (l. 3 : [ἱερομ]νημονήαν [mot nouveau] θεοῦ Ἰουλίου, et l. 5 : πρὸς ταύτην τὴν ἱερομνημο[νίαν]). N. 25, l'inscription archaïque stoichedon *SGDI*, 5598, augmentée d'un petit fragment. N. 27. Un bâtiment ou une statue a été rétablie : ἀποκατεστάθη ἐπὶ ἀρχισκηπτούχου Ἑρμίππου, par une décision des néopes, « acrobates d'Artémis » : ἐξ ἀπο[φά]σεως [τῶν] νεοποιῶν τῶν περὶ Λ. Φαί(νιον) Φαῦστον [φι]λοσέβαστον καὶ Μ. Αὐρ. Ἀλέξανδρον γεραιὸν ἀκροβατῶν τῆς Ἀρτέμιδος. — N. 28, l'épigramme d'Eubios *Bull.* 1951, 198. — N. 30 : inscription honorifique d'un naope, ἐσσηνεύσας τὰ[ς δύο ἐσσηνίας καὶ] ναοφυλακίας (nouveau ; sans doute les νυκτοφυλακίαι d'une autre inscription ; cf. τηρήσας τὸν ναόν dans une autre), π[ληρώσας δὲ καὶ τὰ] μυστήρια πάντ[α]. Il a reçu deux fonctionnaires romains, l'un et l'autre procurateurs ; l'un est un Περκιννιανός, qui serait [ἀν]νωναταμίαν (?). — N. 31, liste de membres d'un collège, sans doute naopes ou essènes, à raison d'un par tribu. La chyliastys des Κλαυδιεῖς appartient à la tribu des Καρηναῖοι. — N. 32, fragment de liste. — N. 33, statue d'Hadrien, sans doute à l'occasion de son second consulat le 1er janvier 118, élevée ἐπὶ ἀνθυπάτου Γαλέω-ν[ος] Τεττηνοῦ Σευήρου Τι. Καισ[πίωνος] Ἴσπωνος, proconsulat datant alors de 117-118 ou 118-119. — N. 34, fragment de base en l'honneur de Sabine. — N. 36, l'inscription pour Gordien *SEG*, IV, 523. K. cite deux autres inscriptions inédites rédigées en termes semblables, avec en outre le titre νέος Ἥλιος. — N. 37, le décret des Démétriastes *SEG*, IV, 515, sur la prêtrise des « nouveaux Dioscures, fils de Drusus César » (cf. *Bull.* 1949, 217). — N. 40 : Coelius Marcellinus élève la statue de son maître, le philosophe platonicien Secundinus de Tralles (iie siècle p. C.) : ....λι[ον] Σεκουνδῖν[ον] Τραλλιαν[ὸν], φιλόσοφ[ον] Πλατωνικὸν Κοίλιος Μαρκελλεῖνο[ς τ]ὸν ἑαυτοῦ [δι]δάσκαλον. — N. 41, l'inscription pour un *curator civitatis* *SEG*, IV, 519. — N. 42-45 : inscriptions honorifiques ; n. 43, plusieurs mentions de l'irénarque comme dans 41. — N. 46, la φαμιλία μονομάχων d'un asiarque. — N. 47, fragment de 3 lettres de la fin du vi^e^ s. a. C. — N. 48, fragment d'une liste du iiie s. a. C. — N. 49 sqq., épitaphes. N. 50. le médecin Φλ. Μουνάτιος Οὐαλεριανὸς φιλοσεβ. ἀρχιατ(ρ)ός (iiie-ive s. p. C.). N. 54, épitaphe bilingue de l'ἀρχιερεὺς Ἀσίας, Τι. Κλαύδιος Πρωρόσιος (cf. *Ephesos*, II, 27, l. 426 ?) υἱὸς Κυρεῖνα Μέναν-

δρος, qui a donné un combat de gladiateurs de 16 paires de combattants. — N. 61, l'épitaphe *SEG*, IV, 548, avec mention, dans l'hérôon, de ἡ μέση πυρία (cf. *Rev. Phil.* 1936, 274, n. 1 ; *Études épigr. et philol.*, 220, n. 10).

178. J. Keil, *Anz. Wien* 1951, 331-336 : *Das Unterrichtswesen im antiken Ephesus*, publie plusieurs inscriptions relatives aux παῖδες ou aux éphèbes. — N. 1. Inscription hellénistique sur un bloc du seul gymnase existant à cette époque : liste de vainqueurs dans les épreuves, sous forme de dédicace faite par les 5 pédonomes en charge (παιδονομοῦντες, l. 2-4), sans doute un par tribu : [θεῶι] Ἡρακλεῖ καὶ βασιλεῖ Εὐμένει (l. 1). Le mot θεῶι devant Ἡρακλεῖ nous paraît ne pas correspondre à l'usage de l'époque hellénistique ; comme d'autre part Héraclès ne doit pas être seul comme dieu du gymnase, car il est associé ordinairement à Hermès, dont le nom est normalement cité en premier, nous écrivons sans hésitation : [Ἑρμεῖ] Ἡρακλεῖ. Le roi Eumène II est associé aux dieux du gymnase, où il jouit d'un culte, comme il arrive souvent pour les souverains hellénistiques (cf. L. Robert, *REG* 1925, 425-426 ; *Études Anatoliennes*, 69, 175-176, 201, 239, 452), et ce roi a dû faire une fondation au gymnase comme les Attalides l'ont fait souvent en bien des villes (cf. *ibid.*, 85, 452). Liste des vainqueurs, professeurs et élèves (l. 5 sqq.) : [νεν]εική(κ)ασιν τῶν παιδευτῶν τεῖ ἀποδείξει (l'article ne paraît pas faire difficulté, s'appliquant à la démonstration finale qui clôt l'année et où les maîtres sont jugés) καὶ τῶ[ν παίδων τοῖς μαθή ?]μασιν (nous préférerions peut-être ἀθλήμασιν) παιδοτρίβων Θεόδοτος Ἀπολλωνίδο[υ, γραμματικῶν Ἀλέ]ξανδρος Ἐπικράτου, ζωγράφων Σωτικὸς Ἱερο[—, μου]σικῶν Τιμόστρατος Μενεστράτου. Ensuite, en 2 colonnes (environ 6 lignes conservées), les vainqueurs aux épreuves gymniques (mais la fin n'est pas conservée) dans les deux catégories des νεωτέρων et des πρεσϐ[υτέρων]. — P. 335, n. 3, K. donne le texte complet de l'inscription publiée en partie *Jahreshefte*, 11 (1908), 107, note 17. Lors du séjour d'Hadrien (sans doute en 123), les éphèbes ont chanté au théâtre l'hymne glorifiant l'empereur. Le prêtre ἁγνευσ[άμεν]ος ἐγχρυσοφόρησε τ[ῷ Σεβαστῷ ? ἐν τῇ] πόλ[ε]ι καὶ [παιδι]ὰν ἐφηϐικὴν ποιησ[άμενος ἔθυσεν ? ἐν] τῷ ἱερῷ τῆς Ἀρτέμιδος. Avant l'éphébarque (l. 11) est mentionné le νέαρ[χος Τι. Κλαύδιος Τρ]όφιμος. Il s'agit bien d'un titre, non attesté jusqu'ici, et non pas d'un nom, car l'inscription nº 4 l'atteste de façon certaine : Γυμνασια[ρχούσης] τῆς θεοῦ τῆς αἰωνίου [γυμνασια]ρχίας τὸ ιδ', νέαρχος M. K [*8 lettres*] Παυλεῖνος.

179. J. Keil, *Jahreshefte*, 39 (1952), 42-46 : *Skulpturengruppen in Ephesos*, analyse et commente l'ensemble d'une série de cinq bases érigées sous Domitien et Trajan au grand gymnase d'Éphèse, et pourvues de dédicaces grecques et latines. I. Une inscription inédite consacre τὸ σύνπλεγμα τῶν ἀνδριάντων σὺν παντὶ τῷ περὶ αὐτὸ κόσμῳ. — II, *CIL*, 14195, 2 : τὸ σύνπλεγμα σὺν τῷ παντὶ κόσμῳ, *symplegma cum omni ornatu*. — III. Inédite : *Sex. Atilius Amarantus cum Atilia Maximilla filia sua symplegma Theseos cum basi*, sans doute le combat contre le Minotaure. — IV. *CIL*, 14195, 3 ; *OGI*, 481 : τὸ σύνπλεγμα τοῦ Ἀθάμαντος, relatif au meurtre de Learchos par son père Athamas. — V. Inédite : groupe de Dédale et d'Icare, sans doute au moment de l'envol. — P. 43, note 2, K. signale une autre base érigée sous Domitien, ἐπὶ Ῥούσωνος ἀνθυπάτου : Λούκιος Οὐηράτιος Φῆλιξ a dédié τὸν ἀνδριάντα σὺν τῇ βάσει καὶ τὸν ἐπ' αὐτῇ Σάτυρον.

180. *Milet.* — F. W. Schehl, *Trans. Am.*, 82 (1951), 111-126 : *Probouleutic com-*

missioners in Miletus during the Hellenistic period, s'efforce de définir la compétence des *epistatai* et des *synedroi* qui apparaissent dans les inscriptions de Milet. Il examine les intitulés des décrets en en faisant trois groupes : décrets du Conseil et du peuple, décrets du peuple, décrets du Conseil. Il constate que les *synedroi* n'apparaissent jamais dans les décrets du Conseil et du peuple, mais seulement dans les décrets du peuple, et ils n'apparaissent pas avec les *épistatai* (il faut mettre à part deux décrets de la troisième catégorie où *synedroi* est employé comme *boulè*, comme cela arrive dans de nombreuses cités à l'époque hellénistique et romaine). Il conclut de son étude que les épistates « seem to have been the only probouleutic commissioners for joint decrees of the *boulê* and the *dêmos*, although they did not preclude motions by individuals », et que les décrets du peuple pouvaient être proposés soit par les épistates, soit par les synèdres.

181. *Priène.* — W. Hahland (n° 174), 104-105 : sur l'inscription relative à un Hermogénès *I. Priene*, 114 ; *Sylloge*³, 1156.

182. *Magnésie du Méandre.* — W. Hahland (n° 174), 97-103, repousse la date soutenue par A. von Gerkan pour le temple d'Artémis (150-130 a. C.), discute de l'interprétation du décret *I. Magnesia*, 98 (qui fournit pour la construction du temple de Zeus un *terminus ante quem*, et non point la date de la construction), de la date des n°ˢ 100 *a* (discussion de prosopographie) et *b* (rapport des deux documents). Le temple d'Artémis a été construit par Hermogénès à la fin du IIIe siècle et dans la première décade du IIe.

183. Dans l'arbitrage de Mylasa entre Magnésie et Priène (*I. Magnesia*, 93 ; *Sylloge*³, 679), Ad. Wilhelm (n° 3), 67, restitue, l. 100, le mot λοι[πογραφ(α)ς.

Voir n° 172 (Itanos).

184. **Lydie.** *Bagis.* — V. Laurent, *Byz. Zeitschrift*, 45 (1952), 255, écarte les critiques, les restitutions et les interprétations de F. Halkin (*Bull.* 1951, 19, *ad* pp. 91-92) à l'inscription monastique (Grégoire, *Recueil inscr. gr. chr.*, 340 *quater*) étudiée par lui et maintient ses positions « sans hésiter ».

185. **Carie.** *Mylasa.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 8-12, propose une restitution complète de l'inscription Le Bas-Waddington, 387, interprétée comme une donation faite par le roi Philippe à un particulier (l. 4-5 : ἐδό[θη Ἑρμαίωι ? ὑπὸ βασιλέ]ως Φιλίππου τὸ χωρίον), lequel à son tour a consacré le terrain « au gymnase », l. 10-13 : [Ἑρμα?]ῖος δὲ ἀνέθηκεν τὰ [προγεγραμμένα τῆι παλαί]στραι καὶ τῶι γυμνα[σίωι τῶν νέων ? καὶ ἐποίη]σεν ἱερὸν τέμεν[ος Ἑρμοῦ καὶ Ἡρακλέους].

186. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 85-86, présente, à peu près sans justification, une restitution complète du décret des Crétois Le Bas-Waddington 382 (*SGDI*, 5159), restitution qui présente bien des difficultés.

Iasos. — Voir le décret de Cos n° 152.

187. *Aphrodisias.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 106-107, rappelle (cf. *Neue Beiträge*, III, 49) que, dans la fondation Le Bas-Waddington 1611 (Laum, *Stiftungen*, II, n. 100), l. 25, Waddington [et déjà Henzen] a eu tort de supposer la chute accidentelle d'un mot : προσόδων ὧν ἀπέλιπεν ἀγρῶν εἰς τὸ (κοινὸν) σὺν τοῖς λοιποῖς κτλ. Après ἀγρῶν commence une phrase exprimant le but de la fondation : εἰς τὸ σὺν τοῖς λοιποῖς κτλ., les mots εἰς τὸ introduisant l'infinitif qui vient ensuite : ἀειμνημόνευτον καὶ ἐκ τούτων εἶναι τὸ φιλόπολι αὐτοῦ βούλημα.

188. **Phrygie.** *Hiérapolis.* — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 104-106 : καταδιδόναι n'ayant pas le sens de « donner », mais de « distribuer », W. dans l'épitaphe avec mention d'une fondation *Alt. Hierapolis,* 342, l. 3-4, pense que κατέδ[ω]|κεν est une erreur de lecture pour κατέλιπεν ou une erreur de gravure pour κατέλιπεν καὶ ἔδωκεν. Dans l'épitaphe analogue, n. 195, il corrige, l. 6-7, κατ|έδωκα en καὶ ἔδωκα.

189. *Kibyra.* — D. Magie, dans *Studies in Roman economic and social history in honor of Allan Chester Johnson* (Princeton, 1951), 152-154 : *A reform in the exaction of grain at Cibyra under Claudius,* propose une légère et heureuse correction dans l'inscription en l'honneur de Quintus Veranius Philagrus *IGR,* IV, 914. Philagros a obtenu de l'empereur Claude que soit écarté de ses fonctions un certain Tiberius Nicephorus qui avait extorqué à la ville chaque année 3000 deniers : ᾐτημένον ἀπὸ Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος ἀπεσκευάσθαι Τιβέριον Νεικήφορον πράσ(σο)ντα τὴ(ν) πόλιν καθ' ἕκαστον ἔτος δηνάρια τ(ρι)σχείλια καὶ λανβάνοντα. L'empereur ordonne, l. 13-14 : καὶ τὴν τοῦ σείτου πρᾶσιν γείνεσθαι ἐν τῇ ἀγορᾷ κα(τὰ) ζεῦ[γ]ος μοδίων ἑβδομήκοντα πέντε ἐκ πάσης τῆς χώρας. M. pense avec raison que la difficulté de la phrase vient du mot πρᾶσιν; il y a forcément un rapport entre les méfaits de Nicephoros et cette mesure de l'empereur; il ne s'agit pas de la vente ordinaire du blé au marché de la ville, mais il faut lire πρᾶξιν (rappelant le πράσσοντα précédent) et ainsi l'empereur fixe la façon dont se fera à l'avenir la livraison du blé pour éviter les excès : publiquement, sur l'agora, pour tout le territoire de Kibyra, à raison de 75 *modii* par *jugum.*

190. *Akmonia.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 100-102, discute deux passages de la fondation de Titus Flavius Praxas (*IGR*, IV, 661 ; Laum, *Stiftungen,* II, 173 ; F. Cumont, *Catal. Sculpt. Bruxelles*², 133). L. 27, les difficultés disparaissent grâce à la restitution de W. : μετὰ τὸν [ἐφ' ἕτος ἑνι]αυτόν. — L. Robert donnera une édition complète de ce texte (cf. *Hellenica,* VIII, 92) et reviendra sur la restitution des l. 1 sqq.

Synnada. — Fragment latin du Tarif de Dioclétien n° 21.

191. *Aizanoi.* — T. R. S. Broughton, dans *Studies in Roman economic and social history in honor of A. Ch. Johnson* (Princeton, 1951), 236-250 : *Temple-estates of Asia Minor.* Grâce à la nouvelle inscription bilingue d'Aizanoi publiée par G. Jacopi (cf. *Bull.* 1941, 137), d'après laquelle Hadrien fait rendre au Zeus d'Aizanoi les terres qui lui avaient été données par Attale et Prousias, B. montre qu'on a eu tort de vouloir retrouver dans *OGI,* 502, une allusion à la confiscation de domaines du Zeus d'Aizanoi par les Séleucides et les Attalides. Il donne une nouvelle analyse du dossier des inscriptions grecques et latines relatives à l'intervention d'Hadrien. Il conclut enfin que, de façon générale, — cet exemple, qui était le seul, de confiscation de domaines sacrés par les Séleucides étant écarté — il faut repousser une théorie qu'il avait adoptée, après d'autres, mais avec quelques réserves, dans son *Economic survey,* IV (1938), 641 sqq., 676 sqq., selon laquelle les territoires des sanctuaires auraient été vastes à l'origine et diminués par les fondations de colonies séleucides et attalides. L'inscription montre au contraire un accroissement des biens du sanctuaire par Attale et Prousias (B. pense qu'il s'agit bien d'Attale I et Prousias I) et le cas d'Aizanoi est celui des autres sanctuaires, au domaine plus restreint à l'origine qu'on ne pensait, et accru soit par des acquisitions, soit par des dons. — Signalons à ce propos que

dans la lettre d'Avidius Quietus aux Aizanites (*OGI*, 502; *IGR*, IV, 571), il faut éviter, l. 13, de corriger le lapicide, comme on a fait jusqu'ici et encore B. On a écrit : δεδήλωκα ὅτι <ο> δεῖ τελεῖν ὑπὲρ ἑκάστου κλήρου κτλ. ἐξ ἧς ἂν ἡμέρας λάβητε τὴν ἐπιστολήν. Ἕκαστ[ος δὲ τὸ τέλος τῷ] ἱερο[ταμίαι τῆς] χώρας τελέσει ἵνα μὴ πάλιν κτλ. Les copies de Fellows, de Laborde, de Texier donnent cet *omicron*; de même celle de Le Bas (volume des copies en majuscules), bien que Waddington, III, 860, fasse disparaître cette lettre sans prévenir, sans indiquer qu'elle se trouve dans la copie. On a méconnu le relatif ὃ et coupé ainsi une phrase en deux, privant d'ailleurs le verbe τελεῖν d'un complément. Il ne s'agit pas de décider que « il faut payer pour chaque cléros à partir de la date de réception de la lettre », mais que « ce qu'on doit payer pour chaque cléros, à dater du jour de la réception de la lettre chacun le payera » à tel fonctionnaire : δεδήλωκα ὅτι ὃ δεῖ τελεῖν ὑπὲρ ἑκάστου κλήρου κτλ. ἐξ ἧς ἂν ἡμέρας λάβητε τὴν ἐπιστολὴν ἕκαστος — — — τελέσει; le titre du fonctionnaire à qui sera effectué le paiement ne nous paraît pas assuré.

192. **Bithynie.** — F. K. Dörner publie les résultats d'un voyage en Bithynie effectué en 1948 (rapport préliminaire dans *Anz. Wien* 1949; cf. *Bull.* 1950, 192) dans un fascicule des *Denkschriften Akad. Wien, Phil. hist. Klasse*, 75, 1 : *Bericht über eine Reise in Bithynien* (75 pp. in-4°; 1952). Le rapport est illustré d'excellentes photographies réparties sur 30 planches : 4 paysages, dont le théâtre de Prousias, des inscriptions et des sculptures. D. a suivi la méthode de l'exploration approfondie sur un espace restreint (cf. *AJA* 1935, 331-337; *Rev. Phil.* 1943, 171 et 177), les régions de Prousias de l'Hypios et de Bithynion-Claudiopolis, cherchant les antiquités dans tous les villages de ces deux plaines (croquis topographique pour la région de Claudiopolis); il a trouvé ainsi un grand nombre de documents. Pour Prousias de l'Hypios, il donnera un répertoire complet des inscriptions et des textes, avec une étude sur les institutions servant de commentaire général aux inscriptions, dans un prochain article de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa.

193. *Prousias de l'Hypios.* — *Ibid.*, pp. 7-31. N. 2, le conseil et le peuple ont honoré Α. Οὐαλέριον Κοκκειανὸν Καλλικλέα τὸν προστάτην, titre que D. compare à l'ἐπιστάτης de Kios (*IGR*, III, 22). — N. 4, inscription élevée par les phylarques, du même type que *IGR*, III, 60 sqq., 1421, 1422 (deux lignes ont été omises qui se trouvent dans la publication originale *BCH* 1901, 61, n. 207), 1423; *BCH* 1901, 80 sqq., n. 211 et 213, en l'honneur de M. Δομίτιος Κάνδιδος. Parmi les fonctions remplies, Domitius a été agoranome pendant une disette sévère : ἀγορανομήσαντα ἐν ὑπερβαλλούσῃ σειτοδείᾳ καὶ προτειμήσαντα τὴν σωτηρίαν τῶν πολιτῶν δαπάνης χρημάτων (l. 5-8); il a été agonothète des Asklepieia : ἀγωνοθέτην τῶν μεγάλων Ἀσκληπιείων ἀγώνων (nouveau) ἱκανὰς νομᾶς ἐκ τῶν ἰδίων δόντα (l. 9-11); lui aussi a escorté les troupes impériales de passage : πολλάκις παραπέμψαντα ἐν ταῖς ἱεραῖς διόδοις (l. 14-15). — N. 5, inscription honorant Π. Δομίτιος Ἰουλιανός (= *Anz.* p. 234). D. renvoie pour τροφεύς à *Hellenica*, VII, 74-81 (ce ne sont pas des « Nachträge » à *RA* 1934, I, 48-52, mais, comme il est dit et comme on peut le vérifier, l'article entier refondu et augmenté), mais il n'a pas vu *ibid.*, VIII, 76-77, le commentaire de l'inscription même de Prousias pour τροφεύς et aussi pour βασιλεύς, où le titre et sa signification pour les origines de Prousias sont expliqués; D. n'en a pas

vu l'intérêt et son commentaire n'est pas net. — N. 7, un ἀρχιγερουσιαστής (nouveau) est honoré par la ἱερὰ γερουσία. — N. 9, base de statue d'Hadrien. — N. 10 : une femme honore son mari Λούκιος Αὐρήλιος Διογενιανὸς Καλλικλῆς, qui a rendu de nombreux services, notamment : ἀγωνοθέτην τῶν μεγάλων Αὐγουστείων Σεουηρείων, παραπέμψαντα τοὺς μεγίστους καὶ θειοτάτους αὐτοκράτορας καὶ τὰ ἱερὰ αὐτῶν στρατεύματα πολλάκις (l. 7-15). — N. 11, base de la statue d'un primipile élevée par un parent par alliance : Μᾶρκον Αὐρήλιον Ἀντωνῖνον (connu par *IGR*, III, 55) τὸν κράτιστον πρειμιπειλάριν Τίτος Οὔλπιος Αἰλιανὸς Παπιανὸς (connu par *IGR*, III, 69, d'après Le Bas-Waddington 1178, où deux parties sont interverties) τὸν κηδεστὴν καὶ εὐεργέτην. — N. 15, autel de Zeus Sôter, construit avec sa base (ou la base seule) par un particulier : Διὸς Σωτῆρος · Γάϊος Μενάνδρου τὴν πλινθεῖδα τῷ βωμῷ (ou σὺν τῷ βωμῷ) ἐκ τῶν ἰδίων. — N. 16, autel du même dieu élevé par un quartier (tel est exactement le sens) : Δι[ὸς] Σωτ[ῆ]ρος · ὑπὲρ τῆ[ς] πόλεω[ς] ἡ γειτν[ί]α. D. reconnaît une inscription semblable dans Hommaire de Hell, IV, 334, n. 2 : [Διὸς] Σωτῆ-[ρος] ἡ γειτνίασ(ι)ς. Ajoutons que le fac-similé d'Hommaire de Hell donne en réalité la place d'une lettre entre les deux sigma, donc : γειτνίασ[ι]ς sans aucune faute du graveur. — N. 18, inscription sur la base de la Tychè colossale (au musée de Stamboul) publiée *Anz. Jahrbuch*, 1932, 261 sqq. : Καλπουρνία Δομιτία Μαρκιανὴ, θυγάτηρ Μάρκου Δομιτίου Ἰουλιανοῦ Βειθυνιάρχου (sur le κοινὸν des Hellènes de Bithynie, cf. *Rev. Phil.* 1943, 186) καὶ Ποντάρχου καὶ νεωκόρου θεᾶς Δήμητρος (nouveau) καὶ Φλαβίας Δομιτίας Ἀρτεμωνίδος ἀρχιερείας καὶ νεωκόρου θεᾶς Δήμητρος σὺν τοῖς τέκνοις ἑαυτῆς Γαΐοις Ἰουλίοις Λευκούλλῳ καὶ Ἱέρωνι Στρατίῳ καὶ Παύλλῳ Λυκομήδῃ καὶ Δομιτίαις Ἰουλίαις Μαρκιανῇ καὶ Ἰουλιανῇ τῇ καὶ Λυκομηδιανῇ τὸ ἄγαλμα τῇ πατρίδι διὰ τοῦ Λυκομήδους τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς. — N. 19, une femme honore son fils défunt : Ὀλύμπιον Τίτιον Καλπουρνιανὸν Φάδον ἥρωα(l. 13). Pour le titre Ὀλύμπιος, D. rapproche Dion Chrys., 48, 10 et des inscriptions de la ville et il remarque que ces inscriptions et l'explication du titre manquent dans Liddell-Scott-Jones ; ajoutons que tout cela se trouve dans le mémoire sur τροφεύς que D. a l'occasion de citer plus haut (n. 5) *Hellenica*, VII, 80-81, et déjà dans *Istros*, II, 13 ; cité *Bull.* 1938, 463 : « Prousias de l'Hypios. L. Robert explique l'épithète Ὀλύμπιος *IGR*, III, 63 et 67, par un passage de Dion de Prousa ». Le défunt était descendant d'un Bithyniarque et de *curatores rei publicae*, parent de personnages sénatoriaux et consulaires : ἔκγονον Βειθυνιάρχου καὶ λογιστῶν, συγγενῆ συνκλητικῶν καὶ ὑπατικῶν (l. 6-7). Il était ἵππῳ δημοσίῳ τετειμημένον ἐξ ἱνκουισιτιῶνος (l. 8-9) ; D. rapproche d'après les archives du Thesaurus latin l'inscription de Madaure Gsell *I. Algérie*, I, 2145 : *e(quiti) R(omano) ex inquisitione allecto.* — N. 22, intéressante épigramme funéraire de 18 vers. Le défunt a été agonothète avec couronne d'or et manteau de pourpre (cf. aussi Ad. Wilhelm, *AM* 1926, 7-8 ; pour la pourpre de l'agonothète, inscription intéressante à Gérasa *SEG*, VII, 825 ; Welles, *Gerasa*, n. 192 ; les textes les plus intéressants à rapprocher de cette épigramme de Prousias sont l'épigramme de Tomis *REG* 1901, 138 (*IGR*, I, 636 ; L. Robert, *Gladiateurs*, p. 101, n. 41) et les passages astrologiques rapprochés *BCH* 1930, 262, note 3 et *Études épigr. et phil.*, 78, n. 2). Invitation à jouir de la vie : παῖζον καὶ γέλασον ἐφ' ὅσον ζῇς (les indications bibliographiques de D. sur l'étude de ce thème sont ici particulièrement insuffisantes et indigentes), ὧδε γὰρ ἐλθὼν | οὐδὲν ἔχεις καθιδεῖν ἢ νύκτα μακρὰν μετὰ σειγῆς (vers 9-10). Notations inté-

ressantes : οὐ βαιόλου (*baiulus*) ψόφος ἔν(θ'), οὐ βαλλίζων τις ὁρᾶται · | ἀλλὰ νέκυν με Δαφνοῦς (nom de lieu) κατέχει εἰς αἰώνιον οἶκον (vers 11-12). Du vers 13, ἡ δ' ἀγαθὴ ψυχὴ εἰς οὐρανὸν αὐτὸν ἔδυνεν, nous ne conclurions pas à une influence chrétienne. — N. 27, épitaphe : Αὐρ. Χαρίτων μνήμην ἑαυτοῦ καὶ τῶν γλυκυτάτων σὺν ἐμοί. Chariton ajoute cette réflexion : ταῦτα γὰρ κληρονόμοι οὐ ποιοῦσιν. « Originell ist die pessimistische Bemerkung über die Erben ». Elle n'est pas fréquente, mais elle est déjà connue, par où l'on voit que c'était un thème, traité en vers ou en prose, et non une réflexion originale ; ainsi à Thasos *IG*, XII, 8, 261 : Αὐρ. Φίλιππος Φιλίππου Ἀβδηρείτης ζῶν ἔτι κατεσκεύασεν ἑαυτῷ καὶ τῇ γυναικὶ Ἀντωνείνῃ καὶ τέκνοις ἑαυτοῦ, puis ces deux pentamètres : εὖ εἰδὼς κληρονόμων τὴν ἐπιλησμοσύνην | καὶ κοινοῦ θανάτου μνημόσυνον προβλέπων (enfin en prose l'interdiction et l'amende) ; à Apollonia de Pisidie, *MAMA*, IV, 212 : γέρας ἤγαγε μοῦνον | [ὅσ]τις ζωὸς ἐὼν τεῦξεν τάφον αὐτὸς ἑαυτῷ · | [λησ]μοσύνη γὰρ ἔχει παῖδας πατρ[ὸς] φθιμένοιο. — N. 29, épigramme ; nous l'expliquerons ailleurs. — N. 34-42, épitaphes chrétiennes et byzantines. N. 41, un *comes primiceriorum*, sans doute en service à Prousias ou dans un fort aux environs : Ἐνθάδε κατάκιτε ὁ τῆς μακαρίας μνήμης Τιράνης κόμης ἀπὸ πριμικιρίων. — N. 43, [Χ]ρ(ιστ)ὲ βοήθι τοῖς παριο(ῦ)σιν. — N. 44, sur un fragment de mosaïque, les noms Πύρρο[ς], fils d'Achille et de Deïdamie, Δηϊδαμεία, Παρθένοι, sans doute jeunes filles de la cour de Lycomède, roi de Skyros.

194. *Bithynion-Claudiopolis*. — *Ibid.*, pp. 32-67. Bithynion est devenue Claudiopolis sous Claude, puis Bithynion-Hadrianè après la mort d'Antinoos. Le nom Claudiopolis est resté dans l'usage privé et il est de nouveau le seul à l'époque byzantine. N. 74, stèle élevée à Zeus Kaouatrenos comme *summa honoraria* par un agonothète et gymnasiarque : Διὶ Καουατρηνῷ Φοντειανὸς Ζωΐλου τὴν στήλην ἀνέστησα ἐκ τῶν ἰδίων ἀντὶ ἀγωνοθεσίας καὶ ἀντὶ γυμνασιαρχίας (l. 2-4) et donnant une liste de 14 personnages (la pierre est brisée au bas) dont chacun ἠγωνοθέτησεν καὶ ἐγυμνασιάρχησεν. Sur le sens exact de γυμνασιαρχεῖν ici, voir L. Robert, *Rev. Phil.* 1943, 192-194, précisément pour la Bithynie. « Bemerkenswert ist der Wechsel des Schriftcharakters innerhalb der Inschrift ». Selon nous, les lignes 1-12 ont été gravées lorsque Fonteianus a érigé la stèle, et son agonothésie doit être postérieure à celle de Nikétès (l. 12). Les l. 13 sqq. ont dû être gravées ensuite. — N. 75, autel dédié par des villageois à Zeus et à Apollon, daté par l'année de règne de l'empereur : Διὶ Εἰενκίμωι [κ]αὶ Ἀπόλλωνι Βαλια....τῶν κωμῆται [ἀνέσ]τησαν εὐχῆς χάριν, ζι' Λυ ou Δυ (le mois) ἔτους η' Ἀ[ντω]νείνου Καίσαρος. — N. 76, autel : Διὶ Σωτῆρι Ἀγαθόνεικος [ὑ]πὲρ τῆς τῶν κυρίων (ses maîtres) σωτηρίας. — N. 77, autel dédié Θεῷ Ἀσκ[λη]πιῷ. — N. 78, dédicace à Antinoos (cf. *Bull.* 1950, 192) ; l'emplacement du sanctuaire semble déterminé. — N. 79, la dédicace ὑπὲρ τῆς σωτηρίας ἑαυτῶν καὶ τῶν οἰκιων ne peut guère s'appliquer aux οἰκίαι (D. pense aux tremblements de terre), mais seulement aux parents, οἰκῖοι = οἰκεῖοι (autre hypothèse de D.). A cause de l'écriture, D. place au IIe siècle cette dédicace des Αὐρήλιοι Λούκιος κὲ Δημήτριος κὲ Ἀσκληπιάδης κὲ Αὐρήλιοι Ἀσκληπιόδοτος κὲ Κυριλλίων, qui auraient reçu le droit de cité de Marc-Aurèle. Il nous paraît impossible de n'y pas voir des gens devenus Aurelii en 212. — N. 80, un πραγματευτής. — N. 83, la φυλὴι Σεβαστὴι (nominatifs) honore un philosophe : Ἰούλιον Νεικήτην φιλόσοφον, φιλοκαίσαρα καὶ φιλόπατριν. — N. 84. D. a revu l'inscription pour Hadrien *IGR*, III, 72. Elle ne porte pas φυλὴ α' Ἀπολλωνίς (Le Bas-Waddington,

1183, d'après une publication de Bailie ; notons que les publications de Bailie sont pleines d'interpolations et de corrections tacites ; cf. *Rev. Phil.* 1939, 150, n. 5, comme l'a déjà relevé Waddington à plusieurs reprises ; cf. encore Le Bas-Waddington, 1492, 1356, et Mommsen, *CIL*, III 1, p. 9, VI), mais φυλὴ Ι Ἀπολλωνίς ; D. interprète justement la lecture, non par φυλὴ ι' (= δεκάτη) Ἀπολλωνίς (Franz — et non Boeckh — dans *CIG*, 3802), mais par φυλῆι Ἀπολλωνίς, avec cet *iota* parasite du nominatif qui se trouve au n. 83 et au n. 1 (à Prousias : ἡ βουλῆι) et qui est fréquent partout (cf. ci-après n° 261). — N. 88, épitaphe métrique avec le nom de femme Λιλλα. — N. 91, épitaphe métrique d'une Λυκαρίς, dont le père avait fait à la ville de nombreuses distributions : νεῖμέν τῇ πατρίδι οὐκ ὀλίγας παροχάς (vers 5-6). — N. 97, épitaphe d'un vétéran de la *legio IV Scythica* : Λούκιος Βαλέριος Λογγιδίου βετρανός, στρατευσάμενο[ς] ἔτη κ' ἐν λεγιῶνι τετάρτηι Σκυτικῇ (*sic*), ἀπολοιθεὶς εὐσχημόνως (ordinairement ἐντίμως), ζῶν φρονῶν αὐτῷ ἐποίει καὶ τῇ αὐτοῦ ἀπελευθέρᾳ Λουκίᾳ Οὐαλερίᾳ Τρυφέ[ρᾳ] μνήμης ἕνεκαι (= ἕνεκε)). — N. 114, épitaphe, en prose et en vers, avec l'interdiction sous cette forme : Καὶ σὺ δὲ, ὃ παρ' ἄλλου ἐμ[ί]σεις, αὐτὸς αὐτῷ [μὴ] ποίε[ι]. — N. 116, au lieu du nom [Σ]υρισμῷ, nous restituons [Μ]υριομῷ, bien attesté en grec et en latin à l'époque impériale ; cf. par exemple *IG* II², 2111, l. 103 (Athènes) ; Le Bas-Wad., 815 (Aizanoi), *MAMA*, IV, 350 (Eumeneia), VI, 201 (Apamée) ; *AM* 1889, 96, n. 27, l. 8 (Smyrne) ; *I. Magnesia*, 165 (pantomime de Smyrne) ; Preisigke, *Namenbuch* (ostracon à Strasbourg) ; pour le latin, notamment R. Mowat, *RA*, 1888, II, 145-147 ; Kalinka, *Denkm. Bulg.*, 376. — N. 119, une femme à son mari : Ὦ μόχθων κοινωνὲ, παρήγορε, σύνγαμε, σεμνὲ, Διονύσιε, ἐν τάχι μ' ἔλιπες. — N. 134, épitaphe de Ἰουλιανὸς Μενέφρονος βουλευτής, qui a été ἀγωνοθέτης τῶν μεγά[λων] ἀγώνων Κλαυδιανείων ἰσολυμπίων (nouveau). — N. 137, épigramme commençant par cette apostrophe : Ὦ σοφίης πανάριστε διδάσκαλε, ἔτευξας τύνδον καὶ στήλην. — N. 145 : [Οὐλ]πία Σευῆρα τειμηθεῖσα ὑπὸ Γλαύκου ἐπιτρόπου (intendant) ἀποσταλέντος κατὰ ἐνγράφους ἐντολὰς [ὑ]πὸ (plutôt que [ἀ]πὸ avec D.) τῆς πατρωνίσσης μ[ου] Τριαρίας Ἰγνατίας Λο[υ]κίλλης τῆς λαμπροτάτη[ς] (une propriétaire de la classe sénatoriale). — N. 150, un στρατιώτης, Αἴλιος Δομιτιανός. — N. 154, le père et la mère à leur fils Zénon, mort à l'étranger (où il devait faire ses études ; cf. *Rev. Phil.*, 1939, 173, avec les notes 2 et 3) et déjà connu comme juriste : Ζήνωνι υἱῷ, ἤδη νομικῷ (cf. ci-dessus n° 30) ἐνδόξῳ, τελευτήσαντι ἐπὶ ξένης ἐτ(ῶν) κ' καὶ παρακομισθέντι ἐνθάδε. — N. 156, le nom Τίτθα. — N. 158 : l'ethnique Ἀταείτ(ης) ? — N. 159-167, épitaphes chrétiennes. — N. 159, inscription cryptochrétienne d'après 212 : Μᾶρ[κος] Δημητριανὸς a exercé des magistratures, notamment le premier archontat et l'agonothésie : τῷ α' ἄρξαντι καὶ πάντα πολειτευσαμένῳ, ἀγωνοθετήσαντι δὲ ἐπιτείμως. Or, l'inscription commence par cette formule : τοῖς ἁγνοτάτοις καὶ Θεῷ πιστεύσασιν, où nous voyons avec D. une allusion à la foi chrétienne. Le *théta* à la fin de l'inscription doit être un symbole. — N. 160, l'épitaphe *BCH* 1900, 241, n. 130, de Γάϊος Ὀφήλλιος Ἰούλλος Ἐφέσιος est chrétienne ; le sommet dégagé par D. porte une croix. — N. 162, « Schöpfbassin aus Kalkstein », servant de réservoir dans un layoir du village ; « der Sarkophage soll, wie man mir erzählte, in der Nähe des Dorfes ausgegraben worden sein, als man vor wenigen Jahren das Sammelbecken erbaute ». Mais il ne s'agit certainement pas d'un sarcophage. D. lit : †. ων. κυρίου ἐπὶ τῶν ὑδάτων et ajoute : « Ob Φωνὴ Κυρίου ἐπὶ τῶν ὑδάτων ? » La formule est certainement celle-ci et ces

mots du Psaume 28, 3, n'étaient pas gravés sur un sarcophage, mais sur un bassin. L'usage de ce verset est déjà attesté (cf. L. Jalabert, dans *Dict. Arch. Chr.* s. v. *Citations bibliques* (1914), 1751, qui cite des inscriptions à Jérusalem, à Florence (*CIG*, 8938) et à Constantinople (*CIG*, 3939) ; à Jérusalem, il était gravé sur une citerne. Nous reconnaissons aussi la formule sur un flacon de bronze à Berlin, O. Wulff, *Königl. Museen zu Berlin, Altchristliche Bildwerke* (1909), 1676 : φωνὴ κ(υρί)ου ἐπ[ὶ] τῶν οἰδάτων. Il semble que le lavoir moderne ait été établi sur l'emplacement d'un édifice antique où déjà sourdait l'eau. — N. 164. Rédaction maladroite (cf. *Rev. Phil.* 1943, 198, n. 2), qui ne laisse pas voir sans vérification que la correction à *Denkmäler Bith.*, 129, la formule ὑπερὶ εὐχῆς (sans supprimer l'iota comme une faute du graveur) et les renvois au Recueil de H. Grégoire et à *CIG*, 8866, sont empruntés à L. Robert, *Rev. Phil.* 178, cité ensuite. — N. 166, épitaphe d'un diacre et *defensor* ecclesiae : θήκη Παύλου διακό(νου) καὶ ἐκλησιεκδ(ίκου). — N. 168, inscription juive avec le chandelier à sept branches : Αὐρ. Ἀλέξανδρος κώμης Ε.κουων τῆς Γορδ(υ)ηνῆς, Arménie. D. n'indique pas qu'il y ait d'autres dessins que celui du chandelier, mais nous reconnaissons sur la photo aussi, à droite, le loulab et l'ethrog (palme et cédrat), à gauche le shofar (trompette rituelle). — Une observation onomastique. Nous sommes frappés de constater dans ces deux villes la présence d'une vingtaine de Δομίτιος, Δομιτία, Δομιτιανός ; on en trouve plusieurs aussi dans *IGR*, III, 56, 64, 65, 73-74, 1422, 1423. Il nous semble qu'il y a là une source très intéressante pour la romanisation de la province ; nous rattachons l'origine de ces familles à Cn. Domitius Ahenobarbus, gouverneur de la Bithynie sous Marc-Antoine.

Kios. — Voir le décret à Cos n° 152.

195. **Lycie et Pisidie.** — H. Metzger, *Catalogue des monuments votifs du musée d'Adalia* (*Études Or. Inst. fr. Stamboul*, XI ; 75 pp. in-8° et 12 pl.). Ces reliefs, rassemblés au musée d'Adalia, grâce surtout au zèle de Süleyman Fikri bey pendant deux décades, proviennent des hauts plateaux de la Lycie et de la Pisidie, surtout des régions d'Idebessos et de Komba, des environs du lac Cabalitès, de Korkuteli (Istanoz) et de Burdur. Certaines des provenances sont très précises (le village même), d'autres vagues (par exemple « Burdur » signifie le vilayet de Burdur ; nous signalons que cette remarque s'applique aussi à l'indication de provenance donnée pour le relief ci-après, n° 198, par G. Bean, p. 118, note 3 a). Les reliefs publiés par M. sont groupés par types et accompagnés de bonnes photographies. Un certain nombre sont anépigraphes. Les lectures des dédicaces ne sont pas toujours sûres ; or, sur des documents si grossiers, c'est sur la pierre elle-même que doivent le plus souvent être faites les lectures et les photos ne remplacent point cette lecture directe. Dans l'introduction, p. 7-9, M. rappelle et fait siens des principes de critique et d'interprétation énoncés systématiquement et mis en œuvre par L. Robert pour le classement et l'étude des cultes indigènes de l'Asie Mineure. Nous résumons ici ces pages de M. en y ajoutant des références nécessaires aux travaux publiés (sans parler des enseignements oraux) : répudiation de la théorie d'un culte d'un « dieu cavalier anatolien », toujours le même, et distinction, pour les cavaliers comme pour les autres divinités, des types selon les différentes armes et les autres attributs (cf. *Hellenica*, III, 58 sqq.) ; cloisonnement des cultes anatoliens et de leurs images, utili-

sation des seuls documents de la même région pour l'interprétation (cf. *Rev. Phil.* 1939, 203, 207; *REG* 1940, 236, n. 212; *Hellenica*, III, 64, 72); distinction des cultes des villes et des campagnes et distinction, sur les monnaies des cités, des types en rapport avec des cultes locaux ou avec des cultes généraux (cf. *Hellenica*, III, 64-67; *Rev. Phil.* 1939, 205-206). — Pp. 13-16, le cavalier à la massue, Kakasbos-Héraklès. M. a renoncé à suivre la fable convenue du « dieu cavalier » et s'est laissé convaincre de l'existence de types distincts, notamment du dieu cavalier à la massue. N. 2, relief à Antalya avec la dédicace Τροκόνδας δὶς Ἡρακλῖ ε[ὐχ]ή[ν]. N. 4, région de Korkuteli; on lirait Μασαδος Δακιδος θεῷ. — Pp. 17-22, Artémis. N. 7, région de Korkuteli, sous le relief d'Artémis devant une biche, la dédicace : Λούκιος Πωγλεὺς χαλκεὺς Ἀρτέμιδι Τιργοσσαλέων εὐχήν. Le relief ayant été transporté au musée d'Antalya sans indication précise d'origine, nous ignorons où se trouvait le village des Τιργοσσαλεῖς. Il nous paraît très peu vraisemblable que l'imagier du relief se soit inspiré des types monétaires de Pogla. — Pp. 22-27. « Hélène » et les Dioscures. Aucun des reliefs n. 8-11 n'est inscrit; deux proviennent de Termessos et de la région de Korkuteli. Pour un relief cité p. 25, note 2, signalons que le village de Dengere figure sur les cartes turques, au nord du Söğüt gölü; c'est bien le Tenger de la carte de Kiepert, d'après Daniell, Spratt et Forbes, qui l'ont décrit *Travels in Lycia*, I, 252. — Pp. 28-34. Le dieu Sozon. Trois reliefs, n. 12-14, dont deux portent expressément le nom du dieu, proviennent de Gölcük entre Idebessos et Termessos (le dieu à cheval darde un javelot), d'une maison d'Adalia (venu d'ailleurs; dieu cavalier sans armes) et du vilayet de Burdur (buste; sur les autres faces, couronne et grappe de raisins). M. rapproche les monnaies avec le cavalier au javelot à Akalissos, Korydalla et Kyaneai. — Pp. 34-38, les douze dieux. Deux reliefs de la série si originale des douze dieux à la lance accompagnés de douze chiens, étudiée surtout par O. Weinreich. Le n. 15, de la région de Korkuteli, porte la dédicace : Δώδεκα θεοῖς κατ' ἐπιταγὴν Τροκόνδα[ς]. Le n. 16, de la région de Kaş, porte la dédicace très intéressante : κατ' ἐπιταγὴν τᾶι [?] Ἀρτέμιδι Κι [5 ou six lettres κ]αὶ Δώδεκα θεοῖς καὶ τῷ πατρὶ αὐτῶ[ν]; le treizième personnage, au centre du registre supérieur, est une femme, apparemment Artémis. Le treizième personnage des autres reliefs n'est pas l'empereur (Weinreich), mais sans doute le « Père des douze dieux ». Les reliefs doivent venir eux aussi de la région de Komba. — Pp. 38-42, la Mère des dieux. N. 17, dédicace Μητέρ[ι] sur le relief de la déesse aux lions *Mon. Ant.*, 23 (1914), 24, n. 13 (*Annuario*, 6-7, 420-421 et fig. 53). — Pp. 42-45, les Muses ou les Nymphes. N. 19, réédition du relief anépigraphe *Annuario*, 8-9, 361, fig. 2, qui fait partie du groupe des reliefs d'Idebessos, dédiés aux Nymphes, figurant 9 femmes jouant de la syrinx ou de la double flûte. N. 20, relief anépigraphe du Çandırdağ : trois femmes drapées. Sur un relief rupestre d'Oinoanda, un groupe de trois femmes figure les Nymphes, comme le dit la dédicace. — Nous ne voyons pas qu'il y ait une « aporie » comme le croit M., p. 45, et que « en bonne méthode » on n'ait pu assimiler également aux Nymphes ici un groupe de neuf déesses et ailleurs un groupe de trois. — Pp. 45-48, n. 21. Trinité guerrière et tableau funèbre, à Osmankalfalar. — Pp. 48-49, n. 22. Men cavalier, avec dédicace Μηνὶ ἐπηκόῳ (*Annuario*, 6-7, 448, n. 167). — Il n'y avait point à alléguer, pour la provenance, les monnaies d'Olbasa, puisque M. relève aussi le même type à Baris,

Sagalassos et Séleucie de Pisidie. Nous nous demandons s'il n'y aurait pas à rapprocher l'inscription de Burdur Sterrett, *Epigr. journey*, 86. Le relief de Burdur connu par un dessin de M. Collignon (*BCH* 1896, 63-65) sera republié par nous en photographie. — Pp. 50-51, n. 23, près de Komama, stèles avec deux déesses et un Dionysos. — Pp. 52-56, n. 24-27, divers cavaliers. — Pp. 56-58, n. 30, dieu militaire cuirassé à Termessos. — Pp. 61-64, M. publie ou republie trois stèles lyciennes portées de Castellorizzo au musée de Mytilène. Deux sont des fragments de reliefs des Douze dieux, n. 33 et 34 (*SEG*, I, 468-469 ; *TAM*, II, 727 et 730). Le n. 35 est un fragment de relief de la déesse entre les Dioscures, avec dédicace [Διο]σκόρο[ι]ς. — Pp. 65-68, M. publie des stèles lyciennes du Musée des Thermes, achetées à Rhodes par B. Pace : 6 reliefs avec Nymphes musiciennes au nombre de 9 (n. 36-39) ou de 3 (n. 40-41). Deux d'entre elles ont une dédicace. N. 36, Ἑρμῆς Τροκόνδου, Συ — Τροκόνδου Νύφες εὐχήν]. Sur le n. 39, M. lit : [Ἑρ]μεῖς Πτηνεος Ν[ύμφαις ε]ὐχήν ; la place semble manquer à gauche pour le nom Ερμεις comme pour [Ἀρτε]μεις. Nous croyons que le nom est complet : Μεις, nom de femme, est attesté à Boubon, Pinara, Trebenna (textes réunis dans *Études Anatoliennes*, 392), à Arsada (*JHS* 1949, 44, n. 8), à Xanthos (inédite : Μεις Φαρνάκου γυνή).

196. *Lycie. Xanthos.* — L. Robert, *CRAI* 1951, 254, signale une inscription, provenant des fouilles de P. Demargne, qui commémore la construction d'un bouleutérion (sur l'agora), étant gouverneur de la province de Lycie-Pamphylie C. Caristanius Fronto.

197. *Sidyma.* — Ad. Wilhelm (n° 3), 102 : dans l'inscription honorifique *TAM*, II, 191, rappelant une fondation, l. 8-9, au lieu de ἐκ τῶν καθε[στώτων τόκων], W. écrit : τῶν καθ' ἑ[νιαυτὸν τόκων], avec la fausse aspiration bien attestée, ou τῶν καθ' ἕ[καστον ἐνιαυτόν] avec « einem durch die Wiederkehr der Silbe τον veranlassten Ausfall ».

198. *Pisidie. Région de Burdur.* — G. E. Bean, *JHS* 1952, 118 : *Dedication to Men in Antalya.* B. a étudié au musée d'Antalya l'inscription sur un autel *Bull.* 1951, 217 (J. et L. Robert, *Hellenica*, IX, 39-50). Il reconnaît de son côté πάρ[ε]δρος, comme J. Keil (*Bull.* 1951, 217) et G. Klaffenbach (*Bull.* 1952, 155). L. 12-13, il a lu ξυλοθ[ήκ]ην, un coffre pour le bois pour les sacrifices. L. 6, il préfère [σὺν καὶ τῷ] περιβόλῳ à [τὰ ἐν τῷ] περιβόλῳ. — L. 14, il propose : τοὺς βωμοὺς [το]ῦ εἰ[ργ]μοῦ ; il reconnaît que εἱργμός n'est connu qu'au sens de « prison », mais pense qu'il s'agit d'une sorte, à préciser, de clôture; mais quel serait le sens d'un tel génitif après βωμούς ? L. 11-12, nous avions écrit θησαυ[ρὸν....]όν, (e. g. λίθινον, χάλκεον) ; B. ajoute : « or possibly θησαυ[ροφυλάκι]ον ». La conjecture ne paraît pas vraisemblable. B. a pu trouver le mot dans LSJ. ; mais alors que θησαυρός s'applique à toute sorte de troncs à offrandes et que c'est un mot très fréquent dans les inscriptions, comme dans les papyrus et les textes littéraires, θησαυροφυλάκιον n'est connu, semble-t-il, dans aucune inscription ni aucun papyrus et il ne semble pas qu'il ait eu le sens de tronc. Si on lit les deux textes auxquels renvoie le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones (Artémidore, *Oneir.*, I, 74 et Thémistios, *Orat.*, 91 *c d*, p. 109 Dindorf), on voit que ce dictionnaire traduit à juste titre par « treasury », Bailly par « chambre du trésor » ; or il nous faut ici le sens de « offertory box », qu'a couramment θησαυρός. Les passages d'Eustathe

auxquels renvoie le Thesaurus donnent clairement le sens de « locus in quo thesauri repositi custodiuntur » pour θησαυροφυλάκιον, et, dans les glossaires, le mot est traduit par *aerarium*.

199. *Ariassos*. — Ad. Wilhelm (n° 3), 103-104 : sur la lettre du grand-prêtre Diotimos relative à une fondation, *IGR*, III, 422, « hatte ich im Hinblick auf einige irrige Lesungen und Bemerkungen der Herausgeber Berichtigungen niedergeschrieben, die durch L. Roberts Behandlung der Inschrift *Études Anatoliennes*, 378 ff. überflüssig geworden sind ». W. corrige encore deux passages : l. 13, κτῆσιν μου [τὴ]ν οὖσαν τόπῳ Παυναλλοις, au lieu de [ἐ]νοῦσαν, et soit σὺν qui serait tombé avant τοῖς ἐποικίοις, l. 15, soit (σύ)ν τε ἀμπελικοῖς κτλ., l. 14, au lieu de ἔν τε κτλ. — L. 23-24, W. supplée ἀπὸ τοῦ ἔτους [τούτ]ου καὶ αὐτοῦ, plutôt que [πρώτ]ου.

200. **Pamphylie**. *Lyrbôtôn Kômè*. — Ad. Wilhelm (n° 3), p. 12, dit incidemment quelques mots d'un texte de cette provenance, invoqué à l'appui d'une restitution. « *SEG*, VI, p. 113, 672 : μηδενὸς ἔχοντος ἐξουσίαν τὰ προγεγραμμένα ἢ καὶ μέρος τι αὐτῶν πωλῆσαι; Keil bemerkt ausdrücklich, dass nach προγεγραμμένα eine verletzte Stelle des Steines nie beschrieben war und vor ἢ nichts zu ergänzen ist; L. Roberts Vorschlag *SEG*, VI p. 97 zu n. 611 einzusetzen : χωρία wird somit hinfällig ». L. Robert est tout-à-fait d'accord qu'il n'y a pas à ajouter χωρία, et cela d'autant plus qu'il ne l'a jamais proposé. Il y a une confusion inexplicable de W. Ni la page 97 de *SEG*, VI (n. 562-567, épitaphes de Pisidie) ni le n. 611 (Pisidie) ne correspondent à quelque chose dans ce contexte ; quant au texte de la Lyrbôtôn Kômè (exactement p. 114, n. 673), il n'y est point question d'une addition χωρία proposée par qui que ce soit, L. Robert n'a proposé aucune note sur ce texte et l'apparat ne mentionne nulle part son nom. Ayant à alléguer ce texte à titre de comparaison pour une inscription de fondation de Thasos, L. R., *Rev. Phil.* 1936, 135, l'a cité, avec renvoi à *SEG* notamment, sous la forme τὰ προγέγραμμένα, sans penser à insérer χωρία.

201. *Sidè*. — L. Robert, *CRAI* 1951, 254-255. Cf. *Bull.* 1951, 219 *a*.

202. *Aspendos*. — G. E. Bean, *Jahrbuch für kleinas. Forschung*, 2 (1952), 201-206 : *Epitaphs from Aspendos*, publie une série d'épitaphes copiées au village de Balkız ; trouvées en creusant un canal de drainage, elles sont encastrées dans les maisons. Celles qui sont de l'époque hellénistique sont intéressantes pour l'onomastique pamphylienne ; 12 sont reproduites en photographies des pierres ou des estampages; pour les 11 dont B. n'a pris qu'une copie, on voudrait un facsimilé puisque la gravure est le seul moyen de juger de la date. Nous signalons ici celles qui comportent des noms qui ont paru nouveaux ou un détail intéressant. N. 1 : Ϝαρνοπα (au génitif) ἰαριϜους ΔιϜους (= ἱερεὺς Διός) Κριμονους [mais sur la photographie le *mu* ne paraît pas assuré] ὈρουμνιϜους (ce dernier mot = Ἐρυμνέως) ; les deux derniers mots épithètes de Zeus ou second nom avec patronymique ? [bien plutôt ce dernier cas, nous semble-t-il]. — N. 2 : Συκαρυς Φεριατυς. — N. 3 : encore Ϝαρνοπα, l. 5. — N. 4 : Μιακλι[ς] Ϝαρνιτους. Μεακλις Ἀπελαυρυ N[—], ΚορϜαλινα Ϝαρνιτο[ς]. — N. 6 : Θασους Στρατοκλιτους. Να ΜαγασιψϜαυ. — N. 8 : Παιαψας ΠυναμυϜαυ. Πυναμυας ΠαιαΝαΝ. Le nom Πυναμυας est rapproché de Παναμυας pour lequel B. renvoie à Sundwall, *Einheimische Namen*. Nous nous permettons de renvoyer à *BCH* 1935, 429, note 5 et à *Études épigr. et phil.*, 251,

note 3, où est cité, d'après une inscription d'Égypte restée inconnue à Sundwall, un Μολεσις Πυναμυου de Pergè. Ce rapprochement assure la lecture Πυναμυου du graffite du Paneion de Redesiye. — N. 9 : Ϝεχεις Φιλανατους. Μανις Μιρατος. — N. 13 : Πελας Ϝεχιτους. — N. 14 : Νης Βατος. — N. 15 : Μουριξους Ϝαναξάδρου. Εὐπάτρα Ἀρτεμιδώρου. — N. 20 : [Z]ωϜαμ[ους] ΔοΝολειν —. ΚορϜ[α]λιμνα γουν[ὰ] ZωϜαμουτ[ος]. — De l'époque impériale, 5 épitaphes plus développées (n. 16 *b*, 24-27), les quatre dernières avec interdictions. Trois d'entre elles emploient le terme τὸ κενοτάφιν. — Il vaut la peine d'indiquer que le mot ne désigne pas ici un « cénotaphe ». Il est spécial à la région pamphylienne, étant attesté à Attaleia (voir le commentaire *Bull.* 1948, 229, p. 203), à Aspendos (Lanckoronski, *Pamphylie*, n. 104) et à Pergè (voir le commentaire *Bull.* 1950, 204, pp. 203-205) ; pour son usage dans une inscription d'Olympos, voir provisoirement *Annuaire Collège de France, 51e année* (1950-1951), 212.

SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE, IRAN

203. Ernest Will, *Syria*, 29 (1952), *Nouveaux monuments sacrés de la Syrie romaine*, pp. 60-67 et Pl. V, en publiant deux reliefs dolichéniens avec des détails originaux, signale, p. 66, qu'au lieu de provenance, *Khaltan* (Kurt Dagh), à 20 km. d'Afrin, on a trouvé les restes d'un enclos et deux morceaux inscrits : un fragment d'autel ou de piédestal avec inscription illisible, et un fragment où « l'on déchiffre encore la mention du mois Δέσιος et le mot ἐποίησεν ». « L'ensemble de Khaltan constitue à l'heure actuelle le monument le plus remarquable laissé par le culte dolichénien dans son pays d'origine ». — Publication des reliefs aussi par le même *Annales Arch. Syrie*, 1 (1951), 135-137, et par H. Bossert, *Jahrbuch für kleinas. Forschung*, 2 (1952), 206-207.

204. *Antioche.* — L. Robert, *CRAI* 1951, 255-256, analyse et interprète une inscription inédite relative à la construction d'un canal ; il reconnaît dans les πλινθεῖα les carrés de maisons du plan en damier d'Antioche, comme à Antinooupolis.

205. *Doura-Europos.* — Un nouveau volume de la série des rapports préliminaires, consacré au Palais du dux et au Dolicheneum, fouillés en 1935-1936, a paru : *The excavations at Dura-Europos, Preliminary report of the ninth season of work 1935-1936*, Part III, *The palace of the Dux Ripae and the Dolicheneum* (New Haven, 1952 ; 134 pp. in-4° et 24 pl.). Les collaborateurs sont A. H. Detweiler, architecte (le palais), Ann Perkins (les petits objets du palais, l'architecture et les petits objets du Dolicheneum), M. Rostovtzeff (interprétation du plan du palais). Les inscriptions du palais sont publiées, pp. 27-57, par C. B. Welles, qui a complété et récrit une première rédaction de M. Rostovtzeff. Elles sont grecques ou latines. — Une série d'inscriptions peintes dans une salle du palais évoque le souvenir d'artistes venus distraire le *dux* (cf. la série dans une maison *Bull.* 1946-47, 200). P. 31, n. 945 (cf. *Bull.* 1938, 526 ; 1948, 248 *a*) : Μνησθῇ Ἐλπιδηφόρος ὁ Βυζάντιος τραγῳδὸς ὁ Δομιτίου [Πο]μπηιανοῦ τοῦ ἀγνοῦ καὶ δικαίου δουκὸς τῆς ῥείπης (c'est ce texte qui a permis d'identifier ce palais avec celui du *dux ripae* ; cf. p. 93) θρεπτός, μετὰ Ηρόδου τοῦ ὑποχριτοῦ αὐτοῦ. Μνησθῇ ὁ ὧδε μένων καὶ ὁ ἀναγινώσκων. — N. 946, inscription analogue mutilée. A la fin, Εὐτύχει ὁ ἀναγεινώσκων. Ἔρωσο.

— N. 947, acclamations avec Εὐτύχει ὁ ἀν[αγεινώσκων] (l. 5), [Μνη]σθῇ Πομπηιαν[ὸς] (l. 4), ἐπ' ἀγαθῷ (l. 3), et τὸν θεόν σοι (l. 3). Cette dernière formule se trouve sous sa forme chrétienne à la chapelle : τὸν Χ(ριστὸ)ν Ἰ(ησοῦ)ν ὑμεῖν. W. renvoie à Wilhelm, *Sitz. Berlin* 1932, 847-859 et à Robert, *Bull.* 1939, 420 et 451 ; *Hellenica*, I, 33-35 ; cf. aussi *Hellenica*, II, 155-156, et maintenant *Bull.* 1952, 72 (Beroia, Olympos et Cappadoce) et K. Latte, *Glotta*, 32 (1952), 34-35 ; ajouter encore, sur une cornaline, μέγα τὸ ὄνομα et, de l'autre côté, τὸν θεόν σοι τὸν ὕψιστον, μή με ἀδικήσεις (Campbell Bonner, *Magical amulets*, 177). — N. 948, au début : Χαίρει Πρῶτος ὁ τραγ[ῳδὸς] μετὰ Γοργίου τοῦ—. — P. 44, n. 954-955, graffite avec prières : Ζεῦ Ὀλύμπιε [σῶ]ζε (τὸν δεῖνα) (l. 8-9), Ζεῦ Κύρ[ιε] (sanctuaire publié *Excavations*, *VII-VIII Report*, chap. VI), σῶζε κυνήγιν (= κυνήγιον) πανοικεί· μνησθῇ ὁ γράψας. Selon W., ces mots sont « very perplexing », et justement parce qu'ils sont clairs et bien écrits. Croyant que κυνήγιον signifie « troupe de chasseurs » et traduisant « Lord Zeus, preserve the company of hunters with all their families », il le commente pendant 4 pages (46-49), pensant qu'il peut s'agir de *venatores* de l'amphithéâtre entretenus par le dux, mais plutôt sans doute de chasseurs accompagnant le dux dans ses chasses au désert, et plus probablement encore un détachement de soldats affectés à la chasse contre les lions, et il ne serait pas exclu que ce soient des κυνηγοί gardant des chiens pour la sécurité du palais, des dépôts et des murailles. Mais si κυνήγιον signifie « chasse » et peut désigner « le local des chasses », il n'y a pas trace du sens « troupe de chasseurs », et la formation du mot en ce sens ne se comprend pas. Il y a là simplement un nom de personne, d'un type très courant à cette époque, en -ιος, et bien attesté : σῶζε Κυνήγιν (= Κυνήγιον selon la graphie courante à cette époque) πανοικεί. Cf. par ex. *TAM*, III, 881 : Τύχη πόλεως σῶζε Πελάγιν ; *IG*, II², 4830 : Βασιλῖς Πᾶνες, σώζετε... Σόαιμον τὸν καὶ Φαρέτριον. Pour πανοικεί, cf. L. Robert, dans J. Lassus, *Inv. arch. région NE de Hama*, II (1936), p. x ; cf. encore Ἰησοῦ Χρειστὲ βοήθει τῷ γράψαντι πανοικεί (*IG*, XII 3, 1238 (Mélos) ; H. Grégoire, *Recueil inscr. chr. Asie Mineure*, 209) ; ci-dessus n° 155. — P. 50, n. 956 : graffites avec quelques dates romaines en ordre inverse. — P. 51, n. 957 : graffite de quelques noms suivis chacun de Σαββίων. — Selon W., « as a name, Σαββίων is found only in the kingdom of Bosporus in South Russia, where, however, it is rather common (*Ios PE*, II, 64, 80, 108, 109, 197) ». Mais nous le trouvons à Délos, dans une liste de cotisants à une offrande pour les dieux égyptiens : Σαββίων Κορ- (P. Roussel, *Cultes égyptiens*, p. 184 bis, n. 175 C, b, col. III, l. 21 ; *I. Délos*, 2619, *b* ; *ibid.*, 2618, *b*, l. 4 : Σαββεις) ; à Zante, dans une inscription qui doit venir de Rhénée, Νίκη Σωσθένους τοῦ Σαββίωνος χρηστὴ χαῖρε (F. Lenormant, *Recherches arch. à Eleusis*, 354, n. 93). A Délos, il doit s'agir plutôt de gens de la Syrie ou des régions voisines que du Bosphore Cimmérien. C'est aussi le patronymique d'un des ambassadeurs d'Alexandrie dans la lettre de Claude aux Alexandrins. — P. 52, n. 958 : compte de réception de nourriture (cf. ceux de la maison de Nebouchelos, *Report IV*, pp. 79-145) : ἔλαβα κρειθῆς μο(δίους) —, ἄλλους μο(δίους) — λβ' ὅπου τ — ἀναμέτρησις σείτου. — P. 53, n. 959, sans doute distribution de fromages : ἀπὸ τυρίων — κενῶν. — Nous rapprochons la mention des fromages dans les comptes de nourriture à Khirbet Mafjar (M. Schwabe, *Quart. Dep. Ant. Pal.*, XII, 25; *Bull.* 1946-47, 224) et au Diktynneion de Polyrrhenia (*I. Cret.*, II, ch. 11, n. 3, l. 39).

206. Les *inscriptions du Dolicheneum* sont publiées par J. F. Gilliam, pp. 107-124, qui donne aussi les conclusions d'histoire religieuse, pp. 130-134. Le temple a été construit en 211 ou peu avant, sans doute sur le bord du camp, par des *vexillationes*; il est resté jusqu'à la fin un temple de la garnison, et non de la ville. — P. 110, n. 971, sur un autel : Ἔτους βξϙ' (ici juin-octobre 251) Διὶ Μεγίστῳ καὶ Θεῷ Δολιχέῳ (la forme Δολιχαῖος se retrouve dans Steph. Byz., mais pas dans les inscriptions) οὐηξιλ(λατίων) σπείρης β' Παφλαγόν(ων) Γαλλιανῆς Οὐολυσσιανῆς, ἐπὶ Ἰουλ. Ἰουλιανο[ῦ] κρατίστου δουκὸς (l'un des quatre *duces ripae* connus à Doura) διὰ Οὐλ. Ἰουλιανοῦ (ἑκατοντάρχου) πρίνκ(ιπος) (un *centurio princeps* dans la dédicace latine n..970, p. 107) κτλ. — P. 112, n. 372, dédicace au même dieu, sous le même duc, par : στρα(τιῶται) σπείρης β' ἱππικῆς Γαλλιαν(ῆς) Οὐολυσιανῆς (discussion sur l'identification de cette cohorte qui a dû séjourner en son entier à Doura) par un *princeps*, son *optio* et d'autres : διὰ Αὐρη. Λουκίου πρίκι(πος) σπ(είρης) τῆς αὐτῆς καὶ Βάσσου ὀπτίων(ος) τοῦ πρίκιπο(ς) καὶ πάντων τῶν μουνερα(ρίω)ν. — P. 114 sqq., deux dédicaces au dieu Tourmasgadès, adoré dans la cella jumelle de celle de Zeus Dolichenos; l'association de ces deux divinités a pu se produire déjà en Commagène; Tourmasgade était connu par cinq inscriptions de Rome, de Trêves et de Dacie. — N. 973 : Θεῷ ἐπη(κόῳ) Τουρμασγάδῃ Γ. Ἰούλ. Γερμανὸς ἀνέθηκα. — N. 974 : Διὶ Ἡλίῳ Μίθρᾳ ἁγίῳ ὑψίστῳ ἐπηκόῳ Το[υρ]μασγάδῃ... Ἰου[λιαν]ὸς στρα(τιώ-της) [λε]γ(εῶνος) ις' Φ(λαουίας) Φ(ίρμης) [Ἀν]τωνινιανῆς (plutôt sous Caracalla que sous Élagabal; *vexillatio* de cette légion aussi dans la dédicace latine 970). — P. 118, n. 976, dédicace de l'image d'une déesse appelée simplement ἡ Κυρία, sans doute Junon Dolichénienne : Αὐρ. Θε(ό)τεκνος στρα(τιώτης) λεγ(εῶνος) δ' Σκυθ(ικῆς) τὴν Κυρίαν εὐξάμ(ενος) ἀνέθηκ(α). — Une dédicace latine, n. 977, s'adressait à Jupiter Héliopolitain. — P. 120, n. 978 : dédicace d'un soldat Θεῷ ἐπηκόῳ; le troisième mot est très difficile à lire; on peut penser à Iarhibol plutôt qu'au dieu Arabique. — N. 979, l'ᾠδάριον dionysiaque *Bull.* 1949, 195. Il se peut que Tourmasgade ait été identifié à Dionysos. — N. 980-985, graffites avec noms et formules μνησθῇ. — P. 124, n. 986, sur une marque de jarre, de nouveau le nom Ἀβέμμης Βαρχάλβ[α].

207. C. B. Welles dans *Studies in Roman economic and social history in honor of Allan Chester Johnson* (Princeton, 1951), 251-274 : *The population of Roman Dura*, surtout d'après l'onomastique grecque, latine, sémitique et iranienne.

208. *Zénobia* (Halabiye). — J. Lauffray, *Annales Archéologiques de Syrie, Revue d'arch. et d'histoire syriennes*, I (Damas, 1951), 41-58 : *El-Khanouqa, Préliminaires géographiques à la publication des fouilles faites à Zénobia par le service des Antiquités de Syrie*, p. 55, publie, avec correction due à R. Mouterde, un graffite, « trouvé sous l'enduit de l'abside de l'église orientale » : Κεραϊσθῇ Λυκιανὸς ἐπίσκο(πος), « périsse Lucien l'évêque ! malédiction d'un ouvrier employé à la construction contre l'évêque dont on bâtit l'église » et preuve que Zénobia était un évêché. — On peut être surpris du sens donné au verbe κεραΐζειν (ici au passif), rester sceptique devant l'emploi populaire de ce verbe homérique et hérodotéen et attendre qu'il soit sûrement établi que ce graffite ne portait pas le banal Μνησθῇ, bénédiction et non malédiction.

209. *Palmyrène.* — D. Schlumberger, *La Palmyrène du Nord-Ouest, Villages et lieux de culte de l'époque impériale, Recherches archéologiques sur la mise en*

valeur d'une région du désert par les Palmyréniens, suivi du Recueil des inscriptions sémitiques de cette région par H. Ingholt et J. Starcky avec une contribution de G. Ryckmans (*Bibl. Inst. Fr. Beyrouth*, 49; 192 pp. et 48 pl. in-4°; Paris, Geuthner 1951, paru en 1952). Il est caractéristique que les inscriptions grecques ou bilingues soient à peu près absentes de cet ouvrage (cf. p. 133) où est publié le riche matériel de reliefs votifs faisant connaître de nombreuses divinités, dont certaines nouvelles, comme Abgal et Ashlam, adorées dans de nombreux petits temples fouillés en cette région ; les inscriptions sont presque toujours sémitiques, 83 palmyréniennes et 10 safaïtiques. — Un seul fragment de grec, parmi les reliefs, sur un ex-voto importé, le nom [Κά]στωρ au-dessous d'un relief représentant un dieu archer à cheval, Abgal, pp. 56, 118, 126-127, 133 (cf. *Bull.* 1938, 523). Les autres fragments grecs viennent d'un fortin : sur des cippes, Μνησθῇ Φλάτος Σαβῖνος δρομε(δάριος) (et peut-être la mention d'une cohorte), pp. 86-87, n. 1 ; [Μν]ησθῇ Ἀλέξανδρο[ς] δρομε(δάριος) (de même), p. 87, n. 2. Signalons les nombreuses installations pour banquets et le commentaire qu'en donne S., pp. 101-105, 112-113; la discussion sur les divinités, leur identification et leur origine, 121-128, et sur « Gny' et Gennéas », Γενναῖος (cf. *Bull.* 1951, 228). Le recueil des inscriptions sémitiques touche au grec par les transcriptions alléguées pour certains noms de personnes.

210. R. G. Goodchild, *Berytus*, 9 (1949), 91-127 : *The coast road of Phoenicia and its Roman milestones*, avec inventaire des milliaires grecs et romains sur la *route Antioche-Ptolémaïs*.

211. *Gabala.* — H. Seyrig, *Syria*, 28 (1951), 191-228 : *Antiquités syriennes.* P. 220, 50. *Épigramme funéraire des environs de Marathus*, publie une épigramme gravée sur un couvercle d'ossuaire, trouvée à Qalat Yahmour, à 15 km. à l'est de Marathus (lettres d'entre le milieu du IIe siècle et le milieu du IIIe), sous forme de dialogue entre un mari et sa femme :

Εὐθύμει, Τρυφέρα · τὰ δεδογμένα σαῖσι γραφαῖσι
πάντ' ἐπόησα Φίλων, γαμέτης ὁ σός, ὦ μακαρεῖτι.
— Ὁρκίζω σε μακαρτὸν Πλουτέα καὶ νεκύων γῆν,
ὦ φίλε, μή μου θιγεῖν · οὐ γὰρ κεῖμαι πολύολβος ·
τὰς δὲ γραφὰς ἀνάγνωθι καὶ εἴσῃ πῶς μετάκειμαι.

Les écrits dont il est question aux vers 1 et 5 expliquaient le sort de Tryphera dans l'autre monde, écrits d'une secte à laquelle appartenaient les époux ou écrits de Tryphera elle-même. Les deux derniers vers contiennent l'intention de l'épigramme : Tryphera n'est pas dans le tombeau (οὐ κεῖμαι), elle est ailleurs, elle a été « transposée » (μετάκειμαι) dans l'au-delà. S. rapproche, pour le monde chrétien, les versets du 4e Évangile où Jésus apparaissant à Marie lui dit : μή μου ἅπτου (St. Jean, XX, 17). — H. Seyrig nous communique les informations suivantes au sujet de la provenance. « Le Père R. Mouterde m'apprend que l'épigramme, attribuée par moi aux environs de Marathus sur la foi des renseignements du musée, a été vue jadis à Gabala par Max Van Berchem, qui en a donné une simple transcription. Plus tard, le Père Ronzevalle l'a estampée à Tortose, ce qui est assez loin de Gabala. Bref, l'origine est douteuse, mais c'est Gabala le plus probable ».

212. *Baitokaikè.* — H. Seyrig, *Syria*, 28 (1951), 191-228 : *Antiquités syriennes.*

48. Aradus et Baetocaecé. S. publie une tablette de bronze trouvée dans le temple de Baitokaikè, dédicace : Θεῷ Μεγίστῳ Κεραυνίῳ Βηχιχι ΤΟΚΑΜΗΛΙΑ τὴν κοτοχὴν (= κατοχὴν) τοῦ Βηχιχι. Il rassemble les dédicaces connues au dieu de Baitokaikè, classe les formes que prend le nom du dieu et identifie le dieu de la nouvelle dédicace à celui-ci. Examinant ensuite la grande inscription *OGI*, 262, S. tire de ce groupe de documents les conclusions suivantes : le décret soumis à Auguste n'est pas un décret du village de Baitokaikè, mais de la ville à laquelle appartenait le village et qui seule pouvait empêcher son « agorète » de commettre des abus à l'égard du sanctuaire; elle n'est pas nommée, parce qu'il ne saurait y avoir de doute à ce sujet. S. montre par des observations géographiques et numismatiques (le lion devant un cyprès, à la fois sur un relief du mur du sanctuaire et sur les monnaies d'Arados) que cette ville était Arados et il montre quelle était l'étendue du territoire continental d'Arados. L'ère employée à Baitokaikè était celle d'Arados (259 a. C.) et cela entraîne une nouvelle datation des édifices du sanctuaire. S. attribue la lettre et le mémorandum royal de *OGI*, 262 (Welles, *Royal Corr.*, 70) à Antiochos I (293 à 261) ou aux deux premières années d'Antiochos II. Les κάτοχοι de Zeus, nommés dans quatre textes de Baitokaikè, sont une classe sacerdotale privilégiée qui administrait le sanctuaire. — *49. Aradus et sa pérée sous les rois Séleucides.* S. fait magistralement l'histoire de la ville d'Arados sous les Séleucides grâce à une étude serrée de son monnayage qui fait apparaître tour à tour sa condition de ville sujette ou de ville libre (S. détermine quatre périodes distinctes) et qui montre aussi qu'elle n'a jamais appartenu au système économique de l'Égypte, dont la domination n'a pas dû s'étendre au nord de l'Éleutheros au cours du IIIe siècle; S. classe aussi le monnayage de Marathus. Observations importantes sur la documentation numismatique, « ossature de l'histoire de la ville », et sur la façon de l'utiliser. Noter aussi les réflexions de méthode sur l'emploi de plusieurs ères, pp. 209 sqq.

213. *Tyr.* — H. Seyrig, *ibid.*, 225-228, *51. Tessère relative à l'asylie de Tyr*, publie une tessère de bronze avec une inscription phénicienne de 2 lignes sur chaque face. Sur l'une, A. Dupont-Sommer a lu : « à Melquart dans Tyr ». L'autre ne présente aucun sens en phénicien et S. propose d'y voir la transcription du grec : ἱερὰ ἄσυλος. Tessère frappée sans doute au moment même de la concession à la ville des privilèges de la consécration et de l'asylie par Démétrios II en 141-140.

214. *Hermon et Bekka.* — R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 29 (1951-52), 21-89 : *Antiquités de l'Hermon et de la Beqâ.* P. 22 sqq., I, *Massif de l'Hermon, Les temples et les ères en cours à l'époque romaine.* P. 24, à Ain Ata, épitaphe datée de l'an 375. L'ère de Sidon donnerait une date trop tardive (264-265 p. C.); celle des Séleucides convient (63-64 p. C.). La forme σεατῷ pour σεαυτῷ confirmerait la date. — Mais la formule ὁ δεῖνα σεαυτῷ ἐποίησεν avec ce « pour toi-même » n'a pas de sens. — P. 30, à Ain Herše, deux inscriptions indiquent le dieu adoré dans le temple (sur lequel, voir Krencker et Zschietzschmann, *Römische Tempel in Syrien*, 245-255) : [Θ]εῷ Πατρῴῳ Ἀλέξανδρος Ἀλεξάνδρου εὐξάμενος μ[ετὰ] συμβίῳ ὑπὲρ τ[έκν]ων [τ]ὸν βωμὸν ἐ[κ τ]ῶν ἰδ[ί]ων ἀνέθηκεν ἔτει *429* (ère séleucide : 114-115 p. C.). — Διὶ Πατρῴῳ Δίων Φλ. καὶ ἀνεψιοὶ ἀνοικοδ[όμησαν]. — P. 33, à Ayeha, inscription connue jusqu'alors par une copie informe : Ἔτο(υς) *202*, ἐπὶ Διοτεί-

[μ]ου — — ἱερέως, ἐτελε[ιώ]θη ἐκ τῶν ἱερατικῶν. L'ère séleucide donne une date trop haute (110-109 a. C.); il s'agit de l'ère de Sidon (donc 91-92 p. C.), comme l'a établi Alt pour cette région (*Bull.* 1940, 180). — P. 35, à Rahle, dans le temple du nord-est, courte inscription datée de l'an 407 (ère de Sidon). — P. 36, à Bourqouš, à quelques km. de Rahle, épitaphe : Ἔτους *497* (d'après l'ère séleucide, 185 p. C. ; l'ère de Sidon donnerait une date trop basse) Αὐδναίου κ', Μαβογὶς ἡ Διοδότου (féminin, sans doute nouveau, du nom Μαμβογαῖος, « homme de Membig-Hiérapolis », très répandu) ἡρώϊ(σ)α καὶ χρηστὴ χαῖρε. — Pp. 38 sqq. II, *Monuments de la Beqa méridionale, Tombes et sanctuaires rupestres.* P. 44, M. rappelle en passant quelques mots d'une inscription (sur mosaïque?), dans une villa des faubourgs d'Héliopolis, publiée par M. Chéhab dans *Liban, Unesco 1948*, p. 51 (*non vidimus !*) avec l'éloge « du propriétaire, Patrikios, fils d'Olympios, qui se déclare fidèle à l'enseignement du platonicien Eudoxe et à la piété des ancêtres, σοφίης ἄξι[ος Ε]ὐδοξίου τοῦ Πλατωνιάδαο ». — Pp. 48-49, M. publie une épitaphe de *Damas*, du IIIe siècle. — Pp. 55 sqq., *Temples de l'Antiliban*. P. 55, à Hammara, le site de Αἰνκανία (cf. *SEG*, VII, 215) « la source des roseaux » est la ruine appelée actuellement Ain Eniye. — P. 60 sqq., *Qors Ed-Deir, Le Mercure de la région d'Héliopolis-Baalbek.* Sur un rocher, noms abrégés et notamment Μερ(κουρίου) (Pl. XVII) ; de même à Šlifa dans le Liban ; ce sont des bornes du domaine du sanctuaire de Mercure. P. 65, épitaphe ; pp. 66-67, près d'une tombe, sur le rocher, inscription datée de 759 (ère séleucide ; 447-448 p. C.), avec Χ(ριστὸ)ς Π(ατρὸ)ς Γ(έν)α, formule nouvelle s'opposant à ΧΜΓ et d'inspiration monophysite. M. traite aussi de ΧΠΘ en Nubie. — Pp. 77 sqq. : *Souq Wadi Barada* (*Abila de Lysanias*). Nouvelle dédicace sur un linteau : [Ἔτ]ους [*4*]*68* (ère séleucide, 166-167 p. C.) [— — Κρόνῳ? Κυρίῳ τῷ ἀ]λύπῳ (très bizarre, comme la suggestion de M. pour la suite, désespérée) καὶ ἄ[ντη]ν? θεῷ [τὰ πάντ]α? [ἐ]πιδ[όντι Ἀβ]ίλης (« seigneur débonnaire et dieu veillant aux yeux de tous sur les intérêts d'Abila ») ὑπὲρ σωτηρίας τῶν κυρίων, Διόδωρος (nom sans doute lié à un culte local d'un Zeus sémitique) — — καὶ Κ[λή]μης Μοκίμου (nom arabe) καὶ Μερκούριος (nom se rattachant au dieu Μερκούριος de la Coelé-Syrie) Σιμουντίω[νο]ς (M. dérive ce nom du fleuve Simoïs, porté peut-être par un fleuve de la région) καὶ Μᾶρκος Αυσιμάχου καὶ Ἀννιανὸς Μοκίμου καὶ Σα[ρ]πήδων Ἡρώδου καὶ Ἡρόφιλος Ἀμμωνίου καὶ Διόδωρος Ἀβιδοτάρου (« serviteur d'Atar » ; nom propre à la région, sans doute araméen) καὶ Μαῦρος Ἀλεξάνδρου καὶ Κλαύδιος Μερκουριάλιος καὶ Διόδωρος Ζωίλου τὸν βωμὸν ἐποίησαν, ἐπὶ ἱερέως διὰ βίου Σοαίμου (ce prêtre à vie éponyme porte le nom de princes de l'Iturée et de l'Emésène) Διοδώρου. — Culte de Kronos à Abila et ailleurs en Syrie. — P. 87, épitaphe de 478 (167 p. C.).

215. *Damascène. Dmer.* — M. Schwabe, *Proc. Amer. Academy for Jewish research, 20 (1951), 265-277 : A Jewish inscription from Ed-Dumêr near Damascus*, étudie l'inscription donnée sans commentaire par Brünnow-Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, III (1909), 207, n. 37 (révision de *CIG*, 8945 ; Waddington, 2562 *l*). C'est une inscription juive, et non chrétienne. S. en fait disparaître le nom Ἄνομος en mettant Θανόμου, qui est le nom juif Θανοῦμος, Tanchum et, après Εἷς θεὸς ὁ βοειθῶν, il lit, l. 3-7 : μνησθῇ Θανόμου καὶ Σεμουέλου, υἱεῖ (pour υἱοῖ) Ἔσθρη ; dans le nom du père des donateurs, S. reconnaît le nom hébreu

Ezri. Il y a ensuite l'indication des dépenses faites par Tanchum et Samuel pour la construction du bâtiment : καλῶς ἐπήισεν (= ἐποίησεν) ἀνήλωμα · ἠκο-<γ> δομὴ (οἰκοδομὴ, la construction) τοῦ (emploi de l'article au sens de αὐτοῦ) νομίζματα ψ'. La somme de 700 *solidi* est importante et le bâtiment doit avoir été assez considérable. Était-ce une synagogue ou un bâtiment annexe, tel l'hôtel de Jérusalem de *SEG*, VIII, 170 ? Au camp romain de Ed Dumêr, point septentrional du *limes* d'Arabie, il devait y avoir une colonie juive, comme il y en avait à Damas. S. date l'inscription du ve ou peut-être du vi^e^ siècle p. C.

216. L. Wenger, *Annuaire Inst. Or. Bruxelles*, 11 (1951) = Παγκαρπεία, *Mélanges Henri Grégoire*, III, 469-504 : *Ein Prozess vor Caracalla in Syrien. Zur einer neu bekannt gewordenen Schrift*, traite lentement de l'inscription publiée par P. Roussel et De Visscher, *Syria* 1942-43, 173 sqq., sans avoir d'ailleurs vu leur commentaire, ce qui est tout de même hautement paradoxal et en définitive regrettable (cf. *Bull.* 1944, 181 ; 1948, 247).

217. *Hauran.* — D. Sourdel, *Les cultes du Hauran à l'époque romaine* (*Bibl. Institut fr. arch. Beyrouth ;* XVI et 136 pp. in-8°, 4 planches et 2 cartes ; Paris, 1952) utilise une documentation très dispersée pour classer systématiquement les cultes du Hauran : dédicaces, monuments figurés, noms théophores grecs et sémitiques. Les inscriptions sont citées in-extenso dans les notes, et les lectures et les éditions présentées de façon critique, avec, à l'occasion, des corrections ; il faudra toujours s'y reporter avant d'utiliser un texte du Hauran. Sur deux cartes, les attestations de chaque culte sont reportées et signalées par des initiales. L'introduction donne une bibliographie expliquée et critique des publications sur le Hauran (pp. v-xvi) ; elle est très utile pour toute l'épigraphie de la région. Un premier chapitre (pp. 1-18) présente la géographie du pays, son histoire et spécialement le peuplement (ethnique : Araméens, Nabatéens, Safaïtes, et social : villages, tribus et cités gréco-romaines), base indispensable pour l'histoire de ces cultes. Le pays n'a pas eu de grands sanctuaires de renommée internationale, comme d'autres régions de la Syrie ; mais il est très intéressant par sa complexité et son originalité, mettant en contact les divinités des Nabatéens sédentaires et des Arabes semi-nomades avec les dieux syro-phéniciens, le tout apparaissant souvent sous des noms grecs qui dissimulent parfois la véritable identité. S. classe ainsi les divinités. D'abord les dieux le plus anciennement attestés dans le pays, ceux de la tradition syro-phénicienne : Baalshamin, avec son nom en nabatéen ou surtout en grec, sous le nom de Zeus avec les épithètes de Mégistos, Hypsistos, Kéraunios, Kyrios, Épékoos, Epikarpios, comme dieu céleste et dieu de la fécondité ; — Héraclès, Melqart peut-être assimilé à quelque divinité régionale ; — Kronos, El venu de la côte phénicienne. Parmi les autres dieux syriens sont attestés Hadad et Atargatis, tantôt seuls tantôt associés, — une Artémis Kyria en Batanée, — Jupiter Héliopolitain, là comme ailleurs essentiellement dieu de soldats, — Zeus Damaskénos (dédicace inédite à Bostra, donnant pour la première fois cette épithète en grec : Διὶ Δαμασκηνῷ Τ. Φλάϊος Ῥουφένος ἀνέθ[ηκε]ν εὐσεβῶν), — Bel, à Shaqqa, recouvrant quelque dieu local, — Zeus Marnas de Gaza à Karak, — Zeus Beelbaros en Batanée, sans doute originaire de Baaros, localité de Transjordanie avec des eaux thermales, voisine de Madaba ; dédicace inédite Διὶ Βεελ-

θαάρῳ Διομήδης Χάρητος ἔπαρ[χ]ος καὶ στρατηγὸς Βαταναί[ας] ; le personnage est connu par une autre inscription du Hauran (*OGI*, 422) comme ἔπαρχος βασιλέως μεγάλου Ἀγρίππου ; — Asclépios est connu par quelques noms théophores et par des reliefs d'un type spécial : le dieu en guerrier cuirassé, avec une lance autour de laquelle s'enroule le serpent; S. publie un autel inédit de cette série au musée de Stamboul (p. 47 et Pl. I) : Ἀναινας ὁ καὶ Αδδος Σαυρου ἀνέθηκα. — Tyché, le Gad sémitique, toujours ici sous son aspect hellénisé, est fréquente sur les monnaies et a eu de nombreux sanctuaires et des dédicaces dans la région. « Les dédicaces à Hélios et à Zeus-Hélios sont généralement très tardives et ne se rencontrent que dans la partie nord du Hauran » ; culte de Zeus Anikétos Hélios au IVe siècle ; le « Zeus d'Aumos » est adoré au IIIe siècle, mais ne devient Zeus Hélios qu'au IVe. — S. étudie ensuite le groupe nombreux de divinités nabatéo-arabes ou présumés telles : avant tout Dousarès et la déesse Allat (en nabatéen). — Athéna (en grec), puis Azizos, un énigmatique Arès, Theandrios (discussion sur un θεὸς Ραββου), Shai al-Qaum et Lycurgue, deux dieux safaïtiques, qu'il n'y a pas de raison d'identifier l'un à l'autre (à Shohba, dédicace inédite à Lycurgue : τῷ Λυκούργῳ Σαββαρος Αζειζου ἐποίησε, sur un autel avec représentation énigmatique et cavités pour combustion d'huile), Manaf, Ethaos le dieu safaïtique d'Egla (Itha des inscriptions du Safa), Zeus Safathenos à Bostra, un énigmatique Solmos. Très peu de dieux étrangers et qui ont laissé de faibles traces ; seul Zeus Ammon apparaît assez souvent comme dieu des soldats de la *legio III Cyrenaica*. S. groupe enfin les renseignements sur le sentiment religieux (« le dieu d'un tel », formule à peu près particulière au Hauran où elle est très fréquente ; épithètes divines, notamment πατρῷος), les sanctuaires, les prêtres, les autels, bétyles, etc., les sacrifices et les fêtes ; il termine en tirant de cette solide enquête d'intéressantes conclusions sur l'ensemble de ces cultes, et notamment sur leur répartition dans la région. — Voir nº 15.

218. M. Dunand, *Archiv Orientalni*, 18, I-II (1950), 144-164 : *Nouvelles inscriptions du Djebel Druze et du Hauran*, publie une série d'inscriptions (Bosra, Zorava, Danaba, etc.), numérotées de 311 à 374 pour faire suite à ses publications antérieures, *Rev. Biblique* 1932 et 1933 et *Mélanges Dussaud* (cette dernière série analysée, avec corrections, *Bull.* 1940, 189). Le caractère des textes est le même : essentiellement de courtes épitaphes de l'époque impériale et des inscriptions chrétiennes commémorant et datant des constructions. Nous les classerons ici par catégories. — Dédicaces. A Bostra, n. 325 : [-κ]αὶ Σαλμ[ος] Ἀντιόχο[υ] κατ' εὐχὴν (et non κατευχὴν) ἀνέθηκ(εν). — N. 329 : Διὶ Ἡλίω[πολείτῃ] (?) Ce peut être Διὶ Ἡλίῳ. — P. 355, très incertain. — Inscriptions de constructions. N. 336, à Obta, sur un linteau. D. a lu : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Τὺχήα (ἀν)άθητη (σπ)ουδὴ (gravé ουδη) καὶ ἐπιμελίᾳ Σευήρου, Νουμ[ε]ριανοῦ, Μαξίμου, Βάσσου, Ἀγαπίου, Βερρίου, Βάσσου, Ἀμέρου. A droite : Ουαβαλλας οἰκοδόμος. Les premiers mots lus ou rétablis par D. sont énigmatiques.. Il faut remarquer que les syllabes jusqu'à θη, y compris, sont gravées à gauche du linteau, le reste étant au centre, et que la copie porte vers la fin : ΑΙΑΘΗ. Il y avait donc simplement, à gauche : Ἀγαθῇ τύχῃ, τύχῃ ἀγαθῇ, et au centre : Τῇ σπουδῇ καὶ ἐπιμελία κτλ. — N. 337 *bis* : Εὖ ἔκτισεν, acclamation isolée sur un linteau. — N. 367, à Zorava : — ῆλος καὶ Ζόβαιδος υἱο[ὶ — Ἀμα]μού-

θου καὶ Μόσειγος καὶ — αιας υἱοὶ <ος> Βαράχου καὶ Κοσέ[του —]ος Γαβάρου καὶ Ἰάβνηλος Ἀβγά[ρου — ἔκτι]σαν ἐκ τῶν ἰδίων. — Le n. 337 paraît difficile. — Parmi les nombreuses épitaphes, peu ont un formulaire développé. Une seule est un peu littéraire, n. 348, à Bostra, au-dessous d'une palme grossière : Κυδάλιμε Οὐάλης περιὼν εὐδόκ[ιμος *suppl.* D.]. « Glorieux Valens, de ton vivant [tu étais ?] glorieux (?) ». — Une épitaphe de soldat. N. 371, à Danaba, sur un linteau, dans un cartouche entre deux rosaces : Ἀγαθῇ τύχῃ [est-ce une épitaphe ? D. dit « linteau encore à sa place primitive » ; mais quelle est cette place ?]. Φλα. Γερμανὸς (nom typique de l'Arabie ; ici, aussi n. 335] στρατιώτης κανδιδᾶτος λεγεῶν(ος) τρίτης Γαλλικῆς. — N. 330 : — ωθες (?) ὑπὸ δαίμονος ἐτ(ῶν) ιη', et non pas, comme écrit D., ἔτι η'. — Les autres épitaphes sont très courtes : pour la plupart, du type Ἐλπίδις (forme vulgaire ; ne pas corriger en Ἐλπίδι(ο)ς), Ῥουφίνο(υ) ἐτ(ῶν) κε' (n. 312), ou même sans indication de l'âge, ou du type Θάρσι Σωφρόνει, ἐτ(ῶν) ω' (= ο') (n. 347) ; un seul exemple du type : Θάρσι Αἰθέρι, οὐδεὶς ἀθάνατος, ἐτ(ῶν) νγ' (n. 317). Les noms grecs ou latins sont très rares. Nous donnons ci-après les noms indigènes ou supposés tels, nouveaux ou connus, tels qu'ils sont lus et restitués par D., et en conservant l'accentuation indiquée ; sauf exception, nous avons conservé les formes de génitif et d'accusatif comme de nominatif ; on les reconnaîtra aisément. D. indique souvent l'original nabatéen ou safaïtique. Ἀβδοραββήλος (n. 323), Ἀγάρη (362), Ἄζιζος (341, 343), Ἀκράβου (349), Ἀλάειος (360), Ἄμρος (313), Ἀνάμο(υ) (346), Ἀνιέλου (321), Ἀρσάχου (333), Ἄσαδος (322), Ἄτρη (364), Βαρνῆ (335), Γόβρανος (360), Ἰασέου (343), Λαυδάνης (319), Μάθων (346), Μάλχος (360), Νασεάθη (345), Νογέθι (344), Ὄβεδος (360), Ὄθαμος (311), Ὀραΐλου (324), Οὐάβηλος (333), Οὖρος (354), Ῥαβιβήλου (323), Ῥε[σ]άσα (339), Σαγίου (360, 372), Σαδάλας (324), Σαλαμάνης (340, 344), Σηλαμάνου (354), Σαμέθου (311), Σμέμ(ου) (339), Σόαιδος (332), Σολέου (319, 345), Σολλέου (341), Φασηέλη (334), Φόσαγος (349). — Inscriptions chrétiennes, outre les acclamations du type Εἷς Θεός. N. 326, épitaphe obscure (sans doute le titre κόμητος et non pas un nom). — N. 314, à Bostra. D. transcrit : † ΧΜΓ. Τόδε τὸ μνῆμα λαοῦ ὁμήσας ἔκτισεν ἀπὸ θεμελίων ἐπὶ τῆς ιε' ἰνδικ(τιῶνος) τοῦ ἔτους τπζ' τῆς ἐπ[α]ρχ(ίας) (= 492 p. C.) Μαξέντιος Διογένο[υ]. Δόξα τῷ αἰωνίῳ Χρι(στῷ). — Que peut être le μνῆμα λαοῦ et de quel verbe vient le participe ὁμήσας ? Le facsimilé montre que le sommet du *tau* est endommagé ; nous lisons donc λαοτομήσας. — N. 353, à Obta : — ς καθαρότητος — [Φ]λ. Ἀντ Ἱεροκλέους — ηρος οἰκοδομήθη. Bâtiment construit sous ce gouverneur d'Arabie du IVe siècle. — La l. 1 est le titre d'un haut fonctionnaire, intègre en principe. — N. 316, à Bostra, réfection d'un aqueduc sous Justinien : Ἐκ φιλοτιμ(ίας) τοῦ δεσπ(ότου) Ἰουστινια[νοῦ] παρασχηθίσης [ς ἐ]κ (et non παρασχηθίση) πρεσβείας τοῦ ὁσίου (avec ligature, d'après le facsimilé ; et non ὁσιω(τάτου) que donne la transcription) ἀρχιεπισ(κόπου) Ἰώα(ν)νου [?] ἀνηνεώθη ὁ ἀγω[γ]ὸς διὰ Ἀναστασίου τῶν Μαρ[ί]ας (?) ἀργυροκ[όπου]. — N. 369, à Zorava, sur un linteau : + Ἐξ ἰδίων δώρον (= δώρων, et non δῶρον, comme transcrit D.) Ἰωάννης Γόενα [?] ἐθημελίωσεν (καὶ) ἐτελίοσεν τοῦτον τὸν ναὸν τῆς ἁγί[α]ς Σοφίας ὑπὲρ σωτηρ(ίας) ζόντων (καὶ) ἀναπαύσεως γονέων αὐτοῦ. Ἐν ἔτ(ει) οqξ' (496 = 601 p. C.). — N. 338, à Obta, sur le linteau d'une porte à sa place originelle, à gauche d'une croix ; la partie droite n'a pu être copiée. + Τὰς ἀσυ(λίας) προ(σ)φερόμεν(ας) Κ(υρίῳ) θ(εῷ) ὑπὲρ ἄφεσιν ἁμαρτιῶν ἡμῶν. D. l'a considéré comme une limite d'asile. « Ici peut-être faut-il restituer (Ὅροι) τὰς ἀσυλίας [?]. Le pluriel se comprend en

effet mal, car la pierre est encore *in situ* au-dessus de la porte d'une maison ancienne ». La formule τὰ σὰ σοὶ (ici σὺ par itacisme) προσφέρομεν Κ(ύριε) θεῷ, *tua tibi offerimus Domine* (cf. E. Le Blant, *Manuel d'épigr. chr.* 91-92; *I. Syrie*, 694) a été reconnue par F. Halkin, *Analecta Bollandiana*, 69 (1951), 71, note 5, et par A. Alt, *Eine christliche Asylinschrift aus dem Ostjordanland ? Beiträge zur bibl. Landes-und Altertumskünde* (hervorgeg. aus d. *Zeitschrift D. Pal.-Ver.*), 68 (1951), 246-248. Nous n'avons pas vu l'article de Alt que nous citons d'après *Byz. Zeitschrift*, 45 (1952), 257. — N. 328, à Bostra, le verset 19 du Psaume 117 : [Ἀνοί-ξατέ μοι πύλας δικαιο]σύνης · εἰσελθὼν ἐν αὐταῖς ἐξομολογήσομαι τῷ Κυρίῳ. — N. 362, à Namer, sur un linteau, l'inscription protectrice, toute proche du modèle païen : + Ὁ Θ(εο)ῦ παῖς Θ(εὸς) Χ(ριστὸ)ς ἐνθάδε + κατοικεῖ · α + ω (omis dans la transcription) · μηδ(ὲν) ἐσείτο κ(ακόν). — N. 356, à Namer, sur un linteau : + Ὁ ἅγιος + Στέφανος, — N. 373, à Danaba, sur le linteau d'une église : + Ἅγιος Ῥομανός. Cf. F. Halkin, *Bull.* 1952, 173.

219. *Qanavat.* — Ernest Will, *Syria* 1951, 357, publie un fragment d'inscription honorifique remployé dans une tour.

220. *Mont Carmel.* — M. Avi-Yonah, *Israel Exploration Journal*, 2 (1952), 118-124 : *Carmel and the god of Baalbeck*, publie une inscription gravée sur la plinthe où est posé un pied colossal et qui se trouvait dans une petite collection d'antiquités, dans un ancien monastère à la pointe du Mont Carmel. A cause de ses dimensions, la sculpture ne doit pas avoir été amenée d'ailleurs. C'est une dédicace à Zeus Héliopolitain Carmel par un citoyen de la colonie de Césarée : Διὶ Ἡλιοπολείτῃ Καρμήλῳ Γ. Ἰουλ. Εὐτυχᾶς Κόλ(ων) Καισαρεύς. Lettres lunaires de la fin du IIe ou du début du IIIe siècle. Commentaire sur le dieu (le dieu Carmel connu notamment par Tacite, *Hist.*, II, 78 et Suétone, *Vespas.*, 5), qui est Hadad = Ba'al Shamêm = Jupiter Heliopolitanus. — Εὐτυχᾶς n'est pas une forme « dorienne ou poétique » rare; c'est un de ces hypocoristiques en -ᾶς si fréquents à l'époque impériale. — R. Dussaud, *Syria* 1952, 385-386, montre qu'il ne s'agit pas du pied d'une statue colossale, mais d'un pied votif (cf. *CRAI* 1952, 25 juillet), et il étudie le Ba'al du Carmel.

221. *Césarée.* — M. Schwabe, *Journal Jur. Papyrology*, 4 (1950), 309-315 : *A new Greek epitaph from Palestine*, publie une épitaphe en deux hexamètres provenant, selon le vendeur, de Palestine : Ζωσίμης εὐμοίρου σορὸς ἥδε δέμας κατακρύ-βει (forme nouvelle) | Ἰταλικὴν τὸ γένος, πότε δούλην τῶν βασιλήων. Rien n'exclut et rien n'atteste le judaïsme de Zosimè, selon S. — Cette esclave impériale affranchie, originaire d'Italie, doit plutôt être païenne, rien n'attestant son judaïsme ni dans les formules, ni dans la décoration. — Selon S., Zosimè a été esclave soit des empereurs romains (cf. sur βασιλεύς *Bull.* 1951, 32 ; 1952, 137), soit des Hérodes, car l'inscription date, d'après la forme des lettres, du milieu du IIe siècle et peut même être un peu plus ancienne; dans ce dernier cas, on ne peut rejeter l'hypothèse d'une esclave d'Agrippa II et ses descendants. Il ne nous semble pas que rien dans le texte fasse penser à d'autres qu'aux empereurs. — C. B. Welles, *AJA* 1951, 393, analyse ainsi cette publication : « Dates to first century of Empire [ce n'est pas l'opinion exacte de S.]. I doubt so early a date ». — P. 311, S. rappelle une épitaphe chrétienne de Césarée qu'il avait publiée en hébreu dans *Tarbis*, 14, p. 214 (cf. *Bull.* 1948, 249) : Θήκη Κάρπου οἰνο-πρ(άτου) κ(αὶ) Ζωσίμης γαμετῆς.

222. *Jérusalem.* — H. Ludin Jansen, *Symbolae Osloenses*, 28 (1950), 109-110 : *Notes on the ossuary inscriptions of Talpioth*, revient sur les inscriptions publiées par E. L. Sukenik (*Bull.* 1949, 198; 1950, 233). L'exclamation ἰού est d'un type fréquent sur les épitaphes araméennes; ainsi, à Palmyre, « woe ». Le nom de Jésus étant très fréquent chez les Juifs, il n'y a dès lors pas à conclure à l'origine chrétienne du graffite. J. interprète αλωθ comme une mention de sacrifice funéraire d'encens sur la tombe. L'absence du nom juif Barsaba en dehors du Nouveau Testament est accidentelle. — A. M. Schneider, *Byzanz* (voir n° 17), 284, note 114 : « Sukenik, *The earliest records of Christianity*, *AJA* 1947, 351 f. erwähne ich nur als missglückt ».

222 *a. Bersabée.* — D. Van Berchem, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne* (Bibl. Arch. Inst. Beyrouth, LVI; 130 pp. in-8°, 1952), donne, pp. 24-25 et 33-36, une interprétation nouvelle des fragments de Bersabée datant du Bas-Empire : édit de Théodose II, réglementant les soustractions opérées traditionnellement sur l'annone des soldats de Palestine au profit de leur chef et de son état-major.

223. *Iran. Suse.* — R. Ghirshman, *Revue d'assyriologie et d'arch. orientale*, 46 (1952), 1-18 : *Cinq campagnes de fouilles à Suse (1946-1951)*, paru aussi à part (Paris, Presses Universitaires), précédé du titre général, *Mémoires de la mission arch. en Iran, Mission de Susiane, Rapports préliminaires, I.* P. 10, à l'est de la citadelle, dans la « 5e ville », celle de l'époque parthe, « se trouvaient les restes d'un important établissement thermal dont une grande salle avait le sol couvert d'une mosaïque de petits galets noirs et blancs à surface aplanie. Cette mosaïque comprenait divers sujets (animaux ?), qui ont beaucoup souffert au cours des âges et qui avaient été grossièrement restaurés au ciment. Le reste d'une inscription en pierres noires sur fond blanc permet de reconnaître le nom de Suse ». — La photographie publiée, fig. 11, « inscription grecque en mosaïque », ne permet pas de reconnaître un *sigma* au début du mot, de quelque type que ce soit (le sigma qui est la quatrième lettre est du type carré); il nous paraît assez clair qu'on ne lit pas Σοῦσα, mais Μοῦσα. On penserait à y voir la désignation d'une des figures.

CHYPRE

224. A. H. S. Megaw, *JHS*, 72 (1952), 115 (*Archaeology in Cyprus 1951*) : à *Paphos*, inscription peinte sur une petite amphore hellénistique : Πριτίου ναυπηγοῦ; — à *Vikles*, sur une grande amphore hellénistique en pierre : Ἀπόλλωνι Κεραιάτηι Ἀπολλώνιος Μένωνος ἀνέθηκε.

Sur les fonctionnaires ptolémaïques à Chypre, voir n° 26.

ÉGYPTE

Lettres de rois Lagides à Cos, voir n° 152. Sur les stratèges et l'administration ptolémaïque de l'Égypte, voir n° 26. Sur l'onomastique égyptienne, voir nos 37 et 38.

225. P. M. Fraser, *JEA*, 38 (1952), 115-126 : *Bibliography : Graeco-Roman Egypt, Greek inscriptions* (1950-51), rédige maintenant la bibliographie que publiait

M. N. Tod ; il s'est inspiré de l'exemple du *Bulletin* dans ses analyses et pour la numérotation des paragraphes (cf. *Bull.* 1952, note initiale). Presque toutes les inscriptions sont déjà connues des lecteurs de notre *Bulletin* 1950, 1951 et 1952, sauf celles qui sont en dehors de notre cadre (amulettes, vases) et celles que nous signalons ci-après nos 237, 245, 247. — F. juge ainsi, n. 8, le fascicule 1 du volume V du *Sammelbuch* (*Bull.* 1952, 178, pp. 187-191) : « It is, in fact, a dangerous work which all will use at their peril... They [les auteurs] have been content to repeat the texts and old bibliographical references as they stand in *CIG* and *OGIS*, and have ignored the work of the last half-century. Their own contribution — numerous errors apart — is the addition of a continuous enumeration. The danger of this course is obvious ». F. donne une large série d'additions (pp. 116-118), avec surtout des renvois aux publications de Milne [Catalogue du Caire], de Breccia [Catalogue d'Alexandrie] et de Wilhelm, *Aigyptiaka*. Il conclut : « These are a few of the errors and omissions in one field alone. This work can bring nothing but discredit upon the authors, whose method of work is clearly revealed by the above remarks. By its production the progress of scholarship is silently but effectively retarded ». — N. 10. L'article de M. N. Tod, *JHS*, 71, *Epigraphical notes from the Ashmolean Museum*, n'est pas un « account of the collection of inscriptions in the museum ». Il s'agit exactement des inscriptions données au Musée *jusqu'en 1763* (cf. *Bull.* 1952, 15). F. constate qu'il n'y en a point d'Égypte. On est surpris que F. s'étonne que Tod n'ait rien dit de 2 inscriptions de Koptos, trouvées [en 1893] et publiées par Hogarth [en 1896] dans Flinders Petrie, *Coptos* et données comme se trouvant à Oxford ; F. constate qu'il ne les a jamais vues lui-même et suppose qu'elles sont perdues. De toute façon, elles étaient en dehors du programme de Tod que F. ne semble pas avoir compris. Dans ces conditions, le n. 10 n'a pas sa place dans la bibliographie de F. — N. 12, sur l'inscription publiée par T. Säve-Söderbegh, F. ne semble pas avoir connu *Bull.* 1949, 219.

226. O. Koefoed-Petersen, *Les stèles égyptiennes* (*Publications de la Glyptothèque Ny Carlsberg*, n. 1 ; in-8° ; Copenhague, 1948). Plusieurs stèles grecques ou bilingues ; le texte ne donne pas la transcription, mais une traduction ; chaque monument est reproduit en planche photographique à la fin du volume. La plupart des inscriptions que nous signalons ci-dessous sont de provenance inconnue. — N. 59 : stèle de *Leontopolis* avec la fondation du sanctuaire du Lion sous Ptolémée V Épiphane (*OGI*, 732 ; cf. *Bull.* 1952, 180, p. 197 ; ajouter cette publication à la bibliographie de P. Fraser, *Eranos* 1951, 103, note 1, ainsi que les travaux essentiels de P. Perdrizet cités *Bull.*) ; cf. n. 83, 84, 86, stèles anépigraphes ptolémaïques de même provenance, avec le lion couché, acquises dans les années 1890 (cf. *Bull. loc. cit.*, p. 196-197). — N. 60, stèle de *Soknopaiou Nesos* à Isis Esenkhebis (*Sammelbuch*, 4211). — N. 78, stèle du Grand Dieu Soknopaios et d'Isis Neferses (*Sammelbuch*, 4209). — N. 80, stèle avec inscription grecque et démotique *Aeg. Zeitschr.* 45 (1908), 101) : [Πα]νίσκου Ὥρου [τοῦ] καὶ Σφῆκος. — N. 87 : épigramme ptolémaïque d'Euekoos, fils de Jason, mort à 5 ans. Les 6 lignes, filiformes, ne sont pas déchiffrables sur la photographie. — N. 89 : stèle funéraire ptolémaïque avec de faibles traces d'une inscription grecque illisible. — N. 90, stèle d'Athénarous (*Sammelbuch*, 4210), avec représentation d'un ban-

quet funèbre et d'un chacal. — N. 91-93 : stèles chrétiennes d'Eulogios (Εὐλώγις), de Joseph et de Jacob (*Sammelbuch*, 4215 ; 4214 ; 4216) ; la première représente le défunt conduisant un âne chargé.

227. M. Alliot, *REA* 1952, 18-26 : *La fin de la résistance égyptienne dans le Sud sous Épiphane*, utilise et commente des inscriptions grecques et surtout égyptiennes de Philae.

228. P. M. Fraser, *JEA*, 38 (1952), 65-71 : *Two Ptolemaic dedications*, publie deux plaques du British Museum, achetées à deux marchands du Caire en 1926 et de provenance indéterminée. Elles portent la même inscription : Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας Θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ Εὐχαρίστων (entre 193 et 180, ou peut-être 184) Ποσειδῶνι Ἱππίωι τὸ τέμενος καὶ τὸν ναὸν καὶ τὰ ἀγάλματα καὶ τὰ προσκύροντα Χάρης Ἀπολλωνίδου ὁ ἱερεύς. Bien que contemporaines, les deux inscriptions sont gravées en caractères assez différents. La seconde pierre porte un bas-relief, commenté par Rumpf, *ibid.*, pp. 71-74 : deux hippocampes montés par deux Amours. Le culte de Poseidon n'était pas attesté en Égypte. Poseidon Hippios a pu y être introduit par des colons ou des mercenaires de la Grèce septentrionale et centrale ou du Péloponèse, mais il a pu venir de Cyrène ou, plus probablement, de Rhodes. F. réunit, pp. 68-69, les 15 dédicaces analogues, en Égypte, d'édifices du culte (τὸν ναόν, τοὺς βωμούς, τὸ ἱερόν, τὸ πρόπυλον, etc.), consacrés toujours ὑπὲρ βασιλέως κτλ. — P. 70, note 1, pour le culte de Zeus, sur les Basileia d'Alexandrie cf. aussi les *Dikaiomata*, 260 sqq. (cf. *Rev. Arch.* 1933, II, 147 et 133).

229. H. Hickmann, *Ann. Ant.*, 49 (1949), 451-545 : *Cymbales et crotales dans l'Égypte ancienne*. Pp. 461 et 462 (photographie et dessin) sur une cymbale la dédicace en pointillé Μεγάλῃι Θεᾶι.

230. Ad. Wilhelm (n° 3), 92, à propos de confusions de lecture ou peut-être de gravure entre *bêta* et *rhô*, écrit : « obgleich der erste Buchstabe des Namens Βυνχις in Zeile 5 des Steines *Coll. Froehner*, n. 72, Pl. XXXVIII völlig deutlich B ist, darf die Frage aufgeworfen werden, ob er nicht statt Rho verschrieben und der Name Ῥύνχις ist ». A l'appui de Ῥύνχις, il cite Ῥύνχων, d'après 4 inscriptions qui sont toutes de Thèbes de Béotie. Il ne rappelle pas la provenance de l'inscription Froehner, qui vient d'Égypte et émane d'un κάπηλος Βουβαστιτής ; le père de Βυνχις porte le nom égyptien Αρμαις. Il n'y a donc pas à songer un instant à corriger le lapicide pour retrouver un nom grec de Béotie ou d'ailleurs. Pour Βυνχις, cf. les rapprochements proposés par l'égyptologue G. Lefebvre dans *Coll. Froehner*.

231. *Frontière syro-égyptienne. Cheik Zoueda.* — P. M. Fraser (n° 225), p. 124, n. 58, transcrit, d'après la photographie de P. E. Arias, *Annuario*, 24-26 (1946-48 ; paru en 1950), 331, fig. 26, l'inscription sur mosaïque publiée avec des erreurs par J. Clédat, *Ann. Ant.*, 15 (1915), 25-28 : « Since the text as there published is incomprehensible, and I do not think it has been republished, I give a transcription from the photography in Arias' article ». — D'après les bonnes photographies publiées par Clédat (la photo d'Arias n'est autre qu'une reproduction très réduite de la planche V de Clédat très accessible dans les *Annales*) A. Plassart, *BCH* 1916, 359-360 : *Note sur les inscriptions de la mosaïque de Cheikh Zouède* (cf. *Bull.* 1920, 430 ; assurément le texte ne figure pas dans le *Sammelbuch* !), avait

déjà donné la transcription exacte, ainsi que celle d'une autre épigramme gravée sur la même mosaïque byzantine.

232. *Alexandrie.* — A. Adriani, *Ann. Musée gréco-romain Alexandrie*, 3 (1940-1950, paru en 1952 ; 159 pp. et 58 planches in-4°) publie un très abondant matériel archéologique des nécropoles alexandrines : peintures, céramique, terre-cuites. On y relève quelques inscriptions. *Hadra.* Pp. 26-27, avec dessin fig. 18, p. 23 et Pl. VIII 1 : sur la stèle d'un cavalier en chlamyde, suivi d'un serviteur tenant la queue du cheval, Νικάνωρ Μακε...ιο. Sur la photographie, on ne voit rien d'autre que le début du second mot, ce qui permettrait de restituer Μακε[δών]. — P. 27 et Pl. IV 5, épitaphe métrique hellénistique d'une femme d'Héraclée, Agathocleia, morte en couches :

Πάτρην Ἡράκλειαν, ὁδοιπόροι, | ἣν τις ἵκηται,
εἰπεῖν · ὠδῖνες παῖ|δα Πολυκράτεος
ἤγαγον εἰς Ἀι|δην Ἀγαθόκλειαν · οὐ γὰρ ἐλα|φραὶ
ἥντησαν τέκνου | πρὸς φάος ἐρχομένου.

Pharos. Pp. 77-79, republie les dessins de A. Schiff, *Alexandrinische Dipinti* (1905), 26 sqq., Pl. I, pour les graffites, inscriptions et dessins (notamment navires), aujourd'hui moins complets. Une inscription du type ἐμνήσθη. Cf. aussi pp. 84-85. — *Région d'Abousir.* P. 145, stèle de calcaire avec le nom d'un homme de Pergè en Pamphylie : Διότιμος Νικετου (?) Περγαῖος. P. 147, quelques lettres sur une urne cinéraire. P. 150, sur la plaque d'un *loculus* : Δημητρία.

233. H. Braunert, *Jahrbuch*, 65-66 (1950-1951), 231-263 : *Auswärtige Gäste am Ptolemäerhofe* (*Zu den sogenannten Hadra-Vasen*). Bien des erreurs et une information tout-à-fait insuffisante sur les inscriptions et, en général, sur les institutions. B. surinterroge ces épitaphes et les alourdit d'un commentaire historique diffus et peu sûr.

234. P. Fraser, *Chronique d'Égypte*, 26 (1951), 162-163 : Ἀρχιπροστάτης, ἀρχιπροστατέω. Énumérant les éditions, souvent ignorées les unes des autres, d'une inscription d'Alexandrie (notamment *IGR*, I, 1077 ; Breccia, *Iscr. gr. Alex.* (1911), n. 17 ; *Sammelbuch*, 5959), F. soutenait que la lecture ἀρχιπροστάτης ne se lisait nulle part et que cet *hapax*, inséré dans le *Wörterbuch*, puis dans le Liddell-Scott-Jones, avait été « inventé entre 1915 et 1931 en contradiction avec le témoignage des copies », qui donnent ΡΙ ou Ι devant προστάτης. « Il est évident qu'il n'y a pas de témoignage » de ce mot, et il faut le supprimer des dictionnaires : « delete ἀρχιπροστάτης from both *Wörterbuch* III and LS⁹ ». Mais *ibid.*, 27 (1952), 290 : Ἀρχιπροστάτης : *a correction*, F. s'est aperçu que la lecture [ἀρ]χιπροστάτης se justifiait par la photographie publiée par Breccia, *loc. cit.*, pl. XIII. — Il remarque que le mot, de même que ἀρχιπροστατεῖν (*hapax*) dans *Sammelbuch*, 626, au *Fayoum*, n'a pas à être rattaché à des communautés juives ; dans le second texte, il s'agit d'un κοινόν militaire.

235. *Basse-Égypte.* — Dans la liste éphébique que nous avons étudiée *Bull.* 1952, 180, nous nous demandons si la catégorie (τάξις) des ὑπερμεγεθῶν καὶ ἄλλων καταδεῶν τὴν ὄψιν correspond bien à des inaptes physiquement, et notamment à des jeunes gens souffrant d'ophtalmie, et s'il ne s'agit pas plutôt de garçons qui, sans avoir une santé déficiente, sont classés dans un groupe spécial parce

qu'ils se présentent mal au point de vue physique et esthétique, étant d'une taille exagérée ou ayant d'autres défauts dans leur apparence.

236. *Memphis.* — Ch. Picard, *Monuments Piot*, 46 (1952), 5-24 : *Le Pindare de l'exèdre des poètes et des sages au Sérapeion de Memphis*. P. 6, le graffite du socle, lu par Mariette et donnant le nom du poète, est aujourd'hui disparu. P. 8, sur le dossier du siège, il ne reste plus rien du nom lu par Mariette et restitué par Wilcken Διονύσι[ος ἐποίει] (avec sigma lunaire). P. 9, près du Cerbère, restes infimes d'une signature : — ης Η [— ε]ὺς ἐπο[ίει ?]. Quelques aphorismes sur le mémoire de Wilcken, *Die gr. Denkmäler von Dromos des Serapeums von Memphis* (*Jahrbuch* 1917). « C'est peu de dire qu'en 1917 — nous étions alors en guerre avec l'Allemagne — U. Wilcken a manqué injustement de bienveillance dans son appréciation du travail d'A. Mariette » (p. 10) ; — « Wilcken n'a d'ailleurs pas cherché à étudier [la statue] au point de vue iconographique, ni même à la replacer à son rang, dans l'histoire de l'art » (p. 16) ; — « le dessin de Mariette, s'il eût été observé d'assez près — U. Wilcken était épigraphiste, et non spécialiste de l'archéologie figurée — donnait la réponse » (p. 17) ; cf. encore du même, *CRAI* 1951, 74-75, notamment : « Némésis avait un culte à Alexandrie ; elle s'est vengée d'U. Wilcken ».

237. *Hermoupolis Magna.* — P. M. Fraser (n° 225), p. 121, n. 28, signale, d'après G. Roeder, *Ein Jahrzehnt deutscher Ausgrabungen in einer ägyptischen Stadtruine* (Hildesheim, 1951), p. 38, une dédicace : Ἑρμαῖος Ἀπολλωνίου [κ]αὶ Θαΐς καὶ τὰ τέκνα Ἀφροδίτῃ θεᾷ μεγίστῃ, (ἔτους) λε'.

238. *Panopolis.* — E. Schönbauer, *Epigraphica*, 11 (1949 ; paru en 1951), 114-146 : *Die rechtliche Stellung der Metropoleis im römischen Aegypten*, commente, pp. 118-132 et 136-141, l'inscription de Ptolémagrios *Bull.* 1943, 79 (O. Guéraud) ; 1948, 260 *a* (C. B. Welles) ; 1950, 226 (Ad. Wilhelm et C. B. Welles). Il lit la série des quatre côtés du pilier en commençant par celui de Poseidon, puis celui de Zeus, puis celui d'Arès, et enfin le quatrième (avec l'image d'un chien) n'était pas mis sous la protection d'Hadès, mais sous celle d'Hermès-Thot. Il écarte la datation sous Auguste et place le texte entre ces dates : sous Antonin le Pieux au plus tôt et avant 202 (concession d'un Conseil aux métropoles) et 212 (Constitutio Antoniniana). Ptolémagrios était un vétéran, Égyptien d'origine, marié à une Égyptienne, et ayant servi dans les cohortes auxiliaires ou la marine, et non pas un citoyen romain ; S. réduit beaucoup le montant des générosités de Ptolémagrios en admettant que le δῆμος invité à ses banquets n'était point l'ensemble des habitants de la métropole (quelques milliers), mais le corps des ἀπὸ γυμνασίου, des gens de formation grecque pouvant remplir les magistratures ; Ptolémagrios aurait même invité seulement deux nomarques de chaque nome de la Thébaïde, plus les prêtres de son nome et cent (habitude militaire de la centurie) de ses μόχθων συνεργοί, « anciens compagnons d'armes ». S. voit en Ptolémaios un représentant typique des Égyptiens hellénisés, ayant fait partie des ἐπικεκριμένοι, de l'élite des métropoles, puis ayant acquis le droit latin par son service militaire sans doute dans la marine ; « ein Typus des Quasibürgers aus einer Gauhauptstadt, in seiner religiösen Haltung als echter Sohn seines Landes [images purement égyptiennes du

monument], in seiner Bildung hellenisiert, politisch als ein aktiver Anhänger der Kaiserherrschaft ». Étude du nom *Agrius*.

239. *Thèbes.* — A. Bataille, *Les Memnonia, Recherches de papyrologie et d'épigraphie grecques sur la nécropole de la Thèbes d'Égypte aux époques hellénistique et romaine* (328 pp. in-8°; *Institut fr. arch. or.*, Le Caire 1952), étudie les divers aspects de la vie de la nécropole thébaine, sur la rive gauche du Nil, d'après les documents grecs : topographie, administration, vie économique, vie religieuse, pèlerinages touristiques, et surtout « activités funéraires », avec des précisions sur le rôle respectif des taricheutes, entaphiastes et choachytes, en tenant compte de la chronologie. P. 119, B. publie 4 graffites du Ramesseum consistant simplement en un nom. Les groupes d'inscriptions les plus importants sont les inscriptions du Colosse de Memnon et les graffites des Syringes. B. étudie, pp. 153-168, la statue chantante de Memnon ; le mémoire de Letronne forme encore aujourd'hui le fondement essentiel de ce qu'il y a à dire sur ce sujet. B., p. 152, émet le vœu : « Il serait souhaitable que l'on publiât une édition nouvelle des textes gravés sur le Colosse, après révision sur la pierre et à la lumière de ce que la papyrologie nous a appris sur l'Égypte gréco-romaine ». C'est de l'auteur lui-même qu'on aurait attendu ce travail, lui qui publiait un livre sur cette région et y avait passé trois hivers (p. VIII). Pour les Syringes (pp. 168-177), il constate, p. 169, au sujet de la publication de J. Baillet que, « autant que nous avons pu en juger par quelques vérifications, un certain nombre de lectures seraient à reprendre ». P. 172-173, sur le voyage du dadouque d'Éleusis Nicagoras, en 326, il faut renvoyer à P. Graindor, *Byzantion*, 3 (1926), 209-214 : *Constantin et le dadouque Nicagoras*. Sur le n° 777, J. Bidez écrivait dans un de ses derniers articles, *Bull. Acad. Belg.* 1938, *Platon et l'Orient*, 516, note 1 : « nous espérons pouvoir publier sous peu une meilleure reproduction de cet intéressant graffite, signé par un ami de Synésius et formé d'un distique apparemment » ; rédaction modifiée dans le livre du même, *Eos ou Platon et l'Orient* (1945), 161, n. 4. — P. 193, c'est Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1936, 56 sqq., qui a reconnu le sens de ἀποφορά « odeur mauvaise », dans l'épitaphe de Seuthès, à Hermoupolis Magna, et ce sens ne fait aucun doute ; cf. pp. 221-222, sur la δευτέρα ταφή de ce texte (*Bull.* 1938, 551 ; 1939, 549 ; 1942, 185 a).

240. A. Bataille, *Les inscriptions grecques du temple de Hatshepsout à Deir el-Bahari* (*Publ. Soc. Fouad I Papyr.*, X ; 161 pp. in-4° et 14 planches ; Le Caire 1951), publie tout l'ensemble des « graffites » grecs (ptolémaïques et romains, très peu d'additions chrétiennes) de cet édifice, dont un bon nombre sont inédits. Il donne un certain nombre de photographies, et pour tous des facsimilés. Certaines de ces inscriptions ont été dessinées avec des pointes d'éclat de silex. Les inscriptions peintes ne sont jamais à l'encre noire (il y en a dans les Syringes), mais avec de l'ocre, pris sur place et délayé dans l'eau sans gomme, et peint sur les parois avec le calame ou avec un pinceau ; certaines ont été dessinées à la pierre d'ocre simplement trempée dans l'eau ou même, parfois, sèche (pp. XXV-XXVI). B. décrit les parties de l'édifice où était installé le culte des dieux guérisseurs à l'époque gréco-romaine, et il signale en quels points spécialement sont groupées les inscriptions. Il étudie les divinités, Imhotep-

Asclépios et Aménôthès (cf. A. Bataille, *Bull.* 1940, 203 ; 1941, 174), le culte avec les oracles, les consultants et leur condition ethnique et sociale, s'efforçant d'analyser avec précision la part des éléments égyptiens et grecs chez les divinités et chez les fidèles, et le mélange réalisé (pp. IX-XXV). La plupart des formules sont très simples et habituelles. Peu sont développées ; ainsi le n. 63 avec ['Ασ]ληπιῷ ὄντι σοφῷ, ὁ ἱκετεύων [τὸ]ν θεὸν [εἶνα]ι [ἵ]λεον καὶ εὐμενῆ; le n. 74, avec [τ]ὴν θεραπείαν θέλοντες κτλ. ; les n°s 77-78, παρὰ τῷ κυρίῳ 'Αμενώθῃ καὶ 'Ασκληπιοῦ καὶ τῶν συννάων θεῶν μεγίστων ; le n° 86, τὸ προσκύνημα Εὐγράφιος παρὰ τῷ κυρίῳ θεῷ 'Ασκληπιῷ καὶ 'Αμενώθῃ καὶ Ὑγιείᾳ · μνήσθητι ὑμῶν (pour ἡμῶν) καὶ παράδος ὑμῖν (pour ἡμῖν) θεραπείαν; le n. 120, du même personnage, aux mêmes divinités, avec la formule finale μνήσθητι ὑμῶν, δέσποται, ὑμῶν σωτῆρες. Le n. 126 comprenait 25 lignes, racontant une longue histoire, qui est maintenant à peu près incompréhensible par la mutilation du texte. Le fidèle salue d'abord les dieux par un hexamètre : Χαῖρε ταίκος Φοίβου, 'Ασκληπιέ, χαῖρε 'Αμενώθη (l. 1) ; puis il commence son histoire en se présentant : c'était un *tesserarius* de la première vexillatio de Coptos : ἦλθον ἀπὸ Κοπτοῦ, 'Αθηνοδώρου, τεσσεραρίω πριμα [ο]υεξιλλατειωνε, εἰς τὸ ἱερὸν 'Ασκληπιοῦ καὶ 'Αμενώθη (l. 1-3). En priant les dieux, il a entendu quelque chose : συνέβη εὐχώμενον παρακαλῶν τὸν ἀγαθὸν 'Ασκληπιὸν ἅμα καὶ τὸν εὔδοξον 'Αμενώθη καὶ τὴν θεὰν Ὑγίαν μεγίστην ἀκοῦσαί με αὐτῶν (l. 3-5). Le soldat a ouvert la porte et il est entré dans le sanctuaire : ἀνοίξας τὴν θύραν τὸ εὐλογούμενον ἱερὸν 'Αμενώθην ὧδε ρεπ — (l. 6-7) ; l. 15, il est question de guérison : — ου τὴν θεραπίαν καὶ ἐθεράπευσε. — Un seul personnage important, le stratège Celer, n. 124 : Τὸ προσκύνημα Κέλερος, τοῦ στρατηγοῦ καὶ τῶν τεκνῶν αὐτοῦ 'Αρχιβ[ου —] ; ce doit être celui qui grava quelques vers sur le Colosse, le 27 juin 123 (Kaibel, *Epigr.*, 996). Quelques métiers sont indiqués : un médecin (n. 16 et 65), un ἐλαιουργός (n. 160), un tailleur (ἠπητής, n. 63 ; cf. *Bull.* 1940, 202), un ânier (ὀνηλάτης, n. 168). Le n. 48 émanant d'un Macédonien, ouvrier salarié (le même, avec la même désignation, n. 43), est intéressant à plusieurs égards : 'Ανδρόμαχος Μακεδὼν ἀφίκετο πρὸς 'Αμενώθην χρηστὸν θεὸν μισθοῦ ἐργαζόμενος καὶ ἐμκλακίσθη καὶ ὁ θεὸς αὐτῶι ἐβοήθησε αὐθημερί. Ἔρρωσο — Les noms sont grecs ou égyptiens. Le patronymique du n. 18, 'Ισιδώρου, était déjà rétabli dans *SEG*, VIII, 730. N. 110, une trace intéressante de l'incertitude entre les deux génitifs des noms en ᾶς : Παλᾶτος Παλᾶδος, où le *tau* et le *delta* sont écrits l'un sur l'autre. Pour le n. 56, Καλλίστρατος 'Αρχείου, B. commente : « Le nom d'Ἄρχειος est inconnu du *Namenbuch* de Preisigke. Celui de Pape cite Ἄρχιος ». Après vérification, la source unique du vieux Pape, de l'inutilisable Pape (cf. *Bull.* 1950, 42, p. 138-140) est « Ross, *Inscr. ineditae*, III (volume paru en 1845), 223 » ; vérification faite, nous constatons qu'il s'agit d'un texte archaïque de Mélos, qu'on lit maintenant dans *IG*, XII 3 (1898), 1130, sous la forme 'Αρχιώι (nom de femme au nominatif) ; de même Schwyzer, *Dial. epigr.* (1923), 210,2 ; donc pas de nom Ἄρχιος. Le nom ne figure pas dans Bechtel, *HP* (1917), 83-84. Il nous paraît clair que 'Αρχείου est le génitif de 'Αρχίας. — Le n. 44 donne un nom nouveau Καρσίμαρος. En effet, il n'est cité dans le *Namenbuch* que d'après cette inscription (malheureusement classée là comme « étiquette de momie »). Nous considérons le nom comme un nom gaulois. La finale μαρος est caractéristique (cf. des noms en μαρος identifiés comme gaulois

dans *Études anatoliennes*, 233 ; *Études épigr. et philol.*, 210). D'autre part Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, fournit une série d'exemples de Carsius (inscriptions), Carsicios (monnaies gauloises); un cas intéressant, parce qu'il est très net, est l'épitaphe à Athènes (maintenant *IG*, II², 8456) de Καρσιχαο[ς ?) Γαλάτη[ς]; le chef galate au service des Attalides qui est *Cassignatus* dans Tite Live est Καρσίγνατος dans Polybe. Le visiteur du temple de Deir el-Bahari était donc un Gaulois, comme ceux qui vinrent au Memnonion d'Abydos et y attrapèrent un renard (Perdrizet-Lefebvre, *Graffites grecs du Memnonion d'Abydos*, n. 174; cf. n. 152; M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, I, 512 sqq.). — N. 114 et 115, B. trouve un nom nouveau : Δάφνη Μνήσθ[ου] (n. 115), Φαυστωρεῖνα Μνήσθου (n. 114); la dernière lettre pas tout-à-fait complète) ; « nous n'avons trouvé dans aucun lexique Φαυστωρεῖνα ni Μνήσθης ». Le nom Μνήσθης nous paraît impossible ; il nous semble clair que ces deux graffites voisins portent, après le nom de la visiteuse, l'optatif μνησθοῖ, fréquent dans les inscriptions de pèlerinages. — Deux fois est peint un alphabet (n. 101 et 185). Le n. 187 donne le premier vers de l'*Anthologie Palatine*, IX, 538 : Ἀβροχίτων ὃ' ὁ φύλαξ θηραζυγοκαμψιμέτωπος, qui contient toutes les lettres de l'alphabet; il se trouve aussi sur une tablette de bois au Monastère d'Épiphane. — N. 137, Ψεννῆσις a écrit son nom « de droite à gauche, signes retournés » ; ce nous paraît pouvoir être autre chose qu'une « fantaisie ».

241 J. Schwartz, *Chronique d'Égypte*, 27 (1952), 254-256 : *Un préfet d'Égypte frappé de « damnatio memoriae » sous le règne d'Hadrien*. Dans la dédicace de Louxor, signalée *Bull.* 1952, 183, S. identifie le préfet d'Égypte dont le nom est martelé en 126, sous le règne d'Hadrien, à un Maximus qui serait le fils de C. Vibius Maximus, préfet d'Égypte en 103-107, et dont le nom fut aussi martelé sur 3 des 4 inscriptions qui le concernent par suite de l'homonymie.

242. J. Schwartz, *Bull. Caire*, 50 (1952), 89-98 : *Inscriptions et objets de l'époque romaine et byzantine trouvés à Tôd*. Pp. 92-93, épitaphes mutilées d'un moine et d'un anachorète.

243. *Abou Simbel*. — S. Sauneron et J. Yoyotte, *Bull. Caire*, 50 (1952), 157-207 : *La campagne nubienne de Psammétique II et sa signification historique*.

244. *Désert Arabique*. — G. Goyon, *Ann. Ant.*, 49 (1949), 337-392 : *Le papyrus de Turin dit « des mines d'or » et le Wadi Hammamat* signale quelques inscriptions, pp. 350, 353, et 357 [on reconnaît sur la photographie τὸ προσκύνημα Ἀπολλώνιος Λονγίνου ἔτους ιδ' Τιβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ Ἐπὶφ κγ'].

245. P. M. Fraser (n° 225), p. 119, n. 14, analyse une série d'articles de D. Meredith et L. A. Tregenza dans *Bull. Fac. Arts Fouad I Univ.*, 11, 12 et 13, que nous ne connaissions que par des renvois et que nous n'avons pu voir.

246. *Oasis de Kharga*. — Ahmed Fakry, *Ann. Ant.*, 51 (1951), 401-434 : *The rock inscriptions of Gabal el-Teir at Kharga Oasis*, republie, p. 425, trois inscriptions, dont 2 étaient connues par De Bock.

247. *Oasis de Bahria*. — Ahmed Fakry, *The Egyptian deserts, Bahria Oasis*, II (Le Caire, 1950 ; Service Ant. Ég. ; 130 pp. gr. in-4° et 78 pl.), publie 4 inscriptions en facsimilé. Elles sont transcrites, pour ce qui est compréhensible, par P. M. Fraser (n° 225), p. 120, n. 21. De l'inscription n. 1 (p. 80), il n'y a pas « only a copy and no transcription » ; Fraser ne semble pas avoir vu la photo,

pl. 49, qui montre bien que sur cette dédicace Ἡρακλεῖ θεῷ Μεγίστῳ (l. 1), le nom de l'empereur (Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, l. 2), qui ἀνώρθωσεν ἐκ καινῆς le monument, en l'an 9 de son règne, a été martelé intentionnellement aux lignes 2, 4, 5, 7). — Ajoutons que des graffites sont reproduits sur les planches et que nous reconnaissons, Pl. 41 *a*, un graffite chrétien surmonté de XMΓ et où on lit la formule μνήσθητι τοῦ δούλου σου.

CYRÉNAÏQUE

248. C. H. Coster, dans *Studies in Roman economic and social history in honor of Allan Chester Johnson* (Princeton, 1951) 3-26 : *The economic position of Cyrenaica.*

249. H. Schaefer, *Rheinisches Museum*, 95 (1952), 135-170 : *Die verfassungsgeschichtliche Entwickelung Kyrenes im ersten Jahrhundert nach seiner Begründung*. Étude qui sera continuée pour les époques postérieures.

Sur l'administration ptolémaïque en Cyrénaïque, voir n° 26.

250. R. G. Goodchild, *Papers Br. School Rome*, 18 (1950), 83-91 : *Roman milestones in Cyrenaica,* récapitule les milliaires déjà connus et en publie de nouveaux. L'un, sous Trajan, sur la route de Cyrène à Apollonia, est bilingue (*SEG*, IX, 251) ; ayant lu complètement le texte latin (après [*viam fe*]*cit per*, l. 5, *tirones* [*lectos* ou *dilectos ex pro*]*uinci*[*a-*], l. 6-7), G., p. 87, n. 6, peut proposer une restitution, due à M. N. Tod, de la fin du texte grec : [τὴν] ὁδὸν ἐπο[ίησεν διὰ τῶν] καταλεγθέν[των ἐκ τῆς Κυρη]ναϊκῆς [ἐπαρχίας τιρώνων]. P. 86-87, n. 5, il publie un fragment dc provenance inconnue (musée de Cyrène) : débris de la partie grecque d'un milliaire bilingue : — Λ. Μινι[κίου Ῥούφου ἀν]θυπάτου, qui aurait été proconsul en 71. Pp. 87-88, n. 8 et 90-91, G. repousse la lecture d'Oliverio sur un milliaire d'Hadrien : κδ' στάδ(ια) Ἀπολων(ίαν) ; ces caractères indistincts ne sont pas une indication de distance en stades, mais peut-être des marques de carriers.

251. *Cyrène.* — G. Pesce, *Bull. Alexandrie*, 39 (1951 ; paru en 1952), *La documentazione epigraphica e la suppellettile votiva del « Gran Tempio » in Cirene.* Au début de cet article sont publiées les inscriptions trouvées dans la fouille du grand temple dorique de Zeus, p. 84-96. N. 1. Stèle au-dessous d'un édicule dans lequel sont représentés sans doute Zeus assis et Héra. Fragment de dédicace du IIIe ou IIe siècle a. C., avec mention, très mutilée, de travaux et de dédicaces faits par des personnages, sans doute des magistrats et des prêtres. — L. 4, s'agirait-il de τοὶ να[χόροι ou να[οχόροι] ? N. 3. Liste de prêtresses (d'Héra) de 16 lignes. Plusieurs reparaissent dans la liste *SEG*, IX, 182, que l'on peut corriger en quelques points. — N. 5. Dédicace du temple en l'honneur de Marc-Aurèle et du Sénat. — N. 6. Dédicace de τὸ ἄ[γα]λμα τῶ Διὸς Σ[ωτ]ηρί[ω] en l'honneur de Commode et du Sénat. — N. 8 : dédicace sur l'épistyle du pronaos : [*O. S. Jo*]*vi Augus*[*to*], ἀφ[ιερ]ώσαντος τῶ κρ(ατίστω) Λ. Οὐιτ. Π[εί]ω, ἀνθυπάτω δ[ὲ] Ἀττάλω.

252. Ad. Wilhelm (n° 3), 5-7, dans le décret de Théra de la « stèle des fondateurs » (*SEG*, IX, 3) coupe ainsi les phrases des lignes 27 sqq. et restitue : ἑταίρους δὲ τοὺς Θηραίους πλέν, ἐπὶ τᾶι ἴσαι καὶ τᾶι ὁμοίαι πλὲν κατὰ τὸν οἶκον · υἱὸν δὲ ἕνα

καταλ[ε]γεσθαι τ[ῶ οἴκω ἑκάστω, πλὲν δὲ] τοὺς ἡβῶντας · καὶ τῶν [ἄλλ]ων θηραίων ἐλευθέρος [ὅ κα λῆι], πλέν. Il souligne le caractère du départ de ces colons, imposé par la nécessité ; il doit partir un fils par maison. Dans Hérodote, IV, 153, il propose de corriger ἀδελφεόν τε ἀπ' ἀδελφεοῦ πέμπειν en ἀντ' ἀδελφεοῦ.

253. S. Ferri, *Parola del Passato*, 4 (1949), 254-255 : *Lex cathartica di Cirene 117 s.* (*B 38 ss.*), maintient à cette ligne ἐρε[ῖ]σαι.

254. Ad. Wilhelm (n° 3), 83-87, rectifie la restitution et l'interprétation par G. Oliverio des lignes 12 sqq. du décret relatif à l'emploi de vases sacrés (*SEG*, IX, 73) ; les phrases rétablies lui paraissent « sprachlich wie sachlich unverständlich ». Il rectifie des lectures d'après les photographies, coupe les propositions autrement et aboutit à cette phrase d'un mouvement aisé : ἐὰν δέ τις παρὰ τα[ῦτα ποιῆι, ἱεροσ]υλίαι ἔνοχος ἔσται [κακά τε ἀπαντή]σει αὐτῶι ὅσα καὶ τοῖ[ς ἀσε-βήσασι] τὰ μέγ[ιστα]. Ἔστιν δὲ ποτήρ[ια *chiffre* δικότ ?]υλα, ὧν ἓν ὁλκῆς κτλ. Observations sur la liste de vases, extrêmement mutilée, qui suit le décret.

255. L'inscription d'Hadrien relative au Panhellénion (*Bull.* 1951, 243) a suscité de nouvelles remarques. C. B. Welles, *AJA* 1952, 76-77 discute l'article de J. H. Oliver et l'identification des divers documents groupés sur cette stèle. La lettre d'Hadrien ne comporte que trois lignes et se termine à la ligne 8; elle annonce simplement l'envoi de la copie des décisions. La décision de l'empereur est aux lignes 8-12 (de même Larsen ci-après). Les lignes 13-24 ne sont pas une lettre du proconsul Carus (Fraser, Oliver), mais plutôt la lettre des Cyrénéens, adressée à l'empereur, plutôt qu'à l'archonte du Panhellénion ; c'est pourquoi les Cyrénéens en ont gravé seulement des extraits (κεφάλαια). — J. A. O. Larsen, *Cl. Phil.* 1952, 7-16 : *Cyrene and the Panhellenion*, traite de l'admission (qui a certainement eu lieu) de Cyrène dans le Panhellénion et du caractère hellénique de la ville, des rapports entre Cyrène et les autres villes de la Cyrénaïque et de la Marmarique, de la représentation des unes et des autres. L. montre que chaque cité ou confédération n'avait pas uniformément un représentant au Panhellénion (P. Guiraud), ni deux, mais un, deux ou trois suivant son importance.

256. *Euhesperides-Berenikè.* — P. M. Fraser, *Bull. Alexandrie*, 39 (1951), 132-143 : *An inscription from Euesperides*, publie une inscription provenant de Benghazi, trouvée par les Italiens et signalée par eux. C'est un décret abrégé de proxénie qu'il date (photographie) d'entre 350 et 325 : Ἐφόρων (comme à Cyrène, Théra et Sparte) καὶ γερόντων (comme à Cyrène, Théra et Sparte) ἐπαγόντων, ἄδε τᾶι βολᾶι (discussion sur la formule, connue à Delphes dans le règlement pour Phasélis) Εὔδιον Εὐδιότω, Ἀγέστρατον Μοσχίωνος Συρακόσιος Εὐσπεριτᾶν προξένος ἦμεν αὐτὸς καὶ ἔκγονος. F. esquisse l'histoire d'Euhesperis et recense les formes du nom de la ville et de l'ethnique attestées par les auteurs, les inscriptions et les monnaies : Εὐεσπερίτες, Ἐσπερίτης et Εὐσπερίτης (ajouter M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, II, 1252-1253).

AFRIQUE DU NORD

257. *Tripolitaine.* — Il a paru en 1952 le Corpus des inscriptions de la Tripolitaine : *The inscriptions of Roman Tripolitania*, par J. M. Reynolds et J. B. Ward

Perkins, en collaboration avec S. Aurigemma, R. Bartoccini, G. Caputo, R. Goodchild et P. Romanelli (275 pp. in-8°, 9 croquis cartographiques et 11 planches de photographies; Rome, British School, 1952). Le format est extrêmement maniable. Ce Corpus sera fort utile, groupant tous les textes publiés de la région, dont un bon nombre était dispersé dans des publications très difficiles à consulter, et donnant un nombre important d'inédits. La plupart des textes ont été revus sur les pierres. Des introductions, au début du volume et avant la section consacrée à chaque localité, informent sur l'histoire et sur les institutions. Les textes sont transcrits en minuscules et toutes les abréviations sont résolues. Répétons-le, l'ouvrage sera fort utile et il va mettre en circulation nombre de textes intéressants. Il nous paraît cependant trop peu développé; on a fait un effort intense pour ne pas dépasser les limites de grosseur du volume et de prix de revient; il y a cependant un point à ne pas franchir; on peut estimer que certains Corpus sont déjà trop peu développés et trop secs pour servir aussi efficacement qu'ils le devraient au développement des études d'épigraphie et d'histoire; celui-ci l'est vraiment trop. La mise en pages d'un Corpus est assez souvent laide parce qu'il y a trop de papier blanc et que les inscriptions flottent dans les pages; ici elle n'est pas heureuse parce qu'elle est trop condensée, avec deux colonnes sur chacune des pages de petit format et l'œil s'y fatigue. Dans ce volume où il y a beaucoup d'inédits, les photos sont rares : 38 pour près de mille textes; pour les inscriptions grecques, il n'y en a pas une. Cela est gênant pour le lecteur qui voudrait avoir une idée même sommaire de la date. Le lemme indique bien le numéro des photographies conservée à la « Soprintendenza » de Tripoli ou à l'École britannique de Rome. Mais si un savant voulant reprendre l'étude d'une inscription peut ainsi se procurer les photographies inédites, le lecteur du recueil ne peut se les procurer pour satisfaire simplement sa légitime curiosité sur la date approximative des documents : ainsi le n. 723 est-il du Ier siècle, du IIe ou du IIIe ? et ainsi de suite. Ajoutons que la dernière décade aurait pu nous apprendre qu'une collection de clichés n'est nulle part en sûreté, pas plus qu'un groupe d'hommes; les clichés ne sont préservés de la destruction que lorsqu'ils sont répandus, par l'impression dans un livre ou une revue, dans les bibliothèques du monde entier; nous avons eu l'occasion de le souligner en 1943 en signalant une collection de clichés de Bithynie disparus sans avoir jamais été utiles à personne (*Rev. Phil.* 1943, 189, n. 2). D'autre part, les éditeurs ne donnent pour les textes grecs aucune indication sur la forme des lettres, mais seulement leur dimension, sans intérêt ici; on ne sait même pas s'il s'agit de lettres carrées, lunaires, etc., en sorte qu'on manque de tout point d'appui pour modifier éventuellement des lectures. Quant aux lemmes, ils mettent sur le même plan les différentes éditions, qu'elles soient originales ou de simples reproductions. Redisons qu'il est extrêmement simple et qu'il est indispensable de mettre entre parenthèses les éditions qui dépendent d'une autre sans qu'il y ait eu révision; le lecteur doit pouvoir se rendre compte, sans recourir à toutes les éditions précédentes, s'il y en a eu plusieurs d'après la pierre ou l'estampage ou une photographie, ou si le texte établi repose sur une seule. Ajoutons que le titre de la collection ne suffit pas à l'indiquer; dans des recueils ordinairement sans originalité comme *SEG*, *IGR*, Michel, etc., telle inscription a été à

l'occasion revue sur estampage ou photo. De façon générale, les éditions sont faites tantôt après révision de la pierre, tantôt d'après des éditions antérieures ; il faut donc rappeler celles-là le cas échéant. De même, une référence comme « *CIG* » n'a guère de valeur ; il faut rappeler la source : copie d'un tel. Un détail de présentation : n. 256 *a* et 654, il ne faut pas, à notre avis, mettre entre crochets droits, comme des restitutions, les parties disparues aujourd'hui, mais copiées antérieurement; qu'on souligne, si l'on y tient, la partie aujourd'hui conservée ou la partie disparue, ou qu'on indique le fait dans l'apparat critique ; sinon, on devrait en arriver à publier entre crochets les textes disparus. Enfin, dans cette publication, il n'y a ordinairement pas une ébauche de commentaire. — Ce sont naturellement les textes latins qui forment la presque totalité du volume, c'est d'eux qu'il tire tout son intérêt. Ici nous devons considérer les inscriptions grecques. La côte africaine est certainement la partie du monde antique où la coupure est la plus nette entre le monde grec ou hellénisé et le monde romain ou romanisé. Nulle part ailleurs on n'a une séparation aussi brutale que celle que créent les déserts de la côte de la Syrte, entre la Cyrénaïque et la Tripolitaine; la dernière guerre a assez montré l'importance de cette coupure ; et ce fait n'a pas été contesté, sauf peut-être une exception sans valeur. Dans ce volume, les inscriptions grecques sont une rareté, comme le sont en Cyrénaïque les inscriptions latines. Nous allons analyser ici les inscriptions grecques non point par localités, mais par sujets, ce qui sera frappant pour l'hellénisme de la région. Notons que 4 d'entre elles avaient été reprises dans un volume que les éditeurs n'ont pas connu, W. Thieling, *Der Hellenismus in Kleinafrika* (1911), 32, n. 1-4. — La plus ancienne et la plus originale a été trouvée à Marsa Dila, sur la côte au nord de Zavia, un peu à l'est de Sabratha, n. 848 (photographie dans Caputo, *Fasti Arch.*, 2 (1947 ; paru en 1949), p. 314-315, n. 2786, fig. 82) : dédicace à Héraclès (l. 5 : Ἡρακλε[ῖ]), par un personnage, fils de [Λ]υσανίου ou [Πα]υσανίου (l. 1), qui a rempli une fonction, peut-être [να]υαρχήσας (l. 2) (dans Caputo ; seulement — αρχήσας dans le Corpus) ; l. 3 : υστρας ; l. 4 : [ὀγδ]οήκοντα. Dans le Corpus, il n'y a ni date ni indication sur les lettres. Caputo songeait peut-être au temps de la guerre de Mithridate. Ce texte est à la fois énigmatique et important pour l'hellénisme dans la région. Les autres inscriptions datent de l'époque impériale. A Lepcis Magna, deux épitaphes trilingues (néo-punique, latin et grec), déjà connues (notamment *IGR*, I, 937 et 938), sont celles du médecin indigène Βωνχαρ Μεχρασι Κλώδιος ἰατρός (n. 654) et de sa mère Βορυχθ, Βαλσιαληχ θυγάτηρ, μήτηρ Κλωδίου ἰατροῦ. Cela est caractéristique de la formation grecque des médecins en Occident ; dans le reste de l'Afrique du Nord comme en Gaule et en Italie, il y a souvent un lien entre l'emploi du grec et la profession de médecin (cf. *Rev. Phil.* 1939, 166-173 ; *Hellenica*, II, 103 et 108 ; *Bull.* 1951, 249). — A Lepcis Magna aussi une épigramme grecque ornait la tombe de Loukios, θρεπτός de Sôstratos, mort à 21 ans (*SEG*, IX, 805) : Τὸν σεμνῶς ζήσαντα καὶ ἤθεσι δοξασ(θέν)τα, | τειμαῖς τειμηθέντα, τέχνῃ δέ τοι μοῦνον ἐόντα | πάνσοφον ἐν πολλοῖς ἔργεσιν — υυ — | Λούκιον ἔνθα μέλαινα Λιβύης κατὰ γαῖα καλύπτι. Le Corpus, comme *SEG*, étant dépourvu de commentaire, le lecteur ignore ce qu'ont pu dire les éditeurs précédents sur les occupations de Lucius. Comme Sostratos, il a dû venir de l'Orient grec, avec les marbres de Lepcis Magna (cf. ci-après n° 258), et

il a dû être architecte ou sculpteur. D'où l'emploi du grec. C'est donc ici qu'il convient de signaler les nombreuses marques sur les marbres à Lepcis Magna (plusieurs séries n. 799-807, et add. pp. 274-275) comme aussi à Sabratha (n. 191) ; cf. ci-après n° 258. — N. 800, les éditeurs font remarquer que certains de ces noms en abrégé ont été à tort restitués ou corrigés dans *SEG*, IX, 803 pour retrouver les formules Ἀγ[αθῇ τ]ύ(χ)η et [ὑπὲρ] σωτη[ρίας] et ont été considérés comme une « dedicatio ». On ne voit pas quel était le métier du personnage honoré par la triste épigramme funéraire n. 690 (voir *Bull.* 1951, 247, analyse de M. Guarducci, *Epigraphica* 1948, 74-80); il avait un métier intellectuel, car on célèbre sa πάσῃ σοφίῃ καὶ πεδίῃ (= παιδείῃ ; κὲ 'φελίῃ, Gu.) βιότοιο καὶ χρησιμότητι, comme aussi sa πίστ<ρ>ιος. C'était un étranger ; on mentionne la Crète (cf. *Bull.*, *loc. cit.*) et, selon le Corpus, Alexandrie (l. 12 sqq. : δν (?) πάντες φιλέεσκον Ἀλεξανδρῖς (= Ἀλεξανδρεῖς) τε κὲ Ἄφρο(ι τ)ωδει ἐνὶ Κρήτᾳ. Il ne pouvait s'appeler Δηλάρχης (écrit Δηλαρκις); nous écririons avec Gu., ἐνθάδε δὴ Λάρκις (= Λάρκιος). La copie en majuscules ne permet pas de trancher les difficultés de ce texte. — L'épitaphe n. 749, « trouvée près du Forum Severianum », peut passer pour inédite (publiée par Stroppa, *Lebda* (*Leptis Magna*) *nèl maggio 1912*, Vercelli 1912). Les éditeurs ont lu : Μνημ|εῖον Θευδύ|τας θυγατρὸς | Αιγλανο...ετου | Τειμοκράτους | ἐτελεύ[τησεν]. Nous reconnaissons l. 4 : Αἰγλάνο[ρο]ς τοῦ ; l. 2, Θευδύτα semble impossible ; nous lirions Θευλύτας. M. Ward Perkins à qui nous avons communiqué cette restitution nous a écrit : « It is a very difficult stone to photograph, but so far as I can see your reading would fit the remains ». Αἰγλάνωρ est un nom typique de la Cyrénaïque : plus de dix exemples dans *SEG*, IX ; le texte que cite pour ce nom Bechtel, *HP*, 23, parce qu'il est le plus ancien (*IG*, V 1, n. 5; à Sparte ; IIIe s. a. C.) concerne précisément un Cyrénéen ; dans Plutarque, *Virt. Mul.*, 9, le nom d'un Cyrénéen Αἰγλάτωρ est à corriger en Αἰγλάνωρ. Cette femme était certainement originaire de Cyrène, et son nom Θευλύτα, par sa forme dorienne, s'y accorde très bien. La pierre étant brisée au bas, il faut ponctuer après Τειμοκράτους et, après ἐτελεύτησεν, il y avait soit l'âge de la défunte, soit la date. On peut se demander si Θευλύτα, fille d'Aiglanor, est venue s'installer et mourir à Lepcis, ce qui est possible, bien qu'une étrangère eût dû normalement porter un ethnique, ou si la pierre a été apportée de la Cyrénaïque. En effet, p. 2, les éditeurs signalent qu'ils n'ont pas inséré dans leur Corpus « *CIG*, 5129 and one other fragmentary Greek text, both of which are now in Tripoli Castle. The find-spot is in neither case recorded, but from style and content both are almost certainly strays from Cyrenaica ». Puisque ces deux pierres (on regrette de ne pas connaître le texte de la seconde) ont été apportées de Cyrène à Tripoli, il se pourrait bien qu'une autre ait été apportée à Lepcis. — Deux fragments d'épigrammes funéraires sont si mutilés qu'on ne voit pas qui ils concernent : n. 763 (inédit ; Τύμβος ἐμοι x —) et 764 (*CIL*, VIII, 10997 ; copiée en 1807). — A Oea (Tripoli), un fragment inédit, n. 253 (complet à droite) porte ces syllabes — κως | — Ζωΐλος | — τη | — μ ιε. Nous reconnaissons l'âge du défunt : Ζωΐλος [τοῦ δεῖνος ζήσας ἔ]τη [x μῆνας x ἡ]μ(έρας) ιε'.— On ne sait malheureusement rien de la date de l'inscription de Lepcis n. 723 (inédite ; complète à gauche), transcrite : τὰ τέκνα τ[οῦ] | Μαειδάδου | τῶν ειδ.... | τιλι [ca 8] | ἀν[έστησεν]. L'article τοῦ ne se justifie pas ; on pense à : τὰ τέκνα T [—]. Μαειδαδου forme-t-il un seul nom indigène

ou faut-il le couper et les premières syllabes se rapportent-elles au nom précédent ? Aux lignes 3 et 4, n'y aurait-il pas une mention des *ides* de *juillet* ? — Une base de marbre du IVe siècle, n. 282 (inédite), porte une inscription en deux langues bien intéressante. L'inscription principale est une dédicace au Génie de la colonie : *Genio Coloniae Lepcis Magnae Crescentinae* (ce dernier mot ne semble expliqué nulle part). Au-dessus de la surface préparée pour l'inscription, on a lu : Λέπκις ἡ μεγάλη φιλισερωμη. Les éditeurs commentent : « perhaps φιλησιρώμη », mot dont nous ne voyons pas le sens. Il faut couper en trois mots et il y a dans le premier une orthographe itacisante : φιλῖ (= φιλεῖ) σε Ῥώμη : « Lepcis la Grande, Rome t'aime ! ». Cette acclamation, rappelant la faveur de Rome pour la ville, convient bien sur une base dédiée au génie de la Colonie. Il aurait fallu publier une photographie de ce curieux monument. Nous réunirons ailleurs les inscriptions grecques qui sont des acclamations adressées à des villes. Une inscription trilingue (toujours néopunique, latin et grec) n. 481 (*SEG*, IX, 802) était la dédicace au IIe siècle (?) d'un temple (τὸν ναὸν, τὸ πρόν[αον], *delubrum*), sans doute impérial, aux frais (ἐκ τῶν ἰδίων) d'un certain Καικίλιος Διόδωρος ἅμα (sans doute des membres de sa famille) en exécution d'un vœu (εὔξατο). C'est la dédicace faite par une personne et non par les autorités de la ville; cependant cette dédicace trilingue, où le grec tient sa place, sur l'architrave d'un monument de la ville, témoigne d'une certaine place tenue publiquement par l'hellénisme et rejoint le témoignage si curieux de l'inscription n. 848. — Cela nous mène aux cultes. Au théâtre de Lepcis, les lettres ολυμ, peut-être sur un hermès, n. 293, ne peuvent être interprétées. Les éditeurs écrivent : « perhaps Διὶ Ὀλυμπίῳ »; c'est bien se risquer. Il ne semble pas que Zeus Olympios ait été sous l'empire un dieu assez original et assez dynamique pour s'imposer en Occident. Il nous paraît très significatif que les inscriptions religieuses en grec concernent Sarapis et Asclépios. Le dieu alexandrin a reçu à Lepcis l'hommage d'une dédicace latine (n. 309; inédit : *Deo inuicto Sarapidi Maro Aug(usti) lib(ertus) comm(entariensis) donum posuit*) et de quatre, ou peut-être cinq dédicaces grecques (petit fragment avec [Σαρ]άπιδος ? n. 311), ce qui montre bien que c'était un sanctuaire grec. Une de ces dédicaces n. 310 *a* (aujourd'hui en Angleterre) était déjà connue (*CIG*, 4962) : Διὶ Ἡλίῳ Μεγάλῳ Σαράπιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς Π. Αὐρήλιος Διόσκορος ἀνέθηκεν. Les autres sont inédites : n. 313, [Διὶ — Σαράπιδι καὶ τοῖς. à restituer, car le bas seul de la base est conservé] συννά[ο]ι[ς] θεοῖς Αὐρήλιος Ὠριγένης (nom typique de l'Égypte) ὁ καὶ Ἀθη[νόδ]ωρ(ος) (? plutôt un nom en — ωρ) σὺν τῇ θυγατρὶ Πρωτάρ|η (? Πρωτάρ[χ]η ?) εὐχαριστήριον ; n. 312, sur un tambour de colonne : συν-(νάοις) (?) θεοῖς τοῦ μεγάλου Σαράπιδος εὐχὴν ἀνέθηκεν Αὐρήλιος Ἄτταλος πανοικὶ (cf. ci-dessus n° 205) ἐπ' ἀγαθῷ (formule spécialement répandue en Égypte). Le n. 310 est gravé sur les trois côtés d'une base « en forme de table basse » (τράπεζα cultuelle ?) : Διὶ Μεγάλῳ Σαράπιδι Π. Σέρ(ουιος) H[4-5]οχοος || ἀπὸ κοινωνίας εὐχὴν ἀ(νέθηκε) κ(αὶ) ἀποδω (« perhaps for ἀπέδωκεν or ἀποδίδωσι » ; interprétation douteuse des lettres après εὐχήν) | τύχους σὺν λύχνοις δυσί. Y a-t-il quelque signe d'abréviation après Σερ et n'a-t-on pas Σερη — (par exemple Σερήνιος) ? En tout cas, nous reconnaissons ensuite au nom de métier, à savoir un orfèvre, et [χρυσ]οχόος plutôt que [ἀργυρ]οχόος. Il a consacré un objet « avec deux lampes », qui étaient cernement en métal, en bronze doré ; la consécration de lampes est spécialement

fréquente dans le culte égyptien. Les syllabes τύχους ne peuvent être un itacisme pour τοίχους qui n'aurait pas de sens ici; de plus, avant ce mot à l'accusatif il faut l'article; en sorte qu'il devait y avoir une autre ligne avec quelque chose comme [τοὺς (ou τὰς) *substantif* διπ]τύχους (ou τριπτύχους). Les lampes n'étaient-elles pas sur le creux circulaire indiqué au centre du sommet de la base ? Cette série de dédicaces doit venir du même sanctuaire de Sarapis. L'autre dieu adoré en grec est Asclépios. Une dédicace est bilingue (n. 264 ; bibliographie dans *Bull.* 1950, 228 ; l'édition *SEG*, IX, 804, n'est plus au point) : Ἀγαθῇ τύχῃ [τῶν κυ]ρίων Ἀσσκληπιάδης θεῷ Ἀσσκληπιῷ εὐχαριστήρ[ι]ον ; l'inscription latine n'est compréhensible que par la langue grecque : *Pro victoria dominorum nostrorum aretes causa* (à cause d'un miracle du dieu, ἀρετή) *dio Aesculapio Asclepiades Ascle-[piadis filiu]s marmorari[u]s Nicomed[ia]*. Le dédicant était donc un Grec de Nicomédie et il était marbrier; aussi a-t-il offert une stèle de marbre en forme de temple avec pilastres ioniques ; le buste sculpté est-il vraiment celui de Sarapis ou celui d'Asclépios ? Dans le panneau central, un serpent devant une pomme de pin, dit-on. Nous réunirons prochainement les assez nombreuses mentions de marbriers de Nicomédie et montrerons que Nicomédie exportait un certain marbre dans le monde romain. On peut penser que cet Asclépiadès a rédigé sa dédicace en grec parce qu'il était Grec. Mais une autre dédicace de Lepcis Magna, au Forum Severianum (n. 265; inédite), est aussi en grec : [Ἀσκ]ληπιῷ Σωτῆρι Μ. Ἰο — — νς ἀρχιερεὺς α[ὐ]τοῦ. Le personnage semble bien un Romain ou romanisé (un nom tel que Ἰο[ύλιος Κρήσκη]νς ?) ; il porte le titre ἀρχιερεύς d'Asclépios ; ce dieu devait avoir un culte grec. Il est frappant que les cultes de ces deux mêmes divinités apparaissent comme grecs à Carthage. Dans cette ville, on a trouvé au Serapeum (cf. A. Audollent, *Carthage romaine*, 238-240, 403-408), 3 ou 4 dédicaces en latin et 4 en grec : Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς Τίτος Οὐαλέριος Ἀλέξανδρος σὺν τοῖς ἰδίοις ἀνέθηκεν ἐπ' ἀγαθῷ (*CIL*, VIII, 1005); [ὁ δεῖνα ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ τῆς γυναικὸς καὶ] ὑπὲρ Φλαουίας θυγατρὸς αὐτῶν εὐσεβείας χάριν ἐπ' ἀγαθῷ ἀνέθηκεν Διὶ Ἡλίῳ Μεγάλῳ Πανθέῳ Σαράπιδι (*ib.* 12493; cf. *RA* 1933, II, 141) ; Ἐν Κανώβῳ θεῷ μεγίστῳ Π. Αὐρήλιοι Πασινίκοι σὺν τοῖς ἰδίοις ἀνέθηκαν ἐπ' ἀγαθῷ (*ib.* 1003 ; les mêmes dédicants en latin, 1002. et *Aurelius Pasinicus* en latin, 12492), et *ib.* 1006. Ce grand culte de Carthage avait gardé une forme grecque. Si l'on n'a pas retrouvé à Carthage des dédicaces grecques à Asclépios, Apulée composait un hymne pour le dieu en grec et en latin (cf. Audollent, *ibid.*, 400); voir aussi le règlement religieux, qui n'a ses parallèles qu'en pays grec, de l'Asclépius de Thuburbo Maius (R. Cagnat et A. Merlin, *Inscr. latines d'Afrique*, 225). De façon comparable, il est frappant que parmi les très rares inscriptions grecques d'un pays romain comme la Dacie, il y ait précisément des dédicaces à Asclépios (en plus d'un endroit) et à Sarapis. Cela marque bien la forte originalité de ces divinités qu'elles conservaient tenacement. — Enfin les autres inscriptions grecques du Corpus sont chrétiennes : à Oea (Tripoli), épitaphe d'Helladios (n. 256 *a* ; *CIG*, 9137), un homme d'Égypte, car on date par le calendrier égyptien (l. 4-5, ἐτελεύτισεν μινὶ Παῦνι ἑβδόμι κατὰ τοὺς Ἄφρ(ο)υς ; — à Lepcis Magna, épitaphes (n. 831, n'a-t-on pas, l. 1, [θέ]σις ?), avec φῶς ζωή et Α Ω sur une croix (n. 842), prière (n. 829, sur une colonne : Κ(ύριε) βο(ήθει) et un monogramme); cf. aussi n. 830 et 832. Dans les addenda, p. 273, n. 469 *a*, les éditeurs publient une inscription ar-

rivée en Angleterre sans doute avec des inscriptions de Lepcis Magna ; inscription officielle honorant l'empereur Constant avec notamment les mots : Φλ. Ἰουλ. Κωνστάντα Αὔγοῦστον τὸν ἑαυτῆς (σ)ωτῆρα ἡ Λιπθιμητῶν πόλις ; les lettres πθιμ sont pointées ; l'ethnique serait une variante. Les n. 823 et 824, inédits, 825 (*CIG*, 5363 *b* ; *CIL*, VIII 22685 *b*) sont de petits débris inintelligibles, d'âge indéfini. — Sur les monuments et inscriptions chrétiennes, les *addenda*, p. 273, signalent un travail spécial de Ward Perkins et Goodchild, *Archaeologia*, 95 (1952), *The Christian antiquities of Tripolitania*.

258. J. Ward Perkins, *JRS*, 41 (1951), 89-104 : *Tripolitania and the marble trade*. A Lepcis Magna et à Sabratha, outre les inscriptions latines gravées sur les blocs aux carrières de Dokimeion-Synnada et concernant l'extraction ou relatives à l'envoi des blocs à Lepcis Magna, il y avait de nombreuses marques de maçons, en grec, sur des colonnes, des chapiteaux, des bases et autres éléments architecturaux, surtout en marbre pentélique, et pour la plus grande partie à l'époque des Sévères ; noms au génitif ou en abrégé (facsimilés pp. 92 et 93) tels Σοφιανοῦ, Ἐλευσινίου, Παρασίου, Ἀριστοφῶντος. Étude sur l'usage et le commerce du marbre en Tripolitaine, et aussi à Rome et dans tout l'empire (chronologie de l'emploi des marbres italiens et des marbres exotiques). Rapport de l'usage des marques de carrière avec l'histoire de l'emploi des marbres ; il ne commence qu'un siècle et plus après l'emploi des marbres exotiques, mais marque l'énorme extension de la production liée à la propriété et à l'exploitation impériales, dans la seconde moitié du Ier siècle ; il s'arrête à peu près à la fin du IIe siècle, alors que la production continue. Il a dû y avoir aussi des marques peintes et des sceaux de plomb. — L'auteur n'a pas connu le recueil fort utile de Ch. Dubois, *Étude sur l'administration et l'exploitation des carrières, marbres, porphyre, granit, etc. dans le monde romain* (181 pp. in-8° ; Paris, 1908).

259. *Carthage*. — G. Picard, *Bull. Arch. Comité Hist.* (paru en 1951), pp. 359 et 458. Cf. *Bull.* 1948, 269.

Anses d'amphores, voir n° 11.

260. *Tipasa*. — Dans le guide illustré de J. Baradez, *Tipasa ville antique de Maurétanie* (79 pp. in-8° ; Alger, 1952), on trouve, p. 9, fig. 3, « épitaphe grecque au nord de la basilique de Ste Salsa », une photographie, la première publiée, de l'épigramme sur sarcophage publiée *CRAI* 1932, 84-86 et corrigée (v. 4) par L. Robert, *Rev. Phil.* 1934, 52-53 (*SEG*, IX, 879) : Maxima de Tripolis.

261. *Césarée de Maurétanie*. — H. Doisy, *Mél. Rome*, 64 (1952), 87-110 : *Quelques inscriptions de Caesarea (Cherchel)*, publie, pp. 107-108, n. 23, avec une entière inexpérience, une inscription grecque trouvée dans la nécropole de l'Est : sur une urne « du même type que les urnes des affranchis et affranchies de Juba : coffret parallélépipédique en marbre, couvert d'une simple plaque plate et non d'un couvercle en forme de toit ». Malgré l'intérêt du document, il n'y a ni photographie du monument et de l'inscription ou d'un estampage, ni facsimilé, ni même une description des caractères, sauf que le sigma est lunaire. On est surpris d'apprendre de D. que « nous serions en Grèce propre, la présence du sigma lunaire ne permettrait pas de placer cette inscription avant le second siècle [sic]. Mais cette forme, empruntée à l'écriture cursive, était cou-

ramment usitée hors de Grèce dès une époque bien antérieure ». D. transcrit et commente : « τύχῃι στιχόλογος, A la Fortune, le diseur de vers. Au lieu des habituelles formules funéraires, voici une épitaphe singulière constituée par une dédicace à la Fortune. Le défunt demande à la bonne chance de l'escorter au cours de son voyage dans l'au-delà [*sic*]. L'expression στιχόλογος est assez rare. Elle désigne moins celui qui compose des poèmes que celui qui, comme cela se rencontre encore en pays arabe, fait profession de réciter des vers. Quel peut être le récitant grec de Cherchel que l'inscription de l'urne évoque avec tant de mystère? Jamais, à Caesarea, les Grecs ne jouirent de plus de faveur qu'à l'époque de Juba II, prince lettré et artiste qui écrivait lui-même en grec et dont la cour était peuplée de grammairiens et poètes grecs. Tout pousse à croire que nous sommes devant l'urne cinéraire d'un de ces diseurs de vers de la cour de Juba ». Cette épitaphe sous forme d'inscription votive à la Fortune serait vraiment singulière ; ce serait vraiment un mystère, dont on ne ne devine pas la raison, de ne pas nommer le défunt et d'indiquer seulement son métier. Il paraît clair que Τύχη est le nom de femme bien connu et que nous avons l'épitaphe de « Τύχη la récitante », tout devient alors normal. L'*iota* à la fin du nom ne fait pas difficulté ; c'est un exemple parmi tant d'autres d'un *iota* parasite au nominatif, très fréquent au Ier s. a. C. L'attribution de l'urne à une personne de l'entourage des rois ne fait pas difficulté. Le terme στιχολόγος est connu par un glossaire avec la traduction *palleatus* (*Corpus Gl. L.*, II, 142, 13) ; il doit donc s'agir d'une sorte de mime, comme le supposait Hase dans le Thesaurus. Nous en reparlerons ailleurs. — Dans les inscriptions latines publiées dans cet article, D. considère comme des Grecs toutes les personnes qui portent un nom grec : n. 15 : « la tombe qui fit faire C. Valerius pour une Grecque Glyd. ?, sa femme peut-être ; l'onomastique grecque tient une place très importante dans l'épigraphie de Caesarea » (renvoi au catalogue du musée de Cherchel de Gauckler, 1895 ; D. ignore le volume de W. Thieling, *Der Hellenismus in Kleinafrika* (1911), où sont réunis et étudiés tous les noms grecs jusqu'alors connus dans les inscriptions grecques de l'Afrique du Nord) ; n. 17 : « Eleutheris est évidemment, d'après son nom, une Grecque » ; n. 25, Julia Dapnis, « Grecque d'origine ». On ne peut partager cette opinion; les noms grecs, très répandus dans l'Ouest de l'empire romain, sont portés souvent par mode, ils ont pénétré dans l'onomastique courante du monde romain ; un nom grec ne permet pas de déclarer que son porteur est un « Grec ».

262. *Volubilis.* — E. Frezouls, *CRAI* 1951, 350-355 : *Quelques inscriptions nouvelles de Volubilis.* Pp. 350-352, F. publie deux nouvelles inscriptions grecques de cette ville. Comme les précédentes (L. Robert, *REG* 1936, 1-8), elles émanent de Syriens. P. 350, épitaphe d'une Αὐρ. Σαβεῖνα Σύρα, morte à 55 ans ; le monument est élevé par sa fille Κελεστεῖνα, αἰωνίου μνήμης χάριν; en tête, les lettres latines : *D(is) M(anibus).* — Les noms *Sabina* ou *Celestina* ne peuvent, comme le dit F., « confirmer l'origine de la défunte », qui est attestée par l'ethnique *Syra;* c'est l'ethnique qui peut permettre de chercher une couleur orientale à *Celestina,* sinon à *Sabina.* — « L'emploi d'Aurelia comme prénom fournit un terminus post quem approximatif : la fin du IIe siècle », dit F. Nous pensons, avec A. Piganiol, *ibid.*, 355, qu'elle est « plutôt du début du IIIe siècle », à

savoir d'après 212, Sabina tenant le nom d'Aurelia de la *Constitutio Antoniniana*, comme les Aurelii des textes grecs déjà connus à Volubilis. — P. 352, épitaphe d'un personnage mort à 31 ans et qualifié de τῶν (cf. les inscriptions grecques de Volubilis déjà connues) Μαζαβανᾶς ou fils de Μαζαβανᾶς; Μαζαβανης (ou noms analogues) est un nom fréquent à Palmyre (H. Seyrig).

ESPAGNE, GAULE

263. **Espagne.** — J. Mallon et T. Marin, *Las iscripciones publicadas por el marques de Monsalud 1897-1908, Estudio critico* (*Scripturae monumenta et studia*, II ; 151 pp. et 27 planches in-4°, Madrid 1951). Cette étude d'épigraphie latine est consacrée à séparer le bon grain de l'ivraie dans les documents réunis par Monsalud ; il est prouvé que Monsalud fut la victime de faussaires qui écoulaient leurs produits dans sa collection (cf. déjà J. Mallon, *Recherches sur les inscriptions à la pointe sèche publiées par le marquis de Monsalud (1897-1908)* dans *Emerita*, 16-18). Il n'y a qu'une inscription grecque, n. 267 (p. 129), mais elle nous paraît mettre en bonne lumière la fraude et un des procédés employés. Elle avait été republiée par A. Ferrua dans J. Vives, *Iscripciónes cristianas de la España Romana y visigoda* (Barcelone, 1942), pp. 142-143, n. 424 : Εὔα χαταίχαρε (serait un aoriste byzantin pour χατέχαρε) χαὶ ε(ὐ)φραίνου (*lapis* : ἐχφραινου) ; Ferrua ajoutait : « No intiendo qué clase de iscripción debe ser, que diga : « Eva, goza y alégrate ». Sepulcral ? antigua ? ». Mallon, *loc. cit.*, 125, estimait la pièce très suspecte et pensait que la preuve de l'authenticité devait être à la charge de la défense. Dans le volume ci-dessus, Mallon et Marin la déclarent fausse. — De fait, on ne peut songer avec Monsalud à y voir une épitaphe avec une formule ἐχ Χρ(ιστοῦ) φαίνου rappelant *Epist. Eph.* V, 14. Nous pouvons montrer que cette inscription a été gravée, avec quelque erreur, sur une ardoise par un faussaire qui l'avait prise sur un verre à boire de Sidon portant l'inscription attestée sur ces objets et convenant à leur usage : χατίχαιρε χαὶ εὐφραίνου, « réjouis-toi et traite-toi bien (fais bonne chère) ». Cela sera développé dans *Emerita*.

264. *Emporion*. — A. Garcia y Bellido, *Hispania graeca* (2 vol. in-4° ; 262 et 245 pp. ; Barcelone 1948), reproduit en facsimilé, II, pp. 42-43, deux des épitaphes d'Emporion, celle du Massaliète Thespis et une bilingue. P. 44, briques avec δη(μοσία).

265. **Gaule.** — H. Rolland, *Fouilles de Saint-Blaise* (*Bouches-du-Rhône*) (*Gallia, Suppl.* III ; 290 pp. in 4° ; 1951), ville avec muraille grecque que l'auteur identifie, p. 22 sqq., avec *Mastramelle*. Pp. 92-97, marques sur des blocs de l'enceinte (cf. *Bull.* 1948, 272). — Pp. 142-143, une anse d'amphore rhodienne déjà signalée *Bull.* 1952, 12.

ITALIE ET SICILE

266. *Aquileia*. — G. Posener, *Rev. Phil.* 1951, 162-168 : *A propos de la « pluie miraculeuse »*, apporte des compléments à la partie égyptologique de l'étude de J. Guey, *Bull.* 1949, 230 : pluies miraculeuses, divinités qui les accordent, rôle de la magie, valeur du titre « hiérogrammate ».

267. *Ravenne.* — R. Egger, *Anz. Wien* 1951, 1-2 : *Aus den Isismysterien*, résumant un mémoire à paraître dans *Mitt. deut. arch. Inst.*, donne une nouvelle interprétation du sarcophage de Ravenne avec inscription grecque en lettres latines (F. Cumont, *Symbolisme funéraire*, 298-299 et Pl. XXVI ; cf. *Bull.* 1944, 207), notamment de la phrase qu'il transcrit, avec corrections : χαῖρε καλλιφανὴς εἶποι σου πληροφόρου ψυχῇ. Quant aux mots *chaere cyria Iuliane*, adressés à la jeune morte de 8 ans, E. les comprend ainsi : « Die Herrin (Isis) möge willkommen sagen der Juliane », car, dit-il, « εἶποι ist weggelassen ». Ce serait pourtant un mot essentiel dans une telle phrase et qui ne peut être sous-entendu. Ces mots « bisher unverstanden » ne deviennent pas ainsi intelligibles. Nous y reconnaissons une formule simple et complète de salut funèbre à la jeune défunte : χαῖρε κυρία Ἰουλιανή ; κυρία est le terme de politesse, *domina*, que l'on emploie pour les enfants dans la famille, comme pour des parents ou entre époux ; nous renvoyons une fois de plus à la série démonstrative d'exemples réunis *Rev. Arch.* 1936, I, 234-237 et, pour les inscriptions publiées depuis lors, en dernier lieu à *Bull.* 1952, 154, *in fine* (on aura à y revenir pour un exemple méconnu de κυρία πατρίς) ; pour des enfants, cf. Bang, dans Friedländer, *Sittengeschichte* IV[9], pp. 87-88 et *Bull.* 1943, 35 (Delphes) : χῆραι, κύριέ μου υἱαί.

268. *Ciciliano.* — D. Faccenna, *Notizie Scavi* 1948, 306, avec photographie, sur une lamelle d'or, figure nue entourée d'un serpent et invocation magique : Ἀβλαναθαναλβα Ἰαω Ακραμαχαμαρι Ἀδωναει, etc.

269. *Rome.* — M. Guarducci, *Bull. Comm.*, 73 (1949-1950 ; paru en 1952), 55-76 : *Il santuario di Bellona e il Circo Flaminio in un epigramma greco del Basso Impero*, publie une épigramme trouvée près du Cirque Flaminius, composée de trois distiques mutilés, qu'elle date du IVe siècle. Elle interprète ainsi le texte qu'elle a restitué : Faustus, aubergiste, a fait placer cette inscription (gravée sur une pierre de très grande dimension) au-dessus de la porte de son auberge avec un buste de lui ou un relief, pour accueillir avant lui-même l'hôte qui pourrait venir. La formule du premier vers : Εἰσοράας με φίλος Φαῦσ[τον —] se rapporterait à l'aubergiste que va voir dans un instant le voyageur. Faustus localiserait son auberge : au lieu où la tristesse et la joie, la guerre et la paix sont de toute antiquité voisines, et G. voit une allusion au temple de Bellone et au Cirque Flaminius. Partant de cette interprétation, elle cherche à localiser le temple de Bellone par rapport au Cirque Flaminius ; elle passe ensuite à d'autres questions de topographie de la région du Cirque Flaminius. — L'épigramme, qualifiée de « singolarissimo monumento », mutilée comme elle l'est, contient bien des difficultés, et même les suppléments des lignes 2, 4, 6, qui ont paru « ovvii » à G., nous semblent discutables ou erronés, non seulement pour leur forme, mais pour leur sens. Sans pouvoir l'étudier à fond, nous devons dire cependant que l'interprétation de G. ne nous paraît pas acceptable. Il est très bizarre qu'un portrait d'aubergiste accueille le visiteur quelques pas avant qu'il ne rencontre l'aubergiste lui-même, et tout cela nous paraît compliqué et peu naturel. Les mots Εἰσοράας με Φαῦστον non seulement font penser à une statue ou un portrait, comme le dit G., mais dirigent l'esprit vers une inscription funéraire ou honorifique. Au dernier distique, G. restitue : ἑζομένους δ' ἵπποισιν ἰδὼν ἑκάτερθ[εν ἀκάνθης] | Φαῦστον ἀνυμνήσεις καὶ πρὶν ἴ[δεῖν μ' ἴδιον], ce qu'elle traduit : « Vedendo coloro che

siedono sui cavalli [les écuyers, les jockeys] di qua e di là della spina [au Cirque Flaminius], tu esalterai Fausto anche prima di vedermi in persona ». Pour les mots, il nous paraît certain que πρὶν ἰδεῖν με ἴδιον ne peut signifier en grec, en vers ni en prose, « avant de me voir en personne ». Pour le sens, G. imagine une interprétation extrêmement contournée : au Cirque, la foule des spectateurs des courses crie aux cochers les acclamations *fauste* : « le poète peut bien dire, avec un jeu de mots parfaitement adapté au goût de l'époque [?], que l'hôte aura occasion, en assistant aux jeux, d'exalter le nom de Faustus même avant de le voir en personne ». Cela est terriblement « tiré par les cheveux » et peu compréhensible. Il y a nécessairement, à notre avis, un lien étroit entre l'assistance aux concours hippiques, ἑζομένους δ' ἵπποισιν ἰδὼν ἑκάτερθ[εν —], et les éloges donnés à Faustus : Φαῦστον ἀνυμνήσεις. Faustus peut être lui-même un cocher ou jockey (ἑζομένους δ' ἵπποισιν fait penser spécialement aux *desultores*) dont l'image se dresse au Cirque. Après πρίν, on attend une mention de ce qu'était Faustus autrefois, c'est-à-dire sans doute de son vivant : par exemple le meilleur des écuyers, etc. Ou bien ce peut être un personnage qui a fait faire quelques travaux de réfection au Cirque et dont l'image est exposée là, et que l'on célèbrera en pensant à lui lors des jeux qui se donnent en ce lieu. La qualité d'aubergiste de Faustus est tirée du pentamètre du premier distique que G. reconstitue ainsi : Εἰσοράας με φίλος Φαῦ[στον φίλον ἐνθάδε ξεῖνος] | Ῥώμης ξεινοδόχον θηιο[τάτης πόλεως], et qu'elle traduit : « Tu vede qui, amico ospite, me Fausto che ti sono amico, albergatore di Roma divina città » ; dans ce distique, l'aubergiste ferait « la sua cortese presentazione al forestiero » ; « Fausto si vanta di essere albergatore della divina, anzi divinissima, Roma » ; G. fait des réserves pour les suppléments du vers 1, mais ne doute pas de ceux du vers 2 : « il supplemento mi sembra essere l'unico possibile ». Mais il est sûr que « aubergiste à Rome » ne peut se dire Ῥώμης ξεινοδόχον ; cela semble tout-à-fait impossible pour la langue. Or, rien n'impose le supplément proposé ; le second mot du pentamètre ne pourrait-il être l'adjectif ξεινοδόχος, « hospitalier », se rapportant à un substantif, à placer dans la lacune, lequel avait pour complément Ῥώμης, ce qui brise l'étrange lien entre les deux mots Ῥώμης ξεινοδόχος ? Nous pensons à un mot comme δάπεδον : « le sol hospitalier de Rome ». Si Faustus était un cocher, c'était un étranger (d'où l'emploi du grec), qu'a « reçu, accueilli » (un mot tel que δέξατο) le sol de Rome ; l'idée se trouve soit au sens funéraire (sépulture dans le sol de Rome), soit au sens de l'accueil de l'étranger vivant. Ajoutons que θηιοτάτη πόλις surprend et pour le sens (le parallèle de ζαθέη dans Kaibel, *Epigr.*, 597, n'est pas suffisant), et pour la forme (au lieu de θειοτάτης). D'après l'excellente photographie, il ne reste que le bas de la haste du *iota* et rien ou une faible trace d'une lettre ronde, en sorte qu'un verbe comme θῆκε est fort possible (on introduirait un relatif à l'accusatif entre Φαῦστον et la suite).

Sur les inscriptions juives, voir nos 13 et 14.

270. *Ostie.* — A. Vogliano, *Prolegomena*, 1 (Rome, 1952), 120-121 : *Pietre dimenticate, Epigramma ostiense*, republie l'épigramme en deux colonnes, qu'il avait publiée ou corrigée *Not. Scavi* 1910, 15, 1 et *Atti Acc. Napoli, NS*, 2 (1910), 354. — *Ibid.*, 155-156, il écarte l'interprétation pythagoricienne donnée par M. Guarducci (cf. *Bull.* 1951, 250), de même que pour l'inscription du médecin

Asklépiadès *IG*, XIV, 1424. Dans B, 1, V. écrit [εὐό]δμοισι θυώδεσι ; Hermionè aimait les parfums et l'encens. — Pour une seconde épigramme (*Bull.*, *ibid.*), V. signale les études de Comparetti, *Not. Scavi* 1912, 459 et de lui-même, *Atti Accad. Napoli, ibid.*, 270, avec la restitution Φιλητ[ανήν] ; il écarte, comme nous, l'idée de la musique des sphères.

271. *Portus Traiani.* — S. Eitrem, *Symbolae Osloenses*, 26 (1948), *Varia*, n. 99, pp. 167-168, commente la mosaïque d'une tombe publiée par G. Calza, *La necropoli del Porto di Roma* (1940), 311 (*Bull.* 1944, 203), avec l'inscription ὧδε παυσ[ί]λυπος près de l'image d'un phare et de deux navires. Le mot à sous-entendre est λιμήν. E. complète les études sur le thème de la mort considéré comme un port.

Sur les inscriptions juives, voir n° 13.

Néapolis. — Décret à Cos, n° 152. — Sur l'hagiographie, voir n° 19.

272. *Ile Pithécuse.* — G. Buchner, *Rend. Accad. Arch. Napoli, NS.*, 24-25 (1949-1950 ; paru en 1951), 3-13 : *Base di donario con dedica a Aristeo rinvenuta a Pitecusa (Ischia)* publie un petit autel (22 cm.,5 × 23,6 × 20,2) de trachyte local, conservé depuis longtemps dans un établissement thermal d'Ischia, les « Terme Regina Isabelle », au pied du Monte di Vico sur lequel était située la ville grecque. La pierre a dû être découverte sur place, au cours des travaux de construction de l'établissement (en 1899-1900). L'inscription, avec traces de peinture rouge, en caractères du IIe ou du Ier siècle a. C., porte la dédicace, en 4 lignes : Μεγαχλῆς Λουκίου ὁ Ῥωμαῖος Ἀριστᾶίωι. C'est la première dédicace connue au dieu pastoral Aristée. La phratrie des Aristaioi à Néapolis tirait de lui son nom (*IG*, XIV, 759). On a ainsi deux témoignages sur le culte d'Aristée dans les colonies eubéennes de la région napolitaine, où il a été introduit par les fondateurs. B. discute du nom et de la condition du dédicant.

273. *Paestum.* — C. Sestieri, *Fasti Archaeologici*, V (1952), 153-154, n. 1751 : au temple dit de Cérès, fragment de bassin avec la dédicace [ἀν]έθηκε δεκάτα[ν].

274. M. Guarducci, *Not. Scavi*, 75 (1950 ; paru en 1951), 137-139 : *Iscrizione sepolcrale con lettere rilevate* : sur un caillou ovoïde, Γάϊε Ἀθήνιε Γαΐου υἱὲ χαῖρε. Les lettres, du IIe ou du Ier siècle a. C., sont en relief ; G. réunit des exemples de ce procédé.

Éléa. — Décret à Cos, n° 152.

275. *Lucanie.* — D. S. Marin, *Epigraphica*, 11 (1949 ; paru en 1951), 71-76 : *L'epigrafe latino-greca di Lavello (Lucania)*, reprend la bilingue d'époque romaine publiée notamment *Riv. Filol.* 1927, 226-227.

276. *Iles Éoliennes.* — S. Calderone, *ibid.*, 49-59 : *Analecta epigraphica Liparensia*, publie de très courtes épitaphes inédites, — dont certaines se trouvent dans *Not. Scavi* 1947, 217-219 (*Bull.* 1950, 258). — P. 56, n. 5, épitaphe chrétienne du Ve siècle, avec date consulaire.

277. *Tyndaris.* — G. V. Ventili, *Fasti Arch.* 5 (1952), 164, n. 1821 : deux fragments du IIIe siècle a. C. N. 1. [Ἀριστ]όδα[μος] ou [Κλε]όδα[μος]. N. 2. [Ἀρισ]τόδαμος... Ἀντίμαχον — [ε]ὐεργέταν. — Dans les deux fragments, n'aurait-on pas à reconnaître ὁ δᾶμος ?

278. S. Calderone (n° 276), 59-60 : entre *Tyndaris* et *Abakainon*, épitaphe de l'époque impériale.

279. *Centuripae* — G. Libertini, *Siculorum Gymnasium*, 2 (1949 ; Catane), 90-

97 : *Iscrizioni Centuripine*, publie, avec de bonnes photographies, quelques inscriptions de Centuripae. P. 91, n. 1 : fragment d'une inscription relative aux concours au gymnase : [Γυ]μνασ[ιαρχ —] | βουλίδας (ou Βουλίδας — | (peut-être en colonnes ? sans doute du IIe siècle a. C.) ους ἐστεφ[άνωσε —] | εὐταξίας *vac.* | θυρεῶι *vac.* | παίδων *vac.* | ; suivent les noms (l. 7-15) : Φιλίαρχον Εὐ —, Ἡρακλείδαν Φα —, Νικίαν Φα —, Φάλακρον Εὐ—, Φάλακρον Ζ —, Φιλοκράτη —, Νυμφόδω[ρον —], Νυμφό[δωρον] ; à la dernière ligne, nous lisons sur la photographie : Πρύτ[ανιν —], et non Ἡρυτ. — P. 94, n. 2. Épitaphe d'époque impériale avec éléments métriques : Ἐνθάδε κ[εῖται] Νώνιος Πρ— | τέκτων · καλ[ὸν ou κάλλιστόν?] ποτε τοῦτον [ἀ]νεῖ|λε κίων καὶ μοῖρα, | ὃς κατέλειψε πατρὶ | λύπην δεινοτάτην · | ἔζησε ἔτη κϐ'. L. voit en Νώνιος un jeune architecte qu'a fait périr la chute d'une colonne, par quoi s'est manifesté le destin. — Nonius n'était pas un architecte, mais exactement un charpentier (τέκτων), ce qui explique encore mieux l'accident. Ne faudrait-il pas écrire : τέκτων καλ[ός] ποτε · τοῦτον κτλ. ? — Pp. 95 sqq., trois épitaphes mutilées. Dans l'une : [ἔνθα ? κ]ατοικεῖς [εἰς τ]οὺς αἰῶ[να]ς.

280. *Megara Hyblaia*. — S. Calderone, *Not. Scavi* 1949, 198-199, tire des papiers inédits de P. Orsi relatifs à ses fouilles de 1899 le dessin d'un fragment de corniche portant quelques lettres archaïques.

281. *Syracuse*. — G. Cultrera, *Monumenti Antichi*, 41 (1951), 701-860 : *L'Apollonion-Artemision di Ortigia in Siracusa*, en publiant les résultats des fouilles récentes traite de l'identification du sanctuaire, pp. 702-706 (cf. *Bull.* 1950, 241), publie quelques anses d'amphores rhodiennes, pp. 800-804, avec dessins [le n. 5 n'appartient-il pas à une tuile ou brique portant la marque d'un roi de Sicile : Βασιλε — ?] et, pp. 809-811, un fragment de plaque mutilée de tous côtés, sauf à droite, où C. lit : [φυ]λάρχων — [τοῦ] Τιμαίου — τοῦ Τίμωνος — νο — (Ier s. a. C. ?). — La restitution φυλάρχων ne semble reposer sur rien, et il ne reste avant l'*alpha* qu'une faible trace de lettre qui peut être autre chose qu'un *lambda*.

282. S. L. Agnello, *Not. Scavi* 1949, 208-209, publie un autel avec l'inscription, griffonnée en lettres de l'époque hellénistique : Διὸς Σωτῆ|ρος Ἱέρωνος. Le roi Hiéron II est ainsi assimilé à Zeus Sôter. G. De Sanctis y voit une influence de la cour lagide et du culte dynastique en Égypte.

283. G. V. Gentili, *Not. Scavi* 1951, 295 et 311 : trois anses d'amphores rhodiennes. — P. 286, sur un petit autel : Πεδιακρα[δίν]ῃ — (?). Ainsi restitue, avec doute, l'éditeur. Mais n'a-t-on point ici le nom, sans doute au datif, du héros sicilien Πεδιακράτης ? Diodore, IV, 23,5, cite Pédiakratès parmi les chefs sicanes vaincus par Héraclès (il vient de parler du séjour d'Héraclès à Syracuse) et qui jouissent d'honneurs héroïques : τοὺς μέχρι τοῦ νῦν ἡρωικῆς τιμῆς τυγχάνοντας, Λεύκασπιν καὶ Πεδιακράτην καὶ Βουφόναν καὶ Γλυγάταν, ἔτι δὲ Βυταίαν καὶ Κρυτίναν. Macrobe, *Saturn.*, V, 19, 30, cite un passage de Xénagoras sur les sacrifices faits au héros sur l'ordre des Paliques, en un temps de disette : οἱ Σικελοί, τῆς γῆς ἀφορούσης, ἔθυσαν Πεδιοκράτει τινὶ ἥρωι, προστάξαντος αὐτοῖς τοῦ ἐκ Παλικῶν χρηστηρίου. Cf. Höfer, dans Roscher, *Lexicon*, s. v. *Pediakrates* (1902) ; Hanslik, *P. W.* s. v. (1937) ; B. Pace, *Arte e civilta nella Sicilia antica*, III (1946), 527-529 (qui adopte la forme Πεδιοκράτης). Le nouvel autel nous paraît apporter un témoignage méconnu du culte de Pédiakratès à Syra-

cuse. B. Pace rapprochait des textes littéraires les dédicaces céramiques, sans doute de Géla, Πεδιοι (*IG*, XIV, 595-596), qu'il interprète comme Πεδίωι, plutôt que comme Πεδιωῖ (cf. Schwyzer, *Dial. epigr.*, 793).

284. S. L. Agnello, *Not. Scavi* 1949, 211 : courte épitaphe d'époque romaine avec l'âge du défunt Felix.

285. G. V. Gentile, *Siculorum Gymnasium*, 4 (1951 ; Catane), 122-125, *Iscrizione paleocristiana di Siracusa*, publie une inscription de la catacombe S. Giovanni, formée de deux fragments publiés séparément par P. Orsi en 1895 et 1896 et qui se rejoignent exactement, mais elle reste incomplète. G. y reconnaît notamment : [τυ]ραννικὸν τῆς ὕλης ἔπεσχον (l. 3), ἕως οὗ τῷ ἀσωμάτῳ δεσπότῃ [— ἀ]σώματον ἐχώρησα.

286. *Akrai.* — A. Vogliano, *Prolegomena*, I (Rome, 1952), 114-116, communique des conjectures de A. J. Festugière sur le phylactère *Bull.* 1950, 242 et reproduit celles de S. Eitrem, *Bull.* 1951, 257.

Camarina. — Décret à Cos, n° 152.

Gela-Phintias. — Décret à Cos, n° 152.

287. *Sélinonte.* — A. Olivieri, *Rend. Accad. Arch. Napoli, NS*, 23 (1946-1948 ; paru en 1949), 193-202 : *Due nove « defixiones »*, reproduit le texte des deux imprécations publiées par S. Ferri, *Bull.* 1950, 244 ; le commentaire est un pur bavardage et donne beaucoup moins que la première édition.

288. *Sardaigne. Cagliari.* — P. Mingazzini, *Not. Scavi* 1949, 247-248, n. 56-57 : deux anses d'amphores rhodiennes.

Jeanne Robert, Louis Robert.